

ARCHIVES NATIONALES

**LES PROCÈS-VERBAUX
DU
DIRECTOIRE EXÉCUTIF
AN V - AN VIII**

**INVENTAIRE DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
ET DES MINUTES DES ARRÊTÉS, LETTRES
ET ACTES DU DIRECTOIRE**

faisant suite au
Recueil des actes du Directoire exécutif d'A. Debidour

TOME X

11 thermidor an VII-17 brumaire an VIII [29 juillet-8 novembre 1799]

(registres AF* III 16, fin, et 17;
cartons AF III 618, plaquette 4355, à 637, plaquette 4570)

par
Pierre-Dominique CHEYNET
Conservateur en chef aux Archives nationales

2005 (édition pour mise en ligne, 2006)

Sommaire

Présentation des tomes I à X des Procès-verbaux du Directoire.....	3
---	----------

TOME X

Séances du 11 au 30 thermidor an VII [29 juillet-17 août 1799].....	4
Séances du 1er fructidor au 6e complémentaire an VII [18 août-22 septembre 1799].....	30
Séances du 1er au 30 vendémiaire an VIII [23 septembre-22 octobre 1799].....	73
Séances du 1er au 17 brumaire an VIII [23 octobre-8 novembre 1799].....	108

Présentation des tomes I à X des *Procès-verbaux du Directoire*.

L'inventaire des *Procès-verbaux du Directoire, an V-an VIII* prend la suite du *Recueil des actes du Directoire exécutif (Procès-verbaux, arrêtés, instructions, lettres et actes divers)*, par A. Debidour, Paris, 1910-1917, 4 vol. (Collection de documents inédits sur l'histoire de France), édition au jour le jour des registres des procès-verbaux du Directoire allant de la première séance du Directoire le 11 brumaire an IV [2 novembre 1795] au 15 pluviôse an V [3 février 1797].

Les *Procès-verbaux du Directoire, an V-an VIII* sont découpés en dix tomes, ici désignés sous les noms de fichier *pvI* à *pvX*:

- Tome I: 16 pluviôse- 10 prairial an V [4 février-29 mai 1797]
- Tome II: 11 prairial-5^e complémentaire an V [30 mai-21 septembre 1797]
- Tome III: 1^{er} vendémiaire-30 frimaire an VI [22 septembre-20 décembre 1797]
- Tome IV: nivôse-ventôse an VI [21 décembre 1797-20 mars 1798]
- Tome V: germinal-messidor an VI [21 mars-18 juillet 1798]
- Tome VI: 1^{er} thermidor an VI-20 brumaire an VII [19 juillet-10 novembre 1798]
- Tome VII: 21 brumaire -20 pluviôse an VII [11 novembre 1798-8 février 1799]
- Tome VIII: 21 pluviôse-10 floréal an VII [9 février-29 avril 1799]
- Tome IX: 11 floréal-10 thermidor an VII [30 avril-28 juillet 1799]
- Tome X: 1 thermidor an VII-17 brumaire an VIII [29 juillet-8 novembre 1799].

Dans l'inventaire, les mots en grands caractères renvoient au registre des procès-verbaux et ceux en petits caractères aux cartons du groupe des minutes des procès-verbaux de la sous-série AF/III.

Chaque tome est muni de son index détaillé, plus complet que l'analyse donnée dans l'inventaire pour les éléments nominatifs inventoriés (nominations de fonctionnaires locaux et arrêtés sur les militaires en particulier), constituant ainsi un index-inventaire), à raison de trois à cinq fichiers par tome, désignés sous les noms de fichier *pv + n° du tome + indI, 2* etc.

Dans les index, les renvois sont fait aux dates des séances du Directoire et non pas aux folios des registres des procès-verbaux et aux cartons du groupe des minutes des procès-verbaux de la sous-série AF/III. Pour trouver la cote des documents, se reporter à l'inventaire à la date de la séance indiquée dans la référence de l'index. L'astérisque après une date désigne toute précision non reprise dans le texte de l'inventaire de la séance indiquée.

Séances du 11 au 30 thermidor an VII [29 juillet-17 août 1799]

Séance du 11 thermidor an VII [29 juillet 1799]

Présidence de Sieyès¹

(AF* III 16, folios 105 verso-108 verso; AF III 618, plaquettes 4355 à 4358)

Loi.

[Du 8 avec accusé de réception du Directoire daté du 9] sur le transfert du cimetière de Belleville (Rhône)² (AF III 617, plaquette 4349, pièces 1-2, dossier du 8; AF III 618, plaquette 4355, pièce 17).

Message aux Cinq-Cents.

Pour appliquer aux tribunaux civils, criminels et correctionnels la loi du 23 floréal an IV sur l'exercice provisoire des juges de paix réfugiés à cause de troubles, chemise du dossier de la commission spéciale des Cinq-Cents créée le 14; envoyant les procès-verbaux de l'assemblée primaire mère de Chauffailles et ceux des assemblées primaires et communales des Basses-Alpes, du Puy-de-Dôme et de Saône-et-Loire où il y a eu des scissions ou des irrégularités, chemise du dossier de la commission spéciale des Cinq-Cents sur l'assemblée électorale des Basses-Alpes, dossier de la commission spéciale des Cinq-Cents créée le 14 sur les assemblées primaires et communales et procès-verbaux d'assemblées du même département: primaires de Banon, section de Simiane [-la-Rotonde], Malijai, Manosque, sections du Midi et du Nord, Méolans [-Revel], les Mées, Mézel, Mison, Puimoisson, Saint-Étienne [-les-Orgues], Saint-Geniez, Sainte-Tulle, Seyne, envoi par le commissaire municipal d'un extrait d'acte de baptême du secrétaire provisoire, n'ayant pas dix-huit ans, Thoard, le Vernet, Volonne; primaires et communales: Jausiers, Moustiers [-Sainte-Marie], Oraison, Valensole: primaires *intra* et *extra muros* et communale; communales: Brunet, le Castellet, Châteauneuf [-lès-Moustiers] (auj.: commune de la Palud-sur-Verdon), le Châtelard (auj.: la Condamine-le-Châtelard), Dauphin, Entrevaux, Entrevennes, Gréoux [-les-Bains], le Lauzet [-Ubaye], Levens (auj.: commune de Majastre), Quinson, rapports du commissaire municipal sur le faux procès-verbal de l'assemblée communale mère et d'un commandant de détachement des colonnes mobiles de la Drôme envoyé dans le canton par le général Romand sur le calme des opérations de l'assemblée primaire et les troubles de l'assemblée communale d'où les républicains ont dû se retirer, adresses des républicains de la commune et des membres de l'assemblée communale mère, douze et 25 signataires, Roumoules, Saint-Julien-d'Asse, Saint-Martin-de-Bromes, Salignac, Thorame-Basse et Thorame-Haute; sur la vente de la maison nationale d'Uzès à Paris: envoi d'un rapport du ministre des Finances Ramel de Nogaret démentant les accusations du message des Cinq-Cents du 2 et relatant les solutions envisagées depuis la location d'une partie de cette maison au nommé Jean-Joseph Ollivier par l'administration centrale de la Seine jusqu'au transfert à la maison nationale dite de Toulouse, rue du Cherche-Midi, du conseil de guerre qui y était logé et de celui siégeant à la maison commune, chemise du dossier de la commission spéciale des Cinq-Cents créée le 14, copie par Ramel d'un rapport de la régie des Douanes demandant l'affectation de la maison d'Uzès comme local pour le plombage des caisses des marchandises destinées à l'exportation et adresse d'Ollivier aux membres de la commission contre le message du Directoire du 27 vendémiaire an VIII proposant d'affecter cette maison à la régie des douanes; envoyant le tableau joint signé par Ramel, du recouvrement des contributions personnelle, somptuaire et mobilière de l'an V et de l'an VI jusqu'au 10 messidor an VII; et sur l'abandon à la République par le citoyen Basile de la maison nationale Rohan-Soubise de Versailles acquise en 1789 qu'il est incapable de payer³ (AF III 618, plaquettes 4355, pièces 4-16 et 23-28, 4256, pièces 42-149, et 4257, pièces 150-155 et 181-185).

Remplacement des ministres.

La séance est ouverte par la lecture de la correspondance. Les citoyens Robert Lindet, appelé au ministère des Finances, et Fouché, nommé ministre de la Police, informent le Directoire de leur arrivée à Paris. Le Directoire leur écrit en les invitant à se rendre aujourd'hui à quatre heures après-midi au lieu de ses séances pour être installés. Il donne acte de cette disposition aux citoyens Ramel et Bourguignon, en témoignant à ce dernier la satisfaction du Directoire sur le civisme et l'attachement à la chose publique qu'il a montrés dans l'exercice de

¹ Sieyès, proclamé président du Directoire le 1^{er} messidor (*tome IX*), fut remplacé le 1^{er} vendémiaire an VIII par Gohier, dernier président du Directoire. Les procès-verbaux des séances des registres AF* III 16 et 17 (1^{er} messidor-6^e complémentaire an VII et 1^{er} vendémiaire-17 brumaire an VIII) ne sont signés que par le secrétaire général Lagarde, l'expression: *Le président du Directoire* continuant cependant à y figurer avant la sienne avec un blanc entre les deux. Le plus souvent, le procès-verbal commence par la mention de la lecture par le Directoire de la correspondance; celle de la levée de la séance devient en revanche exceptionnelle. Nous ne reprenons ces mentions qu'en présence de particularités.

² Voir *tome VII*, 28 brumaire, messages des Cinq-Cents, note.

³ Le texte du registre présente le premier message comme proposé par le ministre de la Justice sans indiquer que le Directoire y donne suite. Les dossiers sur les Basses-Alpes forment la totalité de la plaquette 4256; ils complètent celui sur les élections de l'an VII du département dans le groupe des Affaires départementales de la sous-série (AF III 212, dossier 967, pièces 48-62, inventaire dactylographié au CARAN), où seule les assemblées primaires et communales de Manosque sont évoquées, sans les procès-verbaux qu'on trouve habituellement dans ce groupe; Balthazar Romand, général, alors employé dans la 8^e division militaire (Marseille), dont relevait le département. Sur la maison nationale d'Uzès et les contributions, voir *tome IX*, 3 thermidor, message des Cinq-Cents de la veille, et 11 messidor, message des Cinq-Cents du 8 précédent.

ses fonctions; il l'invite à donner au citoyen Fouché, son successeur, tous les renseignements nécessaires pour que la suite des affaires n'éprouve aucune interruption (AF III 618, plaquette 4355, pièces 179-180 et 186-187, minutes de Lagarde). Introduction des deux ministres, prestation de serment et installation puis escorte de chacun par un huissier du Directoire jusqu'à leurs maisons ministérielles¹.

Intérieur.

Destitution et remplacement, municipalités: Chalon-sur-Saône incivique et favorisant les réquisitionnaires et conscrits fuyards, Digoin, Mervans, Mesvres, Mont-Saint-Vincent, Monthelon (Saône-et-Loire), la Parade², la Rochelle et Sully: membres royalistes, la Bruffière: président ayant refusé d'assister à la fête funèbre des plénipotentiaires de Rastatt et Juvigny (Marne): président n'y ayant pas assisté et agent du chef-lieu n'y ayant fait aucun préparatif; agents municipaux: Chevreuse négligent, Cintegabelle ex-président de la municipalité destitué après le Dix-Huit Fructidor³, tolérant le rétablissement des signes extérieurs du culte, Diegem (Dyle, auj.: commune de Machelen) chez lequel les gendarmes de Vilvorde ont trouvé un prêtre réfractaire avant d'être attaqués à Machelen⁴, Marnay (Indre-et-Loire, auj.: commune de Faye-la-Vineuse) ne s'étant pas fait installer, Thorigny (Deux-Sèvres) ayant protesté contre l'interdiction de la fête dite de la ballade le jour de la Saint-Jean au Grand-Prissé⁵, Saint-Loup-du-Gast favorable aux brigands⁶ et Visseiche n'appliquant pas la loi sur la formation des colonnes mobiles. Destitution et jugement: commissaire municipal provisoire et membres de la municipalité d'Orliac pour fausse date de naissance du neveu du premier réquisitionnaire déserteur, commissaire municipal de Pampelonne et agent de Tanus pour faux acte de mariage de réquisitionnaire⁷, et président de la municipalité de Tilly-sur-Seulles percepteur versant des descriptions à la place de fonds reçus en numéraire puis raturant le rôle des contributions d'un autre percepteur; suspension et jugement de l'adjoint de Roquebrune [-Cap-Martin] pour faux sur le registre d'état civil. Remplacement de deux administrateurs centraux de la Corrèze refusant. Nomination d'administrateurs municipaux de Domalain faute de tenue d'assemblées communales au chef-lieu et à Moutiers. Annulation de la destitution de Capron, administrateur municipal de Lille, des présidents des municipalités de Béziers et Montpellier comme professant des sentiments contraires à l'affermissement de la constitution, d'un administrateur central du Bas-Rhin et du président de la municipalité de Niederbronn [-les-Bains]⁸. Refus d'autoriser des poursuites contre l'adjoint d'Allamps pour visite domiciliaire après un coup de feu sur la force publique par le fils de l'occupante de la maison, qui ne résidait pas dans la commune et refusait de montrer son passeport. Octrois, Bordeaux, remplacement d'un régisseur refusant; nomination du préposé de celui de Sedan⁹. Autorisation à la citoyenne Beauharnais femme Barral d'établir une scierie sur son domaine dans le canton de Voiron¹⁰. Proclamation rendant obligatoires les nouvelles mesures pour la vente des liquides dans le département de la Seine à partir du 21 vendémiaire an VIII, avec tableau d'équivalences, textes imprimés des lois des 18 germinal an III et 1^{er} vendémiaire an IV sur les poids et mesures, 8 et 4 pages (AF III 618, plaquettes 4355, pièces 18-22 et 29-41, et 4358, pièces 188-194, 198-207, 214-239, 248-250, 254-285 et 293-305).

Justice.

Renvoi devant le tribunal civil de la Loire d'une contestation sur des vignes à Saint-Germain-Laval cédées en 1757 par le curé par acte d'abénévis¹¹, reconnues distraites des biens nationaux en 1791 mais vendues comme biens nationaux au citoyen Boclon en l'an IV (AF III 618, plaquette 4355, pièces 1-3).

¹ La réception de Fouché et Lindet, nommés ministres le 2 (*tome IX*), termine le procès-verbal de la séance.

² Auj.: Hures-la-Parade (Lozère), *Ardèche* sur le rapport et la minute d'arrêté. Parmi les destitués, l'agent d'Hures ayant cherché à faire dissoudre l'assemblée primaire.

³ Malgré cette affirmation, nous n'avons trouvé aucun arrêté de destitution pour cette municipalité avant celui-ci.

⁴ Voir aussi plus loin, 17 fructidor, Guerre, récompense aux deux gendarmes.

⁵ Ou Prissé-le-Grand, auj.: Prissé-la-Charrière. L'administration centrale avait déplacé la fête du 6 messidor au 30 prairial.

⁶ Le rapport signale un autre agent municipal de la Mayenne coupable de rapports avec les chouans, celui d'Étrigée (auj.: Orne, communes de Saint-Denis-de-Villenette et Sept-Forges), destitué le 16 (plus loin).

⁷ Voir aussi plus loin, 1^{er} fructidor: destitution et jugement de l'agent municipal du chef-lieu pour les mêmes faits, dont il accuse le commissaire.

⁸ Capron était l'un des administrateurs municipaux de Lille destitués le 3 pluviôse comme fanatiques (*tome VII*, arrêté ne donnant pas les noms), et avait été réélu et destitué le 7 floréal (*tome VIII*, index). Sur les présidents des municipalités de Béziers et Montpellier, l'administrateur central du Bas-Rhin et le dernier, voir *tomes VIII*, 15 et 23 ventôse, et *VII*, 3 nivôse, Intérieur, notes.

⁹ Ce qui anticiperait sur la loi du 13 (plus loin à cette date) créant cet octroi: il s'agit sans doute d'une erreur de date pour le 11 fructidor, date d'arrêtés faisant double emploi.

¹⁰ Le lieu n'est pas indiqué, mais la demande a fait l'objet de délibérations favorables de la municipalité et de l'administration centrale.

¹¹ Concession, en principe par un seigneur, sans limitation de durée moyennant redevance, terme surtout utilisé en Lyonnais et régions voisines, notamment pour des concessions d'usage d'eau, ce qui ne paraît pas être le cas ici (Eusèbe de Laurière, *Glossaire du droit français... revu et corrigé*, 1704, et *Dictionnaire de l'ancienne langue française...* par Frédéric Godefroy, 1881).

Police générale¹.

Émigrés, maintien: Olive-Jacques-Samuel Bernard-Coubert, sa femme Marie-Céleste-Fortunée Forte-Bracci, leur fille Joséphine-Olive-Henriette, et Mathieu-Olivier-Samuel Bernard-Coubert fils, tous de Paris, émigrés inscrits en Seine-et-Marne, partis pour Rome²; Marie-Césarée de Forbin veuve Lascaris-Vintimille, noble de Nice, produisant des témoignages de l'an IV la disant partie avant l'entrée des Français pour affaires de famille puis retenue par la mort de son mari; Auguste-Louis Girardot dit Vermenoux, de Paris, prétendu négociant parti en 1792 pour Londres puis Altona; Anne-Louise-Caroline Goyon de Matignon épouse du baron Anne-Charles-François de Montmorency, de Paris, ne prouvant pas sa résidence; et les habitants de Saint-Jean-de-Maurienne prétendus détenus pour fédéralisme Urbain Albrieux, Joseph-Ignace Deschamps, Joseph Gravier, Jean-François Roger, Louis Rostaing et Jean-Baptiste Turbil³ (AF III 618, plaquette 4357, pièces 156-178).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 618, plaquette 4358, pièces 195-197, 208-231, 240-247, 251-253 et 286-292. Remplacement de Lecomte-Roujou, commissaire près les tribunaux de Loir-et-Cher élu député, par Théodore Giot, ex-accusateur public de Seine-et-Marne⁴; et nominations administratives (commissaires municipaux sauf exception), *Bouches-du-Rhône*, Cassis; *Corrèze*, Chameyrat; *Côtes-du-Nord*, Planguenoul: remplacement de Dayot, nommé professeur de belles-lettres à l'école centrale; *Landes*, commissaire central: le conventionnel Dyzèz, nommé de nouveau⁵, à la demande des députés de la Gironde; *Manche*, Ducey: nomination du frère aîné du commissaire assassiné; *Marne*, Sainte-Menehould: Gabriel Deliége, député à la Législative puis juge au Tribunal révolutionnaire, nommé de nouveau⁶; *Sarthe*, Bessé [-sur-Braye]: remplacement d'Aubert, élu administrateur central; Conlie: Blavette, ex-administrateur central.

Séance du 12 thermidor an VII [30 juillet 1799]

(AF* III 16, folios 108 verso-110 verso; AF III 618, plaquette 4359⁷)

Message aux Cinq-Cents.

Demandant l'autorisation d'envoyer des régiments à Paris⁸ (AF III 618, plaquette 4359, pièces 50-52).

Guerre.

Arrêtés sur le personnel⁹ (AF III 618, plaquette 4359, pièces 30-48).

¹ Rapports signés par Bourguignon. Feuille de travail et cahier récapitulatif des affaires d'émigrés soumises au Directoire joints.

² Rapport distinct pour le dernier, ne précisant pas clairement ses liens de famille. Demande d'ampliation du vicomte de Forestier, commissaire général des troupes suisse près Son Altesse Royale le duc de Bordeaux, gendre du premier, 1830.

³ Un seul rapport pour ces six émigrés.

⁴ Sur Giot, voir *tome IV*, 29 vendémiaire an VI, Affaires non citées au procès-verbal, note.

⁵ Voir *tome VIII*, 25 pluviôse, Affaires non citées au procès-verbal, note.

⁶ Il avait été destitué le 9 messidor an V (*tome II*).

⁷ La pièce 53 est la minute, manquant à sa date (*tome VI*), d'un arrêté du 12 thermidor an VI nommant un commissaire municipal à Mathieu (Calvados).

⁸ L'article 69 de la constitution de l'an III dispose que le Directoire exécutif ne peut faire passer ou séjourner aucun corps de troupes dans la distance de six myriamètres (douze lieues moyennes) de la commune où le Corps législatif tient ses séances si ce n'est sur sa réquisition ou avec son autorisation. C'est cet article qui avait été invoqué lors de l'affaire de la violation du rayon constitutionnel par un détachement de l'armée de Sambre-et-Meuse passé par la Ferté-Alais en l'an V (voir *tome II*) et qu'avait suspendu la loi du 18 fructidor an V en autorisant le Directoire à faire entrer des troupes dans ce rayon. Comme on le voit plus loin au 14 (message des Cinq-Cents de la veille), le Conseil discutait un projet de résolution qui aurait remis en vigueur l'autorisation préalable du Corps législatif et qui fut rejeté.

⁹ Dont promotion de général de division des généraux de brigade Jean Hardy (voir *tome IV*, 28 pluviôse an VI, Guerre, note), Antoine de La Roche du Bouscat et Jean-François Leval (mesures connues de *Six*), de général de brigade des adjudants généraux Henri-François-Marie Charpentier (voir *tome VIII*, 5 ventôse, Guerre, note), Debilly (Jean-Louis de Billy, dit), nommé à l'armée d'Angleterre puis à celle de Mayence les 23 nivôse et 29 thermidor an VI (*tomes IV* et *VI*, index), Jacques-Laurent Gilly dit Gilly jeune (voir *tome IV*, 14 thermidor an VI, Police générale, note), Pierre-Joseph Guillet (voir *tome VII*, 7 nivôse, Guerre, note), Jean-Baptiste de Lorcet, confirmé adjudant général le 18 prairial an V (*tome II*), nommé à l'armée d'Angleterre puis à celle de Mayence aux mêmes dates que Debilly, Gabriel-Jean-Joseph Molitor, nommé à la seconde avec les précédents, Marie-François Rouyer (voir *tome VI*, 17 fructidor an VI, Guerre, note), mesures connues de *Six*, et Jean Sarrazin (voir *tome IV*, 24 pluviôse an VI, Relations extérieures, note), et des chefs de brigade Jean Danglars-Bassignac (ici Danglars), remplacé au commandement du 2^e carabiniers par le futur général Armand-Augustin-Louis de Caulaincourt, alors chef d'escadron au 8^e de cavalerie (voir *tome I*, 23 germinal an V, Relations extérieures, note), promu chef de brigade, et Jacques Darnaud, chef de la 30^e demi-brigade dont nous avons le brevet du 16 fructidor an V au *tome II* (arrêtés connus de *Six*); promotion, toutes connues de *Six*, de futurs généraux: au grade d'adjudant général de Jean-François-Xavier de Ménard, chef de bataillon à l'état-major de la 17^e division militaire (voir *tome VII*, 15 pluviôse, Guerre, note), et François-Amable Ruffin, chef de bataillon aide de camp, à celui de chef de brigade de François-Joseph Leguay, aide de camp du général

Marine et Colonies.

Nomination des capitaine et lieutenant du port de Dunkerque. Envoi des marins et soldats condamnés aux fers pour insubordination seulement aux bagnes créés au Havre et à Nice pour les condamnés pour désertion seulement. Arrêtés sur le personnel¹ (AF III 618, plaquette 4359, pièces 6-29 et 49). Approbation du changement de nom du vaisseau espagnol *le Saint-Sébastien* en *l'Alliance*, pièce retirée par le ministre².

Séance du 13 thermidor an VII [31 juillet 1799]

(AF* III 16, folios 110 verso-113 recto; AF III 618, plaquettes 4360 et 4361)

Lois.

[Du 12] instituant une nouvelle formule de serment civique: *Je jure fidélité à la République et à la constitution de l'an trois. Je jure de m'opposer de tout mon pouvoir au rétablissement de la royauté en France et à celui de toute espèce de tyrannie*; autorisant le Directoire à délivrer des congés temporaires à trois mille militaires employés actuellement ou avant l'an VI aux manufactures et ateliers de réparation d'armes; créant un tribunal correctionnel à Cognac, ressort sur les cantons de Rouillac, distrait de celui d'Angoulême, et de Jarnac, Salles [-d'Angles] et Ségonzac, distraits de celui de Barbezieux [-Saint-Hilaire]; et transférant le canton de Tournettes [-sur-Loup] à Vence; [du jour] créant un octroi à Sedan; et sur le mode de révision des jugements de cours martiales³ (AF III 618, plaquettes 4359, pièces 1-6, et 4360, pièces 5-8).

Message des Anciens.

[Du jour] envoyé au ministre de la Police générale à lui seul, minute de Lagarde, sur l'inexécution des articles 360, 362 et 364 de la constitution *sur les corporations et associations contraires à l'ordre public et à la tenue des sociétés particulières s'occupant de questions politiques*, en joignant deux affiches en jaune sans date ni signature non jointes ici (AF III 618, plaquette 4360, pièces 28-29).

Messages des Cinq-Cents.

[Délibérés le 11], envoyés respectivement aux ministre de la Police générale et de l'Intérieur: transmettant un rapport du bureau central de Bordeaux sur les manœuvres des royalistes de la ville s'étant dotés d'une organisation militaire pour faire un mouvement dans la nuit du 5 au 6 et une proclamation au nom de Louis XVIII; et la remise des contributions du canton des Cassés victime de la grêle et d'ouragans pendant quatre ans (AF III 618, plaquette 4360, pièces 12-14 et 30-32).

Message aux Cinq-Cents.

Sur les droits à pension des douaniers belges et sardes réformés lors du rattachement et la prise en compte des annuités de ceux restés au service de la République (AF III 618, plaquette 4360, pièces 24-26).

Moreau, à celui de chef de bataillon de Joseph Boyer de Rébeval, capitaine à la 43^e demi-brigade (voir *tome VII*, 15 pluviôse, Guerre, note), et Jean-François Toussaint, capitaine adjoint (voir *tome VI*, 19 brumaire, Guerre, note), et à celui de chef d'escadron de Louis Bonaparte (mesure datée du lendemain par *Six*), ainsi que de Jacques-François-Nicolas Delélee, capitaine aide de camp (de Moreau d'après *Quintin*, qui connaît notre arrêté); et remise en activité du général de division Dupont (mesure inconnue de *Six*, qui pourrait convenir davantage à Pierre-Antoine Dupont-Chaumont, admis au traitement de réforme le 13 prairial, *tome IX*, et selon l'auteur commandant la 14^e division militaire dès le 18 novembre 1799 / 27 brumaire an VIII, qu'à son frère cadet Pierre Dupont de L'Étang, directeur du cabinet topographique du Directoire à l'époque du Dix-Huit Fructidor), et mêmes mesures, toutes connues de *Six*, pour les généraux de brigade Beaurgard (Charles-Victor Woïrgard, dit), Charles-Joseph Boyé, retraité le 4 germinal an V (*tome I*), et Antoine-Joseph-Marie de Valette (voir *tome V*, 15 prairial an VI, Décisions sur l'Italie, note), et des adjudants généraux les futurs généraux Henri-Pierre Delaage, démissionnaire en l'an IV (mesure datée du 8 août / 21 thermidor par *Six*) et Louis-François Jeannet, démissionnaire la même année (l'auteur le dit envoyé à l'armée française en République batave ce 30 juillet 1799, puis mis à disposition du ministre de la Marine et des Colonies pour être envoyé en Guadeloupe le 6 octobre suivant / 14 vendémiaire an VIII, date à laquelle on n'a qu'un arrêté de la Guerre ajournant sa promotion au grade de général et le disant destiné à la Guadeloupe), ainsi que pour l'adjudant général Antoine-François Lomet des Foucauds (mesure connue de *Quintin*, voir aussi *tome III*, 17 brumaire an VI, Guerre, note), et Lambert, commissaire ordonnateur destitué le 23 fructidor an V (voir *tome II*), dont on apprend ici les prénoms d'Anatoile-Joseph.

¹ Dont réintégration du lieutenant de vaisseau François-Vincent Chassériaux, destitué après la perte de la frégate *la Néréide*, et de l'enseigne Jean Castelain (voir *tome VIII*, 29 frimaire) et promotion de commis principal de Gohier, commis ordinaire à Nantes, ex-secrétaire commis des comités des pensions puis de législation de l'Assemblée nationale.

² Affaire non représentée ici.

³ Sur le maintien des employés des manufactures et ateliers d'armes, voir le message du Directoire du 2 (*tome IX*). Sur Cognac, voir *tome VIII*, 19 ventôse, messages des Cinq-Cents, note. Les lois sur Vence et Sedan font suite aux messages du Directoire des 13 ventôse et 7 germinal (*ibidem*). Sur la dernière, voir *tome V*, 18 floréal an VI, Marine et Colonies, note.

Décision du Directoire.

Circulaire aux ministres contre les retards d'envoi des expéditions d'arrêtés du Directoire, réponses des ministres des Finances Lindet, de la Justice Cambacérès et de la Police générale Fouché notant l'impossibilité de se servir de la griffe de son prédécesseur depuis le 11 et la non-confirmation de la sienne, 14 thermidor (AF III 618, plaquette 4360, pièces 22-23 et 33-37).

Finances.

Nomination de Marragon receveur général de la Haute-Marne¹ (AF III 618, plaquette 4360, pièces 3-4).

Intérieur.

Destitution et remplacement de l'administration centrale de la Loire royaliste; destitution, municipalités: Montbozon: membres royalistes, Pesmes négligents, Vauvillers (Haute-Saône): président et autres ne faisant pas respecter le décadi, Vesoul *intra muros* ayant pris une part active au système de désorganisation qui a failli perdre la République et *extra muros*: membres royalistes, et Villersexel fanatiques; adjoints municipaux de Faymont² protégeant les prêtres réfractaires et les déserteurs, et Noé (Haute-Garonne) ayant requis la garde nationale à la place de l'agent malade, pris la tête du détachement et allumé, en écharpe, un feu de la Saint-Jean. Remplacement de deux administrateurs centraux du Jura refusant³. Construction d'un quai à Paris entre le pont de la Raison et l'emplacement de l'ancien pont Rouge sur les fonds du produit du droit de passe de la Seine⁴. Autorisation à Bouchotte de créer une manufacture de fil de fer à l'Isle [-sur-le Doubs]⁵ (AF III 618, plaquettes 4360, pièces 15-21, et 4361, pièces 54-78).

Justice.

Mandat d'amener contre le greffier du tribunal correctionnel de Gien⁶. Autorisation d'échange d'un pré du curé de Weiersbach (Sarre, auj.: commune de Daun) contre un communal. Renvoi devant le tribunal civil du Calvados du conflit entre Marguerite-Aimée Daumesnil veuve François-Jean d'Orceau-Fontelle, mère d'émigré, et Jean-Pierre Moet et sa femme Jeanne-Baptiste Voiturier, ses crédientiers (AF III 618, plaquette 4360, pièces 1-2, 9-12 et 38-42).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 618, plaquettes 4360, pièces 43-44, et 4361, pièces 45-53 et 79-81. Nomination de commissaires près le tribunal correctionnel de Ribérac et le bureau central de Paris, et municipaux, *Doubs*, Pontarlier; - *Finistère*, Brie; Scaër.

Séance du 14 thermidor an VII [1^{er} août 1799]

(AF* III 16, folios 113 verso-116 recto; AF III 619, plaquettes 4362 et 4363⁷)

Lois.

¹ Jean-Baptiste Marragon, conventionnel et député de l'Aude aux Anciens sorti en l'an VI (voir *tome V*, 11 prairial an VI, Relations extérieures, note).

² Le registre annonce la destitution d'une partie de la municipalité (Granges-le-Bourg) sans donner le nom de la seule commune concernée.

³ Dont Philibert Buchot, procureur-syndic du département nommé commissaire des Relations extérieures le 20 germinal an II (voir *tome IX*, 19 messidor, Intérieur, note).

⁴ Il s'agit de l'actuel quai aux Fleurs dans l'île de la Cité sur le bras droit de la Seine, du pont Notre-Dame en aval (nom révolutionnaire: pont de la Raison) à celui entre les îles de la Cité et Saint-Louis, à l'origine le pont Barbier, détruit et remplacé au XVIII^e siècle par une passerelle peinte en rouge, d'où son nom, emportée à son tour par la débâcle de 1795; au contraire du pont Saint-Louis qui relie actuellement les deux îles et de son prédécesseur le pont de la Cité, ces ouvrages traversaient le bras du fleuve en biais parce que le chapitre de Notre-Dame avait refusé qu'ils débouchent sur le cloître Notre-Dame. Le rapport précise que les terrains entre ces deux points provenaient notamment de l'abbaye Saint-Denis-de-la-Châtre et avaient été vendus nationalement sous réserve des portions nécessaires à ce quai, avec la réduction de prix correspondante qui serait perdue pour la République si ce quai n'était pas construit; il note que l'arrêté du 29 germinal (*tome VIII*) permettant de payer divers travaux sur le produit du droit de passe de Paris assimilait les rues et quais de la ville aux grandes routes. On rappelle que nous utilisons l'appellation *droit de passe* pour désigner ce qui était officiellement la *taxe d'entretien des grandes routes*.

⁵ Rapport détaillé sur les inconvénients allégués par les habitants contre l'avis favorable de l'administration centrale au début de l'an VI, dont le risque d'incendie, le dégagement de fumées grasses et l'augmentation des inondations de la rivière à cause des ouvrages construits dans l'île appartenant à ce maître de forges, qui devait quitter la forge de Bourguignon, dont la location s'arrêtait en l'an VI. Son installation est appelée *tirerie ou manufacture de fil de fer*.

⁶ Pour refus de délivrer au commissaire près le tribunal les pièces de l'instruction de l'an V contre le royaliste Ponteau dit Péreau ou Perrault (voir *tome III*, 8 frimaire an VI, Police générale, note).

⁷ Plaquette comprenant à la fin, avec nouvelle numérotation, les pièces du 15.

[Du jour] annulant celle du 9 fructidor an VI prolongeant pour un an l'article 35 de celle du 19 fructidor an V sur la presse; et sur l'assemblée communale d'Haumont [-près-Samogneux]¹ (AF III 619, plaquette 4362, pièces 5-7).

Messages des Cinq-Cents.

[Du 13] passant à l'ordre du jour sur un projet de résolution tendant à annuler les dispositions de la loi du 18 fructidor an V qui autorisait le Directoire à faire entrer des troupes dans le rayon constitutionnel et portant que cette loi *existe dans toute sa force*; [du 12], envoyé à tous les ministres, demandant des renseignements sur les marchés signés dans tous les ministères, rapport en réponse de Lindet notant que, pour les dépenses dont ses collègues sont ordonnateurs, il ne peut en rendre compte, ses bureaux n'en ayant qu'une connaissance indirecte, et que les dépenses de son ministère sont fixées par la loi, son prédécesseur ayant réduit le nombre d'employés de plus de 500 à 269, réduction qui aurait pu se poursuivre sans les nécessités de la liquidation générale de la dette publique prescrite par la loi du 24 fructidor an VI, celle de la dette de Belgique qui est à faire et *le mouvement donné au partage des ascendans d'émigrés*; [et du 11] envoyé à celui de la Guerre, sur la dénonciation *par les républicains de Cæn réunis en société politique* d'une vente d'effets militaires de l'hôpital de la ville et du commissaire ordonnateur Hion², *dont l'impéritie ou la malveillance ont fait manquer de vivres les conscrits et les ont porté à la désertion* (AF III 618, plaquette 4360, pièces 26-27; AF III 619, plaquettes 4362, pièces 1-4 et 17, et 4363, partie du 14, pièces 40-42 et 45).

Finances.

Nomination de l'ex-député Audouin commissaire près les salines nationales de Peccais affermé à Sabonardièr³ (AF III 619, plaquette 4362, pièces 14-16).

Guerre.

Rapports sur: les besoins de l'armée d'Italie, classé au bureau particulier⁴; la nécessité de solliciter un nouveau crédit et la demande des députés de la Mayenne de remise provisoire de fusils étrangers, sur lesquels le Directoire ajourne sa décision. Gendarmerie: refus d'accepter l'abandon par ceux des Ardennes d'un jour de solde pendant six mois *pour coopérer aux frais de la guerre et à la vengeance de l'assassinat commis sur nos plénipotentiaires à Rastadt*; arrêté sur la nourriture des chevaux: remboursement sur les crédits extraordinaires de la Guerre des sommes dépassant le montant des retenues sur les soldes dans les départements où le prix du fourrage est trop élevé, mention de l'envoi au journal *le Rédacteur*. Autorisation d'emploi des conducteurs et charretiers d'artillerie de l'âge de la réquisition ou de la conscription. Réunion des 2^e, 3^e et 4^e divisions militaires au commandement de l'armée du Rhin, comprenant déjà la 5^e jusqu'à Neuf-Brisach et les quatre départements de la rive gauche du

¹ Sur la première loi, voir *tome VI*, 11 messidor an VI, loi, note. Haumont-près-Samogneux, commune de la Meuse, alors canton de Damvillers, à dix kilomètres au nord de Verdun, l'une de celles du département non reconstruites après la Première Guerre Mondiale.

² Louis-Nicolas Hion, commissaire ordonnateur de la 14^e division militaire (Cæn), voir *tome IV*, 9 pluviôse an VI, Guerre, note.

³ Pierre-Jean Audouin, conventionnel de Seine-et-Oise, député de la Haute-Vienne aux Cinq-Cents sorti en l'an VI, voir: *tome V*, 26 prairial an VI, Relations extérieures, note. Peccais, commune d'Aigues-Mortes (Gard).

⁴ Affaire non représentée ici. Peut-être s'agit-il d'un rapport du 12 sur les subsistances de l'armée d'Italie et les fonds que le ministre des Finances avait promis (AF III 151 A, dossier 707, pièces 46-47).

Rhin¹. Arrêtés sur le personnel² (AF III 619, plaquettes 4362, pièces 8-13 et 21-23, et 4363, partie du 14, pièces 24-39, 43-44 et 46).

Marine et Colonies.

Secours à une veuve de capitaine de demi-brigade d'artillerie de marine (AF III 619, plaquette 4362, pièces 18-19).
Rapport sur les besoins de la marine, renvoyé au ministre des Finances³.

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 619, plaquette 4364, pièces 5-6 (dossier du 16). Résolution des Cinq-Cents du 3 rejetée par les Anciens le 14 tendant à abroger l'article 1 de la loi du 14 frimaire an V exceptant de l'amnistie les individus dont la déportation a été nominativement prononcée par les décrets du 12 germinal an III, afin de le conformer avec la loi d'amnistie du 3 brumaire an IV, et chemise du dossier de la commission spéciale des Cinq-Cents créée le 16 sur ce projet de correction.

Séance du 15 thermidor an VII [2 août 1799]

(AF* III 16, folios 116 recto-117 recto; AF III 619, plaquette 4363, partie du 15)

Messages des Cinq-Cents.

[Du jour] demandant de rendre compte des mesures prises pour faire juger l'ex-ministre de la Guerre Scherer, prévenu de prévarication, les ex-commissaires du Directoire près les armées d'Helvétie, d'Italie et de Naples Amelot, Faipoult, Rapinat et Rivaud et les généraux Grouchy et Schauenburg, *tous dénoncés par l'opinion publique comme coupables de concussion et de péculation*, apostille de Lagarde pour faire envoyer copie aux ministres des Finances, de la Guerre, de la Justice et des Relations extérieures, 16 thermidor, et note du secrétariat général sur les lettres d'envoi du 18; [du 13] envoyé à celui de la Guerre pour récompenser les gendarmes de Jussey ayant, en conduisant les prêtres réfractaires Courbet et Hotz, arrêtés le 20 messidor à Magny [-lès-Jussey], repoussé et arrêté la bande de brigands royaux conduite par Bonvenot, fils du juge de paix de Jussey, avec l'aide des patriotes d'Arbecy, Augicourt, Bougey, Combeaufontaine, Jussey, Lambrey et Semmadon, adresse de l'administration centrale notant aussi que le département sera en avance sur les contributions à cause des fournitures aux magasins militaires d'Altkirch et Bâle (AF III 619, plaquette 4363, partie du 15, pièces 2-7); [et du 12] envoyé au ministre de la Police générale, sur la réclamation de l'émigré Carondelet⁴ (AF III 619, plaquette 4364, pièces 7-9, classé par erreur au dossier du 16).

La séance est consacrée à la lecture de la correspondance et à des conférences sur divers objets politiques, militaires et administratifs.

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 619, plaquette 4363, partie du 15, pièce 1. Feuille de brevets de pension de la Guerre (22 articles).

¹ Les 2^e, 3^e, 4^e et 5^e divisions militaires étaient celles de Sedan, Metz, Nancy et Strasbourg.

² Dont nomination du général Joseph Morand commandant la place de Paris (voir *tome VI*, 13 brumaire, décisions du Directoire, note), remplaçant le général Verdière, nommé commandant la 15^e division militaire le 4 thermidor (voir *tome V*, 7 prairial an VI, Guerre, note), et remplacé au commandement de celle de Luxembourg par le général Charles Daurier (mesure connue de *Six*), réintégration du général de division Jean-François-Aimé Dejean, inspecteur des fortifications réformé le 23 fructidor an V (*tome II*), promotion du futur général Auguste-Jean-Joseph-Gilbert Ameil chef d'escadron dans la cavalerie légère (voir *tome VIII*, 5 germinal, Guerre, note) et de l'ex-ministre de la Guerre Milet-Mureau inspecteur général des fortifications (mesure connue de *Six*) pour en remplir les fonctions à la première place vacante, nomination aux fonctions de directeurs des fortifications de six chefs de brigade du génie, dont l'ancien député du tiers-état du pays des Quatre-Vallées à la Constituante et futur général Jean-Melchior Dabadie, sous-directeur nommé au comité central des fortifications le 27 brumaire an VI (*tome III*), Joseph de Luzy (voir *tome V*, 27 prairial an VI, Marine et Colonies, note; *Quintin* ne rapporte pas notre arrêté et le dit nommé directeur des fortifications d'Anvers le 3 août 1799), Jean-François-Gaspard Noizet-Saint-Paul et Étienne-Antoine Recicourt, nommés au comité central en même temps que Dabadie de Bernet (*Quintin* ne reprend pas notre arrêté mais les dit nommés ce même jour directeurs à Arras et Lille), et de neuf sous-directeurs, dont le capitaine Louis-Victor de Caux de Blacquetot, fils du général Jean-Baptiste, ici dénommé: Decaux (mesure connue de *Quintin*), le chef de brigade Louis-François-Joseph Flayelle de Bourdonchamp (mesure non citée par ces auteurs) et le chef de bataillon Louis-Robert-Bertrand Mutel, mesure connue des mêmes, suivant lesquels il aurait auparavant été nommé aux états-majors des armées d'Angleterre et de Mayence les 10 février et 20 juillet 1798 / 22 pluviôse et 2 thermidor an VI, et d'observation et du Danube les 1^{er} mars et 18 avril 1799 / 11 ventôse et 29 germinal an VI, ce que nous ne vérifions pas dans les arrêtés du Directoire, puis promu chef de brigade le 4 août (plus loin au 17). Les noms de tous ces directeurs et sous-directeurs sont repris à la rubrique Génie de l'index. Le rapport du ministre sur ces dernières nomination est daté du 15 et la minute du 14 par surcharge.

³ Affaire non représentée ici.

⁴ Sur l'affaire des gendarmes de Jussey, voir aussi *tome IX*, 4 thermidor, Guerre. Jean-Louis-Guislain Carondelet-Noyelles, émigré du Nord maintenu le 13 floréal an VI (*tome V*).

Séance du 16 thermidor an VII [3 août 1799]

(AF³ III 16, folios 117 recto-119 verso; AF III 619, plaquettes 4364 et 4365)

Messages aux Cinq-Cents.

Sur la création d'octrois à Dieppe, au Havre et à Toulouse; les transferts du canton de Custines à Faulx, où il siège provisoirement depuis l'an IV; et des communes de Buriville de celui de Laneuveville-aux-Bois à celui d'Ogéville, plus proche et à cause de l'indivision de l'affouage de la forêt du Ban-de-la-Rivière¹, Moyen de celui d'Azerailles à celui de Gerbéviller, et Romecourt (auj.: commune d'Azoudange) de celui de Fribourg à celui de Bourdonnay en la réunissant au hameau d'Hellocourt (auj.: commune de Maizières-lès-Vic) et non à la commune d'Azoudange comme le demande la municipalité de Fribourg; et pour extraire des archives du Corps législatif des pièces de comparaison pour un procès en faux² (AF III 619, plaquette 4364, pièces 15-23 et 32-40).

Intérieur.

Destitution et remplacement: administration centrale des Landes élue par la fraction royaliste de l'assemblée électorale, lettre et note de Saurine³ à Quinette sur l'administration centrale, adresse d'habitants de Tartas au Directoire, environ quarante signatures, messidor an VII; municipalités: Amance (Haute-Saône), Castanet [-Tolosan], Conflans [-sur-Lanterne], Fougerolles (Haute-Saône), Salies [-du-Salat], Verdun [-sur-Garonne] et Toucy: membres fanatiques, Beaumont [-le-Roger], Grandville [-et-le-Perrenot], Lieurey, Mainneville et Pacy [-sur-Eure] royalistes, Breteuil [-sur-Iton] et Montfort [-sur-Risle] inciviques, Canappeville partisans des ennemis de la République, Domme: président et autres ayant adjugé les droits de bac et de passage au-dessus de l'abonnement arrêté par leurs prédécesseurs, ayant fait signer pour un de leurs collègues suspendu pour voies de fait contre le syndic de la marine chargé de la levée des gens de mer et n'ayant ni organisé la garde nationale ni fait célébrer les décadis et les fêtes nationales, Dussac: président célébrant un mariage à son domicile, Ivry [-la-Bataille]: président ne dressant pas le tableau des jeunes gens ayant vingt ans⁴, Louviers: président faisant travailler le décadé et autres royalistes, Pouillon (Landes): membres recelant des déserteurs; agents municipaux: Beaumont [-en-Véron] déclarant qu'il conduirait son fils conscrit à Tours *mais qu'il lui conseillerait de désertre et de se retirer dans la Vendée*, Étrigée (Mayenne, auj.: Orne, communes de Saint-Denis-de-Villenette et Sept-Forges) ayant son fils chez les chouans, Frasso (Golo, auj.: commune de Castello-di-Rostino) signataire de l'acte séditieux dit constitution corse, Margilley (auj.: commune de Champlitte) partial dans la répartition des réquisitions pour l'armée du Danube et ne signalant pas des pamphlets contre-révolutionnaires, Martincourt (Oise) négligent, Saint-Briac [-sur-Mer]⁵ aidant les chouans et les déserteurs, Saint-Oradoux-de-Chirouze omettant des noms sur les listes des réquisitionnaires et conscrits soi-disant par erreur parce qu'ils étaient engagés dans la marine⁶, Surcy (Eure, auj.: commune de Mézières-en-Vexin) ne s'étant pas opposé à des voies de fait contre le commissaire municipal de Tilly en floréal⁷ et Tourville [-sur-Arques] convoquant une assemblée demandant des décharges de contributions pour les manouvriers et soumissionnant un terrain prétendu sans arbres pour se les approprier; et agent et adjoint de Lagarde [-Enval] n'ayant pas dressé procès-verbal après la libération de six déserteurs par un attroupement ayant tiré sur les gendarmes. Destitution et jugement: agents d'Herxheim [-über-Landau] (Bas-Rhin) protégeant ouvertement les émigrés et les trois-quarts des conscrits de la commune, et destitution de l'adjoint, le Mas-d'Artige produisant un acte de naissance de son fils sur feuille volante et d'une autre main que celle du curé de l'époque et Saint-Cricq [-Chalosse] se faisant payer comme officier de santé des faux certificats de conscrits, jugé avec l'ex-agent; et adjoint de Geneslay (alors: Mayenne) antidatant d'un an un acte de mariage pour soustraire l'intéressé non à la conscription mais au service à l'intérieur des départements de l'ouest. Annulation

¹ Territoire particulier dont Ogéville était le chef-lieu (*Dictionnaire topographique du département de la Meurthe...* par H. Lepage, Paris, Imprimerie impériale, 1862).

² Celui de Charles Ninet, militaire s'étant fait passer pour général, prévenu d'escroquerie et de faux en écriture, instruit par le directeur du jury de Vitry-le-François (nom révolutionnaire: Vitry-sur-Marne), avec des pièces portant les signatures de Girot-Pouzol et Goupilleau de Montaigu comme représentants en mission dans la Drôme et en Vaucluse, départements où le second avait été envoyé en floréal an III, le premier, représentant dans le Gard et l'Hérault, s'étant rendu en Avignon le mois suivant. Voir aussi *Les Archives du Directoire*, page 270: lettre de Duval, ministre de la Police générale, au Directeur La Revellière-Lépeaux, sur ce personnage, qui aurait usé d'une lettre de La Revellière, 26 nivôse an VII, et plus loin au 22: loi de la veille à la suite de ce message.

³ Jean-Baptiste-Pierre Saurine, constituant, évêque constitutionnel de ce département, conventionnel sorti des Cinq-Cents en l'an V, réélu par les assemblées scissionnaires des Landes et des Basses-Pyrénées et invalidé, futur évêque concordataire de Strasbourg. Parmi les destitués, l'ex-député à la Convention et aux Cinq-Cents Jean-Baptiste Lefranc (voir *tome V*, 6 prairial an VI, Intérieur, note); et parmi les remplaçants Arnaud Gazailhan, nommé de nouveau (voir *tome VII*, 3 nivôse, Intérieur, note).

⁴ Arrêté annulé le 11 fructidor (plus loin), le président n'étant pas en exercice lors de la confection de ces tableaux.

⁵ Le registre parle de l'agent de [Saint-] Énogat par confusion avec le chef-lieu de canton Saint-Énogat (auj.: commune de Dinard).

⁶ Dont son fils Marien, prénom corrigé, sans doute par lui, en Marie sur l'acte de naissance pour qu'il passe pour une fille.

⁷ Les circonstances ne sont pas précisées.

de la suspension par l'administration centrale du Golo du président de la municipalité de Sant'Andrea et déclaration que l'article deux de l'arrêté du 25 pluviôse an VI ne s'applique pas aux habitants de ce département ayant rempli des fonctions municipales sous le régime anglo-corse¹. Organisation de l'octroi de Châlons-sur-Marne et remplacement de Gay-Vernon, préposé en chef de celui de Poitiers nommé commissaire central de la Somme, par le conventionnel Vaugeois² (AF III 619, plaquettes 4364, pièces 24-31, et 4365, pièces 43-45, 49-82, 89-95, 99-125, 129-135, 138-140, 144-147, 151-161, 174-176 et 186-188).

Justice.

Départements de la rive gauche du Rhin: destitution du commissaire du Directoire Marquis, remplacé par Lakanal; application du régime hypothécaire et de la loi sur la réduction des traitements des fonctionnaires jusqu'à la paix (AF III 619, plaquette 4364, pièces 10-14 et 41-42).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 619, plaquette 4365, pièces 46-48, 83-88, 97-98, 126-128, 136-137, 141-143, 148-150, 162-173 et 177-185. Nominations: commissaire près les tribunaux du Gers, et administratives (commissaires municipaux sauf exception), *Côte-d'Or*, commissaire central: Michel-François Vaillant aîné³; *Eure*, Bernay: remplacement d'Harou, élu administrateur central; Gaillon; *Loiret*, commissaire central: Pelé, remplaçant Gentil, destitué⁴; *Oise*, *idem*: le conventionnel Isoré⁵; *Puy-de-Dôme*, Ardes; *Rhône*, Saint-Laurent [-de-Chamousset]: remplacement de Gemier, élu administrateur central; *Haute-Saône*, Montbozon; Sauvigney-lès-Angirey (auj.: Sauvigney-lès-Gray); *Sarthe*, Montfort [-le-Gesnois]; Saint-Maixent; *Vaucluse*, Apt; *Vendée*, la Châtaigneraie⁶; *Vosges*, Hurbache.

AF III 611, plaquette 4278, pièces 12, 125-126 et 133. Minutes d'arrêtés précisant que le commissaire municipal nommé à Cavaillon le 8 messidor est le commissaire de police Petitbon et non Petit, et que celui nommé le même jour à Pernes [-les-Fontaines], Julian, est ex-agent municipal et ex-président de la municipalité d'Apt et non son homonyme également ex-agent municipal (dossier du 8 messidor).

Séance du 17 thermidor an VII [dimanche 4 août 1799]

(AF* III 16, folios 119 recto-123 recto; AF III 619, plaquettes 4366 à 4368)

Lois.

[Du 16] sur les successions échues à la République; autorisant l'exportation de cuivre de Bayonne et Bordeaux pour la marine espagnole⁷; et sur l'assemblée primaire de Donzy *intra muros* de l'an VI (AF III 619, plaquettes 4364, pièces 1-4, et 4366, pièce 1).

Message des Cinq-Cents.

[Du 16] envoyé au ministre de la Guerre, remettant des échantillons de bas et souliers fournis à Mons (Jemappes) dont la seule inspection prouve qu'il est impossible que le soldat puisse s'en servir pendant quatre jours et dénonçant le marché de fourniture à ce département de fusils par Félix, de Maubeuge, d'un montant qui, au coût estimatif de vingt francs pièce, équivaldrait à la fourniture de 20 600 fusils soit dix-huit fois la production annuelle de la manufacture, et le rachat par la compagnie des égouts de Paris à 45 sous la livre de canons vendus vingt sous à Briançon sur ordre de Scherer⁸ (AF III 619, plaquette 4367, pièces 47-49).

Message aux Anciens.

Répondant à celui des Anciens du 13 sur les sociétés politiques par un rapport du ministre de la Police générale notant *qu'après le 30 prairial, les citoyens rendus à l'entier exercice de leurs droits se hâtèrent de se réunir en*

¹ Parce que ces fonctions n'étaient ni pourvues ni payées par le gouvernement mais au choix du peuple et à condition qu'ils ne les aient exercé qu'après l'installation du régime anglo-corse, dispositions que l'arrêté n'applique qu'aux habitants du Golo. Celui de l'an VI (*tome IV*, Police générale) porte sur les effets de l'amnistie proclamée en Corse, son article 2 en exceptant ceux qui ont accepté des Anglais des pensions ou des emplois. Les documents parlent du canton de Sant'Angelo par erreur de transcription.

² Léonard-Honoré Gay-Vernon, député de la Haute-Vienne à la Législative, à la Convention et aux Cinq-Cents jusqu'en l'an VI, nommé préposé de l'octroi de Poitiers le 4 et commissaire central de la Somme le 8 (*tome IX*). Jean-François-Gabriel Vaugeois, conventionnel de Paris (voir *tome IV*, 2 nivôse an VI, nominations judiciaires, note).

³ Voir *tome IX*, 2 thermidor, nominations administratives, note.

⁴ Michel Gentil et Bon-Thomas Pelé, conventionnels sortis des Cinq-Cents en l'an VI (voir *tome V*, 26 floréal an VI, nominations administratives, note).

⁵ Nomination connue de Kuscinski, *Dictionnaire des conventionnels*.

⁶ Nomination d'un père de famille préféré à un célibataire propriétaire aisé, remplaçant les ex-députés Chapelain, refusant, et Perreau, démissionnant, voir *tome IX*, 27 floréal, affaires non citées au procès-verbal, note.

⁷ À la suite d'un message du Directoire du 18 messidor (*tome IX*).

⁸ Que l'acquéreur n'avait eu que la peine de transporter de Briançon à Paris.

sociétés politiques, que ces sociétés firent d'abord concevoir les espérances les plus flatteuses pour la restauration de l'esprit public mais que bientôt le souffle de l'étranger empoisonna le feu sacré que le patriotisme s'efforçait de rallumer, que les divisions ont été ranimées et la constitution violée dans plusieurs points, que notamment la société qui se réunit à Paris s'est constituée avec les formes d'une autorité, qu'elle nomme des présidents et secrétaires, prend des arrêtés, nomme des commissions secrètes qui font distribuer et placarder des rapports contenant des provocations séditieuses. Le ministre n'attribue cependant ces écarts qu'au mouvement encore mal réglé du patriotisme trop longtemps comprimé; il affirme que ces sociétés sentent elles-mêmes le besoin d'une organisation fondée sur des lois qui régularisent leurs mouvemens et utilisent leur institution; il invite le Directoire à provoquer des mesures législatives qui atteignent le but désiré (AF III 619, plaquette 4368, pièces 66-72).

Messages aux Cinq-Cents.

Demandant des crédits pour les patriotes piémontais et italiens réfugiés¹; et rappelant ceux du 2 et du 7 sur les armes, les prévenus d'embauchage et d'assassinats et la création de la légion des départements de la rive gauche du Rhin et de deux régiments d'artillerie à pied (AF III 619, plaquettes 4366, pièces 6-8 et 14, et 4367, pièces 40-42).

Guerre.

Rapports: sur le besoin de fonds pour les subsistances aux armées, classé au bureau particulier, rendant compte de la mise en adjudication dans chaque département du service des étapes et des convois pour l'an VIII²; de l'envoi en Lot-et-Garonne, où *une espèce de proclamation du ci-devant prince de Condé est répandue*, d'un détachement du 12^e hussards devant quitter Libourne pour Compiègne³; et de la réponse de la Trésorerie nationale attribuant les retards de solde à l'armée du Danube, dans les Pyrénées-Orientales et la 3^e division militaire *aux délégations accordées trop facilement aux fournisseurs des guerres et de la marine sur les caisses des receveurs généraux: la Trésorerie n'a plus aucune donnée certaine, tous ses calculs sont illusoires puisqu'une partie de fonds des caisses des receveurs généraux destinés à alimenter celles des payeurs pour assurer la solde sont employés à d'autres services*. Envoi de Lyon à Paris de la 6^e demi-brigade, ayant perdu entre huit et neuf cents hommes capturés par les Turcs autour de Corfou, remplaçant la 96^e, envoyée sur le Rhin, et envoi à Lyon du 3^e bataillon de la 30^e demi-brigade légère, comprenant sept cents prisonniers de guerre rentrés d'Italie⁴; et de 53 compagnies de vétérans de l'intérieur faire provisoirement le service de garnison des places frontières de Besançon, Bitche, Liège, Longwy, Luxembourg, Maastricht, Marseille, Namur, Sarrelouis, Thionville et Toulon et celles des Pyrénées, tableau donnant le lieu de résidence et l'effectif de ces compagnies⁵. Maintien sur place des colonnes mobiles des cantons côtiers du Nord et du Pas-de-Calais⁶. Autorisation à deux prisonniers de guerre autrichiens de se fixer en France sous la surveillance de la municipalité de Dijon. Arrêtés sur le personnel⁷ (AF III 619, plaquettes 4366, pièces 18-22, 4367, pièces 26-28, 37-39 et 4347, et 4350, pièces 50-65 et 69).

Marine et Colonies.

¹ Voir plus loin au 29 la loi de la veille ouvrant des crédits à cet effet au ministre des Relations extérieures.

² Ces deux premiers rapports ne sont pas conservés ici.

³ Suivant un arrêté du 8 (*tome IX*).

⁴ Afin que la garnison de la ville compte deux bataillons avec 958 hommes du 3^e de la 21^e demi-brigade également revenus de captivité en Italie.

⁵ Éléments non retenus à l'index. Sarrelouis, alors: Moselle, nom révolutionnaire: Sarrelibre.

⁶ Par exception à l'arrêté du 29 messidor (*tome IX*) ordonnant la formation de colonnes mobiles dans l'Aisne et ces deux départements à envoyer dans les deux divisions militaires de Belgique, les 24^e et 25^e divisions.

⁷ Don d'une armure complète de la manufacture de Versailles au général Delmas (Antoine-Guillaume Maurilhac d'Elmas de La Coste, dit), blessé à la bataille de Pastrengo; promotion de Léry général de brigade du génie (voir *tome IV*, 5 ventôse an VI, Guerre, note), et, dans la même arme, de Mutel chef de brigade (voir plus haut au 14) et du futur général Ange-François-Alexandre Blein chef de bataillon (mesure connue de *Six*); confirmation à dater de l'an V d'Antoine Cauro, chef d'escadron nommé provisoirement par Bonaparte, et promotion au grade de chef de brigade (*Quintin* le connaît à ces deux grades, mais ne rapporte pas cet arrêté); confirmation de promotions sur le champ de bataille le 10 pluviôse de deux aides de camp de Championnet et du futur général Guillaume-Raymond-Amant Vивиès de La Prade, capitaine aide de camp provisoire, chef de bataillon (arrêté inconnu de *Six*); réintégration de l'adjudant général Lecourt dit Villière commandant en Vaucluse, remplaçant le général Soulérac (voir respectivement *tomes V*, 23 prairial an VI, Guerre, note, et *VIII*, 3 ventôse, Guerre, note); remise en activité des adjudants généraux Jorry et Legros (voir respectivement *tomes V*, 21 germinal an VI, Police générale, note, et *VII*, 23 nivôse, Guerre, note), du commissaire des guerres Jean-Marie Michaud (voir *tome VI*, 15 thermidor an VI, Guerre, note), et d'Éléonor-Ambroise Courtier, capitaine démissionnaire du 16^e chasseurs à cheval, remis à la suite de cette unité (mesure connue de *Quintin*); et traitement de réforme dans son grade du général de division Raphaël de Casabianca (*Six* ignore cet arrêté et le dit remis en activité à l'armée d'Italie le 26 août 1799 / 9 fructidor an VII).

Arrêtés sur le personnel militaire de la marine et des colonies¹. Autorisation de réintégrer Aumaitre, expulsé du bureau des invalides du ministère par arrêté du Directoire² (AF III 619, plaquettes 4366, pièces 23-25, et 4367, pièces 26-35). Don d'un exemplaire du *Voyage* de La Pérouse à Ventenat³, membre de l'Institut; rapport du ministre ajourné proposant de délivrer des lettres de marque pour l'armement en course et en marchandises⁴.

Relations extérieures.

Signature des commissions d'Angelucci et Jacques Auric, consuls à Alicante et Majorque, et Pierre-François Dufour et Pierre-Paul Thédénat, vice-consuls à San-Remo et Savone⁵. Arrêté sur le mode de distribution des secours aux fonctionnaires et patriotes cisalpins réfugiés⁶; *on arrête en même tems que tous les réfugiés italiens seront admis à se réunir sous les drapeaux républicains pour concourir à la cause de la liberté en Italie* (AF III 619, plaquettes 4366, pièces 2-5 et 9-13, et 4367, pièce 36).

Séance du 18 thermidor an VII [5 août 1799]

(AF* III 16, folios 123 recto-126 recto; AF III 619, plaquettes 4369 à 4372)

Lois.

[Du 17] autorisant l'achat du presbytère de Saujon pour les séances de la municipalité et l'échange par la commune de Toul de la maison commune contre l'évêché⁷ (AF III 619, plaquettes 4366, pièces 15-17, et 4369, pièce 1).

Messages aux Cinq-Cents.

Sur: la création d'un tribunal de commerce à Mayenne en y rattachant les ex-districts d'Ernée et Lassay [-les-Châteaux], celui de Laval ayant pour ressort ceux de Château-Gontier, Craon et Évron; l'échange d'une maison de l'hospice de Valenciennes contre des terres à Thiant; l'adjudication par la commission de ceux de Pontoise d'une ferme à Saint-Ouen, commune de Villiers-Adam, moyennant une rente annuelle en grains⁸; et l'état de la procédure contre Scherer par le directeur du jury de la Seine, en annonçant que les ministres concernés ont ordre de rechercher des renseignements sur la conduite des agents civils et militaires en Italie, minute de Lagarde, liste de pièces de la procédure contre Scherer datées du 17 messidor au 26 thermidor, lettre de l'ex-ministre de la Justice Lambrechts au Directoire affirmant que c'est par erreur que le message du Directoire dit que les ministres de la Justice et de la Police générale avaient été chargés de faire un rapport sur le premier message des Cinq-Cents. Envoi aux ministres des Finances, de la Justice, de la Guerre et des Relations extérieures du message des Cinq-Cents du 15 dénonçant Scherer et les agents civils et militaires en Italie⁹ (AF III 619, plaquettes 4370, pièces 28-33 et 48-53, et 4372, pièces 89-90).

Finances.

Bois, coupe: communaux de Dole incendiés et Saint-Cyr-les-Colons, et des forêts nationales Bastard (Basses-Pyrénées, commune de Pau)¹⁰ et d'Herkenrode (Meuse-Inférieure) au triage de Roodenbosch (commune de Curange,auj.: d'Hasselt). Correction de rédaction de l'arrêté du 11 messidor¹¹ sur le partage des pré-successions d'émigrés. Transfert du canton de Ressons [-sur-Matz] de la recette de Noyon à celle de Compiègne après l'attaque du percepteur du

¹ Dont promotion de Claude-François Cavaroz, capitaine à la 2^e demi-brigade d'artillerie de marine, chef de bataillon, nommé commandant le dépôt des recrues de la marine de Paris (arrêté connu de *Quintin*), remplaçant le chef de bataillon Jean-Baptiste Noblet, muté à la 7^e demi-brigade d'artillerie de marine (voir *tome VI*, 23 vendémiaire, Marine et Colonies, note).

² Arrêté dont la date n'est pas donnée et que nous n'avons pas trouvé dans les tomes précédents. L'employé, qui ne semble pas connu dans le reste de la sous-série et pour lequel le député Bézard est intervenu auprès de Merlin de Douai, a eu deux de ses frères tués en mer et au siège de Valenciennes et un troisième rentré de captivité en Angleterre.

³ Étienne-Pierre Ventenat, naturaliste.

⁴ Affaires non représentées ici.

⁵ Jean-Baptiste Angelucci et Auguste ou ici Jacques Auric, nommés le 24 prairial (*tome IX*); sur le second, voir *tome V*, 26 prairial an VI, Relations extérieures, note. Les deux derniers avaient été nommés le 4 prairial an VII (*tome IX*).

⁶ Les fonds seront versés à l'ambassadeur Serbelloni à Paris et non au Directoire cisalpin, qui a employé les premiers secours aux traitements des fonctionnaires et des agents diplomatiques de la République cisalpine à l'étranger au lieu de chercher à les distribuer aux réfugiés en proportion de leurs besoins.

⁷ Sur la première loi, voir *tome VI*, 16 vendémiaire, messages des Cinq-Cents, note. La seconde fait suite à un message du Directoire du 29 germinal (*tome VIII*); le texte de la loi ne parle que d'autoriser un échange de bâtiments désignés par un arrêté de l'administration centrale du 9 messidor (sans doute: an VI) entre la commune et le Directoire.

⁸ Voir plus loin, 11 brumaire an VIII: loi du 9 précédent à la suite de ce message.

⁹ L'annonce de cette lettre du Directoire, analysée ici par commodité avec les messages et non dans notre rubrique habituelle *Décisions du Directoire*, vient sur le registre entre les trois premiers et le quatrième, qu'elle concerne directement.

¹⁰ Essartage et vente comme litière pour bestiaux des bruyères et ronces appelées *tuye* et *adjonc* encombrant les neuf allées de la forêt et le canton en friche provenant d'un échange avec le citoyen Lang, pour payer le rétablissement des fossés de la forêt.

¹¹ *Tome IX*, à cette date.

chef-lieu et de ceux de Chevincourt et d'Élincourt [-Sainte-Marguerite]¹. Réintégration du receveur général de la Meurthe². Nomination de l'inspecteur des contributions de la Haute-Saône³. Ordonnancement de fonds au ministre de la Guerre pour les Invalides, lettres sur papier à en-tête du ministère de la Guerre au ministre des Finances et aux commissaires de la Trésorerie nationale (AF III 619, plaquettes 4369, pièces 3-7 et 12-23, et 4370, pièces 40-43 et 54-57).

Intérieur.

Destitution et remplacement de la municipalité de Besançon responsable des scissions *dans les assemblées politiques qui ont eu lieu dans cette commune*, ayant destitué des républicains *et altéré les listes des citoyens ayant droit de voter*. Nomination de l'inspecteur des eaux minérales de Bourbon-l'Archambault⁴ et confirmation de celui d'Ax [-les-Thermes] et Ussat⁵. Remplacement de Laignelot, préposé en chef de l'octroi de Versailles refusant, par l'ex-commissaire des guerres Martin, beau-frère du Directeur Moulin⁶ (AF III 619, plaquettes 4370, pièces 24-27 et 34-39, et 4372, pièces 97-99).

Justice.

Reconnaissance de la veuve de Bassville, chargé d'affaires à Rome assassiné en 1793, tutrice de son fils et annulation des dispositions de l'arrêté du 2^e complémentaire an V chargeant le ministre de proposer un tuteur, un arrêté d'ordre du jour des Cinq-Cents sur la fille de Le Peletier de Saint-Fargeau portant que l'adoption nationale *ne donne point de droit au gouvernement au préjudice de la famille*⁷. Correction de l'arrêté du 24 ventôse fixant le nombre de notaires à Lyon⁸. Cassation d'ordonnances du directeur du jury de Dax mettant des prévenus en liberté provisoire sans l'intervention ni les conclusions provisoires du commissaire près le tribunal correctionnel⁹. Renvoi devant l'administration de la réclamation de Pierre Renaud, acquéreur du domaine de l'Attrapoye (Saône-et-Loire, commune de Torcy) au district d'Autun en l'an IV provenant de l'émigré Villedieu contre la vente par l'administration centrale en l'an VI du terrain de la Brosse-au-Bois-Futaie qu'il dit en faire partie (AF III 619, plaquettes 4369, pièces 1-2, et 4372, pièces 86-88 et 91-96).

Police générale.

Émigrés, maintien¹⁰: Jean-Nicolas-Étienne [de] Bock, de Metz, né à Thionville, lieutenant des maréchaux de France et gouverneur royal de Sierck [-les-Bains], prétendu homme de lettres et noble d'Empire naturalisé allemand, résidant en partie à Bitche et Strasbourg et à Heidelberg et Mannheim, émigré en 1793¹¹; Jean-Joseph Lavolvène, noble d'Agen dénoncé par des habitants du canton de Port-Sainte-Marie, caporal au régiment de Cambresis se disant parti pour se soustraire à des menaces de mort et blessé à Aix-la-Chapelle par un Autrichien à cause de propos patriotiques; Marc-Antoine Le Fèvre-Caumartin-Saint-Ange fils, de Paris, intendant de Franche-Comté, se disant parti avec passeport de la Constituante en 1790 aux eaux de Bath puis en 1791 à celles de Bristol¹²; Michel-Éléonor Le Harivel dit Grainville, noble de Cæn usant de certificats de résidence contradictoires à Épron, signé par son affidé, et Feuquerolles [-Sully]; Charles Lostange-Reilhac, de Brive [-la-Gaillarde], chanoine à Paris, inscrit en Corrèze, usant de certificats contradictoires¹³; et ceux de l'Escaut¹⁴ Auguste de Benoist, officier au régiment de La Tour cavalerie, au service de l'Autriche avant le rattachement suivant son

¹ Et correction de l'arrêté du 3 brumaire an VI (*tome III*) fixant les circonscriptions des recettes de l'Oise.

² Destitué le 7 nivôse an VI (*tome IV*); il est réintégré sur la démission *volontaire* (rayé sur la minute) de son remplaçant.

³ Remplaçant Hennequin, gendre du député Poullain-Grandprey, nommé commissaire central le 2 prairial (*tome IX*).

⁴ Nom révolutionnaire: Burges-les-Bains.

⁵ *De Dax et Ossat* sur le registre.

⁶ Voir *tome IX*, 4 thermidor, Intérieur, note.

⁷ L'arrêté de l'an V rappelé ici est sans doute celui de cette date sur la répartition des fonds versés par le Pape conformément au traité de paix de Tolentino (*tome II*); voir aussi *tomes III* et *V*, 4 brumaire et 3 prairial an VI: nomination des député Lamarque puis Bouteville tuteurs du fils, adopté par la Convention en 1793.

⁸ Maintenu au nombre de trente mais sans compter ceux du faubourg de la Guillotière, voir *tome VIII* à la date indiquée.

⁹ Darigau, directeur provisoire, et le directeur Bordenave ont libéré par royalisme des prévenus sous caution d'insolvables ou inculpés de faits excluant la libération sous caution. On ne sait rien d'autre sur ces affaires que les noms de quatre prévenus libérés, qu'on n'a pas repris à l'index.

¹⁰ Avec la feuille de travail mais sans le cahier récapitulatif des affaires d'émigrés soumises au Directoire, qui est conservé au dossier du 22 (plus loin, affaires non citées au procès-verbal).

¹¹ *À qui pourra-t-on faire croire qu'un ci-devant lieutenant des maréchaux de France, un ancien gouverneur de place, possédant des biens considérables en Allemagne et en France, ait cultivé les sciences et les arts autrement que comme amateur?* La notice de *Roman d'Amat* sur cet écrivain écrit que le département de la Moselle l'avait radié provisoirement en l'an V puis mis ses biens en vente en l'an VII, mesure présentée comme un revirement du département, et ne cite pas cet arrêté de maintien.

¹² Intendant de Franche-Comté de 1784 à 1790 (*Archives départementales du Doubs. Intendance de Franche-Comté. Répertoire numérique de la série 1 C, premier fascicule* par Jean Courtieu, Besançon, 1986, introduction). *Roman d'Amat* écrit que l'ancien prévôt des marchands de Paris Antoine-Louis-François Le Fèvre de Caumartin aurait été ensuite nommé intendant de Franche-Comté et que son fils, non désigné dans la notice, aurait émigré en Angleterre.

¹³ Bénéficiaire d'un sursis de trois décades pour obtenir des pièces de la Corrèze le 3 vendémiaire an VIII (plus loin).

¹⁴ Nobles et habitant Gand sauf le deuxième, dont le lieu de résidence n'est pas indiqué.

père Charles-Eugène-Marie de Benoist de Wulf; Carpentier père, trésorier des états de Flandre, et Anselme-François-Joseph Vandevivere, émigré en Prusse en 1794 soi-disant pour y *suivre une inclination amoureuse*. Ordre au ministre de découvrir et faire juger les auteurs, imprimeurs et afficheurs d'un placard intitulé *Guerre aux jacobins* non joint affiché à profusion la nuit dernière à Paris (AF III 619, plaquette 4371, pièces 59-85).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 619, plaquette 4370, pièce 46¹. Feuille de brevets de pension de la Guerre (20 articles).

AF III 619, plaquette 4370, pièce 50. Expédition authentique d'une résolution des Anciens du 17 renvoyant aux Cinq-Cents le message du Directoire sur les sociétés politiques, mention de son renvoi à la commission existante des Cinq-Cents le 18.

AF III 619, plaquette 4372, pièces 100-122. Nomination: de Van Wambeke, ex-administrateur central de l'Escaut, commissaire central, remplaçant Du Bosch, dont le député Dimartinelli possède un courrier enjoignant à divers fonctionnaires du département *de faire tomber les choix pour la législature et les autres fonctions sur des individus dont il communique la liste*, mesure approuvée par les députés Auverlot, Frison, Latteur, Membrède, Michiels, Stevenotte et Wuinand-Digneffe et par l'ex-ministre de la Justice Lambrechts, et désapprouvée par les députés Devinck-Thiéry, Eversdyck, Hopsomère, Lacoudraye, Van Rossem et Villiot²; des commissaire et substitut près les tribunaux de la Nièvre et du commissaire près le tribunal correctionnel de Nevers; et de commissaires municipaux de Benfeld³, Haguenau *intra muros*, Saverne et Sélestat.

Séance du 19 thermidor an VII [6 août 1799]

(AF* III 16, folios 126 recto-128 verso; AF III 619, plaquettes 4373 et 4374⁴)

Lois.

[Du 18] créant un quatrième arrondissement de recette de l'Ardèche à Aubenas; et exemptant les cédules des juges de paix du droit d'enregistrement; [du jour] sur l'assiette de l'emprunt pour la levée des conscrits; et les assemblées primaires d'Agen⁵ (AF III 619, plaquettes 4369, pièces 8-10, et 4373, pièces 1-4).

Message aux Cinq-Cents.

Envoyant trois états non joints de pensions de veuves et d'orphelins de 203 défenseurs de la Patrie (AF III 619, plaquette 4374, pièces 27-29).

Finances.

Approbation d'un traité du 14 joint avec les principaux négociants de Paris, signé par les commissaires nommés par la réunion des négociants de la place F.-A.-G. Dejoly, Fulchiron, Germain, Mallet aîné, Jean-Frédéric Perrégaux et Auguste Savera, qui *ont accepté la cession du quart des délégations dont les entrepreneurs des divers services ont fait transport au gouvernement par le traité du sept du présent mois et qu'ils se sont obligés à lui fournir jusqu'à trente millions en effets et à diverses échéances, à condition d'en être remboursés sur le montant effectif de la moitié des recettes affectées aux délégations sur le produit de l'emprunt dans le département de la Seine et, en cas d'insuffisance, sur le produit de cet emprunt dans toute l'étendue de la République pour les deux-tiers seulement dudit produit à l'exception des départemens réservés pour le service de la Trésorerie dans les précédentes délégations* (AF III 619, plaquette 4373, pièces 12-14).

Guerre.

Rapports sur la composition et la situation des armées de la République et demandant l'envoi de deux demi-brigades de l'armée du Danube à celle du Rhin et un crédit de huit millions indispensable pour la solde, *le Directoire se réserve de délibérer sur cette proposition*, classés au bureau particulier⁶; sur la défaite des chouans près de Saint-Pierre-des-Landes et la mort de leur chef Dauphin dit Alphonse par les colonnes mobiles de la Mayenne commandées par Cehlert, lui-même blessé le 11 entre Lassay [-les-Châteaux] et Ambrières [-les-Vallées]; et sur la

¹ Les pièces 44 et 45 sont la minute et la feuille d'exécution de l'arrêté du 18 messidor nommant le général Michaud commandant l'armée d'Angleterre par intérim (voir *tome IX* à cette date).

² Bernard-François-Joseph Van Wambeke, élu aux Cinq-Cents par l'assemblée scissionnaire de l'an VII, et dit alors, comme ici, ex-administrateur du département, sans doute le même que Bernard Van Wambeke, conservateur des Hypothèques à Gand anarchiste (*tome VI*, 21 thermidor an VI, Intérieur, note).

³ Au dossier est joint un arrêté de l'administration centrale du 28 ventôse an IV nommant un commissaire provisoire.

⁴ Plaquette contenant une fiche néant pour le 20 thermidor, où, sans que le procès-verbal l'annonce, il n'y eut pas séance.

⁵ Sur les recettes de l'Ardèche, voir *tome VII*, 7 frimaire: message du Directoire, note. Sur la seconde loi, voir *tome IX*, 7 messidor, message du Directoire. L'emprunt dont traite la troisième loi est celui pour la levée des conscrits créé par la loi du 10 messidor (*ibidem*, au 11). Le registre cite la quatrième comme portant sur les assemblées primaires et communales d'Agen.

⁶ Et non représentés ici.

situation des départements de l'Ouest: en Maine-et-Loire découverte d'armes au château d'Angrie, battue contre les chouans en forêt de Longuenée¹, défaite d'une bande de chouans à Ingrandes, attaque de gendarmes conduisant des prisonniers par cent chouans à Suette (auj.: commune de Seiches-sur-le-Loir), libérés par une colonne mobile d'Angers; dans la Mayenne, défaite d'un détachement sur la route de Meslay [-du-Maine] à Segré, et annonce qu'Ehlert ne sera pas estropié², calme dans la 12^e division militaire (la Rochelle), brigands tenus en respect dans la 13^e (Rennes); dans la 14^e, interception d'une péniche anglaise près de Dives-sur-Mer et arrestation de deux émigrés³, menaces sur le département de la Manche par un mouvement de 300 chouans dans la Mayenne près des limites entre Fougerolles [-du-Plessis] et Landivy, et enlèvement d'armes par les chouans à la garde nationale et à la gendarmerie à la Haye-Pesnel. Levée de l'état de siège à Périgueux⁴. Arrêtés sur le personnel⁵ (AF III 619, plaquette 4374, pièces 15, 26 et 30-43).

Marine et Colonies.

Arrêtés sur le personnel (AF III 619, plaquette 4374, pièces 16-25). Autorisation de porter le nommé Landais sur l'état des retraites, de délivrer des passeports pour Saint-Domingue à plusieurs colons à leurs frais et de destiner le citoyen Aubry à la place de sous-directeur de l'artillerie dans cette colonie, pièces retirées par le ministre⁶.

Police générale.

Mandat d'amener contre des embaucheurs de Bordeaux, des Landes et des Basses-Pyrénées⁷, rapport sans date au ministre signé V. Chevroul, rentrant d'une mission dans ces trois départements après cet arrêté, notant que des quatre embaucheurs en chef de Bordeaux, dont le comte de Bussy, parti depuis plusieurs mois pour l'île de France, seul le nommé Magondi a été arrêté, qu'à Bayonne des fuites ont empêché les arrestations, mettant en rapport avec les troubles de Toulouse l'affichage à Bordeaux les 19 et 20 thermidor d'un placard intitulé *Plus d'anarchie ou la mort*, notant que la ville a trois classes: les négociants: *la République n'existe pour eux que dans leurs portefeuilles... La loi sur l'emprunt des cent millions qu'ils appellent la loi des brigands a fortement contribué à les exaspérer*, celle des jeunes gens en âge de porter les armes: *l'éducation publique est nulle et ceux qui se livrent à cette honorable fonction sont tous les ennemis bien prononcés du nouvel ordre des choses. Doit-on d'après cela s'étonner si la génération présente qui devrait fixer les destinées de la République paraît devoir au contraire la renverser?*, et les artisans: *C'est dans cette classe que le feu du patriotisme s'est conservé dans toute sa pureté*; attribuant aux nouveaux commissaires et administrateurs centraux des Landes que les mouvements y soient contenus, rapportant des troubles à Nay [-Bourdettes] et recommandant d'interpeller le marquis de Logras, des Basses-Pyrénées, auquel des émigrés d'Espagne écrivent espérer un mouvement, et de se méfier des commandants des places de Bayonne et Saint-Jean-Pied-de-Port (AF III 619, plaquette 4373, pièces 5-11).

Séance du 21 thermidor an VII [8 août 1799]

(AF* III 16, folios 129 recto-132 recto; AF III 620, plaquettes 4375 à 4378⁸)

Messages des Cinq-Cents.

[Délibérés le 16 et expédiés le 19] sur les dénonciations: de l'administration centrale de la Roër, accusée d'improbité, d'immoralité et d'incivisme par ses employés; et de provocations royalistes à Mantes par le nommé Pinard: affichage de placards au nom de Louis XVIII et coupe d'un arbre de la Liberté dans un faubourg; [du 17 expédié le 19] sur celle d'assassinats et de pillages dans les Côtes-du-Nord par Guillou, commissaire municipal de Callac [-de-Bretagne]: vol d'une caisse publique sur la route de Loudéac à Saint-Brieuc et de celle du receveur de l'Enregistrement de Saint-Nicolas-du-Pélem après désarmement de la garde nationale, assassinat d'un patriote et de l'agent et l'adjoint municipaux

¹ Communes de Brain-sur-Longuenée, Grez-Neuville, la Membrolle-sur-Longuenée et Saint-Clément-de-la-Place.

² *Au moment où il a été blessé, il s'est mis à chanter: Mourir pour la patrie est le sort le plus beau et le plus digne d'envie.*

³ Dont l'un serait identifié comme le duc de Mortemart (plus loin au 22); voir aussi au 8 brumaire an VIII: renvoi en cassation de la condamnation à mort des émigrés Grellet-Defay et Legendre-Laférière, arrêtés sur cette péniche le 12 messidor, par la commission militaire de Cæn, dont la sentence est susceptible d'appel puisqu'elle ne siégeait pas en application de la loi du 19 fructidor an V sur les prévenus d'émigration restés en France.

⁴ En vigueur depuis un arrêté du 21 floréal an VI (*tome I*).

⁵ Dont mutation du général Béguinot, commandant la 24^e division militaire, à la 2^e, par échange avec le général Ennemond Bonnard et remise en activité des généraux Decæn (voir *tome VIII*, 9 floréal, Guerre, note), Parein du Mesnil, pour emploi à l'armée d'Italie (voir *tome II*, 15 fructidor an V, Guerre, note), et Alexandre-Camille Taponnier, à celle d'Angleterre (mesures connues de Six, mais datée du 14 septembre / 28 fructidor pour Parein du Mesnil), ainsi que d'Étienne Thouvenot, chef d'escadron au 9^e hussards réformé, en pied au 6^e (voir *tome IV*, 25 ventôse an VI, Guerre, note).

⁶ Affaires non représentées ici. Le nombre et les noms des colons de Saint-Domingue ne sont pas donnés.

⁷ En réalité: sept de Bordeaux et dix-huit des Basses-Pyrénées, en majorité de Bayonne, dont Lamy, caissier de la Monnaie de la ville, un ou deux de Pau, et trois dits *du pays basque, ci-devant Labourd*, parmi lesquels Commamalle, commissaire municipal de Biarritz, et Pierre Dithurbide, député à la Législative. Les noms sont récapitulés à la rubrique: Royalisme de l'index.

⁸ Les pièces 90 et 91 de la plaquette 4378 sont la minute d'un arrêté du 21 thermidor an VI, manquant au dossier de cette date (*tome VI*), nommant un commissaire municipal à Lagrasse et le rapport du ministre de l'Intérieur François de Neufchâteau correspondant.

de Lanrivain, acte de courage de Joseph Le Graël, de Maël-Carhaix¹; [et du 19 expédié le 21] demandant le montant de la réduction à faire sur la contribution locale du canton de Nouvelle-Église pour la commune de Vieille-Église à concurrence du curage fait en l'an VI de sa portion de la rivière de Vinfille², messages envoyés le premier au ministre de la Justice, les deux suivants à celui de la Police générale et le dernier à celui de l'Intérieur (AF III 620, plaquettes 4376, pièces 41-44, et 4377, pièces 69-71 et 81-86).

Messages aux Cinq-Cents.

Sur: la demande de réintégration dans ses droits de citoyen français de François Rafaelli, président du tribunal du district de la Porta (Golo) ayant accepté des fonctions publiques pendant l'invasion britannique, adresse de l'intéressé, habitant Tralonca, canton de Mercurio, au président *du Corps législatif*, Bastia, brumaire an VII, apostille des Cinq-Cents sur l'envoi de sa pétition au Directoire le 4 nivôse³, extrait du procès-verbal de l'assemblée électorale du Golo de l'an V l'élisant accusateur public, certificats par les municipalités, commissaires municipaux et juges de paix des cantons d'Ampugnani, Mercurio et Rostino, et par Romualdo Gavini et François Vincenti, lieutenants de gendarmerie à Giocatojo et la Porta; la limite entre les départements de la Drôme et de l'Isère par la rivière la Bourne, que le premier demande pour limite du nord du Vercors à son confluent avec l'Isère, le département de l'Isère n'acceptant qu'elle serve de démarcation qu'à partir de son confluent avec le torrent la Vernaïson, en maintenant dans l'Isère et le canton de Pont-en-Royans la partie de la commune de Châtelus sur la rive gauche de la Bourne, au lieu de la rattacher à celui de Saint-Jean-en-Royans, dont elle est éloignée de 15 kilomètres au lieu de dix de Pont-en-Royans⁴; le transfert du hameau de Tarsul⁵ de la commune de Saint-Nicolas-de-Cîteaux à celle d'Izeure, mémoire de deux propriétaires du hameau à l'administration centrale, rapport du ministère de l'Intérieur non signé à *joindre au travail général de la réduction et nouvelle circonscription des cantons*, floréal an VI, et rapport en termes identiques par Quinette, lettre de ce dernier annonçant au député Buvée qu'il présente un projet de message du Directoire sur la question et chemise du dossier de la commission spéciale des Cinq-Cents créée le 25; un échange de terrains par la commune de Dole; la création d'un tribunal de commerce à Millau, avec pour ressort ceux du tribunal correctionnel et de celui de Saint-Affrique, en conservant le tribunal de commerce de Saint-Geniez-d'Olt; la location sur simple estimation d'une partie du séminaire Saint-Sulpice de Paris, dont le locataire actuel est déchu pour défaut de paiement, à Tremel, artiste mécanicien au Palais national des Arts, auparavant locataire des Jacobins, qui viennent d'être vendus, pour y créer une filature d'après de nouveaux procédés de son invention; et répondant à celui du 18 messidor⁶ sur le droit de timbre sur les reconnaissances de fonds déposés dans les bureaux de poste, *Bulletin des lois* n° 282 des 2 à 6 prairial an VII, 16 pages, *Circulaire* n° XXIII des Administrateurs généraux des postes aux lettres aux directeurs des postes du 30 prairial an VII, 3 pages, et *Feuilleton du Corps législatif* n° 43, 21-22 messidor an VII, 23 pages (AF III 620, plaquettes 4375, pièces 5-12 et 20-30, 4376, pièces 45-47 et 56-61, 4377, pièces 66-68, 73-76 et 78-80, et 4378, pièces 96-100).

Finances.

Coupe de bois communaux de Matton [-et-Clémency]. Indemnités à des maîtres de poste⁷. Nomination du contrôleur du bureau de poste d'Angers. Réintégration d'Henrionnet, agent forestier de l'ex-maîtrise de Bar-le-Duc⁸. Distribution décadaire de fonds sur l'exercice de l'an VII. Confirmation de la vente de l'église Nicaise de Reims, *présentée par des artistes du département comme un des plus beaux monuments d'architecture gothique existant dans la République, le ministre regrette que la situation du trésor public n'ait pas permis de faire à cet édifice les réparations... qu'il serait nécessaire d'y faire pour en empêcher la chute* (AF III 620, plaquettes 4375, pièces 18-19, 4376, pièces 35-40 et 48-55, et 4377, pièces 76-78).

Intérieur.

¹ *Le premier de ce mois, trois émigrés armés de sabres et de carabines entrent chez lui et lui demandent s'il n'est pas acquéreur de biens nationaux. Oui, répond-il. Eh bien, tu vois ici tes maîtres. Comptes-nous sur le champ dix-huit cents francs ou tu vas périr. Il est juste de vous satisfaire, dit Le Graël. Il ouvre son armoire au fond de laquelle il y avait une grande hache, il s'en saisit, se précipite à l'instant sur les trois brigands, les désarme et les assomme*, faits dont le Conseil vote mention honorable au procès-verbal. Saint-Brieuc, nom révolutionnaire: Port-Brieuc.

² Voir *tome IX*, 2 thermidor, message du Directoire, note.

³ On ne trouve aucune mention d'un message des Cinq-Cents transmettant cette adresse au Directoire dans les procès-verbaux du Directoire antérieurs ni dans la série C, où le personnage, dit de Mercurio, n'apparaît qu'à l'occasion de la réception du message du Directoire du 21 thermidor. Bien qu'on n'ait pas ici de chemise de dossier de commission spéciale des Cinq-Cents, on a, en plus de la minute du message du Directoire, son expédition conforme reçue par les Cinq-Cents, les pièces jointes faisant certainement partie du dossier du Conseil.

⁴ Réponse au message des Cinq-Cents du 19 germinal (*tome VIII*, au 22 suivant, note).

⁵ Tarsul n'est pas l'actuelle commune de la Côte-d'Or (auj.: canton d'Is-sur-Tille), mais un hameau de ce département,auj.: commune d'Izeure. Saint-Nicolas-de-Cîteaux, nom révolutionnaire: l'Unité.

⁶ *Tome IX*, au 22 suivant.

⁷ Relais de Saint-Malo (nom révolutionnaire: Port-Malo), Sainte-Menehould et Bassou (Yonne).

⁸ Voir *tome VIII*, 15 germinal, Finances, note. Bar-le-Duc, nom révolutionnaire: Bar-sur-Ornain.

Destitution et remplacement: administration centrale des Hautes-Pyrénées à la demande des députés Destrem et Gauran¹ et nomination de Guchan commissaire central, remplaçant Decamps, hébergeant son frère prêtre réfractaire, ayant coopéré à la rédaction d'un journal dangereux du département et cherché à influencer sur les élections; municipalités: Ajaccio: membres signant des faux certificats d'âge de conscrits, Angers: président de mêmes principes que l'ex-commissaire central, à la demande des députés Brichet, Clémanceau, Delorme, Gautret, Leterme-Saulnier, Savary et Talot, Crozon: membres ivrognes injuriant leurs collègues en séance et au temple décadaire, Dixmude (Lys): agents municipaux d'Esen et Klerken (auj.: communes de Dixmude et d'Houthulst) l'un ne rédigeant pas de procès-verbal après l'assassinat d'un patriote et l'autre n'appliquant pas les lois sur la conscription, Selles-sur-Cher: agents municipaux ne pouvant tenir l'état civil faute de savoir lire et écrire, Venloo (Meuse-Inférieure): agent du chef-lieu négligent, remplacé par l'adjoint, rapport notant que, faute d'acceptation, l'administration centrale a dû nommer des commissaires spéciaux comme agents à Beesel et Belfeld, et Vézelay: agent et adjoint du chef-lieu tolérant des danses et des foires de l'ancien calendrier; agents de Borgharen (Meuse-Inférieure) négligent et ne parlant ni comprenant le français et Serinchamps (Sambre-et-Meuse, auj.: commune de Ciney) participant à un pèlerinage; adjoint de Lanaye (Meuse-Inférieure) entravant la vente des presbytères qu'il désirait conserver aux curés. Destitution et jugement, agents: Évreux ayant intercepté et lu publiquement un rapport du commissaire municipal contre la municipalité, causé une émeute contre lui et ordonné de l'arrêter, la Gravelle royaliste², Menneville (Pas-de-Calais) injuriant les gendarmes recherchant les conscrits et réquisitionnaires et Quarante payé en denrées par les conscrits et réquisitionnaires. Annulation de la destitution de Boyer, ex-administrateur central de la Dordogne³. Remplacement d'administrateurs municipaux de Meulebeke (Lys) et Périgueux refusant. Nomination d'un membre du bureau central de Lyon. Jugement de la municipalité de Péronne (Somme) ayant retiré sans autorisation des fonds de la caisse du droit de passe pour hâter l'établissement des barrières (AF III 620, plaquettes 4377, pièces 62-65, et 4378, pièces 92-95, 100-105, 108-156 et 159-161).

Justice.

Renvoi au tribunal civil de la Manche en appel du tribunal de commerce de Granville de la prise du navire américain *le Pool-Carry*, capitaine John Besson, né à Jersey mais demeurant aux États-Unis, chargé de Norfolk pour Londres de boucauts de tabac et de douvelles ou madères pouvant servir à construire des vaisseaux, par le corsaire *l'Heureux Spéculateur* de Cherbourg près de l'île de Wight⁴. Annulation de l'acquiescement par la commission militaire de Montpellier de Mathieu Froment, émigré du Gard (AF III 620, plaquettes 4375, pièces 1-4, et 4377, pièces 72 et 87-89).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 620, plaquette 4378, pièces 106-107 et 157-158. Nomination de commissaires: municipal de Jougue⁵ et près le tribunal correctionnel de Namur.

Séance du 22 thermidor an VII [9 août 1799]

(AF* III 16, folios 132 recto-135 recto; AF III 620, plaquettes 4379 et 4380)

Lois.

¹ Hugues Destrem et Paul Gauran, députés de la Haute-Garonne et du Gers aux Cinq-Cents, reprochant aux administrateurs à destituer des arrêtés de suspensions en masse d'administrateurs municipaux comme anarchistes en thermidor an VI. Voir plus loin au 28: arrêté rectifiant celui-ci et conservant en fonctions Baïce Gertoux, député à la Législative et à la Convention sorti des Cinq-Cents en l'an VI, n'ayant été élu à l'administration centrale qu'en l'an VII, donc étranger aux reproches faits à ses collègues (mesures inconnues de *Kuscinski*, *Dictionnaire des conventionnels*), et 13 vendémiaire an VIII: réintégration de l'administrateur central Vignola, présenté par les députés Dauphole, Peré et Lacrampe comme ayant fait la campagne contre les rebelles à Montréjeau, bien que le nouveau commissaire central Guchan (Pierre Guchan, conventionnel, député aux Anciens jusqu'en l'an VI, sorti des Cinq-Cents en l'an VII, nomination que le même date du 26), affirme que Vignola, présenté comme entré le premier dans Montréjeau, n'y est arrivé qu'avec l'arrière-garde des républicains.

² Ayant invité un aubergiste du Bourg-Lacour (sans doute: Saint-Pierre-la-Cour) à refuser la pièce de cinq francs donnée par des gendarmes pour payer leur séjour chez lui.

³ Voir *tome V*, 5 prairial an VI, Intérieur, note.

⁴ Saisi pour irrégularités multiples de ses papiers. Le commissaire près les tribunaux du département avait fait un référé demandant si les États-Unis restaient réputés neutres bien qu'ils aient délivré des lettres de marque contre des bâtiments français, question tranchée par l'affirmative par le ministre des Relations extérieures. Boucaut: à l'origine contenance d'une peau de bouc, puis tonneau pour le transport de matières sèches ou exotiques; douvelle: petite planche; madère: planche de navire.

⁵ Remplacement à la demande des députés Briot, Michaud, Quirot et Violand d'un commissaire exerçant d'autres fonctions incompatibles non précisées. La feuille d'exécution manque.

[Du 21] autorisant la remise au Directoire de notes de la main de Girot-Pouzol et Goupilleau de Montaigu; rattachant la commune de Marnay à celle de Faye [-la-Vineuse]; et sur une contribution locale de celle de Francheville⁶ (AF III 620, plaquettes 4376, pièces 31-34, et 4379, pièce 11).

Messages des Cinq-Cents.

[Délibérés le 19] sur les réclamations: de la commune d'Abbeville contre l'obligation de présenter des extraits de rôle des contributions au receveur pour obtenir des bons admissibles en paiement des contributions; et de dix-huit mois d'arriéré de traitements des nourrices des orphelins du canton de Civray (Vienne); et la demande de remise en activité des officiers réformés du 1^{er} bataillon des canonnières de Paris; [et du 21] sur la dénonciation par la municipalité d'Ancenis d'une fourniture de souliers par le magasin militaire de Nantes, messages transmis le premier au ministre des Finances, le deuxième à celui de l'Intérieur et les derniers à celui de la Guerre² (AF III 620, plaquettes 4379, pièces 23-25, et 4380, pièces 42-44, 58-60 et 66-68).

Messages aux Cinq-Cents.

Donnant l'effectif des troupes cisalpines, helvétiques, piémontaises et polonaises à prendre à la solde de la République; et demandant si les citoyens sans enfants devenus veufs après le 23 nivôse sont dispensés de service militaire³ (AF III 620, plaquettes 4379, pièces 8-9, et 4380, pièces 39-41 et 45-48).

Décision du Directoire.

Circulaire rappelant aux ministres *l'invitation de se trouver au lieu des séances du Directoire à l'heure précise indiquée pour chacun d'eux*, minute de Lagarde (AF III 620, plaquette 4380, pièce 69).

Guerre.

Rapports sur: l'annonce par le général Avril d'après Marteau, capitaine de la 8^e compagnie des garde-côtes du Calvados, d'un projet de débarquement par une division britannique de cent voiles croisant vers les côtes de la Bretagne et de la Manche de 40 000 hommes sur trois points entre Granville et Sainte-Marie-du-Mont (Manche) devant marcher en trois colonnes et opérer leur réunion à Lisieux; l'organisation des compagnies franches des départements de l'Ouest et la demande des députés de Belgique d'y suspendre la levée des 4^e et 5^e classes de conscrits pour ne pas armer des hommes qui pourraient devenir dangereux et qu'on pourrait recruter pour servir ailleurs; le besoin de fonds pour les manufactures d'armes, les fournisseurs Brunon et Gessuin renvoyant leurs ouvriers et suspendant la livraison de fusils, et les transports militaires dont la compagnie Gehier suspend le service: *Je parais sans cesse devant vous comme un écho de la plainte publique: c'est que les maux de l'armée sont à leur comble*; sur le tableau affligeant de la situation politique des départements de l'Ouest, en demandant la mise en état de siège des communes importantes et l'augmentation du nombre d'officiers chargés de commander les cantonnements et ces grandes communes, rapport annonçant l'enlèvement d'armes et l'enrôlement de jeunes gens par les chouans à Broons, Melesse et Saint-Didier (Ille-et-Vilaine), la circulation de bandes en partie en uniformes de gendarmes et de hussards près de Torcé et Vergéal, commune dont les habitants ont été forcés de se réunir à une bande de chouans levée à Balazé, Erbrée et Izé (auj.: Val-d'Izé), et précisant que l'un des chouans arrêtés sur une péniche anglaise⁴ est le duc de Mortemar; et contre la demande des départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne d'être dispensés de former leurs bataillons auxiliaires de conscrits, avec approbation de l'avis du ministre d'y laisser ces bataillons sur place aussi longtemps que possible pour y assurer le maintien de l'ordre. Mise en état de siège du canton d'Harfleur à cause de la présence d'émissaires royaux, comme le sont les communes du Havre et d'Ingouville, à la demande du général Béthencourt, commandant la place du Havre⁵. Arrêtés sur le personnel⁶ (AF III 620, plaquettes 4379, pièces 10 et 22, et 4380, pièces 34-38, 49-57 et 61-64).

Marine et Colonies.

⁶ Voir respectivement plus haut, au 16, message du Directoire, note, *tome VI*, 7 thermidor an VI, message du Directoire, note, et *tome VII*, 21 frimaire, message des Cinq-Cents, note. Francheville (Eure).

² Le message sur les canonnières de Paris rappelle celui du 17 fructidor an VI (*tome VI*, au 19 suivant). Voir plus loin au 29: rapport du ministre de la Guerre sur les mesures prises au sujet de la fourniture de souliers.

³ Sur le premier message, voir *tome IX*, 24 messidor, message aux Cinq-Cents, note. Le second demande si le 3^e paragraphe de l'article 16 de la loi du 19 fructidor an VI ne soumet au service que les devenus veufs sans enfants avant la date indiquée.

⁴ Voir plus haut, au 19.

⁵ Le général Antoine de Béthencourt, en fait commandant les départements de l'Eure et de la Seine-Inférieure dans la 15^e division militaire, celle d'Amiens (*Six* et *tome V*, 14 prairial an VI).

⁶ Dont nomination du général Jacques-Maurice Hatry inspecteur général de l'infanterie de l'armée d'Angleterre, remplaçant le général Beurnonville (Pierre de Riel de), nommé inspecteur général des troupes à cheval des 15^e et 16^e divisions militaires (Amiens) et des 17^e, 18^e et 24^e et 25^e (Paris, Dijon, Bruxelles et Liège), arrêtés inconnus de *Six*, confirmation de la promotion de général de brigade du chef de brigade d'artillerie Nicolas-Grégoire Aulmont-Verrières (mesure connue du même), et promotion des commissaires des guerres Boério (Bohério dans *l'Almanach national de l'an VII*) et Férés commissaires ordonnateurs (sur le second, voir: AF III 190, dossier 876, pièces 27-30: Guillaume-René-François Férés, commissaire des guerres).

Annulation de l'arrêté du 3 prairial an VI créant une compagnie de militaires noirs et de couleur et incorporation de ses membres dans les corps les plus voisins en attendant de les employer dans les premières expéditions pour les colonies¹. Promotion d'un chef de bataillon (AF III 620, plaquette 4380, pièces 26-32).

Relations extérieures.

Communication de lettres de Berlin par le ministre. Signature des commissions d'Étienne-Daniel et Thomas Chezaulx, consul et vice-consul à Bergen (Norvège). Paiement sur la caisse secrète du ministère des secours aux irlandais réfugiés en remboursant au nommé Thompson une partie de ses avances. Secours à Bonneau, chargé d'affaires à Varsovie arrêté et emprisonné pendant quatre ans à Saint-Petersbourg² (AF III 620, plaquette 4379, pièces 1-7).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 620, plaquette 4379, pièces 19-22. Traités envoyés par Lindet, ministre des Finances, à Lagarde: du 3 nivôse, signé par Boyer-Mayer, entrepreneurs des casernements des départements provisoires de la rive gauche du Rhin, Gehier-Demilaire, transports militaires et remonte, Gerboux, par procuration de Lannoy, entrepreneur du service des bois et lumières, Nicolas Haussmann pour la compagnie Rochefort, chargée du service des subsistances, étapes et convois, Lanchère fils, entrepreneur de l'artillerie, Lanoue, Le Gouët et Desfossés, entrepreneurs du casernement de la République, V. Morin, Musset, adjudicataire de l'entreprise de l'habillement et de l'équipement, Roger par procuration de Ch. Féline, Tailleur et Benjamin, entrepreneurs de l'habillement des vétérans nationaux, Thierry et compagnie, entrepreneurs des chauffages et lumières des troupes de la République; et du 7 thermidor approuvé par le Directoire le 22, avec les délégataires des ministères de la Guerre et de la Marine et de la Trésorerie nationale pour procurer à la Trésorerie nationale un secours de 30 millions de francs formant le quart de ce qui reste dû sur leurs délégations, signé par Baudécourt, Dejoly pour la compagnie Amelin-Vanrobais, M. Duguet frère aîné, Gehier-Demilaire, transports militaires, Michel frères jeune pour les compagnies Dutertre et fils et Chevalier-Carbonnet, Moreau pour la compagnie des lits militaires, V. Morin, Roger par procuration de Ch. Féline, Périer, Roy, Armand Seguin pour Bordier et Hecqman, et Vrille pour la compagnie Lanchère fils.

AF III 620, plaquette 4380, pièce 65. Ordre au ministre de la Guerre de charger le général Joubert de faire contrôler les voitures revenant d'Italie dans les 7^e et 8^e divisions militaires, comme le Directoire l'avait ordonné par arrêté du 5 germinal pour celles revenant de l'armée de Naples, minute de Lagarde, copie au registre du bureau particulier, AF* III 19, pages 166-167.

AF III 620, plaquette 4380, pièces 70-71. Lettre de Joseph Turot, secrétaire général du ministère de la Police générale demandant à Lagarde les expéditions des arrêtés sur les émigrés en date du 19 et cahier récapitulatif de celles soumises au Directoire le 18.

Séance du 23 thermidor an VII [10 août 1799]

(AF* III 16, folios 135 verso-141 verso)

Célébration de la fête du Dix-Août.

Descriptif des préparatifs de la fête au Champ de Mars et de l'arrivée du Directoire à quatre heures après-midi. Exécution d'une symphonie et de l'hymne à la liberté. Texte du discours de Sieyès, président du Directoire, observant qu'après la royauté abattue, *ne purent s'anéantir en un jour tous les intérêts qu'elle s'était associés... Dans la France République, la royauté conserva donc et des amis et des vengeurs. Les uns ne déguisèrent même point leurs efforts... Les autres, plus perfides, déclamateurs bruyans contre la royauté mais ennemis secrets et non moins implacables de ceux qui l'avaient détruite, se plièrent à tous les langages, s'unirent à toutes les fureurs, enchérèrent sur tous les excès dans le double espoir de venger le trône sur ses véritables destructeurs et de le faire regretter par ceux-mêmes qui avaient le plus applaudi à sa chute.. Aux entreprises ouvertes de la royauté, la République oppose sans relâche le déploiement de toutes les forces nationales... Aux agressions indirectes, on pourrait aussi répondre par des mesures répressives,... mais parce que vos magistrats sont fortement républicains, parce qu'ils savent que dans cette classe d'agresseurs il se mêle des Français emportés par leur amour même de la République..., c'est plutôt par de pressans et fraternels avis qu'ils veulent les atteindre... Gardez-vous de regarder comme des républicains ceux qui ont vu dans le renversement d'un trône non pas le moyen d'établir un gouvernement nouveau désiré par la Nation, mais le droit de renverser dans tous les tems tout ce qui embarrasserait leur ambition individuelle, ceux qui pensent qu'affermir est toujours une lâcheté, détruire toujours une gloire... Non, ils ne sont point républicains ceux qui, à travers leur démagogique langage, laissent percer la prédilection honteuse qu'ils conservent pour les superstitions royales et semblent à chaque instant vous dire que, puisqu'on a attaqué un roi, ils peuvent à plus forte raison attaquer des magistrats*

¹ Voir tome V, 3 prairial an VI, Marine et Colonies, note.

² Les lettres de Berlin sont dites reprises par le ministre (affaire non représentée ici). Sur les frères Chezaulx, voir tome VIII, 22 germinal, Relations extérieures, note. Jean-Alexandre Bonneau, chargé d'affaires à Varsovie de 1775 à 1793 (*Repertorium der diplomatischen Vertreter*).

du peuple..., ceux qui ne savent que recueillir, échauffer, soulever les mécontentemens contre l'ordre établi, eux qui, dans d'autres tems, crurent que pour gouverner il fallait punir de mort quiconque osait ne pas être content, ceux pour qui la paix serait un malheur, qui redoutent la victoire, qui calculent sur nos revers pour l'accroissement de leur influence... Le Directoire exécutif connaît tous les ennemis qui conspirent contre la République. Au milieu de ces excitateurs, ... il ne perd pas de vue ces autres royalistes... , il vous déclare qu'il sera également inflexible contre tous... , il les combattra tous, non pas en balançant les uns par les autres, ce jeu impolitique et cruel est indigne de la République, mais en les comprimant tous également à l'aide des énergiques moyens que lui assure la constitution de l'an III et cette immense majorité de citoyens bien résolus à la défendre, à n'obéir qu'à la loi et à se rallier dans tous les momens aux autorités tutélaires. Vive la République!. Description de l'attaque de trois redoutes fortifiées, dernier rempart du château où conspire un roi perfide, par les troupes républicaines, tir d'une salve d'artillerie et départ du cortège du Directoire.

Séance du 24 thermidor an VII [dimanche 11 août 1799]

(AF* III 16, folios 141 verso-143 recto; AF III 620, plaquette 4331¹)

Lois.

[Du 22] créant un tribunal correctionnel à Sainte-Menehould avec l'ancien district comme ressort, soit les cantons d'Auve, la Neuville-au-Pont, Passavant [-en-Argonne], Saint-Mard-sur-le-Mont, Sommepey [-Tahure], Vienne-le-Château et Ville-sur-Tourbe; sur la vente d'un communal de Momères; réduisant de quatorze à huit les communes du canton de Lamastre; sur les assemblées primaires de Narbonne et communales des Arcs; et ordonnant la remise par l'archiviste de la République de titres de propriétés communales de Dohan et des Hayons² (AF III 620, plaquettes 4379, pièces 12-18, et 4381, partie du 24, pièce 1).

Message des Cinq-Cents.

[Délibéré le 17 et expédié le 19], envoyé au ministre de la Police générale, remettant deux écrits royalistes non joints reçus par le commissaire municipal de Morêt [-sur-Loing] (AF III 620, plaquette 4381, partie du 24, pièces 2-4).

Guerre.

Nomination du général Lefebvre commandant la 17^e division militaire, remplaçant Marbot, à employer dans une armée³ (AF III 620, plaquette 4381, partie du 24, pièces 7-11, minutes de Lagarde).

Séance du 25 thermidor an VII [12 août 1799]

(AF* III 16, folios 143 recto-145 recto; AF III 620, plaquette 4381, partie du 25)

Guerre.

Autorisation de payer des secours provisoires aux veuves et orphelins de défenseurs de la Patrie. Mise d'Amiens en état de siège après des rassemblements contre la conscription. Arrêtés sur le personnel⁴. Ordre au ministre de remettre *promptement l'état des déclarations et découvertes qui ont dû être faites en exécution de la loi du 11 messidor sur les ventes d'effets d'armement et autres*, minute sur papier à lettre du Directoire à en-tête et vignette gravée (AF III 620, plaquette 4381, partie du 25, pièces 1-25).

¹ Plaquette contenant une feuille néant pour le 23, onze pièces du 24 et 25 du lendemain avec nouvelle numérotation.

² Les trois premières lois font suite aux messages du Directoire des 8 fructidor an VI (*tome VI*), 9 ventôse (*tome VIII*, voir note) et 9 prairial (*tome IX*). Dohan et les Hayons, Belgique, province de Luxembourg, alors: Ardennes.

³ Six date la nomination de Lefebvre du 13 août / 26 thermidor, et écrit de Marbot qu'il fut employé à l'armée d'Italie le 9 septembre / 23 fructidor.

⁴ Dont réintégration de François Coulon aux Invalides (voir *tome VII*, 25 brumaire, Guerre, note), promotion du chef de bataillon François-Antoine Cuneo d'Ornano, commandant la place de Mannheim, chef de brigade (arrêté connu de *Quintin*; voir aussi *tome III*, 5 brumaire an VI: nomination à la place de Landau), remise en activité dans son grade d'adjudant général pour emploi en armée d'active ou à l'intérieur du chef de brigade Palasne-Champeaux (bien que *Quintin* ne connaisse pas cet arrêté, il s'agit vraisemblablement d'Antoine-Julien-Pierre Palasne de Champeaux, adjudant général chef de brigade à l'armée de l'Ouest en l'an III puis chef de division de gendarmerie en l'an V, que les auteurs disent inscrit au tableau des adjudants commandants en activité en 1801), promotion de Claude-Joseph Armand, capitaine adjudant-major à la 51^e demi-brigade dont les sages dispositions ont opéré la destruction de quarante brigands dans le département de la Dyle, chef de bataillon (mesure connue des mêmes), remise en activité et emploi en armée d'active du général Pierre-Jean Treich des Farges (voir *tome V*, 1^{er} prairial an VI, nominations administratives, Meymac, note) et nomination du futur général Jean-Baptiste Noirost, chef d'escadron, commandant en second l'école d'équitation de Versailles, chef de brigade au 23^e de cavalerie (arrêté connu de *Quintin*), à la place du futur général Claude-Pierre Pajol (sur celui-ci, voir *tome IX*, 22 messidor, Guerre, note).

Séance du 26 thermidor an VII [13 août 1799]

(AF* III 16, folios 145 recto-149 verso; AF III 620, plaquettes 4382 à 4386)

Lois.

[Du jour] autorisant des visites domiciliaires pendant un mois *pour arrêter les embaucheurs, les émigrés rentrés, les égorgeurs et les brigands*, prise sur message du Directoire du jour¹ (AF III 620, plaquettes 4383, pièces 32-33; et 4384, pièces 127-129).

Autres messages aux Cinq-Cents.

Transmettant la plainte du Directoire batave par lettre jointe du 2 août 1799 contre les calomnies dont l'ambassadeur batave Schimmelpennick et le Directoire batave sont *journellement assailli dans les journaux français*, avec invitation à remettre le dossier à la commission du Conseil sur le message du Directoire du 6 sur les articles de journaux concernant les pays amis et neutres. *La délibération se poursuit sur les dangers intérieurs qui menacent la République. Le Directoire reconnaît avec douleur que la société qui s'est formée rue du Bac à Paris trompe l'espoir qu'elle avait fait naître de concourir puissamment à la restauration de l'esprit public, que des étrangers et des agens secrets de la coalition se sont glissés dans cette réunion sous le masque du patriotisme, qu'ils y secouent les brandons des discordes civiles en égarant les bons citoyens et les poussant hors des bornes constitutionnelles, en renouvelant les allarmes, en insultant aux intentions et aux travaux du Corps législatif, en effrayant le peuple par l'assurance de la nécessité de se sauver lui-même*: fermeture de la société et scellés sur ses papiers, minute signée des cinq Directeurs, et message en informant les Cinq-Cents et leur demandant avec instance de hâter l'émission de la loi organique... *concernant les réunions s'occupant de questions politiques, afin que ces réunions, que le Directoire est décidé à protéger de tout son pouvoir, rendent à la Patrie tous les services qu'elle attend et remplissent le but de leur institution en enflammant le courage des conscrits et des militaires et en ajoutant à la garantie sociale par l'exemple de leur soumission aux lois*, rapport de Lefebvre à Sieyès du jour: *deux grenadiers du Corps législatif pris de vin et convaincus d'avoir insulté les militaires de service et un bourgeois arrêté au moment où il crioit À bas les jacobins! sont les seuls qui m'aient paru assez coupables pour les faire traduire provisoirement au corps de garde*. Messages: rappelant le précédent sur le remplacement des juges de paix et assesseurs non désignés par les assemblées primaires, chemise du dossier de la commission spéciale des Cinq-Cents créée le 29; pour astreindre chaque section des tribunaux civils à tenir audience tous les jours; envoyant les procès-verbaux des assemblées primaires de Dax²; favorable au transfert du canton de Cellefrouin et Ventouse du ressort du tribunal correctionnel d'Angoulême à celui de Ruffec³; sur ceux: du canton de Perthes à Villiers-en-Lieu⁴, et de la commune d'Isles-lès-Villenoy de celui de Crécy [-la-Chapelle] à celui de Meaux *extra muros*, chemise du dossier de la commission spéciale créée le 29, délibérations de l'administration centrale et de la municipalité de Crécy, lettre de Bezout, *président du département*, au ministre de l'Intérieur et note du député Hattingais proposant également de transférer les communes de Trilbardou et Vignely au même canton⁵; la modification de ceux d'Argenteuil et Sartrouville⁶; des réunions de communes de celui de Magny [-en-Vexin]⁷; l'achat d'un communal de Dompierre (Vosges) anticipé par le meunier Thomas-Joseph Cuny, chemise du dossier de la commission spéciale des Cinq-Cents créée le 29, procès-verbal de transaction par les habitants convoqués par l'agent municipal, germinal an VII; la création de

¹ Le message du Directoire, dont la minute est signée des cinq Directeurs, commence ainsi: *Les rapports de tous les départements annonçant que des bandes d'étrangers réunis aux émigrés se sont répandus sur tous les points de la République, provoquant la désertion et la rébellion, et reprennent le plan de Vendée universelle conçu par les conspirateurs de Vendémiaire...* Sur le registre, il suit immédiatement celui sur la plainte du Directoire batave par lequel commence le procès-verbal, la réception de la loi venant presque à la fin de la séance avant l'affaire de Mannheim; il est suivi par l'arrêté fermant la société de la rue du Bac et le message en informant les Cinq-Cents.

² Ces procès-verbaux, des assemblées primaires mères et scissionnaires des 1^{ère} à 3^e sections, procès-verbal de l'assemblée de la 4^e section, et procès-verbal de vérification des votes de toutes ces assemblées du 25 germinal an VII, sont classés à la fin du dossier du 29, date d'une copie conforme par les services des Cinq-Cents du message du Directoire qui leur est jointe (AF III 621, plaquette 4395, pièces 35-44).

³ Voir tome IX, 19 prairial, message des Cinq-Cents.

⁴ Perthes, Haute-Marne, transfert préconisé par l'administration centrale, la municipalité préférant Hœricourt (auj.: commune de Saint-Dizier) ou à défaut Hallignicourt.

⁵ Étienne-Louis Bezout, conventionnel de Seine-et-Marne. Louis-Michel Hattingais, commissaire près le tribunal correctionnel de Meaux lors de son élection aux Cinq-Cents en l'an VI. Voir plus loin au 28, le message du Directoire proposant le transfert des deux dernières communes.

⁶ En les composant respectivement des communes de Bezons, Carrières [-sur-Seine], Montesson et Sannois, et de celles de Corneilles [-en-Parisis], la Frette [-sur-Seine], Herblay, Houilles et Montigny [-lès-Corneilles].

⁷ Réunion de la commune de Charmont (de nos jours commune du Val-d'Oise) au chef-lieu, de celle de Velanne-le-Bois à celle de Blamécourt et de celle de Velanne-la-Ville à celle d'Arthieul (Velanne, commune unique dont le territoire fut partagé en 1863 entre celles d'Arthieul et de Blamécourt, elles-mêmes rattachées en 1964 à celle de Magny-en-Vexin).

deux foires annuelles à Rodome, chemise du dossier de la commission spéciale des Cinq-Cents créée le 29, délibération de la municipalité; l'inconvénient de cumuler la perception du droit de passe et la maîtrise des dépenses d'entretien des grandes routes, rapport du ministre de l'Intérieur se référant à un mémoire circonstancié non joint ici, mention de l'envoi au journal *le Rédacteur*; la réduction des frais accessoires versés aux départements¹ par les acquéreurs de maisons, bâtiments et usines, chemise du dossier de la commission spéciale des Cinq-Cents créée le 29; l'institution de primes pour les débiteurs d'obligations provenant des communautés supprimées du Bas-Rhin et du Haut-Rhin qui s'en libéreraient par anticipation, chemise du dossier de la commission spéciale des Cinq-Cents créée le 29²; l'attribution de la maison de l'émigré Castellane à Paris à la veuve de Roberjot, fiche de renvoi au dossier du 16 prairial; et demandant la peine de mort contre *tout individu qui recèlera un déserteur ou qui provoquera le soldat de la Patrie à la désertion*, rapport de Bernadotte sur la parution à Paris d'un journal intitulé *Bulletin officiel des armées* ou *Bulletin feuilleton des armées*, donnant les détails les plus étendus sur les opérations du gouvernement français, sur la force réelle ou fictive des ennemis et sur l'impossibilité où il nous suppose de défendre plus longtemps la cause de la liberté, rendant compte de la circulation des écrits suivants dans la 5^e division militaire: *Lettre d'envoy*, signée par le comte de Pawlett, d'un écrit portant pour titre: *Motifs qui ont déterminé les réquisitionnaires et conscrits de la division de xxx à quitter leurs drapeaux adressés à leurs concitoyens de toutes les provinces françaises, à leurs frères d'arme encore sous le joug des tyrans, à tous autres qui, dans quelques lieux qu'ils habitent, liront cet écrit*, joints, 4 et 15 pages s.l.n.d., *Lettre d'un habitant de Paris à son ami à Berlin sur l'assassinat des plénipotentiaires français près de Rastadt*, *Observation sur la manière dont l'événement de Rastadt a été présenté à Paris et sur ses effets*, et *Réflexions sur la catastrophe des ministres de la République française à Rastadt*³ (AF III 620, plaquettes 4382, pièces 5-30, 4383, pièces 31, 34-47 et 54-66, 4384, pièces 93-98, et 4385, pièces 100-101, 103-108, 110-121 et 124-126).

Finances.

Autorisation d'ordonnancement sur les dépenses secrètes du ministre de la Police générale, lettre du ministre de l'Intérieur demandant à celui des Finances de faire prêter une avance au Mont-de-piété par la Loterie nationale. Signature d'un certificat de présence à son poste de l'ex-Directeur Reubell du 19 ventôse au 1^{er} prairial (AF III 620, plaquettes 4383, pièces 51-53, et 4385, pièces 109 et 122-123).

Guerre.

Rapports: sur la situation des départements de l'Ouest, les mesures présentées par le ministre au général Michaud, commandant l'armée d'Angleterre par intérim, pour y assurer la tranquillité, et la proclamation qu'il fera sur la conscription: tableau des effectifs de l'armée d'Angleterre; attaque de la malle de Rennes à Paris entre Vitré et la Gravelle, retraite sur Vitré d'une colonne commandée par Biaunier, capitaine adjoint à l'état-major de l'armée d'Angleterre, n'ayant pu entrer à Argentré [-du-Plessis] puis Ételles, dérouté des chouans dans le sud de la Manche et entre la forêt du Lion-d'Angers et Vern [-d'Anjou], pillage à Foulletourte (auj.: Cérans-Foulletourte) de la diligence de la Flèche au Mans, qui transportait la recette de la Flèche sans que l'armée en ait été informée⁴, mort du chef chouan Tilly d'Escarbouville dans un combat avec les républicains entre Beaumont [-sur-Sarthe] et le Mans; ordre au général Michaud de faire une battue générale, mise en état de siège des communes d'Argentré [-du-Plessis] et Ételles et envoi de forces à Ménil-Gondouin après une incursion des chouans afin d'assurer le calme à l'approche de la foire de Guibray (à Falaise); texte de la proclamation à faire par le général commandant (l'armée d'Angleterre) aux habitants des départements de l'Ouest réaffirmant que les compagnies franches ne sortiront pas de ces départements, classé avec le rapport du ministre daté du 24 au dossier du 24 (AF III 620, plaquette 4381, partie du 24, pièces 5-6); sur les départements ayant accusé réception de la loi du 14 messidor sur la conscription: liste des réponses reçues et des 26 départements n'ayant pas accusé réception, mention de l'organisation de huit compagnies dans la Meurthe, deux en Indre-et-Loire et une en Côte-d'Or; la nécessité de nouveaux fonds pour la solde, les manufactures d'armes et les prisonniers de guerre en Grande-Bretagne et une tentative contre les chouans dans les Côtes-du-Nord: échec d'une colonne de Maël-Carhaix contre un rassemblement de chouans à Trébrivan, ceux-ci, prévenus, s'étant retirés en abandonnant leurs vivres, rapports datés du 27 et classés au dossier du 28 (AF III 621, plaquette 4387, pièces 1 et 6); et l'enquête sur la conduite de Grouchy en Piémont et de Schauenburg en Suisse, le ministre n'ayant aucun élément sur le premier et ayant convoqué le second à Paris. Nomination du général Jean-Henri-Gui-Nicolas de Grandval de Frégeville commandant supérieur des 9^e et 10^e divisions militaires avec autorisation de requérir les gardes nationales des deux divisions et celles du Lot et de Lot-et-Garonne⁵. Arrêtés sur le personnel⁶. Ordre de vérifier si la destruction de la place forte de Mannheim s'est continuée et de faire traduire en conseil de guerre ceux qui

¹ Suivant la loi du 27 brumaire (*tome VII* au lendemain) sur la vente des biens nationaux.

² Voir *tome VII*, 21 brumaire, Finances, note.

³ Le titre du journal cité en premier lieu est le suivant *Bulletin officiel des armées coalisées* (*Martin et Walter*, périodique n° 178), numéros 1 à 6, publiés à Paris des 13 juillet au 28 août 1799; voir aussi plus loin, 6 et 17 fructidor: ordre au ministre de la Police générale d'en poursuivre les auteurs et distributeurs, et mandat d'amener contre ses propriétaires, entrepreneurs, directeurs, auteurs et rédacteurs. La 5^e division était celle de Strasbourg, ce qui indique que ces écrits provenaient d'Allemagne. Le seul de ceux ici énumérés connu de *Martin et Walter* est celui commençant par le mot *Réflexions* (anonyme n° 15400). La *Lettre d'envoy*, qui ne figure pas parmi les publications qu'ils attribuent à Fleury Paulet, dit le comte de Pawlett, est rédigée sous la forme d'un démenti de la paternité des *Motifs*.

⁴ Malgré les instructions des commissaires de la Trésorerie nationale. Le ministre rapporte que pareille négligence avait été commise fin messidor pour un transfert de fonds de l'Aveyron vers Montpellier attaqué à Gignac (Hérault).

auraient contrevenu aux ordres, minute de Lagarde¹ (AF III 620, plaquettes 4383, pièces 67-69, et 4384, pièces 70-92 et 99).

Intérieur.

Destitution, municipalités: Castres (Tarn) et Courgain: membres royalistes, et Foix négligents; agent municipal du Puy-Notre-Dame agent de l'armée vendéenne en l'an II, et adjoint de Beaumont [-de-Lomagne] royaliste. Destitution et jugement de l'agent de Boulogne [-sur-Gesse] pour faux extrait d'acte de naissance de réquisitionnaire. Réintégration d'Abrial administrateur du Prytanée sur démission de Daunou² (AF III 620, plaquettes 4383, pièces 48-50, et 4386, pièces 156-157, 175-181, 184-186 et 214-219).

Justice.

Renvoi devant les administrations des poursuites contre l'agent municipal de Mantoche devant le juge de paix d'Autrey [-lès-Gray] par les propriétaires de prés sur lesquels la commune revendique le droit de disposer de la seconde herbe; et d'un maréchal-ferrant contre l'ex-économe de l'hôpital de Luxeuil. Cassation d'un référé du tribunal civil du Calvados sur l'interprétation d'articles de la loi du 15 mars 1790 sur la suppression des droits féodaux à propos de la veuve du nommé Le Neuf, redevable de partie du prix d'un droit féodal acquis sur Hélié dit Trépel (AF III 620, plaquettes 4382, pièces 1-4, et 4385, pièces 130-131).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 620, plaquette 4382, pièce 102. Lettre de Fouché, ministre de la Police générale, demandant à Lagarde de faire signer des expéditions des arrêtés d'émigration du 18 dont les premières se sont perdues.

AF III 620, plaquette 4386, pièces 132-155, 159-174, 182-183 et 187-213. Nominations administratives et judiciaires:

- nominations administratives, commissaires centraux *Gard*³ et *Lot-et-Garonne*: Filhastre, commissaire municipal de Bouglon; commissaires municipaux, *Ain*, Coligny; Montluel: Bellin, notaire, président de la municipalité; Montréal [-la-Cluse]; Nantua; Poncin; Pont-de-Vaux: remplacement d'André, nommé administrateur central⁴; Saint-Benoît⁵; *Ardèche*, le Cheylard; Lamastre: remplacement de Chabert, ex-président de la municipalité ayant délivré des passeports en blanc à des réquisitionnaires; *Aude*, Preixan; *Maine-et-Loire*, Chemillé; Fontevault [-l'Abbaye]; Rochefort [-sur-Loire]; *Mayenne*, Loiron; *Nord*, Saint-Amand [-les-Eaux] *intra* et *extra muros*; *Haut-Rhin*, Sainte-Croix-aux-Mines; - et nominations judiciaires, *Haute-Garonne*, tribunaux, commissaire et substitut; commissaires près les tribunaux correctionnels de Castelsarrasin, Saint-Gaudens et Toulouse; *Nord*, tribunaux, 1^{er} et 2^e substitués et commissaire près le tribunal correctionnel de Lille⁶.

Séance du 27 thermidor an VII [14 août 1799]

(AF* III 16, folios 149 recto-151 verso; AF III 621, plaquette 4387⁷)

⁵ Les 9^e et 10^e divisions (Montpellier et Perpignan) regroupaient l'Ardèche, l'Aveyron, le Gard, l'Hérault, la Lozère et le Tarn d'une part, et l'Ariège, l'Aude, la Haute-Garonne, le Gers, les Hautes-Pyrénées et les Pyrénées-Orientales, les départements du Lot et de Lot-et-Garonne dépendant de la 20^e division (Périgueux). Il s'agissait de combattre l'insurrection royaliste du Sud-Ouest marquée par un mouvement à Bordeaux et la prise de Muret par les royalistes le 19 thermidor. Le général de Frégeville était député du Tarn aux Cinq-Cents jusqu'en l'an VII, son frère le général Charles-Louis-Joseph Frégeville de Gau étant élu de l'Hérault à ce Conseil en l'an VII.

⁶ Dont réintégration et emploi en armée d'active du général Henri-Joseph Thuring de Ryss, promotion des futurs généraux Jean-Pierre Augereau, frère du général, capitaine aide de camp de Brune, chef d'escadron, et Lorencez (Guillaume de Latrille de), chef de bataillon à la 51^e demi-brigade, adjudant général (il est appelé ici Latrille, comme lors de sa promotion de chef de bataillon le 26 fructidor an V, *tome II*), nomination du futur général Benjamin Gault, capitaine adjoint aux adjudants généraux, à ce grade au 10^e dragons (mesures connues de *Six*), confirmation de la promotion du futur général François-Alexis Guyonneau-Pambour, chef de bataillon d'artillerie, chef de brigade (voir *tome VIII*, 4 floréal, Guerre, note), de celle d'Aimé-Prosper Saint-Cyr, élève d'artillerie, sous-lieutenant au 3^e régiment d'artillerie à pied (mesure connue de *Quintin*) et de la nomination du futur général Horace-François-Bastien Sebastiani de La Porta chef de brigade commandant le 9^e dragons (voir *tome VII*, 5 pluviôse, Guerre, note) et nomination d'Haindel chef d'escadron au 9^e de cavalerie (voir *tome VI*, 3 thermidor an VI, Guerre, note).

¹ Voir plus loin, 7 vendémiaire an VIII, rapport du ministre de la Guerre annonçant, d'après le général Léry, directeur des fortifications de Mayence, que les démolitions ont cessé dès que l'ordre de les suspendre a été reçu, et proposant de rejeter les accusations portées contre le chef de bataillon du génie Beaufort.

² Voir *tome VIII*, 1^{er} ventôse, Décision du Directoire, note.

³ Remplacement de Jean-Étienne Bertezène, député à la Convention et aux Cinq-Cents sorti en l'an V, refusant (voir *tome IV*, 12 nivôse an VI, affaires non citées au procès-verbal, note).

⁴ Par le Directoire le 3 messidor (*tome IX*, index).

⁵ Rapports du commissaire central Riboud et de Bénézech, ministre de l'Intérieur, et note des députés Duplantier, Jean-Louis Girod et Picquet, proposant la candidature de Rampin, notaire à Izieu, an V.

⁶ Nomination des députés sortis des Cinq-Cents en l'an VII Joseph Duhot et Aimé-Armand-Fidèle Fauvel 1^{er} substitut et commissaire à Lille, un autre Fauvel étant nommé 2^e substitut.

Message des Cinq-Cents.

[Du 26] envoyé au ministre de la Police générale sur l'annonce par l'administration centrale de la Haute-Garonne d'attroupements séditieux dans le département *marchant au nom du roi et qui menacent la commune de Toulouse* et celle de Lavaur (Tarn), ainsi que l'envoi par le chevalier de Thionville à un particulier de Toulon d'armoiries secrètes devant servir de signe de ralliement (AF III 621, plaquette 4387, pièces 28-30).

Marine et Colonies.

Rapports classés au bureau particulier sur la situation des armées navales et les croisières à entreprendre, la conduite de la municipalité de Toulon et des administrateurs du lazaret envers Reinhard, la nécessité de demander de nouveaux fonds; rejet de la réclamation de Chaillan, commissaire de la marine destitué, et ordre de charger le consul à la Corogne de désavouer le lieutenant de vaisseau Jalabert qui a placé le pavillon des États-Unis parmi les pavillons ennemis le 14 juillet, pièces reprises par le ministre¹. Mesures contre le pillage des navires échoués ou naufragés. Mise à disposition du ministre des écluses d'Anvers². Dispositions sur le paiement de la solde des officiers des colonies revenant en France³. Attribution de deux mois de solde à titre d'indemnité aux équipages des gabares *l'Aurore* et *la Vénus*, de Cherbourg, après le combat glorieux du 10 messidor à Cosqueville contre les doubles péniches d'une frégate britannique⁴. Don d'un exemplaire du *Voyage* de La Pérouse à la famille du naturaliste Lamanon, mort dans l'expédition⁵. Arrêtés sur le personnel de la Marine (AF III 621, plaquette 4387, pièces 7-26).

Relations extérieures⁶.

Communication de lettres d'Otto, secrétaire de légation à Berlin. Sur rapport du ministre, ordre d'écrire à Lequoy, commissaire particulier au port de Flessingue, *qu'il est libre et que le Directoire est satisfait de la manière dont il a rempli sa mission*. Conversion en mise sous surveillance de l'arrestation à domicile de l'algérien Bacri en maintenant le séquestre sur ses biens. Approbation d'un projet de réponse à l'annonce par le roi du Danemark de l'interdiction des ports norvégiens aux corsaires des pays belligérants.

Séance du 28 thermidor an VII [15 août 1799]

(AF* III 16, folios 151 verso-156 verso; AF III 621, plaquettes 4388 à 4393)

Lois.

[Du 27] sur les assemblées primaires de Tournai; et transférant le canton de Saint-Lubin-des-Joncherets à Laons⁷ (AF III 621, plaquettes 4387, pièces 2-5, et 4388, pièce 38).

Message des Anciens.

[Délibéré le 22], envoyé au ministre de la Justice, sur une fausse dénonciation contre Blanchard, commandant la garde du Corps législatif (AF III 621, plaquette 4392, pièces 116-117).

Messages des Cinq-Cents.

[Du 26], envoyés à ceux de la Justice et de la Police générale, sur les réclamations: des juges de paix de Saint-Claude pour arriérés de traitement; et de celui de Gignac (Hérault) contre le mandat d'arrêt contre lui⁸ (AF III 621, plaquette 4392, pièces 118-123).

⁷ La pièce 27 est la minute de l'arrêté du 27 thermidor an VI (*tome VI*) surséant à la radiation de l'émigré Barthès de Marmorières.

¹ Aucune des affaires qui précèdent n'est représentée ici. L'affaire de Toulon concerne sans doute le retour en France de Charles-Frédéric Reinhard, commissaire du gouvernement en Toscane, ministre des Relations extérieures depuis le 2 thermidor (*tome IX*). Chaillan, commissaire de la Marine à Toulon destitué (*tome III*, 1^{er} brumaire an VI, index).

² Pour être employées suivant leur destination primitive au curage des ports et des bassins et pour faciliter la navigation ainsi que les opérations du commerce.

³ Aucune solde à ceux revenant en congé, solde sur le pied de France pour ceux rentrant pour maladie avec *des certificats bien en règle*. Les agents du Directoire dans les colonies sont priés de remettre leurs lettres et paquets aux commandants des navires et de n'envoyer des officiers en France que dans le cas d'urgence.

⁴ À rapprocher de *Marine. Campagnes*, page 233 (Marine BB⁴ 140): gabare *la Vénus*, combat livré près de Cherbourg à une péniche anglaise le 7 prairial an VII, commandant: Renouf.

⁵ Jean-Henri-Robert de Paul de Lamanon, naturaliste, tué à Samoa en 1787 (*Roman d'Amat*).

⁶ Aucune des affaires qui suivent n'est représentée ici. La Norvège était alors unie au Danemark.

⁷ Voir *tome VI*, 17 thermidor an VI, message du Directoire, note.

⁸ Voir *tome VIII*, 16 germinal, Police générale, note.

Messages aux Cinq-Cents.

Sur: l'arrachage jusqu'à 150 mètres de la route d'Orléans à Blois entre Mer et Suèvres du bois de la Touche, repaire de contre-révolutionnaires et de voleurs, en indemnisant le propriétaire; les transferts: du canton du Gault [-Perche] à Arville; et des communes de Trilbardou et Vignely de celui de Claye [-Souilly] à celui de Meaux (*extra muros*), chemise du dossier de la commission spéciale des Cinq-Cents créée le 2 fructidor, adresses d'habitants des deux communes aux Cinq-Cents, environ 35 signatures, et de l'adjoint de Trilbardou à l'administration centrale, délibération de la municipalité de Claye et mesurage des différents chemins de Claye à Trilbardou par Daugé, ingénieur des Ponts et Chaussées à Meaux, an V; une contribution locale de la commune de Drosnay pour régler le solde de réparations au presbytère en 1774, chemise du dossier de la commission créée le même jour, délibérations du district de Vitry-le-François¹ et du directoire du département, an III, et de la municipalité de Giffaumont [-Champaubert] et adresse de l'agent municipal de Drosnay à celle-ci, an VII, *Corps législatif. Conseil des Cinq-Cents. Rapport fait par Morel (de la Marne)... sur un message du Directoire... tendant à autoriser l'agent municipal de Drosnay... à imposer une somme de onze cents francs sur les contribuables de la même commune. Séance du 27 vendémiaire an 8*, Paris, Imprimerie nationale, brumaire an VIII, 6 pages; et la vente par la commune de Sézanne de l'église Saint-Julien acquise par elle en 1792² (AF III 621, plaquettes 4388, pièces 16-24, 4389, pièces 25-33, et 4390, pièces 54-62 et 66-71).

Finances.

Arrêtés de distribution décadaire de fonds sur les exercices des ans V à VII avec tableau des fonds disponibles. Mode d'exécution du traité du 19 avec les commissaires du syndicat du commerce. Bois communaux, coupe: Autrecourt [-et-Pourron], Charmes (Vosges), Échavanne pour payer une amende pour délit forestier, et Sormonne; jugement pour dilapidation: agent municipal de Dauendorf ayant autorisé l'abattage de cent-vingt chênes de la forêt nationale de Neubourg, agents et adjoints: Borey, Gleisszellen-Gleissshorbach [-über-Bergzabern] (Bas-Rhin) taxant les coupables de soixante délits forestier sans les déclarer et Jonvelle. Nomination de Frécine receveur général de l'Yonne, réintégration de Mayette, garde forestier de l'ex-maîtrise de Reims remis en liberté par le tribunal criminel des Ardennes, et de Gaudenet-Portier, commissaire central de l'Oise démissionnaire, comme inspecteur des contributions du département³. Confirmation de la soumission du presbytère de Coulonges [-Cohan] par Clément en l'an IV et annulation d'un arrêté de l'administration centrale de l'an V le destinant aux séances de la municipalité. Maintien des ventes de presbytères faites depuis le 26 fructidor an V, comme ne faisant pas partie des biens nationaux avantageux à conserver, à la demande de l'administration centrale d'Ille-et-Vilaine de confirmer la vente de six d'entre eux menaçant ruine. Remplacement de deux préposés au triage des titres de la Dyle démissionnaires (AF III 621, plaquettes 4388, pièces 9-15, 4389, pièces 39-50, 4390, pièces 51-53, 63-65 et 72-76; 4391, pièces 95-102, et 4392, pièces 131-145).

Guerre.

Approbation d'un envoi de grains à l'armée d'Italie. Création de comités pour les approvisionnements de siège de chaque place militaire, instruction détaillée et modèle de tableau datés du 24 par Bernadotte et notés comme *présenté*. Autorisation au commissaire du Directoire dans les départements de la rive gauche du Rhin de mettre des communes en état de siège. Arrêtés sur le personnel⁴ (AF III 621, plaquettes 4390, pièce 79, et 4391, pièces 80-94 et 103).

Intérieur.

Destitution, administrateur central de la Haute-Garonne ayant coopéré à la destitution de ses collègues ensuite réélus; municipalités: Bohain [-en-Vermandois]: membres ne faisant pas respecter le décadi, le Catelet, Coincy (Aisne), Montgiscard, Rieumes et Touches (Saône-et-Loire, auj.: commune de Mercurey): membres royalistes, Condé [-en-Brie]: président protégeant les réquisitionnaires et conscrits déserteurs, Essay après une insurrection contre le départ des conscrits, Mons-en-Laonnois: président négligent et agent de Laniscourt et adjoint de Montbavin ministres du culte catholique détournant les habitants des fêtes décadaires, Saint-Omer (Pas-de-Calais) entravant la conscription⁵ et

¹ Nom révolutionnaire: Vitry-sur-Marne.

² Sur le bois de la Touche, voir plus loin, 3 brumaire an VIII: loi de la veille à la suite de ce message, dit du 2 vendémiaire an VIII dans le texte de la loi. Le message sur le Gault-Perche est rappelé par le Directoire le 26 vendémiaire an VIII (plus loin).

³ Sur Augustin-Lucie Frécine, député de Loir-et-Cher à la Législative et à la Convention, voir *tome IV*, 17 ventôse an VI, Finances, note; sa nomination est annulée le 6 vendémiaire an VIII (plus loin). Sur le suivant, voir *tome III*, 29 frimaire an VI, Finances, autorisation de le traduire devant ce tribunal pour double fourniture de bois à la commune de Chagny (Ardennes). Gaudenet-Portier, dit ici Portiez, frère du député Portiez, commissaire central remplacé le 16 (plus haut) par Isoré.

⁴ Promotion du chef de brigade Claude-Antoine Projean adjudant général (voir *tome IX*, 3 thermidor, Guerre, note), remise en activité du général de division François-René-Jean de Pommereul dans son grade et du futur général Jean-Baptiste Cacaault comme adjudant général (voir *tome IV*, 5 ventôse an VI, Guerre, notes), ainsi que du chef de brigade Jean-Baptiste-Louis Guériot de Rué, ex-commandant du parc d'artillerie d'Auxonne (voir *ibidem*, 13 nivôse an VI, Guerre, note), traitement de réforme du général de brigade Charles-Catherine Seriziat (mesure connue de *Six*) et réintégration du commissaire des guerres Marc-Antoine Jullien dit de Paris (voir *tome VIII*, 22 ventôse, Décisions du Directoire, note).

⁵ Parmi les nouveaux administrateurs municipaux B. Bacré, général de division non employé, que nous n'identifions pas.

commissaire municipal participant à un attroupement contre une société politique et faisant l'apologie d'une adresse où l'on donnoit des éloges à cette journée de troubles, Tournon [-d'Agenais]: membres négligents et Wassigny: président négligent; agents municipaux: Bazauges aidant son neveu réquisitionnaire déserteur à s'évader, Herten (Meuse-Inférieure,auj.: commune de Wellen) conseillant de fuir à deux conscrits arrêtés par la municipalité de Kortessem, Sainte-Honorine [-la-Chardonne] n'organisant pas le service de la garde nationale et Tourrette [-Levens] ayant fait disparaître des fausses quittances dont il avait tenté d'user à son profit; adjoints: Clairmarais protégeant le séjour des réquisitionnaires et conscrits déserteurs dans la commune¹ et Longages royaliste; agents et adjoints: Demigny refusant de donner au commissaire municipal de Chagny l'état des militaires de la commune, n'assistant que rarement aux séances de la municipalité et jamais aux fêtes décadaires et Lucy-sur-Cure ne prenant aucune mesure contre les mauvais traitements et le ravage des propriétés de certains citoyens. Destitution et jugement, agents de Cambronne [-lès-Ribécourt] sonnant le tocsin à l'approche des gendarmes venant interdire de danser un jour de fête patronale et Charrières (Creuse, auj.: commune de Saint-Moreil) menaçant les gendarmes venus arrêter un prêtre réfractaire ayant célébré le culte chez lui. Remplacement d'administrateurs centraux du Jura refusant à la demande du député du Doubs Briot², et municipaux de Sarcus³. Correction de l'arrêté du 21 sur l'administration centrale des Hautes-Pyrénées (AF III 621, plaquette 4393, pièces 147-162, 166-172, 215-236, 263-277 et 284-286).

Justice.

Rapport sur l'état des poursuites contre Scherer: conversion du mandat d'amener en mandat d'arrêt vu l'échec des perquisitions faites pour s'assurer de sa personne et remise du dossier au directeur du jury du canton de Paris. Décision de laisser le Corps législatif trancher l'affaire de Giroust, notaire à Paris destitué⁴. Départements de la rive gauche du Rhin: compte-rendu par le ministre de l'attente de renseignements du commissaire du Directoire dans ces départements sur la dénonciation contre l'administration centrale de la Roër⁵; rapport sur l'organisation de la gendarmerie et extension aux quatre départements d'avances sur solde pour s'équiper faites par la Roër. Approbation⁶ de décisions du ministre: annulation: de l'interdiction par l'administration centrale de poursuites par devant le juge de paix de Belleville (auj.: Paris) par Bridet, titulaire d'un brevet d'invention pour la conversion des matières fécales en poudre végétative, contre Duguey, adjudicataire de la voirie de Montfaucon⁷; et de l'acquiescement par la commission militaire de Nîmes des émigrés de Vaucluse Pierre-Joseph Chabas et Étienne Philibert dit La Flamme; renvoi devant l'administration centrale de Sambre-et-Meuse de poursuites devant le juge de paix de Rochefort par la veuve Jacquet en annulation du bail à Augustin Mellier de biens séquestrés de Jacquet fils, official, émigré (AF III 621, plaquettes 4388, pièces 1-8, et 4392, pièces 124-125, 129-130 et 146).

Police générale.

Prêtres, sursis à déportation et autorisation de rester sous la surveillance de leurs municipalités⁸. Annulation de celle du curé de Saint-Vallier (Drôme) et du grand vicaire de l'évêque de Valence⁹. Traduction en commission militaire de l'émigré Jean Astre, né à Montpellier, arrêté de nuit par une colonne mobile dans le canton d'Alban (AF III 621, plaquettes 4391, pièces 104-115, et 4392, pièces 126-128).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 621, plaquette 4393, pièces 163-165, 173-214, 237-238, 263-268 et 278-283. Nominations: du commissaire près le tribunal correctionnel de Dunkerque; et nominations administratives, commissaires centraux du Cantal¹⁰. et de la Drôme à la demande des députés Jacomin et Martinel; commissaires municipaux, *Eure*, les Andelys *extra muros*; - *Haute-Garonne*¹¹, Aspet; Aurignac; Bagnères-de-Luchon; Bruguères; Cadours; Castanet [-Tolosan]; Castelsarrasin; Grenade; Légevin;

¹ L'arrêté visait l'agent par erreur, ce que rectifie un rapport du ministre de brumaire an VIII joint avec lettre de l'administration centrale de fructidor demandant de rectifier l'arrêté et indiquant avoir suspendu l'agent municipal.

² Dont nouvelle nomination du général Jean-Charles Sauriat, de Poligny (voir *tome VIII*, 25 ventôse, Intérieur, note).

³ Remplacement des membres destitués le 23 germinal (*tome VIII*), par conséquent après les assemblées communales.

⁴ Voir *tome VI*, 28 fructidor an VI, Justice, note. Le rapport du ministre n'indique pas la décision du Directoire, qui n'est donnée que sur le registre.

⁵ Affaire non représentée ici. Il s'agit de la dénonciation transmise par message des Cinq-Cents du 16 (plus haut, au 21).

⁶ Le registre indique seulement que ces décisions sont soumises au Directoire, son approbation étant notée à la fin des rapports.

⁷ Voir *tome I*, 18 ventôse an V, Intérieur, note.

⁸ À un prêtre de Monteil (Ardèche, auj.: commune du Crestet), un chanoine de Saint-Flour (Cantal) et un prêtre de Noisy-sur-Oise (Seine-et-Oise) âgés, le dernier à envoyer dans une autre commune du département que la sienne.

⁹ Voir *tome IX*, 22 prairial, Police générale, note.

¹⁰ Nomination du conventionnel Jean-Baptiste Lacoste, remplaçant Antoine-Dominique Chabanon, conventionnel, nommé à ce poste le 12 prairial an V après sa sortie des Cinq-Cents (*tome II*), négligeant de correspondre avec le ministre de l'Intérieur, mesures connues de *Kuscinski*, *Dictionnaire des conventionnels*.

¹¹ Le tableau joint annonce le remplacement de commissaires à Aurignac, Bagnères-de-Luchon, Bruguères, Montréjeau et Saint-Bertrand-de-Comminges nommés le 10 prairial an VI, en réalité le 10 prairial an IV (minutes dans AF III 329, plaquettes 1379 et 1380 au milieu de nombreuses autres de ce département). D'après un arrêté du 12 prairial an VI (*tome V*), le commissaire de Castelsarrasin visé ici est celui *extra muros*.

Martres [-Tolosane]; Montréjeau; Saint-Bertrand [-de-Comminges], délibérations municipales sur l'installation du commissaire provisoire, an IV; Salies-du-Salat: Salciet, de Castagnède, chef de bataillon réformé, remplaçant Jean-Pierre-Vital Rouède, député à la Législative; Toulouse *intra et extra muros*; - *Puy-de-Dôme*, Chamalières; Gerzat; - *Haute-Vienne*, Nedde: remplacement d'un royaliste prête-nom du père de trois émigrés, à la demande des députés Bordas, Guineau et Jevardat-Fombelle; Oradour-sur-Vayres: Léonard Rayet, agent du chef-lieu, administrateur du district de Saint-Junien, remplaçant Longeaud, de Brégères (commune de Cussac), élu administrateur central.

Séance du 29 thermidor an VII [16 août 1799]

(AF* III 16, folios 156 verso-158 verso; AF III 621, plaquette 4934¹)

Lois.

[Du 28] ouvrant des crédits au ministre des Relations extérieures pour secours aux autorités piémontaises et aux italiens réfugiés en France; transférant le canton de Boisseaux à Erceville; et autorisant l'achat par la commune de Saint-Pourçain [-sur-Sioule] de la maison de l'émigré Fontanges pour ses séances² (AF III 621, plaquettes 4389, pièces 34-37, et 4394, pièce 4).

Message des Anciens.

[Du jour], envoyé au ministre de la Police générale, transmettant les n° 58 et 59 des 28 et 29 thermidor joints du *Journal des hommes libres de tous les pays ou le Republicain*, rédigé par plusieurs écrivains patriotes, de l'imprimerie de R. Vatar, pages 237-240 et 241-244, publiant des articles intitulés: *Sur le nouvel étendart officiel de la réaction* attaquant les premiers grands discours d'appareil du Champ de Mars et la fermeture de la société de la rue du Bac, et *Conspiration, réponse à Sieyès*, signé le *Démocrate*, le Directoire étant invité à rendre compte des mesures qu'il aura prises par suite dudit message (AF III 621, plaquette 4394, pièces 5-11).

Guerre.

Organisation de l'armée d'Angleterre en divisions actives comme les autres armées de la République *sans avoir égard à la démarcation des divisions militaires comprises dans son arrondissement*³. Rapports sur les mesures prises: sur la fourniture de souliers défectueux par le magasin de Nantes⁴; destitution du garde-magasin, suspension du commissaire des guerres, traduits en commission militaire avec les experts vérificateurs, les souliers étant renvoyés aux fournisseurs avec une marque de rebut; et pour rechercher les distributeurs d'une proclamation du général autrichien von Sztaray aux belges de l'armée française, exemplaire français-allemand envoyé au ministre par le général Baraguey d'Hilliers, chef d'état-major général de l'armée du Rhin: *Braves Belges! Vous voilà arrivés aux confins de l'Empire dont votre légitime souverain, Sa Majesté l'Empereur et Roi est le chef. Il dépend actuellement de vous, braves Belges, d'abandonner les drapeaux de vos usurpateurs et de venir vous ranger sous ceux de votre ancien et auguste maître, où vous serez reçus à bras ouverts...*, daté de Donaueschingen le 1^{er} juillet 1799. Arrêtés sur le personnel⁵ (AF III 621, plaquette 4394, pièces 12-27 et 31-34).

Relations extérieures.

Communication de lettres de Guillemardet, ambassadeur en Espagne, retirées par le ministre⁶. Attribution d'un supplément d'indemnités aux filles de Bonnier [d'Alco], fiche de renvoi au dossier du 16 floréal. Paiement sur les

¹ La plaquette 4935 contient une feuille néant pour le 30 et les pièces sur les assemblées primaires de Dax inventoriées au 26, numérotées à la suite des pièces 1 à 34 du 29, qui composent la plaquette 4934. Le folio 159 du registre est vierge.

² Lois faisant suite aux messages du Directoire des 17 (plus haut), 18 floréal an IV (*Debidour*, tome II, page 322) et 29 germinal (*tome VIII*).

³ Les 12^e à 14^e et 22^e divisions militaires (la Rochelle, Rennes, Cæn et Tours), de la Gironde à la Seine.

⁴ À la suite du message des Cinq-Cents du 19 (plus haut, au 22).

⁵ Promotion du futur général Pierre Coste, capitaine à la 83^e demi-brigade, chef de bataillon dans cette unité à dater de l'an V (mesure datée du 10 avril 1797 / 21 germinal an V par *Six*), et de Marc-Antoine-Côme-Damien Lacuée, dit ici Antoine Lacuée, capitaine d'infanterie légère adjoint à l'état-major de l'armée du Danube, chef de bataillon (mesure datée du 24 août / 7 fructidor par *Quintin*, d'après les auteurs à la 27^e demi-brigade légère), remise en activité des adjudants généraux Chapuy (voir AF III 188, dossier 869, pièces 85-86; nous ignorons s'il y a un rapport avec Joseph Chapuis, adjudant général connu de *Quintin*, suivant les auteurs réformé en l'an IV et président d'un conseil de guerre de la 12^e division militaire en l'an VII, ou avec le général René-Bernard Chapuis dit Chapuy, adjudant général chef de brigade puis général en 1793, prisonnier de guerre rentré en l'an III et réintégré *dans son grade* et employé à l'armée des Côtes-de-l'Océan en l'an IV d'après *Six*, général admis à la retraite le 3 nivôse, *tome VII*), Leblanc (peut-être l'adjudant général retiré au Mans, voir *tome I*, index) et Ployer (voir AF III 194, dossier 896, pièces 401-402) ainsi que de Baudin-Le Sauvage, commissaire des guerres que nous n'identifions pas, et nomination du chef de bataillon Clinchamp, nommé commandant la place de Toul le 25 messidor (*tome IX*, index), commandant de l'arsenal de Paris.

⁶ Et non conservées ici.

fonds du ministère à Abrial d'un arriéré d'appointements de commissaire du gouvernement dans les états napolitains¹ (AF III 621, plaquette 4394, pièces 1-3 et 30).

Le Directoire arrête qu'il chômera demain décadi trente thermidor et ajourne sa séance à après-demain premier fructidor. La séance est levée.

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 621, plaquette 4394, pièces 31-32. Annulation de l'arrêté du 29 messidor² sur Masséna, maintenu commandant en chef de l'armée d'Helvétie, et Moreau, nommé à ce poste à celle du Rhin, minute de Lagarde signée des cinq Directeurs, copie au registre du bureau particulier, AF* III 19, page 167.

Séances du 1^{er} fructidor au 6^e complémentaire an VII [18 août-22 septembre 1799]

Séance du 1^{er} fructidor an VII [dimanche 18 août 1799]

(AF* III 16, folios 160 recto-164 recto; AF III 622, plaquettes 4396 à 4401)

Message des Anciens.

[Du jour], envoyé au ministre de la Police générale, dénonçant le pamphlet intitulé *Changement de domicile* distribué à Paris³ (AF III 622, plaquette 4396, pièces 18-21).

Messages des Cinq-Cents.

[Délibérés le 28 thermidor et expédiés le 1^{er} fructidor], envoyés respectivement aux ministres des Finances et de l'Intérieur: sur la remise à la commune de Stenay d'une vieille église pour utiliser ses matériaux à la construction d'une horloge; et la demande de rétablissement de la pension de Joseph-Pierre Buchoz⁴ (AF III 622, plaquettes 4398, pièces 68-69, et 4400, pièces 142-143).

Message aux deux Conseils.

Leur transmettant l'annonce reçue par le télégraphe de la reprise de l'offensive par l'armée d'Helvétie, rentrée le 27 thermidor à Altdorf (canton d'Uri) et à Schwytz en capturant 1500 ennemis, douze pièces de canon et deux drapeaux⁵ (AF III 622, plaquette 4398, pièces 81-83).

Autres messages aux Cinq-Cents.

Sur: l'irrégularité de l'élection des juges du tribunal de commerce de Bonifacio le 15 floréal, chemise du dossier de la commission spéciale des Cinq-Cents créée le 4, procès-verbaux d'élection et d'installation, liste des citoyens ayant pris des patentes en l'an VI et en l'an VII, délibération de la municipalité attestant que Xavier Serafino, élu président, n'a jamais exercé comme négociant; la création de deux foires à Artenay; et d'un octroi à Rennes; une contribution locale demandée par la commune de Saint-Louis-et-Parahou sur les habitants de Saint-Louis pour payer aux Domaines une redevance d'usage de bois mort dans la forêt nationale des Fanges⁶; sur les assemblées primaires des cantons de Bonifacio, de Carbini et de Sampiero (Liamone), chemises des dossiers de la commission spéciale sur l'assemblée électorale du département annotée par Lucien Bonaparte invitant la commission à *suspendre sa décision jusqu'à ce qu'elle aie reçu le procès-verbal de l'assemblée tenus dans le local des Capucins*, avec procès-verbal de l'assemblée électorale des 20 à 24 germinal, et de celle créée le 14 thermidor sur les assemblées primaires d'Ajaccio, Bonifacio et des cantons de Carbini, Sampiero et Tallano⁷, procès-verbaux des assemblées primaires mère et scissionnaire de Bonifacio; lettres de l'administration centrale en faveur de l'assemblée de Bonifacio présidée provisoirement par Dominique Luccioni et définitivement par François-Bonaventure Meglia, tenue conformément à la Constitution et ayant réélu l'ancienne municipalité, que l'administration centrale a maintenue provisoirement, et dénonçant l'autre, dont le président provisoire, Jean-Baptiste Castelli, est oncle de l'émigré Antoine Malerba, ayant réélu les administrateurs municipaux suspendus par l'administration centrale en ventôse comme partisans des Britanniques, comme Antoine Capriata, capitaine d'un corsaire armé par les Britanniques, comme l'était le commissaire municipal Nicolas Trani, cousin d'émigré, membre de cette assemblée comme Quilique Gazano, signataire d'une adresse de fidélité au gouvernement britannique, affirmant qu'il n'existe dans ses archives qu'un seul procès-verbal d'assemblée primaire du canton de Carbini, défendant le capitaine de gendarmerie Subrini,

¹ Dépense que l'arrêté du 3 ventôse (*tome VIII*) mettait à charge des caisses des armées françaises à l'étranger.

² *Tome IX*, à cette date, affaires non citées au procès-verbal.

³ Signé Durency, comme le note le rapport du ministre de la Police générale joint au message du Directoire aux Anciens du 4 en réponse (plus loin), cet imprimé figure au *Catalogue des imprimés de la Bibliothèque nationale* comme publié chez l'auteur, usant certainement d'un pseudonyme.

⁴ Sur ce botaniste et médecin, voir *tome III*, 18 frimaire an VI, Intérieur, note.

⁵ Dépêche jointe à un rapport du ministre de la Guerre du jour (AF III 151 A, dossier 707, pièces 81-82).

⁶ Voir plus loin, 13 brumaire an VIII: loi de la veille à la suite de ce message.

⁷ Membres: Lucien Bonaparte, Levallois et Montpellier.

accusé d'avoir gêné, le sabre à la main, la liberté de l'assemblée, et le président définitif Jacques-Alphonse Peretti, oncle d'émigré, mais prêtre patriote, envoyé du département de Corse féliciter la Constituante de la suppression des privilèges et de la Déclaration des droits de l'homme puis élu vicaire constitutionnel, et, malgré ces titres, exclu par l'assemblée électorale, où il avait été désigné électeur comme Subrini, qui s'est abstenu comme militaire, et assurant qu'il n'y a pas eu de scission dans les assemblées des deux sections du canton de Sampiero et que l'agent municipal d'Ocana a bien été tué, mais dans aucune assemblée et *pour des inimitiés particulières*, adresse des agents municipaux de la majorité des communes du canton de Tallano au ministre de la Police générale, italien, et lettres d'A.-F. Peretti, commissaire municipal du canton de Carbini, de Levie, et J.-M. Poletti, commissaire de celui de Sampiero, de Bastelica, au ministre de l'Intérieur, italien; transmettant les procès-verbaux joints des assemblées communales mère et scissionnaire de Parnans, chemise du dossier de la commission spéciale des Cinq-Cents créée le 4; demandant l'application de la loi du 24 messidor sur la répression du brigandage en Haute-Garonne et dans les cantons de l'Ouest où *l'esprit de révolte est le plus prononcé*, deux messages transmettant des rapports du ministre de la Guerre: en Haute-Garonne, malgré *le dévouement que les républicains y montrent pour combattre l'armée royale qui s'y est organisée*, échecs contre l'armée royaliste commandée par le général de brigade Rougé¹, frère du commissaire municipal de Castanet [-Tolosan], qui menace Toulouse, soulèvements dans le Gers et à Cadours dans la nuit du 22 au 23 thermidor; et sur les progrès des chouans dans l'Ouest: Calvados: assassinat du commissaire municipal de Courtonne-la-Ville (auj.: Courtonne-l'Évêque), démission forcée des fonctionnaires publics de celui de Vire *pour échapper à la mort*; Côtes-du-Nord: assassinat d'un réquisitionnaire dans le canton de Gourin, où les chouans ont fusillé un agent du commissaire municipal et rançonné un citoyen, et de trois militaires dans celui de Rostrenen; canton de Lamballe parcouru par les chouans; canton de Merdrignac point de rassemblement de ceux du département et du Morbihan; Eure, cantons d'Écouis *extra muros*, Évreux et Verneuil [-sur-Avre]: assassinat de républicains et pillage des caisses publiques; Loir-et-Cher, rassemblement de séditieux les 15 et 16 messidor sur la place publique de Villedieu [-le-Château] contre la formation des colonnes mobiles, avec la connivence de la garde nationale; Loire-Inférieure: assassinat de 19 conscrits dans les cantons de Riaillé et Saint-Julien-de-Vouvantes et à Petit-Auverné; Maine-et-Loire, canton de Châteauneuf [-sur-Sarthe]: *les chouans en force supérieure obligent les jeunes gens à marcher avec eux*; bandes de chouans dans les cantons de la Meignanne et de Montfaucon, commune prise par 400 brigands qui ont fusillé des républicains; canton de Segré dont le chef-lieu a déjà été occupé par les chouans; Manche, cantons d'Avranches et Mortain: *la chouannerie s'y organise avec activité et les jeunes gens y sont vivement provoqués à la désertion*; Mayenne, cantons de Château-Gontier, le Horps, Javron [-les-Chapelles], Lassay [-les-Châteaux] et Vaiges: assassinats de républicains et pillage des diligences; Morbihan, assassinat du commissaire et de l'agent municipaux de Bubry par le chef de brigands Frotté, de trois patriotes du canton de Guéméné [-sur-Scorff] dont un agent municipal et de celui de Langonnet avec deux autres citoyens de ce canton; canton du Faouët: un militaire tué et deux blessés; cantons de Ploërmel et Pont-Scorff: *des émigrés parcourent les campagnes pour forcer les habitants à la révolte*; Orne: canton de la Ferté [-Macé]: incursion de 150 chouans dans la forêt d'Andaine où ils ont tué deux gardes forestiers; canton de Lonlay [-l'Abbaye]: *les chouans sont tellement en force... que les républicains, réduits à une quinzaine, sont, tous les soirs, obligés de se retrancher bien armés dans le clocher pour défendre leur vie*, canton de Tinchebray noté comme le foyer des chouans: *il y existe plusieurs souterrains dans lesquels les brigands se retirent. Le nommé Fresnel, l'un de leurs chefs, a, dit-on, 600 hommes enrôlés sous ses ordres*; Sarthe: cantons de la Bazoge, Courgains, Parcé [-sur-Sarthe] et Parigné [-l'Évêque]: *les républicains, les acquéreurs de biens nationaux et les fonctionnaires publics y sont journellement rançonnés, enlevés ou assassinés*; Deux-Sèvres, la Chapelle-Thireuil: *désarmement du juge de paix par six brigands qui lui ont ordonné le silence sur cet événement sous peine de mort*; Thouars: soulèvement organisé par des brigands venus de la Mayenne; proposant d'imposer aux créanciers de débiteurs solidaires dont l'un serait émigré un délai pour opter entre la Nation et les autres débiteurs *républicoles*; de payer les frais de fabrication de la monnaie de cuivre avec celle déjà fabriquée; pour décider de la dévolution des legs et successions dont sont privés les conscrits et réquisitionnaires défaillants, chemise du dossier de la commission spéciale créée le 4; affecter un terrain inculte au bord de la Loire à Bouée au constructeur de navires Moiret, de Nantes, pour y faire un atelier de construction; et remettant le tableau des ventes de biens nationaux en messidor: nombre de ventes effectuées, totaux des montants des mises à prix et des adjudications (AF III 622, plaquettes 4396, pièces 13-14 et 22-24, 4397, pièces 25-38 et 45-46, 4398, pièces 64-67, 71-73, 77-80 et 86-88, 4399, pièces 89-115, et 4400, pièces 136-140 et 145-153).

Finances.

Modification des délais de paiement de vente de bois nationaux à dater de l'an VIII². Ordonnancement de fonds au ministre de la Marine et des Colonies sur le crédit ouvert par la loi du 2 thermidor à la place d'ordonnancements des 16 et 28 messidor. Bois communaux: Couvertpuis pour reconstruire des ponts, Maynal pour payer le solde de l'acquisition de bois par la commune en 1791, Mandres [-la-Côte] pour un procès contre deux habitants de Chaumont et Melin pour réparer les chemins et construire une fontaine et deux ponts. Indemnités aux agents forestiers de Domfront

¹ Antoine Rougé, né au Cap-Français (Saint-Domingue), ancien de la Guerre d'Indépendance des États-Unis, lieutenant-colonel d'un des bataillons de la Haute-Garonne en 1792, général commandant les Pyrénées-Orientales lors de sa démission en l'an IV, émigré après l'échec de l'insurrection de 1799, rentré à Toulouse en 1802, fait chevalier de Saint-Louis en 1814, commandant le département de Tarn-et-Garonne en 1815, puis lieutenant de roi de la place de Marseille, officier de la Légion d'honneur en 1825, admis au traitement de réforme au début de la Monarchie de Juillet (*Six*). Son frère est le commissaire municipal de Castanet destitué le 28 thermidor (plus haut).

² Modification de l'arrêté du 5 thermidor an V (*tome II*): paiement d'un cinquième un mois après la date de l'adjudication et du solde en deux versements égaux les 29 fructidor et 29 frimaire suivants.

(Orne) attaqués dans la forêt de la Ferté [-Macé] au triage du Rocher-Broutin le 1^{er} messidor par des brigands qui ont fait deux morts, dont le garde général¹. Jugement de l'agent municipal de Jockgrim (Bas-Rhin)². Perception d'un quart de poste en plus par le maître de poste de Metz avec les relais des Étangs, Mondelage et Voisage (commune d'Arry). Prolongation du délai d'apposition gratuite du poinçon de recense par le bureau de contrôle des matières d'or et d'argent du Mans³. Remplacement du contrôleur du bureau de poste de Saint-Quentin réquisitionnaire et du receveur général de l'Hérault accusé par les députés d'*avoir scandalisé ses concitoyens par l'abus de ses richesses et de s'être livré à un agiotage qui a causé des privations aux fonctionnaires publics...* et d'*avoir, lors de la dernière assemblée électorale, établi dans sa maison, avec l'aide du commissaire du Directoire exécutif près le département, un bureau de corruption*. Correction au règlement sur le transport des poudres à l'intérieur⁴ (AF III 622, plaquettes 4396, pièces 8-13, 4397 pièces 39-43 et 47-53, 4398, pièces 55-62 et 74-76, et 4400, pièces 116-135).

Guerre.

Ordre au ministre de certifier le départ aux armées du général Treich, de l'adjudant général Jorry et du capitaine Renaudin, remis en activité récemment⁵, et de faire venir le général Marescot au bureau militaire du Directoire, minutes de Lagarde (AF III 622, plaquettes 4398, pièce 85, et 4400, pièce 144).

Intérieur.

Destitution, municipalités: Bourbon-Lancy⁶, Charnay [-lès-Mâcon], Chauffailles, la Loupe⁷, Montcenis, Perrecy [-les-Forges] et Verdun [-sur-le-Doubs]: membres royalistes, et Monchy-Breton entravant la conscription; agents municipaux: Pérignac (Charente-Inférieure) célébrant deux fêtes de l'ancien calendrier tombant la veille et le lendemain d'un décadi et faisant travailler un décadi sur la couverture d'un bâtiment lui appartenant, le Teil refusant de remettre à la municipalité de Viviers les notices des naissances et décès et la liste des fusils prescrite par l'administration centrale, et Villeneuve [-sous-Charigny] niant la présence de déserteurs dans la commune aux gendarmes qui en ont arrêté un dans la cour de sa ferme d'où un second leur a échappé. Destitution et jugement: agent de Pampelonne⁸. Nomination de membres de la municipalité d'Oirsbeek (Meuse-Inférieure) faute de tenue d'assemblées communales (AF III 622, plaquette 4401, pièces 154-165, 188-190, 194-209 et 213-216).

Justice.

Dénonciation à l'accusateur public de la Seine des numéros 58 et 59 du *Journal des hommes libres* transmis par le message des Anciens, et des deux numéros suivants⁹. Maintien en poste du commissaire près les tribunaux des Alpes-Maritimes Roassal, faussement accusé par le commissaire central Massa d'opprimer les juges, de s'être emparé du mobilier d'un bâtiment national après l'avoir acheté et de trafics à propos de prises faites par le brigantin *la Consolation* et le corsaire *le Français*. Annulation de l'acquiescement d'émigrés des Bouches-du-Rhône: Henri-Joseph Baudille-Senechou et Louis-Luc Senechou dit Bournissac, de Noves, Étienne Deprat et le nîmois Jean Vidalou, les deux premiers par la commission militaire de Nîmes et les autres par celles de Marseille et Montpellier (AF III 622, plaquettes 4396, pièces 1-7 et 15-17, et 4397, pièce 44).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 622, plaquette 4398, pièce 84. Feuille de brevets de pension de la Guerre (25 articles).

AF III 622, plaquette 4401, pièces 166-187, 191-193, 210-212 et 217-219. Nominations administratives, commissaires centraux du Mont-Blanc et de la Vendée; commissaires municipaux, *Loir-et-Cher*, Selles [-sur-Cher];- *Haute-Loire*, Allègre; Auzon; Blesle; Brioude *intra* et *extra muros*; Lempdes; le Puy;- *Lot*, Cahors *intra muros*;- *Seine*, Paris, 3^e municipalité: Ducis, remplaçant Rivaud, commissaire des guerres réintégré, parmi les candidats l'ex-député Audouin et l'homme de lettres Lebrun-Tossa, recommandé par les députés Chénier et François de Nantes¹⁰.

¹ La forêt de la Ferté-Macé faisant partie du même massif que celle d'Andaine, cette attaque est sans doute celle dont il a été question plus haut dans le message sur la situation des départements de l'Ouest

² Auj.: Allemagne, Rhénanie-Palatinat. Il est inculpé de s'être fait rétribuer en vin par les acquéreurs de bois communaux vendus sans autorisation.

³ Voir *tome VIII*, 27 pluviôse, Finances, note.

⁴ Voir *tome IX*, 25 messidor, Finances, note.

⁵ Les 25 et 17 thermidor pour les deux premiers, le capitaine Renaudin n'étant pas identifié.

⁶ Nom révolutionnaire: Bellevue-les-Bains.

⁷ Destitution de Creveux, membre de la municipalité déjà destitué le 14 vendémiaire an VI (*tome III*) par arrêté qui destituait les deux administrateurs Creveux, l'un huissier et l'autre notaire.

⁸ Voir plus haut, 11 thermidor, destitution du commissaire municipal et de l'agent de Tanus, note.

⁹ Dont le ministre s'est saisi spontanément. Il démontre qu'on n'a plus le droit de mettre les presses sous scellés mais que ces écrits tombent sous le coup de la loi du 2 germinal an III visant ceux qui provoquent à la révolte contre les autorités constituées et de celles des 27 et 28 germinal an IV provoquant à la dissolution ou au meurtre du Directoire et au rétablissement de la constitution de 1793 ou de tout autre gouvernement que celui établi par la constitution de l'an III.

¹⁰ Sur Georges Ducis et Rivaud, voir *tome IV*, 2 et 12 nivôse an VI, affaires non citées au procès-verbal, notes.

Séance du 2 fructidor an VII [19 août 1799]

(AF* III 16, folios 164 recto-166 recto; AF III 622, plaquette 4402)

Message des Cinq-Cents.

[Délibéré le 29 thermidor et expédié le 2], envoyé aux ministres de la Guerre et de l'Intérieur, sur un projet de Mahé-Santerre, armurier à Paris, de créer sans frais pour la République des élèves arquebusiers dans les hospices (AF III 622, plaquette 4402, pièces 6-8).

Message aux Anciens.

Rendant compte des mesures contre les auteurs et imprimeurs du *Journal des hommes libres*, minute de Lagarde (AF III 622, plaquette 4402, pièces 37-38).

Guerre.

Rapports sur: l'exécution de la loi du 14 messidor sur la conscription; les mouvements de troupes ordonnés par le ministre en thermidor; la mise à la disposition de celui de la Marine et des Colonies de mille deux cents hommes de la 8^e division militaire, classés au bureau particulier, et les instructions données par le ministre à Masséna en lui annonçant qu'il conserve le commandement de l'armée d'Helvétie¹; l'ordre donné à Joubert de faire traduire le général Latour-Foissac et son état-major en conseil de guerre *s'il est vrai que Mantoue ait été rendue* comme l'affirment les journaux, copie conforme par Bernadotte sur papier à en-tête et vignette gravée du ministère d'une lettre de lui en ce sens de la veille, un marché de fourniture de chevaux pour les armées des Alpes et d'Italie, un projet de proclamation envoyé au général en chef de l'armée d'Angleterre *pour éclairer les habitants des départements de l'ouest sur les malheurs auxquels de perfides suggestions cherchent à les entraîner*²; la situation des départements de l'Ouest d'après les nouvelles reçues au 1^{er} fructidor: annonce par le général Michaud, commandant en chef de l'armée d'Angleterre, d'une battue générale dans tout l'arrondissement de l'armée prévue pour le 2; Côtes-du-Nord: passage de vaisseaux britanniques en nombre près de Paimpol et envoi par le général Schilt, commandant provisoire de la 13^e division militaire, de renforts se porter sur l'île de Bréhat si nécessaire; Loir-et-Cher: arrestation de Jouanneau, ex-chef de bataillon républicain, porteur d'une proclamation de Condé, arrachant et faisant brûler les cocardes nationales dans un café d'Oucques; Maine-et-Loire: victoire d'un détachement de la 40^e demi-brigade sur une bande entre la Plaine et Vezins, escarmouches à Saint-Georges [-des-Gardes], suivies d'une contre-attaque par le chef de bataillon Jouanne sur Nuaillé et de sa victoire sur les chouans sur la route de Vihiers à Vezins; Manche: échec d'un coup de main des chouans à Sartilly contre une colonne commandée par le capitaine Bencey, enlèvement d'un acquéreur de biens nationaux à Saint-Quentin [-sur-le-Homme] le jour de ses noces, ensuite libéré par Bernier, capitaine commandant les troupes d'Avranches, qui a tué le chef chouan Breton, de Saint-James, bandes du sud du département commandées par Louis Frotté dit Blondel³, l'ex-comte de Ruais, dit Gérard, les émigrés rentrés La Chapelle et Colbert, de Rouen, Clinchamp-La Mariouse, Destouches fils dit Auguste⁴, Luigheard fils, tous correspondants des Princes et condamnés à mort, et par les chefs secondaires Augeard, Chavoy, Dary, Duval dit Coquereau, condamné à 22 ans de fer, de La Colombe, noble, Poidevin dit Rosel, de Tilleul, ex-officier démissionnaire, et Vengeois fils; Mayenne: pillage de la diligence de Laval à Rennes près de la Gravelle, dont l'escorte a été renvoyée après désarmement avec un billet de sûreté signé par le chef chouan Achille Lebrun; et les avantages remportés par les colonnes républicaines sur les bandes royales en Haute-Garonne: soulèvement des cantons de Caraman, Montgiscard et Saint-Lys et enrôlement de force tous les hommes *à l'exception de ceux qui, étant connus pour être sincèrement attachés au gouvernement républicain, ont été massacrés, mutilés ou renfermés avec leurs femmes dans les églises*, marche des rebelles sur Toulouse, atteignant le faubourg Saint-Michel de la ville le 21 thermidor au soir, défaite le lendemain par une colonne de la ville qui a libéré 28 républicains enfermés dans l'église de Pouvoirville (auj.: commune de Toulouse), reprise d'Auriac [-sur-Vendinelle], Blagnac, Caraman et l'Isle-Jourdain (Gers) par les républicains, envoi d'une colonne vers le Tarn commandée par le général Aubugeois et d'une autre pour reprendre Muret aux rebelles; décision de l'administration centrale de prendre des otages; mention des chefs rebelles les frères Barbazan, dont un est émigré, le comte de Lahage et un des fils du marquis du Faget, et dénonciation de Sevéne et Rougé, commissaires municipaux de Muret et Castanet [-Tolosan] *qui ont été assez lâches pour se réunir aux brigands*. Annulation de l'arrêté du 23 prairial sur le paiement des traitements des employés⁵. Annulation de la traduction en conseil de guerre du

¹ Affaires non représentées ici.

² Texte de cette proclamation rédigé par le ministre, avec pour seule mention: *Présentée*.

³ La notice de *Roman d'Amat* sur Marie-Pierre-Louis de Frotté semble affirmer qu'après avoir participé au conseil d'Édimbourg en août, il ne soit rentré en France que le 23 septembre.

⁴ Auguste était le pseudonyme de Jacques Destouches, condamné à mort libéré à Avranches par les chouans le 9 février 1799 / 21 pluviôse, le chevalier Destouches de Barbey d'Aureville (*Roman d'Amat*).

⁵ Voir tome IX, à cette date, Finances, note.

général Vandamme, à employer en armée d'active¹. Arrêtés sur le personnel² (AF III 622, plaquette 4402, pièces 1-3, 9, 22-36 et 39).

Marine et Colonies.

Exemption de service dans l'armée de terre pour les 12 élèves des Ponts et Chaussées affectés au service des bâtiments civils de la Marine et des travaux maritimes. Secours à l'ex-capitaine de frégate Durand pour aller devant le jury militaire de Brest chargé de réviser son jugement sur la frégate *la Variante*³. Arrêtés sur le personnel (AF III 622, plaquette 4402, pièces 12-20 et 23-25).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 622, plaquette 4402, pièces 10-11. Enveloppe vide adressée au président du Directoire avec cachet postal *Col* [onies] par Bordeaux et cachet de cire rouge à l'empreinte effacée au dos, soumise par Lagarde au ministre des Finances parce que semblant avoir été ouverte, et rapport d'Armenault, chef de division au ministère des Finances, notant d'après Gaudin, commissaire du Directoire près l'administration des postes, que l'ouverture n'est pas prouvée, les cachets fondant souvent sous l'effet de la chaleur ce qui peut causer des déchirements lorsque l'on sépare les lettres.

Séance du 3 fructidor an VII [20 août 1799]

(AF* III 16, folios 166 recto-169 recto; AF III 622, plaquettes 4403 à 4405)

Lois.

[Du 2] validant l'assemblée primaire de Bisten [-en-Lorraine] de l'an VI tenue à Ham [-sous-Varsberg] et invalidant celle tenue à Téterchen, en annulant les suppressions de cantons en exécution de l'arrêté du représentant en mission Mallarmé du 25 floréal an II supprimant le district de Boulay faites après l'acceptation de la constitution de l'an III⁴; et portant que l'armée d'Helvétie ne cesse de bien mériter de la Patrie; [du jour] appliquant la loi du 24 messidor à la Haute-Garonne (AF III 622, plaquettes 4402, pièces 4-5, et 4403, pièces 7-8 et 12).

Message des Cinq-Cents.

[Délibéré le 1^{er}], envoyé au ministre de la Police générale, sur le pamphlet *Des amis confédérés de l'ordre et de la paix aux autorités constituées des départements*⁵ menaçant celles qui appliqueraient la loi sur les otages, distribué à Clermont [-Ferrand] lors d'une foire (AF III 622, plaquette 4404, pièces 39-41).

Message aux deux Conseils ⁶.

Annonçant la reprise du Saint-Gothard et la capture de 2000 prisonniers, minute de Lagarde (AF III 622, plaquette 4403, pièces 25-27, minute de Lagarde).

Autres messages aux Cinq-Cents.

Sur: un échange de terres des hospices de Châlons [-sur-Marne] à Saint-Mard [-lès-Rouffy]; la demande des conservateurs des Hypothèques, remplacés par les receveurs de l'Enregistrement, de remboursement de leurs frais de bureau et du droit de timbre sur les feuilles de leurs registres restées vierges, mention de l'envoi au journal *le Rédacteur*; et des questions d'interprétation de la loi du 16 floréal sur les délais de paiement des biens nationaux; et remettant un rapport du ministre de la Police générale sur l'application de la loi du 17 messidor sur l'ordre de radiation de la liste des émigrés, liste des 94 départements pour lesquels les dossiers de radiations de militaires ont été *mis au travail* au 1^{er} fructidor, en rendant compte *que des émigrés marquans, pour surprendre leur radiation, ont porté l'audace jusqu'à se couvrir, à l'aide de faux certificats de service, du manteau des défenseurs de la Patrie* (AF III 622, plaquettes 4403, pièces 17-18, 22-24 et 28-30, et 4405, pièces 55-59).

Finances.

Non application de l'arrêté du 29 floréal⁷ aux traitements des administrations de Paris étrangères à la rentrée des contributions ou qui ne sont pas payés sur leur produit. Approbation d'un arrêté de l'administration centrale de la

¹ Voir *tome VIII*, 8 floréal, affaires non citées au procès-verbal, note.

² Dont remise en activité du chef de brigade d'artillerie Eyssautier (Pierre-Louis-Barbe d'Eyssautier-Cartier) et confirmation du commissaire des guerres Marc Teste à titre définitif (voir respectivement *tomes IV*, 5 pluviôse an VI, et *VI*, 26 vendémiaire, Guerre, notes).

³ Voir *tome VIII*, 25 pluviôse, Marine et Colonies, note.

⁴ Voir *tome I*, 28 germinal an V, Messages aux Cinq-Cents, note.

⁵ Imprimé non joint et inconnu de *Martin et Walter* (anonymes).

⁶ Affaire venant en début de séance sur le registre, la réception de la loi du jour sur l'armée d'Helvétie et des deux de la veille se situant vers la fin, avant le message du Directoire sur les affaires d'émigration et les affaires de la Police générale.

⁷ Ordonnant le paiement des fonctionnaires de chaque département au fur et à mesure de la rentrée de leurs contributions (*tome IX*, Finances).

Sarthe ordonnant d'abattre les bois et les crêtes des fossés à la distance de 40 mètres des routes du Mans à Alençon, Château-du-Loir, la Flèche, Sablé [-sur-Sarthe], Saint-Denis-d'Orques et Sillé [-le-Guillaume]. Remplacement du receveur général des Pyrénées-Orientales dénoncé par Augereau comme royaliste et père d'émigré (AF III 622, plaquette 4403, pièces 1-6, 13-16 et 19-21).

Intérieur.

Droit de passe: réduction du droit sur les voitures chargées des matières premières de la verrerie de Blaye [-les-Mines] appartenant au citoyen Solages et refus pour celles des mines de houille de Carmaux dont il est concessionnaire; autorisation d'ordonnancer les dépenses d'entretien des grandes routes sur le produit de la taxe en l'an VII (AF III 622, plaquette 4404, pièces 31-36).

Justice.

Rapport sur les progrès de l'administration des nouveaux départements de la rive gauche du Rhin en thermidor¹ présenté suivant les rubriques habituelles; mention du rejet de la plainte de la République batave contre le droit de pontage perçu par la municipalité de Cologne, du vœu de rattachement de la ville de Mayence, de renseignements attendus sur la plainte des employés de la Roër contre l'administration centrale, accusée de détourner les fonds destinés à leurs traitements, de la surveillance d'un couvent d'augustins de Trèves, d'un courrier anonyme dénonçant des caches d'armes et de bâtons ferrés au commissaire municipal de Burtscheid², de repaires de brigands dans les forêts de Königsdorf et Steinstrass³ et d'une levée faite à Aschaffenburg par l'Électeur de Mayence. Compte-rendu des mesures contre les auteurs et imprimeurs du *Journal des hommes libres*: perquisitions infructueuses chez Vatar en son absence. Rapport demandant de mettre à la prochaine distribution décadaire des fonds pour l'arriéré de traitements de l'ex-ministre Lambrechts⁴ (AF III 622, plaquettes 4404, pièces 37-38, et 4405, pièce 54).

Police générale.

Maintien en otage des napolitains Antoine Caracciolo, ex-chargé d'affaires en France, et Jacques Batistella, prétendu négociant, arrêtés à Paris les 3 et 5 thermidor, les papiers du second ne permettant pas de le convaincre d'espionnage mais le prouvant en rapport avec l'ex-ambassadeur Ruffo. Annulation de l'expulsion de Paris et de France de l'ex-ministre plénipotentiaire batave Jacob Blauw. Libération de Pauwels, poissonnier à Louvain détenu comme agitateur de la Guerre des paysans. Expulsion de France de François-Clément Dugeon-Beaulieu, né à Belley, propriétaire à Lavours, engagé dans l'armée piémontaise avant la Révolution et revenu à la paix, reconnu ne pas être l'émigré prénommé Charles⁵ (AF III 622, plaquettes 4404, pièces 42-52, et 4405, pièce 53).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 622, plaquette 4405, pièces 60-81. Nominations administratives: commissaire central de l'Ourthe⁶; commissaires municipaux, *Dordogne*, Lisle: Dessales, instituteur à Mensignac; Orliac, rapport du commissaire central Peskay, an IV; *Léman*, Genève; *Maine-et-Loire*, Chalonnes [-sur-Loire]; *Pas-de-Calais*, Audruicq; Houdain.

Séance du 4 fructidor an VII [21 août 1799]

(AF* III 16, folios 169 recto-172 recto; AF III 622, plaquettes 4406 et 4407)

Lois.

[Du 3] autorisant la vente de communaux de Rang; et ouvrant des crédits au ministre de la Guerre⁷ (AF III 622, plaquettes 4403, pièces 9-11, et 4406, pièce 5).

Message des Anciens.

¹ Sur le registre: *pendant le mois de messidor an 3*.

² Roër,auj.: Rhénanie-du-Nord-Westphalie, nom français: Borcette.

³ Roër,auj.: Rhénanie-du-Nord-Westphalie. La première localité est aujourd'hui rattachée à la commune de Lövenich.

⁴ Aucune mention de la décision du Directoire sur cette question.

⁵ Antoine Caracciolo, chargé d'affaires de Naples en France du 26 février au 24 mai 1797; Alvaro Ruffo, ambassadeur napolitain du 8 juillet 1797 au 27 novembre 1798 (*Repertorium der diplomatischen Vertreter*). Sur l'ancien ministre plénipotentiaire batave Jacob Blauw et François Pauwels, voir *tomes V et IX*, 1^{er} messidor an VI et 26 floréal, Police générale, notes. Les éléments du rapport sur Dugeon-Beaulieu, âgé de 29 ans, arrêté dans l'Isère, ne s'accordent pas avec le fichier des émigrés des Archives nationales, qui cite Drujon de Beaulieu sans prénom, émigré de l'Ain, officier (F⁷ 4834), et François-Clément Drujon-Beaulieu, juge au tribunal civil de Bourg-en-Bresse (F⁷ 4829 et AF* III 147, page 99).

⁶ Remplacement du frère du député aux Cinq-Cents Nicolas Bassenge, qui lui avait succédé au poste de commissaire central le 7 prairial an VI, à la demande de Wuinand-Digneffe, député du département, et de Dimartinelli et Stevenotte, députés de la Dyle et de Sambre-et-Meuse.

⁷ Lois prises à la suite de messages du Directoire des 9 pluviôse et 3 thermidor (*tomes VII et IX*).

[Du 3], envoyé au ministre de la Police générale, sur la plainte d'un député *sur les procédés dont on a usé à son égard* à la barrière de Paris où l'on a exigé qu'il décline son identité malgré sa médaille de député¹ (AF III 622, plaquette 4406, pièces 18-19).

Messages des Cinq-Cents.

[Respectivement délibérés les 1^{er}, 2 et 3] et envoyés aux ministres de la Guerre, de la Marine et des Colonies et de la Police générale, dénonçant des dilapidations à l'armée d'Italie: vente d'armes et de pièces d'artillerie à Mantoue et à Milan; sur des entraves à la course dénoncées par des armateurs et négociants de Bordeaux; et sur la liste soumise par le Directoire des cantons de l'Ouest où appliquer la loi sur les otages, qui omet des cantons insurgés et en comprend d'autres non troublés (AF III 622, plaquettes 4406, pièces 15-17 et 25-27, et 4407, pièces 38-40).

Message aux deux Conseils.

Sur les nouveaux succès de l'armée d'Helvétie dont la division du Valais a repris la vallée du Rhône et le col de la Furka, minute de Lagarde (AF III 622, plaquette 4407, pièces 41-43).

Autre message aux Anciens.

Envoyant un rapport joint du ministre de la Justice sur la dénonciation à l'accusateur public de la Seine du pamphlet intitulé *Changement de domicile*, signé Durency, et d'autres écrits contre-révolutionnaires *faisant... jouer tous les ressorts de la malveillance pour appeler sur la République ou les chaînes du royalisme ou les poignards de l'anarchie: le Télégraphe du jour*, signé Saunier du département de la Seine-Inférieure, avec adresse à Paris, *Voyez la suite du carillon*, signé Lavy de la Corrèze, *Loi définitive etc.* sans nom d'auteur, imprimerie de Roberts, suivi de *Réflexions d'un observateur sur les événements du jour* et *Déclaration définitive du Conseil des Cinq-Cents concernant les ex-Directeurs*, signé Genthon² (AF III 622, plaquette 4406, pièces 8-12).

Autre message aux Cinq-Cents.

Sur les abus de la liberté de la presse, sur les dissensions que les étrangers cherchent à jeter au milieu de nous à la faveur de ces abus et demandant une loi qui, en garantissant la liberté constitutionnelle, empêche que les ennemis de la République n'en abusent pour l'exécution de leurs affreux projets, mention de l'envoi au journal *le Rédacteur*, minute signée des cinq Directeurs (AF III 622, plaquette 4406, pièces 13-14 et 24).

Guerre.

Rapports sur: l'exécution de la loi du 14 messidor sur la conscription, classé au bureau particulier³; la situation des départements de l'Ouest: Côtes-du-Nord: vol de la recette du percepteur de Mûr [-de-Bretagne]; Ille-et-Vilaine: victoire du général Roulland⁴ à la Chapelle-Janson sur la bande de brigands responsable de l'affaire d'Argentré [-du-Plessis], commune où, avec celle d'Ételles, l'administration centrale a ordonné l'arrestation des chefs de maison et infligé une amende; renfort des garnisons des îles d'Aix, Oléron et Ré; celle de la Haute-Garonne et départements voisins: rebelles ayant quitté Gimont, chassés de Saint-Lys, délogés de leur retranchement à Pelleport par les habitants en armes du Burgaud et de Grenade, ayant investi le canton de Saint-Nicolas-de-la-Grave d'où les ont chassés des renforts venus de Moissac, tenant encore Bourret, Mas-Grenier et Saint-Sardos dans celui de Verdun [-sur-Garonne], arrestation de cinq brigands dont trois chefs à Saint-Porquier, retour au calme dans les cantons libérés des brigands: Blagnac, Caraman, Castanet [-Tolosan], Lanta, Montesquieu [-Lauragais]⁵, Montgiscard, Nailloux, Saint-Félix [-Lauragais] et Saint-Lys, arrivée à Toulouse du général Commès, commandant provisoire de la 10^e division militaire, avec un détachement de gardes nationales du Tarn, marche du général Aubugeois sur Muret; entrée des brigands dans le département de l'Ariège par le pont de Carbonne; les événements de Bordeaux dans la nuit du 19 au 20 thermidor: placardage de l'écrit *Plus d'anarchie ou la mort*, rixes contre les employés qui arrachaient ces affiches sur ordre des autorités, poursuite d'une patrouille de la garde nationale par des jeunes gens criant *À bas les jacobins, à bas les terroristes* de la grande salle de spectacles jusque dans la cour du bureau central et retour au calme à l'arrivée d'un détachement de la 35^e demi-brigade; la nécessité d'éloigner les émigrés de la frontière espagnole: ordre au ministre des Relations extérieures de demander au gouvernement espagnol de faire respecter une cédule du roi leur interdisant de s'en approcher; l'envoi de 30 militaires invalides pour diriger les colonnes mobiles de l'armée d'Angleterre et de 27 à Mons pour celles des départements réunis; et les mesures de maintien de l'ordre

¹ L'extrait de procès-verbal de séance des Anciens transcrit dans le message note qu'un autre député observe que les médailles ne sont pas nominatives et que lui-même en a perdu une.

² Sur le premier imprimé cité ici, voir plus haut au 1^{er}, la note sur le message des Anciens auquel le Directoire répond ici. Comme celle de Durency, les autres signatures sont certainement des pseudonymes. Deux de ces imprimés seulement sont cités par Martin et Walter: *Loi définitive sanctionnée par le conseil des Anciens qui autorise le Directoire à faire faire des visites domiciliaires*, Paris, imprimerie de Roberts, 8 pages (anonyme n° 9096), et, sous le nom de Genthon, *Déclaration définitive du Conseil des Cinq-Cents concernant les ex-Directeurs Rewbell, Merlin, Treilhard et Réveillère-Lepaux*, l'un des 23 pamphlets de la fin du Directoire et des débuts du Consulat recensés sous cette signature, qui est aussi celle de l'éditeur du journal *Le Postillon des armées* paru du 22 au 29 messidor an VII.

³ Ce rapport est dans AF III 151 A, dossier 707, pièce 94: relevé des départements où cette loi n'a pas été suivie d'exécution.

⁴ Henri-Victor Roulland, général commandant le département.

⁵ Dit ici Montesquieu sur le canal.

dans la Somme après des troubles contre la conscription à Amiens. Adoption de mesures pour la sécurité des côtes de la Seine-Inférieure, de la Somme, du Pas-de-Calais et du Nord: nomination du général Hédouville commandant supérieur des 1^{ère} et 15^e et 16^e divisions militaires, dont les troupes formeront un corps d'armée, avec faculté de mettre en état de siège toute commune qui le nécessiterait, et dispositions analogues pour les côtes et l'intérieur des départements réunis. Arrêtés sur le personnel¹ (AF III 622, plaquettes 4406, pièces 20-23 et 28, et 4407, pièces 44-59).

Marine et Colonies.

Secours extraordinaires à Carcy, ex-directeur des vivres de la marine à Bordeaux, aveugle, et au lieutenant de vaisseau Louis-François Dantoine pour frais de maladie résultant de ses voyages en mer. Réintégration du capitaine de vaisseau Guillaume-François-Joseph Bourdé². Autres arrêtés sur le personnel (AF III 622, plaquettes 4406, pièces 29-30, et 4407, pièces 31-37).

Relations extérieures.

Communication par le ministre de lettres de Bacher, reprises par lui; approbation de projets de réponse à l'envoyé helvétique Glayre³ et au Directoire batave sur les injures faites par la presse contre l'ambassadeur Schimmelpennik et lui⁴. Nomination d'Eyriès, négociant au Havre, agent secret à Clèves⁵, copie au registre du bureau particulier, AF* III 19, supplément, pages 20-21, et feuille de travail du ministre du jour (AF III 622, plaquette 4406, pièces 1 et 6-7).

Pièce du 5 fructidor an VII [22 août 1799]⁶

AF III 622, plaquette 4407, partie du 5, pièce unique. Feuille de brevets de pension de la Guerre, 32 articles.

Séance du 6 fructidor an VII [23 août 1799]

(AF* III 16, folios 172 verso-176 recto; AF III 623, plaquettes 4408 à 4412)

Lois.

[Du 4] sur la vente d'un communal de Saint-André-en-Terre-Plaine⁷; et le mode de constatation du décès des prisonniers de la Haute Cour de Justice d'Orléans tués à Versailles, sauf ceux inscrits sur la liste des émigrés; [du jour] ouvrant un crédit au ministre de la Guerre sur l'emprunt créé par la loi du 10 messidor; et sur la rentrée de cet emprunt (AF III 622, plaquette 4406, pièces 2-4; AF III 623, plaquettes 4408, pièce 6, et 4409, pièces 31-33).

Message des Cinq-Cents.

[Délibéré le 3], envoyé au ministre des Finances, sur les dépenses de l'an VIII demandant l'origine des fonds destinés à l'entretien des troupes françaises en République batave (AF III 623, plaquette 4408, pièces 3-5).

Messages aux Cinq-Cents.

Sur la création d'octrois à Grenoble et Orléans; une contribution locale de la commune de Puéchabon pour solder l'achat d'un bois et d'un four banal en 1791, chemise de la commission spéciale des Cinq-Cents créée le 8, délibérations de la

¹ Remise en activité du général de division Augustin Tuncq, que *Six* sait admis au traitement de réforme le 23 fructidor an V (*tome II*), mais qu'il dit simplement employé à la 15^e division militaire à notre date, promotion de général de brigade de Louis-Marie-Antoine Sahuc, chef de brigade au 1^{er} chasseurs à cheval (mesure datée du 21 avril 1799 / 2 floréal par cet auteur), remplacé par le chef d'escadron Dubois-Crancé, promu chef de brigade (sans doute un des frères du futur ministre de la Guerre, voir AF III 189, dossier 871, pièces 170-173: Dubois-Crancé, chef d'escadron à ce régiment), et d'adjudant général des chefs de bataillon Coussaud (ou Jean-Jacques Cousseaud), aide de camp de Masséna (voir *tome VIII*, 5 ventôse, Guerre, note), Louis Marès, du génie (arrêté connu de *Quintin*), Pierre-Claude Petiet (voir *tome VIII*, 2 floréal, Guerre, note) et Rapatel, aide de camp du général Sainte-Suzanne (Gilbert-Joseph-Martin Bruneteau de), prénommé François-Marie d'après AF III 194, dossier 897, pièce 37, promu chef de bataillon d'infanterie le 24 messidor an V (*tome II*, index), et nomination de Bernard Champneuf, capitaine à la 1^{ère} demi-brigade, commandant du fort Saint-Nicolas de Marseille (arrêté dont la minute est classée par erreur au dossier du 4^e complémentaire an VII, AF III 628, plaquette 4473, pièce 21).

² Voir *tome VI*, 13 thermidor an VI, Marine et Colonies, note.

³ Affaires non représentées ici. Pierre-Maurice Glayre, présenté au Directoire le 8 thermidor (*tome IX*).

⁴ Voir plus haut, 26 thermidor, message du Directoire.

⁵ Affaire rayée sur la minute du procès-verbal du jour (AF III 15, dossier 47, pièce 23).

⁶ Le Directoire, qui ne siégeait qu'exceptionnellement les décadis, en fit de même pour les quintidis à partir de fructidor an VII, sans que cette pratique ait fait l'objet d'un arrêté général ni même de décisions systématiques à la fin des séances des quartidis.

⁷ À la suite d'un message du Directoire du 27 brumaire (*tome VII*).

commune, 1791, et de la municipalité d'Aniane; l'érection en commune du hameau de Soubagnac (Hautes-Pyrénées, commune de Labatut-Rivière), chemise de la commission spéciale des Cinq-Cents créée le 8, adresse d'habitants du hameau, lettre du président de la municipalité de Maubourguet, procès-verbal d'enquête par Jean Ducurou et Joseph Dusser, agents municipaux de Sombrun et Auriébat, an VI; la réunion de la commune de la Roquette (Var, auj.: commune de Montmeyan), comptant une centaine d'habitants et ne tenant plus d'assemblées communales, à celle de Montmeyan, chemise de la commission spéciale des Cinq-Cents créée le 8, délibération de la municipalité de Tavernes, *Corps législatif. Conseil des Cinq-Cents. Projet de résolution présenté par Gustin pour la réunion de la commune de la Roquette à celle de Montmeyan, département du Var, séance du 11 vendémiaire an 8*, 2 pages; les assemblées communales de Flangebouché et Loray, chemise de la commission spéciale des Cinq-Cents créée le 8, procès-verbaux des quatre assemblées mères et scissionnaires; le mode de célébration de la prochaine fête de la République; celui des poursuites contre les sourds et muets et les sourds et les muets en reprenant des articles d'une ordonnance de 1670, mention de l'envoi au journal *le Rédacteur*; et l'affectation des Capucins de la chaussée d'Antin (à Paris) à la 4^e école centrale de la Seine¹ (AF III 623, plaquettes 4408, pièces 7-30, 4409, pièces 40-43 et 46-52, 4410, pièces 74-76 et 80-85, et 4411, pièces 86-96 et 107-108).

Finances.

Bois communaux, coupe: Haudiomont pour réparer un abreuvoir, des fontaines et des ponts, Lenningen (Forêts), Villers-sous-Bonchamp (Meuse, auj.: commune de Bonzée), et indivis d'Ourches [-sur-Meuse] et Void [-Vacon] pour reconstruire leurs ponts. Coupe d'un arbre sur deux sur la digue du canal de Bruxelles à l'ouest entre le pont de Schœckært et les Trois-Trous, et de ceux nécessaires aux revêtements des batteries de la place de Sarrelouis dans les bois de la commanderie de Beckingen et sur le territoire de "Pailhen"². Confirmation du partage de bois entre la République, aux droits du chapitre d'Hasslach, et sept communes du val de Bruche³. Correction aux arrêtés sur les réquisitions de denrées pour les armées aux frontières en fonction de la loi du 19 thermidor⁴. Ordonnancement de fonds au ministre de la Guerre sur les fonds provenant du traité avec le syndicat du commerce. Réintégration des agents forestiers de l'Eure Collombel et Francastel⁵. Confirmation d'échange de maisons réunies au Muséum d'histoire naturelle (AF III 623, plaquettes 4408, pièces 1-2, 4409, pièces 34-39 et 44-45, et 4410, pièces 53-73).

Intérieur.

Destitution, municipalités: Bouvignes [-sur-Meuse] (Sambre-et-Meuse): agents municipaux du chef-lieu ne tenant pas l'état civil et de Bioul (auj.: commune d'Anthée) invitant ses collègues à ne pas assister aux fêtes publiques, Charmont (Marne): président et agent du chef-lieu faisant travailler le décadi et agent de Vernancourt travaillant le jour de la fête de la souveraineté du Peuple au lieu de la célébrer, Éghezée (Sambre-et-Meuse)⁶: agent de Saint-Germain complice de brigands agitant le canton et ceux d'Émines et Gembloux, Florac: agents de Bédouès fanatique et de Cocurès tentant de faire élire des royalistes officiers de la garde nationale de la commune, Hoogledé (Lys): membres négligeant la conscription et la police des cultes, Geispolsheim pour délibération illégale de vente de deux maisons communes d'Illwickersheim, Liesse [-Notre-Dame], Marle, dont l'agent de Sons [-et-Ronchères] fanatique, Marly [-Gomont], dont les agent et adjoint du chef-lieu entravant l'organisation des colonnes mobiles, Mouzon (Ardennes) agent du chef-lieu ex-commissaire municipal destitué⁷, affirmant qu'il ne faut pas chômer les fêtes républicaines *actuellement que nos armées étaient battues partout*, Rilly [-la-Montagne]: adjoint du chef-lieu donnant l'exemple du mépris des fêtes décadaires et niant des propos annonçant le rétablissement de la monarchie, Saint-Gervais [-d'Auvergne]: agent et adjoint de Saint-Julien [-Puy-Lavèze] absents aux séances de la municipalité sur la levée complémentaire des 200 000 conscrits et Soudé: président responsable d'une

¹ Les deux derniers messages rappellent les précédents des 14 pluviôse an IV (*Debidour*, tome I, page 534) et 9 brumaire (tome VI).

² Sarrelouis, nom révolutionnaire: Sarrelibre, alors Moselle, auj.: Allemagne, Sarre. Pailhen pourrait être la commune de Püttlingen, alors également en Moselle. Beckingen, en revanche, aurait appartenu au département de la Sarre, où la situe l'index de l'inventaire *Die Akten der Verwaltung des Saardepartements 1798-1813...* [Les archives de l'administration du département de la Sarre 1798-1813], par Wolfgang Hans Stein, Coblenz, 1991 (Publications du service des Archives du Land de Rhénanie-Palatinat, volume 57).

³ Département des Vosges sur le registre, au lieu du Bas-Rhin. Partage suivant un arrêt du Conseil de 1783, mais qui venait seulement d'être établi par Ostermann, notaire à Saverne, avec les communes de Dinsheim, Heiligenberg, Lutzelhouse, Niederhaslach, Oberhaslach, Still et Urmatt.

⁴ Loi plus haut, à cette date, sur l'assiette de l'emprunt pour la levée des conscrits. Les arrêtés corrigés en conséquence sont ceux des 24 floréal et 17 prairial (tome IX, le premier à la rubrique de la Guerre) sur les réquisitions en nature pour l'armée du Danube et sur le mode de paiement des réquisitions pour les troupes aux frontières en bons admissibles pour le paiement des contributions. Le traité avec le syndicat du commerce évoqué dans l'arrêté suivant est celui du 19 thermidor en avance sur le produit de l'emprunt pour la levée des conscrits.

⁵ Les conventionnels Louis-Jacques Collombel (ici: Colombel) et Marie-Pierre-Adrien Francastel (voir tome VIII, 21 ventôse, Finances, note).

⁶ Le registre fait figurer la commune d'Éghezée dans la liste des agents municipaux sans citer celle de Saint-Germain (auj.: commune d'Éghezée). Émines, auj.: commune de la Bruyère.

⁷ Plus exactement: démissionnaire et remplacé le 21 frimaire an VI (tome III).

délibération surtaxant la commune de Coole *sous le prétexte qu'elle ait été injustement dégrevée par l'administration centrale*; agents municipaux: Dieffenthal poussant les habitants à rétribuer le commissaire municipal de Sélestat *extra muros* sur les vendanges pour obtenir des décharges de contributions, rendant ses comptes avec retard et vendant des bois chablis sans autorisation, Gavrus entravant des mesures de tranquillité publique, Laneuveville [-lès-Lorquin] travaillant le décadi et les jours de fêtes nationales, Montesquieu [-Lauragais]¹ royaliste, Roupy ayant confié la perception des contributions *sans aucune des formalités nécessaires... à un individu sans aveu qui a disparu après avoir détourné à son profit une somme de 2465 francs*, Steenokkerzeel (Dyle) refusant d'aider les gendarmes recherchant le curé de Vilvorde condamné à la déportation² et Velesmes [-Échevanne] laissant sonner les cloches et recelant des voleurs; adjoint d'Uruffe travaillant le décadi. Destitution et jugement: agent et adjoint de Gistel (Lys) faisant *percevoir à main armée une contribution pour leur salaire*, agent de Magalas se faisant payer des faux pour les conscrits et présidant une séance de la municipalité imposant le choix d'un juge de paix malgré la scission à l'assemblée primaire, et commissaire municipal de Bonifacio pour arrestation arbitraire de quatre administrateurs municipaux s'opposant à l'installation de la nouvelle municipalité puisqu'il y avait eu scission. Jugement de l'ex-commissaire municipal de Somberton pour vol en fonctions. Réintégration du président de la municipalité de Saint-Sever³. Remplacement de Vaugois au poste de préposé en chef de l'octroi de Poitiers⁴ (AF III 623, plaquettes 4410, pièces 77-79 et 4412, pièces 118-132, 136-139, 148-157, 181-190, 193-214, 219-233 et 237-240).

Justice.

Correction de rédaction de l'arrêté sur la veuve du préposé des transports militaires de Belfort⁵. Cassation d'une sentence du tribunal criminel des Basses-Alpes refusant de statuer sur une procédure de celui du Var de l'an VI sur des troubles à Grasse renvoyée par le Tribunal de cassation. Dénonciation à ce Tribunal du juge de paix de Maaseik (Meuse-Inférieure) payé pour arrêter des poursuites (AF III 623, plaquette 4411, pièces 105-106 et 109-114).

Police générale.

Annulation: de l'arrêté du 7 germinal traduisant en conseil de guerre des 24^e et 25^e divisions militaires les individus envoyant des fonds en pays ennemis, et, en conséquence, libération de Neys, officier de santé à Maastricht; et de la déportation d'Antoine Métayer, prêtre et agent municipal des Mathes⁶. Mandat d'amener contre Jours, anglais demeurant depuis quinze ans à Cherbourg. Ordre de poursuivre les auteurs et distributeurs du journal contre-révolutionnaire *Bulletin officiel des armées coalisées*, brouillon de Lagarde⁷ (AF III 623, plaquette 4411, pièces 97-104 et 115-117).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 623, plaquette 4411, pièces 133-135, 140-147, 158-180, 191-192, 215-218, 234-236 et 241-242. Nominations: du commissaire près le tribunal correctionnel de Sens; et administratives, commissaire central de la Meuse: Clément Pons, commissaire municipal de Verdun, remplaçant Henriot⁸, ayant persécuté les patriotes depuis le Neuf-Thermidor et fait destituer les commissaires municipaux électeurs en l'an VII lui refusant leurs voix, lettre de l'administration centrale aux députés du département regrettant le commissaire central Rupied, proposant la candidature de l'administrateur central Gillon et dénonçant Clément Pons comme terroriste, vendémiaire an V; et commissaires municipaux, *Charente-Inférieure*, Courçon;- *Côtes-du-Nord*, Bourbriac; Magoar; Charles Le Bihan, lettre du député Bohan contresignée par son collègue Couppé proposant le même, ancien élève de l'École normale, au poste de Guingamp, s.d.⁹;- *Hérault*, Clermont [-l'Hérault]; Florensac; Saint-Gervais [-sur-Mare]; [Saint-Jean-de-] la Blaquière; Saint-Pons-de-Thomières;- *Ille-et-Vilaine*, Antrain; Bécherel; Noyal [-sur-Vilaine]; François-Esprit Leroux aîné, secrétaire de la municipalité de Rennes *extra muros*; Roz-sur-Couesnon;- *Lys*, Courtrai: Charles-François Bertrand, chef de bureau de l'agence centrale des contributions du département;- *Sambre-et-Meuse*, Florennes.

Séance du 7 fructidor an VII [24 août 1799]

(AF* III 16, folios 176 recto-177 verso; AF III 623, plaquette 4413)

¹ Dit Montesquieu sur le canal.

² Le nom du curé n'est pas donné ici et ne figure apparemment pas parmi les arrêtés individuels de déportation de prêtres du département. Cette déportation fait donc sans doute partie de celles du 14 brumaire (*tome VI*) comme complices de la Guerre des paysans de l'an VII, la liste des religieux de ce canton ne donnant que les noms des intéressés sans les fonctions exercées.

³ Louis-Samson Batbedat, élu invalidé aux Cinq-Cents en l'an VI (voir *tome VIII*, 4 ventôse, Intérieur, note).

⁴ Voir *tome IX*, 4 thermidor, Intérieur, note.

⁵ Voir *tome VIII*, 26 pluviôse, Justice, note.

⁶ Voir respectivement *tomes VIII*, 7 germinal, Justice, et *VII*, 22 brumaire, Police générale, notes.

⁷ Voir plus haut, 26 thermidor, message du Directoire.

⁸ Prénommé Pierre-Dieudonné (*Martin et Walter*).

⁹ Alain Bohan, député du Finistère à la Législative, à la Convention et aux Cinq-Cents. Gabriel-Hyacinthe Couppé, député des Côtes-du-Nord à la Convention sorti des Cinq-Cents en l'an VI.

Messages des Cinq-Cents.

[Du 11 messidor expédié le 6] envoyé au ministre de la Guerre sur la situation de la veuve du général Chérin¹; [du 6] rappelant celui du 12 thermidor demandant des renseignements et des pièces sur les marchés passés depuis l'entrée en vigueur de la constitution de l'an III et les avances faites aux différents fournisseurs, envoyé à tous les ministres, renvoi par Lindet de la copie de sa réponse du 16 thermidor et réponse de Fouché, ministre de la Police générale, affirmant que le ministère n'a passé aucun marché et que toutes les dénonciations contre les fournisseurs qui lui sont parvenues ont été transmises aux ministres compétents (AF III 623, plaquette 4413, pièces 3-8, 10-12 et 28).

Message aux Cinq-Cents.

Demandant l'autorisation de délivrer des congés militaires temporaires à 1 200 conscrits et réquisitionnaires à employer dans les ateliers de la marine² (AF III 623, plaquette 4413, pièces 9 et 29-31).

Marine et Colonies.

Rassemblement dans un même local à désigner par le ministre des *tableaux, dessins, gravures, cartes et autres objets relatifs à la marine qui se trouvent dans des dépôts ou conservatoires nationaux... pour servir au perfectionnement des connaissances nautiques*. Indemnités mensuelles au commandant des armes et à l'ordonnateur de la marine à Brest pour dépenses extraordinaires et frais de table pendant le séjour de l'armée espagnole. Secours extraordinaire à la veuve du capitaine Huc ou Hue, mort de blessures au combat du *Ça-Ira*³. Destitution du sous-commissaire chargé de l'inscription maritime d'Agde et scellés sur ses papiers pour examen par le commissaire auditeur de la cour martiale maritime de Toulon. Autres arrêtés sur le personnel. Nomination du lieutenant de port de l'île d'Oléron (AF III 623, plaquette 4413, pièces 14-27).

Relations extérieures.

Communication par le ministre de lettres de Bacher et d'Otto [de Moslay], secrétaire de légation à Berlin; rapport sur une note de l'ambassadeur espagnol sur *une invitation inconvenante de l'administration municipale de Marseille*⁴. Autorisation de délivrer des passeports à des tunisiens s'engageant à approvisionner Malte⁵ (AF III 623, plaquette 4413, pièces 1-2 et 13).

Séance du 8 fructidor an VII [dimanche 25 août 1799]

(AF* III 16, folios 178 recto-181 verso; AF III 623, plaquettes 4414 à 4417)

Message des Anciens.

[Du 7] envoyé au ministre de la Police générale, dénonçant la pièce *Élyse et Melval ou les parvenus à leur place* jouée au Théâtre Molière rue Saint-Martin (à Paris) *faite pour susciter des haines et des vengeances et tourner en ridicule les effets de la Révolution... et exciter les parens d'émigrés et les émigrés eux-mêmes à rentrer dans leurs biens*, adresse du nommé Dumon, de Paris, au président des Anciens: *les dénonciations faites au ministre [de la Police générale] n'ont rien produit* (AF III 623, plaquette 4417, pièces 92-95).

Messages aux deux Conseils⁶.

Sur: l'annonce par le général Commès, commandant par intérim la 10^e division militaire, de la destruction de l'armée des brigands royaux de la Haute-Garonne, et celle par le général en chef de l'armée d'Helvétie de la prise de 8 400 prisonniers et 21 pièces de canon depuis le 17 thermidor, avec une perte de deux cents morts et six cents blessés français, puis de la reddition d'un corps ennemi de cinq cents hommes (AF III 623, plaquettes 4416, pièces 66-68, et 4417, pièces 104-106).

Finances.

Rejet de la réclamation des religieuses anglaises⁷. Arrêtés de distribution décadaire de fonds sur les exercices des ans V à VII avec tableau des fonds disponibles⁸. Coupe de bois: communaux de Levrézy (Ardennes, auj.:

¹ Voir *tome IX*, 25 prairial, Guerre, note.

² Voir plus loin, 25 fructidor: loi de la veille à la suite de ce message, n'en autorisant que 900.

³ Voir *tome IV*, 5 nivôse an VI, Marine et Colonies, note.

⁴ Affaires non représentées ici.

⁵ Quatre tunisiens, dont les noms sont repris à l'index, et leurs domestiques musulmans, dont la minute précise s'ils sont noirs ou blancs et ne nomme qu'un d'eux. L'un des bénéficiaires obtient un passeport pour se rendre à Tunis et rentrer en France librement et les autres pour retourner à Tunis seulement.

⁶ La séance commence par l'envoi de ces deux messages. Les dépêches de Commès et Masséna qu'ils reprennent ne sont pas jointes ici.

⁷ Voir *tome IX*, 5 thermidor, Finances, note.

⁸ Le registre annonce la présentation de ces arrêtés par le ministre sans indiquer la décision du Directoire.

commune de Bogny-sur-Meuse) pour réparer des chemins, la maison commune et trois ponts et Moriville pour acheter une pompe à incendie, et nationaux: forêt de Dournan à Boudrac, et de Lemberg revendiquée par la commune. Maintien de Louis-François Savary adjudicataire du château et domaine de la Chenelière (commune de Nogent-le-Rotrou) provenant de l'émigré Jean-Charles Savary et rejet de la soumission partielle par Dugué d'Assé¹. Confirmation d'un complément d'échange de maison réunie au Muséum d'histoire naturelle (AF III 623, plaquettes 4414, pièces 12-19, 4416, pièces 55-60 et 71-79, et 4417, pièces 80-83).

Guerre.

Rapport sur la situation en Haute-Garonne et départements voisins: évacuation de Muret par les rebelles conduits par le général Rougé, réunion du général Commès à Saint-Élix [-le-Château] avec le détachement commandé par l'adjudant général Vicose, ayant chassé les brigands d'Auterive, Calmont et Cintegabelle et des environs de Saverdun, où il a appris la défaite et la mort du général Latour, commandant la colonne de l'Ariège, dans un combat au passage de Saint-Martory contre le chef rebelle comte de Paulo, envoi par Commès d'une colonne pour reprendre cette commune et barrer aux brigands le chemin vers Saint-Girons (Ariège), occupé par l'adjudant général Chaussey avec une partie des troupes de l'Ariège; organisation d'une colonne commandée par l'adjudant général Guillet pour partir de Toulouse reprendre Beaumont [-de-Lomagne] aux rebelles échappés de l'Isle-Jourdain puis agir avec les renforts venus du Lot contre ceux des environs de Grenade, Moissac et Saint-Nicolas-de-la-Grave; annonce par l'administration centrale de la Haute-Garonne de l'évacuation de Saint-Gaudens par la bande commandée par Rougé vers le val d'Aran ou les Hautes-Pyrénées; annonce par le commissaire central de l'Ariège de la réunion aux brigands des habitants de Labatut, Lézat [-sur-Lèze], Lissac, Saint-Quire et le Vernet, de la marche des gardes nationales commandées par le chef de brigade Léra vers Sainte-Croix [-Volvestre] pour repousser les brigands parvenus à Carbonne et à Rieux, de la victoire de l'adjudant général Chaussey contre la bande du comte de Paulo aux environs de Pamiers, compte-rendu par le commissaire central de la Haute-Garonne des déclarations du général royaliste Delaunay, avouant correspondre avec le général Maucou, commandant la 11^e division militaire à Bayonne, avec l'adjudant général Vergès, Bonal et Larieu, commandant les places de Saint-Jean-Pied-de-Port et Bayonne, Bastarèche, commissaire municipal de Bayonne, et Lafond, commissaire central des Basses-Pyrénées². Solde provisoire des troupes étrangères combattant avec l'armée française et des militaires cisalpins faits prisonniers de guerre et renvoyés en France. Arrêtés sur le personnel³ (AF III 623, plaquettes 4414, pièces 20-24, 4415, pièces 25-54, 4416, pièces 61, 63-65 et 69-70, et 4417, pièce 103).

Intérieur.

Approbation du plan du ministre pour restaurer la statue de la Liberté⁴ *sur la place de la Concorde* par l'auteur en deux mois de travail et construction d'un nouveau piédestal, portant sur ses quatre faces les dates 20 juin 1789, 14 juillet 1789, 10 août 1792 et 1^{er} vendémiaire de l'an 1^{er}, à la place de celui, trop petit, de l'ancienne statue équestre qu'on s'était borné à dégrader, *croyant exprimer par là que la Liberté était assise sur les débris de la royauté. C'était une idée belle en apparence, mais qui produisait un effet contraire à celui qu'on s'était proposé: la Liberté posait sur des ruines, voilà tout ce qu'offroit le monument*. Nomination de Desgenettes, médecin chef de l'hospice d'instruction militaire du Val-de-Grâce, premier médecin de l'armée d'Égypte, professeur adjoint de physique médicale et d'hygiène à l'école de médecine de

¹ Arch. dép. d'Eure-et-Loir, E 1587: Savary, seigneur de la Bouchère, réception de Joseph Dugué comme procureur fiscal de la Bouchère; aveu par Louis Savary, seigneur de la Bouchère, au prieuré de Saint-Denis de Nogent, pour le fief de la Chenelière..., 1744-1789 (*Inventaire-sommaire... Série E, tome II*, par L. Merlet, 1884). Dugué-Dassé pourrait avoir un rapport avec son homonyme Jacques-Claude, conventionnel de l'Orne sorti des Cinq-Cents en l'an VI, retiré dans sa commune natale de Condeau (Orne,auj.: canton de Rémalard), près de Nogent-le-Rotrou.

² Le général Henri-Joseph-Vincent Latour, commandant le dépôt des conscrits de Foix, en réalité blessé lors de ce combat le 15 août / 28 thermidor (*Six*). Pierre-Joseph Guillet, promu général le 12 thermidor (plus haut), voir *tome VII*, 7 nivôse, Guerre, note. Léra, chef de brigade à éloigner du département, fils de l'adjoint municipal de Saint-Girons anarchiste destitué le 16 ventôse (*tome VIII*, Intérieur). On ignore si le général royaliste Delaunay est Jacques-Charles-René Delaunay, admis à la retraite en l'an IV, ou Delaunay (Jean-Marie-Auguste Aulnay de Launey, dit), né à Bayonne; ses correspondants des Basses-Pyrénées sont en partie signalés dans le rapport sur les conspirateurs de Bordeaux et de ce département au ministre de la Police générale (plus haut, 19 thermidor). Le général Jean Maucou commandait la 11^e division militaire à titre provisoire. Lafont 2^e né, nommé commissaire central le 14 messidor (*tome IX*).

³ Dont remise en activité des généraux de brigade Jean-Baptiste Augier pour emploi dans la 21^e division militaire, comme commandant le département du Cher d'après *Six*, Jean-Boniface Darnaud (voir *tome III*, 5 vendémiaire an VI, Guerre, note) et, pour emploi en armée d'active, Jean-Antoine David (voir *tome II*, 21 thermidor an V, Guerre, note), confirmation pour pareil emploi de Victor-Bonaventure Girod de Vienney, général provisoire, et remise en activité de l'adjudant général François-Anne Mellinet (voir *tome VIII*, 3 floréal, Guerre, note), de Nicolas Hautz, capitaine au 1^{er} bataillon de la Moselle, nommé à la 43^e demi-brigade d'après *Quintin*, et des commissaires des guerres Chefdebien, destitué comme anarchiste à Narbonne le 19 ventôse (*tome VIII*), Ducrot (voir *tome IV*, 3 pluviôse an VI, Guerre, note), Louis-Gabriel Dumesnil (voir AF III 189, dossier 873, pièces 192-193), Duperron ou Duperrou, ici: Dupérou (voir *tome III*, 5 vendémiaire an VI, Guerre, note), Giroust (*ibidem*, 5 brumaire an VI, Affaires non citées au procès-verbal) et Volland, exerçant provisoirement jusqu'à l'arrêt du 13 vendémiaire (*tome VIII*), confirmation de la promotion sur le champ de bataille du chef de bataillon d'artillerie Alexandre-Pierre Navelet de La Massonnière chef de brigade, mesure inconnue de *Quintin*, et nomination du commandant du fort de Querqueville commandant temporaire de l'île de Noirmoutier, poste créé.

⁴ Contrairement au plan de François de Neufchâteau qui était de détruire la statue et le socle et d'organiser un concours pour leur remplacement (*tome VIII*, 27 ventôse).

Paris, remplaçant Leroux, devenu professeur adjoint de clinique interne, candidats: Adet, ex-membre de l'Académie de médecine de Paris, professeur de physique d'une des écoles centrales de Paris, et Jadelot, médecin¹. Réduction du droit de passe des voitures de transport de fonte pour les forges de la Haute-Saône (AF III 623, plaquette 4417, pièces 84-90).

Justice.

Rapports: annonçant une enquête sur la libération par le directeur du jury de Mamers de six chouans arrêtés en armes dans le canton de Bonnétable; sur les prises par les armateurs français de navires de la Compagnie des Indes batave sous pavillon suédois expédiés de Batavia²; et renvoyé au ministre de l'Intérieur sur les mesures pour payer les traitements des juges de paix de Saint-Claude³. Envoi sur la rive gauche du Rhin des augustins de Trèves, sauf leur sous-prieur, et des nommés Brenner et Kirn, ayant *fanatisé les habitants* et ceux du département des Forêts *par la voie du confessionnal* et *calomnié les ministres du culte qui ont exprimé leur vœu de réunion, ils les ont représentés à leurs paroissiens comme entachés d'hérésie*. Annulation: d'une ordonnance de prise de corps du juge de paix d'Eeklo (Escaut) contre le président de la municipalité pour l'arrestation d'une femme l'insultant après ordre de loger des militaires chez elle; et de l'acquittement des émigrés Jean-Baptiste-Pierre Broquier et François-Xavier Pichon-Palais dit Lagard par les commissions militaires de Marseille et la Rochelle (AF III 623, plaquettes 4414, pièces 1-11, 4416, pièce 62 et 4417, pièces 91, 96-98 et 107).

Police générale.

Correction du nom de Sicard en Suard sur l'arrêté du 7 thermidor⁴ sur les condamnés à la déportation de fructidor an V et application de ses dispositions au général de Morgan, frappé par la loi du 19 fructidor an V, s'étant soustrait à la déportation et n'ayant rejoint l'île d'Oléron qu'après le délai de l'arrêté du 28 nivôse (AF III 623, plaquette 4417, pièces 99-102).

Séance du 9 fructidor an VII [26 août 1799]

(AF* III 16, folios 181 verso-184 verso; AF III 623, plaquettes 4418 et 4419⁵)

Lois.

[Du jour] affectant: au service de l'an VIII les dix millions en monnaie de cuivre déjà fabriqués suivant la loi du 29 pluviôse; un supplément de crédit au ministre de la Marine et des Colonies; et la maison de l'émigré Castellane à Paris à la veuve de Roberjot, fiche de renvoi au dossier du 16 floréal; et autorisant la radiation de la liste des émigrés des acquéreurs de biens nationaux inscrits dans un autre département que le leur non nobles ni privilégiés ou ayant occupé des fonctions publiques de l'établissement de la République jusqu'à celle de la constitution de l'an III concurremment avec les défenseurs de la Patrie (AF III 623, plaquette 4418, pièces 7-11).

Mort du général Joubert.

*La séance est ouverte par la lecture de la correspondance. Une dépêche extraordinaire du général Suchet, chef de l'état-major général de l'armée d'Italie, rend compte au Directoire d'une bataille sanglante qui s'est donnée dans la plaine de Novi le vingt-huit thermidor dernier, dans laquelle nos troupes, quoique de beaucoup inférieures en nombre à l'armée russe, renforcée la veille par les troupes autrichiennes occupées jusqu'alors au blocus de Mantoue, ont fait des prodiges de valeur, mais dont la gloire a coûté la perte du brave général Joubert qui, s'étant précipité pour animer de sa présence une charge à la bayonnette, a été atteint au flanc droit d'une balle qui lui a percé le cœur. La même dépêche ajoute que le corps de ce jeune héros enlevé à la Patrie dans la fleur de son âge a été embaumé et qu'on le transporte en France avec un soin religieux: message aux deux Conseils, mention de l'envoi au journal *le Rédacteur*, et lettre de condoléances à la veuve du général Joubert, minute de Lagarde, réponse signée Montholon-Joubert au président du Directoire: *Il seroit dans ce moment au dessus de mes forces de porter au Directoire l'hommage de ma profonde reconnaissance. Elle deviendra sans borne si le Directoire veut bien se rappeler qu'il existe à l'armée d'Italie un conscrit, seul frère que la guerre n'ait pas enlevé à mon malheureux époux. Ma confiance dans vos bontés, citoyen président, comme dans la justice du Directoire, me fait un devoir de compter**

¹ La nomination de Desgenettes à ce poste n'est pas citée par *Roman d'Amat*. Sur Pierre-Auguste Adet, voir tome VI, 27 fructidor an VI, Intérieur, note.

² Le Directoire batave demandait de garantir que ces navires ne soient reconnus de bonne prise à cause de leur pavillon. Le ministre expose qu'il est possible d'intervenir au cas par cas auprès des tribunaux vu le caractère diplomatique de ces affaires.

³ Sujet du message des Cinq-Cents du 28 thermidor (plus haut, à cette date).

⁴ *Tome IX*.

⁵ Plaquette avec feuille néant pour le 10 /27 août 1799 où le Directoire ne tint pas séance sans que cela soit annoncé au procès-verbal. Comme cela est signalé dans *Les Archives du Directoire*, la série des minutes de procès-verbal du groupe des pièces du contrôle des procès-verbaux s'arrête à cette date, le texte des registres étant la seule source à partir du 11, jusqu'aux minutes de procès-verbaux du Directoire du 1^{er} vendémiaire au 17 brumaire an VIII conservées dans AF IV 911 en tête de la série de ceux des Consuls, ce qui nous était inconnu.

éternellement sur l'intérêt dont les premiers magistrats de la République continueront d'honorer en moi un malheur qu'il est hors de tout pouvoir de réparer (AF III 623, plaquette 4419, pièces 36-39 et 43-44).

Messages des Cinq-Cents.

[Du 7], envoyé au ministre de la Guerre, sur les réclamations des employés de la liquidation des subsistances militaires antérieures au 1^{er} juillet 1791 dirigés par le citoyen Mabile, pour savoir s'ils ont continué à travailler après l'ordre de rendre leurs affaires à la commission de la comptabilité intermédiaire le 4 vendémiaire, lettre du ministre rendant compte au Directoire qu'il a transmis le message à celui des Finances; envoyé à celui de la Marine et des Colonies sur les assemblées primaires et électorale de la Guadeloupe, le procès-verbal de cette dernière étant conforme à la constitution mais des correspondances de colons dénonçant ses opérations et un rapport du ministre étant annoncé pour demander le rappel de l'agent du Directoire à cause *des actes arbitraires dont cet agent s'est rendu coupable pour commander les élections*¹, et envoyés à celui des Finances sur la plainte des meuniers du canton de Bulles assujettis au droit de patente d'après le loyer de leurs moulins et non de leurs maisons², et sur l'utilité des banques particulières existantes et de celles qu'il faudrait créer *pour répandre dans tous les départemens le crédit et les signes monétaires, pour éviter à la République des transports d'argent et fournir au commerce et à l'agriculture les signes d'échange dont ils pourroient avoir besoin*; [du 8], envoyé au même, sur la plainte de la veuve Gauthier contre des poursuites par l'Enregistrement³; et envoyé à celui de l'Intérieur, demandant les procès-verbaux d'estimation et les dossiers sur le remplacement des biens des hospices aliénés par des biens nationaux que le Directoire a dû recevoir en vertu de la loi du 16 vendémiaire an V⁴ (AF III 623, plaquettes 4418, pièces 3-6 et 16-24, et 4419, pièces 29-31 et 45-47).

Message aux Cinq-Cents.

Sur la pension de la veuve et des enfants du chef de division Lejoille tué à bord du *Généreux* devant Brindisi⁵ (AF III 623, plaquette 4419, pièces 32-33).

Finances.

Mise de fonds à disposition du ministre de la Guerre sur les fonds secrets du Directoire, minute de Lagarde (AF III 623, plaquette 4418, pièces 1-2, minute de Lagarde).

Guerre.

Envoi des troupes des garnisons de Capoue, Gaëte et Mantoue à l'armée d'Angleterre en les réunissant sous le commandement du général de brigade Leclerc, connu pour ses campagnes en Italie, promu général de division, du général de brigade Géli et du chef de bataillon d'Arbois, aide de camp du général Kilmaine, promu adjudant général⁶. Autres arrêtés sur le personnel⁷ (AF III 623, plaquettes 4418, pièces 12-15 et 4419, pièces 41-42).

Marine et Colonies.

Secours à la citoyenne Allègre, femme du lieutenant de vaisseau Colaud *qu'une relation annonce avoir péri à l'attaque d'une forteresse du port de Cocyre*⁸ *sur la mer Rouge, relation qui n'est pas suffisamment constatée pour faire comprendre cette citoyenne dans l'état de proposition de pension des veuves*. Arrêtés sur le personnel⁹ (AF III 623, plaquette 4419, pièces 25-28 et 34-35).

¹ Voir plus loin, 17 fructidor: message du Directoire en réponse.

² Voir plus loin, au 23: message du Directoire en réponse demandant si le droit est assis sur la valeur des habitations, sur celle des ateliers, boutiques et usines ou sur ces deux catégories ensemble.

³ En réalité Charles Gaultier dit de Coutance, voir plus loin, avec le message du Directoire en réponse du 1^{er} brumaire an VIII, les pièces du dossier de la commission spéciale créée par les Cinq-Cents le 7 thermidor an VII.

⁴ Les dossiers sur le remplacement de ces biens suivant cette loi sont conservés dans le groupe des Affaires départementales de la sous-série (AF III 211 à 267, inventaire dactylographié jusqu'à AF III 247 au CARAN).

⁵ Voir *tome IX*, 14 floréal, Marine et Colonies, note.

⁶ Le ministre observe que ces garnisons sont, pour la plupart, désorganisées et que d'ailleurs les fatigues et les revers ont dû les affaiblir au physique comme au moral. Il propose de les réunir sous le commandement d'officiers généraux susceptibles de réveiller chez elles la confiance, la discipline et le zèle. Les promotions du général Victor-Emmanuel Leclerc et du futur général Joseph-Louis d'Arbois de Jubainville sont connues de *Six* (sur le second, voir *tome III*, 23 brumaire an VI, Guerre, note). Le général de brigade Géli qui leur est adjoint semble être le général Louis Gelly, en non-activité depuis l'an III et que l'auteur dit admis à la retraite le 23 septembre / 1^{er} vendémiaire an VIII.

⁷ Dont remise en activité du commissaire des guerres Warmet-Janville et du général d'Hinnisdal (Louis-Maximilien-François-Herman d'Hinnisdal de Fumal), voir *tomes VII* et *VIII*, 28 frimaire et 27 pluviôse, Guerre, notes, promotion de Claude-Denis-Noël Bruguière, capitaine de cavalerie, chef d'escadron, à la suite du 1^{er} de cavalerie d'après *Quintin*, et permutation des lieutenants de gendarmerie de Thiers et Yssingaux.

⁸ Kosseir (Égypte).

⁹ Dont promotion du lieutenant de vaisseau Victor Chabert capitaine de frégate, mesure connue de *Quintin. Marine*, qui rapporte que ce rescapé de l'explosion du vaisseau amiral *l'Orient* lors de la bataille d'Aboukir était alors prisonnier de guerre en Grande-Bretagne.

Séance du 11 fructidor an VII [28 août 1799]

(AF* III 16, folios 184 verso-188 verso¹; AF III 624, plaquettes 4420 à 4423)

Message des Cinq-Cents.

[Du 8] envoyé au ministre de la Police générale demandant pourquoi le duc d'Aiguillon et Charles de Lameth, arrêtés en Suisse, ont été déportés en Allemagne par Mayence² (AF III 624, plaquette 4422, pièces 89-91).

Messages aux Cinq-Cents.

Sur: la création de deux nouvelles foires et d'un marché aux bestiaux à Luzarches; celle d'un octroi à Beauvais; l'assemblée primaire d'Issoire; celles du canton de Mercurio (Golo): délibération de la municipalité et procès-verbaux des assemblées mère, présidée par Franchi, et scissionnaire présidée par Giudicelli, déposé le 14 floréal, italien; la vente d'un communal de Roye (Somme); l'échange de terrains entre la commune de Villeneuve [-sous-Dammartin] et le citoyen Malide en règlement amiable d'une anticipation de sa part; l'achat de l'abbaye de Chambon [-sur-Voueize] par la municipalité pour ses séances, la justice de paix et le dépôt de sûreté, chemise du dossier de la commission des Cinq-Cents créée le 13, procès-verbal d'estimation par Marien Murlon, notaire à Chambon, Alexis Savy, du Châtelet (auj.: commune de Budelière) et François Tissot, géomètre à Évaux [-les-Bains], *Bulletin des lois* n° 241 des 27 et 28 brumaire an VII, 8 pages; la réunion de la commune du Temple (Corrèze, aj.: commune d'Ayen) à celle d'Ayen, chemise du dossier de la commission des Cinq-Cents créée le 13³, carte du territoire des deux communes, encre couleur; le transfert de celle de Genouilly (Saône-et-Loire) du canton de Culles [-les-Roches] à celui de Joncy; celui du canton de Cherbourg *extra muros* du chef-lieu à Équeurdreville [-Hainneville]⁴; la vente sur simple estimation aux riverains des remparts de Toulouse des terrains de l'ancien chemin de ronde; et l'échange avec les héritiers et créanciers Rogé des terrains et bâtiments de Saint-Joseph de Lyon provenant des Jésuites et acquis par eux en 1775, occupés par le tribunal correctionnel et la prison, contre des biens nationaux de la Seine non désignés (AF III 624, plaquettes 4420, pièces 4-15, 4421, pièces 25-31 et 42-49, et 4422, pièces 54-62 et 66-82).

Décision du Directoire.

La séance est ouverte par la lecture de la correspondance des armées. Le Directoire apprend que le général Colli⁵ a été fait prisonnier à l'affaire du 28 thermidor. Ce général, qui servait autrefois dans les troupes piémontaises, pourrait être puni par les ennemis de son dévouement à la cause de la liberté: ordre au ministre de la Guerre de le réclamer avec énergie et tout l'intérêt qu'il inspire (AF III 624, plaquette 4421, pièce 37).

Finances.

Ordonnancement de fonds au ministre de l'Intérieur pour les dépenses secrètes du Directoire. Recouvrement de fonds sous deux décades sur les contributions de l'an VII et antérieures des départements suivant: Aisne, Aube, Calvados, Eure, Eure-et-Loir, Loiret, Oise, Seine, Seine-Inférieure, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise et Yonne. Mesures pour le paiement des effets du syndicat du commerce à leur échéance; admission de ses billets échus ou à échoir en paiement de l'emprunt de cent millions. Indemnités à des maîtres de poste⁶ (AF III 624, plaquettes 4420, pièce 3, et 4421, pièces 31-36 et 38-41).

Intérieur.

Destitution, municipalités, présidents: Jonzac et Surgères royalistes, Seiches [-sur-le-Loir] inactif lors de deux invasions de Suette (auj.: commune de Seiches) par les brigands qui y ont tué quatre gendarmes et Thônes fanatique et aidant les déserteurs; membres: Auterive (Haute-Garonne): agents et adjoints municipaux du chef-lieu et de Labruyère [-Dorsa] complices des insurgés, Duras: agents et adjoints du chef-lieu et de Saint-Astier et agents de Saint-Sernin et Savignac [-de-Duras] aidant les déserteurs, Grandville [-et-le-Perrenot] fanatiques et négligeant la conscription, Grenade: agents et adjoints de Launac, Merville et Thil complices des insurgés, Lépaud et remplacement de membres nommés provisoirement faute de tenue d'assemblées communales, Loué: adjoint de Joué [-en-Charnie] fanatique, Pont-l'Abbé [-d'Arnoult]: agent du chef-lieu royaliste, Rochefort (Charente-Inférieure) royalistes, Saint-Savinien: agent des

¹ À partir de ce jour, le texte du registre est écrit d'une nouvelle main avec des lettres plus petites au tracé plus anguleux et une encre plus foncée que la précédente.

² Ni Lemay ni Roman d'Amat n'évoquent cet épisode dans leurs notices sur les constituants Armand-Désiré Vignerot du Plessis-Richelieu, duc d'Aiguillon, mort en émigration à Hambourg en 1800, et Charles-Malo-François de Lameth.

³ Cachet de cire rouge légendé CANTON DAYEN (plaquette 4420, pièce 7).

⁴ Voir plus loin, 11 brumaire an VIII: loi du 9 précédent à la suite de ce message.

⁵ Louis-Léonard-Antoine-Gaspard-Gabriel-Venance, marquis de Colli-Ricci (*Six*) ou Louis-Léonard Colli-Ricci, marquis de Felizzano, colonel piémontais intégré à l'armée d'Italie (*Dizionario biografico degli italiani*), voir tome IX, 8 prairial, Guerre, note.

⁶ À "Castiau" (sans doute Carvin), Mussy-sur-Seine (Aube), Quiévrain (Jemappes), Nantes, Blâmont (Meurthe), Valenciennes, Mortagne [-au-Perche] (Orne), Lusignan (Vienne), et dans la Sarthe: Connerré, la Flèche et les relais de Foulletourte et Guesselard (auj.: commune de Cérans-Foulletourte).

Nouillers royaliste, Saint-Sulpice [-les-Feuilles] aidant les déserteurs, des cantons de Scopamene et de Tallano (Liamone) négligeant la conscription et Vallon [-sur-Gée] fanatiques; agents: Charentenay incapable, Conflans [-Sainte]-Honorine après le départ forcé de l'instituteur républicain, Dame-Marie (Eure) complice des brigands ayant volé la caisse du receveur de Verneuil [-sur-Avre] et assassiné deux gendarmes, Dixmont négligent, Escatalens aidant les déserteurs et ne faisant pas appliquer le calendrier révolutionnaire et Touille père d'un déserteur; agents et adjoints: Beaumont [-sur-Lèze] fanatiques et Crain incapables. Nomination d'administrateurs centraux de l'Eure¹. Annulation de la destitution du président de la municipalité d'Ivry [-la-Bataille]². Jugement de l'ex-adjoint des Guinguettes (Pyrénées-Orientales, auj.: Bourg-Madame) complice d'un attroupement contre les douaniers et d'un ex-officier municipal de Spichenen pour faux acte de mariage. Organisation de l'octroi de Sedan³ (AF III 624, plaquettes 4422, pièces 50-53 et 63, et 4423, pièces 104-126, 129-139, 146-153, 157-159, 171-177, 188-198 et 209-218).

Justice.

Cassation d'un jugement du tribunal civil des Côtes-du-Nord en appel de celui du Finistère sur la plainte de l'ex-préposé aux subsistances militaires de la place de Morlaix contre des adjudicataires de la fourniture de viande à l'armée des Côtes-de-Brest refusant de lui déduire une avance faite en l'an IV sur ses propres deniers (AF III 624, plaquette 4420, pièces 1-2).

Police générale.

Annulation à la demande d'Augereau, des députés André et Laurent, de l'administration centrale du Bas-Rhin et d'une soixantaine d'habitants de Strasbourg, de l'expulsion comme étrangers du pharmacien List et du chirurgien Schwann⁴. Sursis à la déportation de Jean-Baptiste-Antoine Gauthier, prêtre de Beauvais⁵ (AF III 624, plaquette 4422, pièces 83-88).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 624, plaquette 4420, pièces 16-21. Résolution des Cinq-Cents du 12 floréal rejetée par les Anciens le 11 fructidor sur les naufragés de Calais⁶, chemises des dossiers des commissions spéciales créée le 25 fructidor an V sur le message du Directoire du 22 précédent, renouvelée les 11 messidor an VI et 29 vendémiaire an VII, et créée le 13 fructidor sur le rejet par les Anciens.

AF III 624, plaquette 4423, pièces 92-103, 127-128, 140-145, 154-156, 160-170, 178-187 et 199-208. Nominations administratives et judiciaires:

- commissaires municipaux, *Aube*, Bagneux [-la-Fosse]; Chesley;- *Calvados*, Saint-Martin-de-Fontenay; Tilly-la-Campagne: Jacques Donnet, capitaine de la garde nationale;- *Indre*, Azay-le-Ferron; Déols;- *Loir-et-Cher*, Herbault: Louis Briais, négociant à Landes [-le-Gaulois];- *Marne*, Châlons-sur-Marne *extra muros*: remplacement de Gambet, élu administrateur central; Courtisols; Saint-Just [-Sauvage];- *Oise*, Chantilly; Liancourt;

- et nominations judiciaires (commissaires près les tribunaux correctionnels sauf exception), *Gard*: Beaucaire;- *Marne*, Sainte-Menehould;- *Nièvre*, Clamecy;- *Oise*, 2^e substitut: Lecour, de Crépy [-en-Valois], commissaire municipal de Morienvall;- *Seine-Inférieure*, Neufchâtel [-en-Bray];- *Vaucluse*, tribunaux, commissaire: Agricol Moureau⁷; Avignon; Carpentras.

Séance du 12 fructidor an VII [29 août 1799]

(AF* III 16, folios 188 verso-192 verso; AF III 624, plaquettes 4424 et 4425)

Lois.

[Du 11] portant que l'armée d'Italie et le général Joubert n'ont pas cessé de bien mériter de la Patrie; et sur la vente par l'hospice civil de Langres d'une ancienne manufacture de la ville et de la grange dîmeresse de Clefmont⁸ (AF III 624, plaquettes 4420, pièces 22-24, et 4424, pièce 14).

Messages des Cinq-Cents.

¹ Confirmation de l'arrêté du 28 messidor (*tome IX*) destituant plusieurs membres élus en l'an VII, sauf un ici réintégré, maintien des remplaçants alors nommés et nomination d'un membre supplémentaire.

² Voir plus haut, 16 thermidor, Intérieur, note.

³ Arrêté faisant double emploi avec celui du 11 thermidor (plus haut).

⁴ Voir *tome IV*, 19 ventôse an VI, Police générale, note.

⁵ Ou Gautier, voir *tome VIII*, 26 ventôse, Police générale, note.

⁶ Les membres des régiments émigrés des Hussards de Choiseul et des Chasseurs de Löwenstein à la solde de la Grande-Bretagne échoués près de Calais en l'an IV, voir *tome II*, 16 thermidor an V, loi de la veille, note.

⁷ Voir *tome V*, 17 prairial an VI, Affaires non citées au procès-verbal, note.

⁸ À la suite du message du Directoire du 9 pluviôse (*tome VII*).

[Du 9 et du jour], envoyés au ministre des Finances: rappelant la demande¹ de communication des baux des salines de l'Est et des *nouveaux départements réunis*; et demandant l'état du produit du droit de greffe² (AF III 624, plaquette 4425, pièces 47-52).

Message aux Cinq-Cents.

Sur la nécessité de lois réprimant l'insubordination des prisonniers de guerre ennemis, chemise du dossier de la commission spéciale des Cinq-Cents créée le 14, *Corps législatif. Conseil des Cinq-Cents. Rapport fait par Mennesier (de l'Aube) sur les prisonniers de guerre, séance du 19 vendémiaire an 8*, Imprimerie nationale, brumaire an 8, 14 pages (AF III 624, plaquette 4424, pièces 7-10 et 18-20).

Finances.

Ordre au ministre de proposer des mesures pour qu'on n'ouvre pas les lettres des officiers espagnols se trouvant à Brest, minute de Lagarde. Ordonnancement de fonds pour le ministre de la Guerre (AF III 624, plaquettes 4424, pièces 15-17, et 4425, pièces 45-46).

Guerre.

Réunion des armées des Alpes et d'Italie sous le nom d'armée d'Italie et nomination de Championnet général en chef. Envoi d'Ignace-Urbain Chappe aîné établir la ligne de télégraphe de Strasbourg à Mayence et autorisation au général en chef de l'armée du Rhin de réquisitionner les ouvriers et les matériaux nécessaires. Convocation à Paris le 10 vendémiaire aux frais des départements n'ayant pas terminé l'organisation de leurs bataillons auxiliaires du général de division et de deux administrateurs centraux de ces départements, arrêté à publier au *Bulletin des lois*. Rapports sur: les ordres donnés pour obtenir la libération du général Colli (rapport du ministre assurant avoir donné hier, 12 fructidor, les ordres nécessaires, AF III 622, plaquette 4397, pièce 54, classé au dossier du 1^{er} fructidor); et une lettre jointe du chef chouan Achille Lebrun demandant au général Roulland de ne faire circuler la troupe que sur les routes sans l'envoyer dans les campagnes *si comme homme et comme français il vous reste encore un peu d'honneur et d'humanité*. Arrêtés sur le personnel³ (AF III 624, plaquettes 4424, pièces 21-30, et 4425, pièces 31-44 et 53-63).

Relations extérieures.

Lettre au Directoire batave *pour lui réitérer dans cette circonstance grave l'assurance que la République française, loin de cesser de respecter l'indépendance de son alliée, est résolue de la défendre envers et contre tous: Nous sommes instruits que l'ennemi qui a paru sur vos côtes a osé proclamer qu'il venait délivrer la Nation batave du joug que la République française faisait peser sur elle*⁴. Suppression du secrétariat général du ministère et ordre de prendre des mesures contre des *abus préjudiciables au secret et à la conduite des affaires politiques: chaque pièce de la correspondance, étant plus ou moins liée au secret de l'État, doit passer immédiatement et sans aucun intermédiaire des mains du ministre à celles du chef de division*, rapport du ministre Reinhard soumettant un projet de nouvelle organisation du ministère, 27 fructidor⁵, et lettre de Paganel, ex-secrétaire général, demandant à Reinhard de transmettre au Directoire son vœu d'être rappelé au service de la République, 19 fructidor (AF III 624, plaquette 4424, pièces 1-6).

Séance du 13 fructidor an VII [30 août 1799]

(AF* III 16, folios 191 recto-192 verso; AF III 624, plaquettes 4426 à 4428)

Lois.

¹ Par message du 23 messidor (*tome IX*, au lendemain).

² Voir plus loin, 3 vendémiaire an VIII, message du Directoire en réponse.

³ Dont promotion de général de brigade de Jean-Laurent-Justin de Lacoste-Duvivier, commandant le 20^e chasseurs, Nansouty (Étienne-Marie-Antoine Champion de), commandant le 9^e de cavalerie, François-Xavier Roussel, confirmé chef de la 60^e demi-brigade le 29 vendémiaire an VI (*tome III*, voir note), et Just-Pasteur Sabatier, chef de la 66^e (voir *tome I*, 5 floréal an V, Affaires non citées au procès-verbal, note), mesures connues de *Six*, et de chef de bataillon du futur général Nicolas Jacquemard, capitaine aide de camp du général Delaborde (voir *tome IV*, 17 pluviôse an VI, Guerre, note), et de Louis-Joseph Thierry, capitaine aide de camp du général Laubadère (mesure connue de *Quintin*); nomination du futur général Louis Camus, chef de brigade surnuméraire à la 76^e demi-brigade, chef de la 53^e (mesure connue de *Six*); confirmation du grade de capitaine donné provisoirement par les représentants en mission près l'armée d'Italie après la reprise de Toulon à Nicolas Leclerc, en réalité le futur général Louis-Nicolas-Marin Leclerc des Essarts, frère aîné du général Victor-Emmanuel Leclerc, dont *Six* connaît la nomination en 1793 sans citer notre arrêté mais en le disant nommé capitaine au 6^e hussards le 30 août 1799 / 13 fructidor, ce que nous ne vérifions pas; mutation de Philippe Christophe, chef d'escadron au 8^e hussards, à ce grade au 12^e de cavalerie (au 8^e de cavalerie sur le registre), mesure connue de *Quintin*; et nomination d'un adjudant de place à Thionville, poste créé.

⁴ La circonstance qui n'est pas précisée ici est le débarquement anglo-russe au Helder le 10 fructidor / 27 août.

⁵ Ce rapport est cité au procès-verbal de cette date.

[Du 12] créant un octroi à Troyes; et rectifiant le tarif de celui de Sedan taxant par erreur la bière fabriquée en ville et celle en sortant (AF III 624, plaquettes 4424, pièces 11-13, et 4426, pièce 10).

Message aux deux Conseils.

Rendant compte de la situation de l'emprunt de deux cents millions, mention de l'envoi au journal *le Rédacteur* le 9 vendémiaire an VIII (AF III 624, plaquette 4426, pièces 17-20).

Autres messages aux Cinq-Cents.

Demandant: le maintien de 200 réquisitionnaires pour l'approvisionnement de Paris en bois¹; et des crédits au ministre des Relations extérieures pour les indemnités aux familles des plénipotentiaires du congrès de Rastatt; sur: un échange de terres par l'hospice Julien de Château-Gontier; et la création d'un arrondissement de recettes à Pont-à-Mousson (AF III 624, plaquettes 4426, pièces 4-7 et 21-22, et 4427, pièces 37-38 et 42-47).

Finances.

Ordonnancement de fonds au ministre de la Guerre en effets du commerce de Paris. Exception à l'arrêté du 27 prairial² pour le bureau des domaines nationaux de l'administration centrale de Maine-et-Loire. Destitution du receveur général d'Indre-et-Loire³. Réintégration de Le Rebours, directeur de la poste aux lettres de Mayence, hors-la-loi du Neuf-Thermidor, destitué comme vendémairiste, défendu par Bernadotte⁴. Rapport sur la revendication par la commission des contributions directes de Paris du visa sur les contraintes à décerner sur l'emprunt des six cents millions et instructions orales du Directoire⁵ (AF III 624, plaquettes 4426, pièces 11-16, et 4427, pièces 23-32).

Intérieur.

Destitution du régisseur de l'octroi de Paris Pilastre, remplacé par Cavaignac⁶. Autorisation à Jacques Lordereau et Claude Payen, marchands tanneurs à Sens, d'y construire une usine à tanner au lieu-dit Entre-deux-Vannes (AF III 624, plaquette 4427, pièces 34-36 et 39-41).

Justice.

Renvoi en justice de l'affaire de Paul Bouvier, se disant propriétaire de terres de l'abbaye de Boneffe (Sambre-et-Meuse, aujourd'hui commune d'Éghezée), contre Victor Zoude-Mazurier, adjudicataire. Départements provisoires de la rive gauche du Rhin, Enregistrement: destitution du receveur d'Aix-la-Chapelle Mathon, négociant en faillite à Tournai devenu directeur de l'hôpital militaire de cette ville puis directeur de l'agence du commerce et accusé de dilapidation de mobilier d'émigrés; nomination de receveurs dans la Sarre: Kusel et Kyllburg (AF III 624, plaquettes 4426, pièces 1-3, et 4427, pièces 33 et 51).

Police générale.

Émigrés, radiation⁷: Dampierre⁸, général en chef de l'armée du Nord mort au combat le 8 mai 1793, sur requête de sa veuve au district de Nemours; Jean-Louis Dumas, commandant en chef du 3^e bataillon des Vosges, de Nomexy, radié provisoirement par le district de Rambervillers; Jean-Louis-Emmanuel Folard, de Bourg-Saint-Andéol, sous-lieutenant au 4^e chasseurs à cheval amputé après la bataille de Rastatt du 15 messidor an III et mort à l'hôpital de Strasbourg en l'an IV. Maintien: Jean-Joseph Alziari, de Roquestéron, officier de l'armée sarde radié provisoirement par le district de Puget-Théniers en l'an III; Frédéric-Auguste-Alexandre Beaufort-Spontin duc de Beaufort, de Bruxelles, se disant parti pour affaires à Hambourg⁹; Louise-Marguerite Engelbert, duchesse de La Marck veuve de Charles-Marie-Raimond

¹ Liste nominative, avec âges, lieux de résidence sur les cours d'eau et canaux en amont et en aval de Paris, et fonctions exercées jointe (éléments non retenus à l'index).

² *Tome IX* à cette date, réglant l'ordonnancement des traitements des fonctionnaires dans chaque département à proportion de la rentrée des contributions. L'exception est due aux troubles dans ce département.

³ Gorlier, négociant de Rouen en faillite, parent de Merlin de Douai, ayant fourni des fonds pour encourager les scissions aux assemblées primaires et électorales de l'an VII. Parmi les candidats cités par le rapport du ministre le conventionnel Mallarmé, dont le mémoire a été visé par le Directeur Ducos, et Chamont, administrateur du district d'Amiens puis maire de cette ville.

⁴ Qui l'avait connu lorsqu'il était à l'armée d'observation. Le personnage, ex-directeur à Mayence dénoncé à Reubell comme vendémairiste et demandant le poste de Cologne (*tome IX*, 17 messidor, index), pourrait être Le Rebours, du département du Doubs, nommé à la Commission des secours publics le 29 germinal an II (*Recueil des actes du Comité de salut public*, tome XII, page 664), membre de cette commission dénoncé en thermidor an II sous l'orthographe Lerebours (F⁷ 4774¹⁹, dossier 1), ex-membre de cette commission hors la loi recherché à Paris et à Pontarlier en l'an VI (F⁷ 7422, dossier 5960). Il est nommé commissaire central le 3 vendémiaire an VIII (plus loin).

⁵ Sur le sens desquelles on n'a aucune indication.

⁶ Voir *tome IX*, 1^{er} prairial, Intérieur, note.

⁷ Avec feuille de travail et cahier récapitulatif des affaires d'émigration présentées au Directoire.

⁸ Le général Dampierre (Auguste-Marie Picot de) dans *Six*, ici Auguste-Marie-Henri Picot dit Dampierre, avait eu la cuisse arrachée lors d'une sortie à la tête de ses troupes le 8 et était en réalité mort le lendemain à Valenciennes. Il n'était pas né en Seine-et-Marne mais à Paris.

⁹ Où Reinhard, ancien ambassadeur français, l'accuse d'avoir fréquenté le baron de Buol, ambassadeur d'Autriche.

d'Aremberg, se disant étrangère comme née à Bruxelles, mais établie à Paris après son veuvage, inscrite dans la Seine. Prêtres, sursis à déportation et maintien en surveillance dans sa commune de Jean-Georges Van Outryve, chanoine à Bruges infirme, ne s'occupant que d'agriculture et n'exerçant aucune activité spirituelle (AF III 624, plaquettes 4427, pièces 48-50, et 4428, pièces 52-72).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 624, plaquette 4428, pièces 72-75. Nomination des commissaires près les tribunaux de la Haute-Loire et de l'Yonne.

Séance du 14 fructidor an VII [31 août 1799]

(AF* III 16, folios 193 recto-195 recto; AF III 624, plaquettes 4429 et 4430¹)

Lois.

[Du 13] créant un octroi à Lorient; [du jour] autorisant la création de conseils de guerres distincts de ceux des divisions militaires dans les départements en état de trouble; et chargeant le Directoire d'un compte rendu décadaire sur l'état de la levée des bataillons auxiliaires (AF III 624, plaquettes 4426, pièces 8-9, et 4429, pièces 3-6).

Messages des Cinq-Cents.

[Du 11] envoyés respectivement aux ministres des Finances, de l'Intérieur et de la Justice sur: un supplément de centimes additionnels demandé par la municipalité de Mégrit; les assemblées primaires de Saint-Mard-sur-le-Mont et Sermaize [-les-Bains] de l'an VI; et le bail des houillères du département de la Sarre signé en l'an V par le ministre des Finances avec la compagnie Ecquet, dont l'administration centrale demande l'annulation; [et du 12] envoyé à celui des Finances sur la pétition de Boichot et Oudotte, créanciers de la République, adjudicataires d'un bien national non localisé risquant la déchéance² (AF III 624, plaquettes 4429, pièces 12-14, et 4430, pièces 42-47 et 51-53).

Message aux Cinq-Cents.

Demandant de changer le costume des agents du Directoire aux colonies pour le rendre *plus simple, plus économique et plus propre au climat des Antilles*, et d'étudier s'il n'y a pas lieu de changer ceux des membres du Directoire et des ministres³ (AF III 624, plaquette 4430, pièces 29-30).

Finances.

Mise à disposition du ministre des Relations extérieures de fonds secrets du Directoire, minute de Lagarde (AF III 624, plaquette 4429, pièces 1-2).

Guerre.

Fixation du 1^{er} vendémiaire comme terme du départ aux armées des réquisitionnaires et conscrits, mention de l'envoi au journal *le Rédacteur*, rapport sur l'annonce par le général Pille du retour au calme à Lille après des mouvements en thermidor et sur le fait que la moitié des réquisitionnaires et conscrits partis pour Breda en sont revenus puisque le terme fixé était encore éloigné⁴. Mise à la disposition du général en chef de l'armée d'Angleterre des colonnes mobiles des départements suivants: Cher, Eure-et-Loir, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret et Vienne. Rapports sur: la situation à Lyon d'après l'adjudant général Dauvergne, commandant la place: attroupements royalistes le 7 fructidor pour aller libérer les assommeurs emprisonnés à Roanne⁵, comportement exemplaire de la garnison, notamment ses adjoints Nadas et Rorlo, et Dupont, capitaine à la 21^e demi-brigade faisant fonction d'adjudant de place, cantons d'Amplepuis, Millery et Neuville [-sur-Saône] agités par des émigrés, des déserteurs et des prêtres réfractaires; et la demande de l'administration centrale de Lot-et-Garonne de faire venir des troupes des départements voisins, mesure déjà autorisée par l'arrêté du 26 thermidor en donnant le pouvoir au général Frégeville. Arrêtés sur le personnel⁶ (AF III 624, plaquettes 4429, pièces 7-11 et 4430, pièces 34-38, 48-50 et 54-55).

Marine et Colonies.

¹ Feuille néant pour le 15 /dimanche 1^{er} septembre 1799.

² Voir plus loin, 3 brumaire an VIII: message du Directoire en réponse précisant qu'il s'agit de la maison des Frères de l'École chrétienne de Dole.

³ Voir plus loin au 28: loi de la veille sur le nouveau costume des agents du Directoire aux colonies.

⁴ La rédaction du procès-verbal sur le registre ne précise pas que la mesure proposée par le ministre est approuvée. Il faut comprendre qu'il s'agit de la date limite pour rejoindre les armées. Le général Louis-Antoine Pille, nommé commandant les 1^{ère} et 16^e divisions militaires (Lille et Amiens) le 17 pluviôse (*tome VII*). Sur ces troubles lors de la fête du Neuf-Thermidor, voir plus loin, au 21, Justice.

⁵ Ou à la prison dite maison de Roanne (voir plus loin au 28 vendémiaire an VIII).

⁶ Promotion du futur général Jean-Pierre-Hubert Cambacérès, frère du ministre, lieutenant au 23^e chasseurs à cheval (*Six* ne précise pas le régiment), et remise en activité de l'adjudant général Jean-Joseph Cortez d'Auliac, mesure connue de *Quintin*.

Don d'une armure complète de la manufacture de Versailles à l'amiral de Mazzaredo, commandant les forces espagnoles à Brest. Secours à la veuve du capitaine de vaisseau Daigno, mort en service, et aux citoyennes Guérin et Prévost, femme d'un armurier et mère d'un membre de l'expédition de La Pérouse (AF III 624, plaquettes 4429, pièces 15-18 et 4430, pièces 39-41).

Le Directoire arrête qu'il ne tiendra pas séance demain et ajourne en conséquence sa séance à sextidi.

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 624, plaquette 4429, pièces 19-22. Nomination de Joseph Fauchet, Fréron et Saint-Léger agents du Directoire à Saint-Domingue¹, minute de Lagarde signée des cinq Directeurs, lettre de refus du premier au ministre Bourdon; réorganisation de l'armée de la colonie: suppression du titre et de la fonction de général en chef, organisation sous les ordres des agents du Directoire en quatre divisions pour l'ancienne partie française: 1^{ère} division, correspondant au département du Sud aux Cayes commandée par le général Rigaud, 2^e correspondant à celui de l'Ouest au Port-Républicain commandée par le général Beauvais, 3^e et 4^e correspondant à celui du Nord au Cap-Français et au Môle-Saint-Nicolas commandées par les généraux Toussaint-Louverture et Pageot, maintien des administrations civile et militaire de l'ancienne partie espagnole sous la surveillance d'un délégué des agents du Directoire résidant à Santo-Domingo ayant sous ses ordres le général Kerverseau, apostille au crayon précisant que l'expédition de cet arrêté n'aurait pas été envoyée.

AF III 624, plaquette 4430, pièces 31-33, copies au registre du bureau particulier, AF* III 19, page 167. Nomination de Baco, Jeannet et Laveaux agents du Directoire en Guadeloupe et de Victor Hugues agent en Guyane², minutes de Lagarde signées des cinq Directeurs.

AF III 624, plaquette 4429, pièces 23-28. Lettres chiffrées, italien, analyses et traductions partielles adressées au roi de Sardaigne par De Bonamico, agent à Venise, sur la recherche d'un emprunt auprès du banquier De Landini, le mouvement des armées, la formation d'une armée nationale à Turin, l'envoi de Pellegrini commissaire autrichien en Romagne et celle de Balbo ambassadeur sarde à Vienne; par De Font, de Londres; et par Di Falco, agent sarde au Portugal, mai-août 1799.

Séance du 16 fructidor an VII [2 septembre 1799]

(AF* III 16, folios 195 recto-197 verso; AF III 625, plaquettes 4431 à 4435)

Message des Cinq-Cents.

[Du 13] envoyé au ministre de l'Intérieur sur une pétition de Françoise Mangin, veuve de l'ingénieur géographe François-Augustin Lafaye, chargée de créer un canal sur la Dives (AF III 625, plaquette 4435, pièces 255-257).

Messages aux Cinq-Cents.

Sur: le transfert du tribunal correctionnel de Muret à Rieux; la garantie des marques de fabrique des couteliers de Thiers; la vente de communaux de Coarrazze à Bernard Barthe, chassé d'Espagne en 1793 et dont le père, âgé, avait vendu leur maison; et de Cavron-Saint-Martin pour payer le curage d'une petite rivière; l'échange d'un autre à Montagny [-lès-Beaune]; la création d'un octroi à Amiens; et le rétablissement du prix de la course des chevaux de poste au tarif de l'an IV, réduit par la loi du 19 frimaire³ (AF III 625, plaquettes 4433, pièces 218-220 et 241-243, et 4434, pièces 244-254 et 262-263).

Finances.

Arrêtés de distribution décadaire de fonds sur les exercices des ans V à VII avec tableau des fonds disponibles. Autorisation à la Trésorerie nationale d'utiliser la monnaie de cuivre fabriquée et à fabriquer. Réintégration de

¹ Jean-Antoine-Joseph Fauchet, secrétaire général du Conseil exécutif provisoire de 1792 puis ambassadeur aux États-Unis, premier préfet du Var (*Roman d'Amat*). Les usuels ne rapportent pas la nomination du conventionnel de Paris Stanislas-Louis-Marie Fréron, dont *Kuscinski, Dictionnaire des conventionnels*, écrit qu'il aurait été nommé le jour précédent agent du gouvernement près l'octroi de Paris; élu invalidé de la colonie aux Cinq-Cents en l'an IV, il était sous-préfet du département du Sud à sa mort aux Cayes en l'an X. Saint-Léger est sans doute l'agent à Saint-Domingue dont un imprimé de 1792 est cité par *Martin et Walter*.

² René-Gaston Baco de La Chapelle, maire de Nantes, constituant, agent du gouvernement à l'île de France et à la Réunion en l'an II, ex-député de la Loire-Inférieure aux Cinq-Cents (voir *tome II*, 8 fructidor an V, Relations extérieures, note). Georges-Nicolas Jeannet-Oudin, cousin de Danton, ex-agent du Directoire en Guyane (voir *tome II*, 4 messidor an V, Marine et Colonies, note). Le général Laveaux (Étienne Maynaud-Bizefranc de), député de Saint-Domingue aux Anciens sortant en l'an VII réélu en Saône-et-Loire. Victor Hugues, ex-agent du Directoire en Guadeloupe (voir *tomes II*, 4 messidor an V, Marine et Colonies, et *IV*, 29 ventôse an VI, Marine et Colonies, note).

³ Sur l'affaire des couteliers de Thiers, voir *tome IX*, 29 messidor, message des Cinq-Cents de la veille, note. Le dernier message indique que la réduction du prix de la course n'avait pas eu d'effet sur le nombre de voyageurs, la poste aux chevaux ne servant pratiquement qu'au transport des dépêches du gouvernement, tandis que le prix du fourrage s'était accru depuis.

l'acquéreur du prieuré Sainte-Catherine à Grenoux (Mayenne,auj.: commune de Laval)¹. Confirmation du règlement par l'administration centrale de l'Hérault des différends entre Villeras, copropriétaire, et les acquéreurs de l'étang de Vendres². Jugement de l'agent municipal de Wingen pour vente irrégulière de bois communaux. Coupe des bois bordant la route du Mans à Paris dans le canton de Ceton (AF III 625, plaquettes 4431, pièces 7-17, 4433, pièces 221-226 et 228-232, et 4434, pièces 266-268).

Intérieur.

Destitution, municipalités: Baziège: adjoint municipal du chef-lieu et agents d'Escalquens et Montclar [-Lauragais] participant à la rébellion, Bédarrides, Camaret [-sur-Aigues], Carpentras, Malemort [-du-Comtat], Monteux, Mormoiron, Pernes [-les-Fontaines], Saint-Saturnin [-lès-Apt], Sault, Suze [-la-Rousse] et le Thor: membres royalistes, Bruguières: agent de Gratentour ayant prévenu les rebelles de la décision de la municipalité de les arrêter, Léguevin: président et autres participant à la rébellion, Pont-Audemer *extra muros*: agents d'Andé et Fourmetot royalistes, Saint-André [-de-l'Eure] royalistes, dont l'agent de Foucrainville distribuant *le pamphlet* de Condé; agents: Fribourg ne faisant pas respecter la profondeur des fosses d'enterrement des bêtes contagieuses, cause d'une épidémie, et Houlbec [-Cocherel] incapable; et adjoint de Thieuloy [-Saint-Antoine] devant la maison duquel un charron travaillait le jour du Dix-Août. Destitution et jugement: adjoints de Bléquin pour faux actes de mariage de conscrits et réquisitionnaires et Morillon invitant à ne pas payer les contributions en annonçant *l'invasion prochaine de l'ennemi*. Jugement des ex-président, agent du chef-lieu ne sachant ni lire ni écrire et secrétaire de la municipalité de Scignac de l'an IV ayant tenu l'état civil sur feuilles volantes au lieu de registres. Autorisation à Françoise Desmazet, fille de Marguerite Dentillac, de poursuivre les ex-agents municipaux de Calcomier (Aveyron,auj.: commune de Vailhourles) pour ajout d'un prénom sur un acte de décès (AF III 625, plaquettes 4433, pièces 233-240 et 4435, pièces 301-318, 343-346, 353-362 et 374-396).

Justice.

Rapport sur les troubles d'Amiens de la 2^e décade de thermidor, où le directeur du jury, inactif pendant une décade, a délivré des mandats d'arrêt contre quatre commissaires de police et six sergents de commune ayant fait partie de la force armée qui a réprimé les troubles. Imputation sur les crédits de dépenses imprévues du ministère de l'an VII de l'excédent de dépenses d'entretien de l'hôtel du ministre, tableau de dépenses de réparations au bâtiment et de fournitures et de services de la maison du ministre. Nomination de l'accusateur public de la Roër³. Renvoi devant l'administration d'une plainte en paiement de réquisition de bœufs en l'an III contre des ex-officiers municipaux de Rouffach (AF III 625, plaquettes 4432, pièces 1-2, 4434, pièces 261 et 269-272, et 4435, pièces 363-364).

Police générale.

Désignation des personnes déportées par la loi du 22 fructidor an V sous la dénomination commune d'auteurs, propriétaires, directeurs et éditeurs des journaux visés par cette loi et à déporter à l'île d'Oléron: journaux *l'Accusateur public*: Migneret aîné et Richer-Serizy, *les Actes des apôtres*: Barruel-Beauvert, *les Annales catholiques*: Sicard, *l'Antiterroriste*: Brouillet et Meilhac, *l'Argus*: Lefebvre-Grandmaison et Pontcharraux dit le Romain, *l'Aurore*: Grimaldi, Grosley et Lasalle, *le Censeur des journaux*: Gallais et Langlois, *le Courrier extraordinaire*: Caillot et Denis, *le Courrier de Lyon*: Pelzin, *le Courrier républicain*: Auvray, Fleschelles frères, Jardin et Poncelin, *le Déjeuner*: Detain et Tulot, *l'Écho*: Wasselin, *l'Éclair*: Bertin de Vaux et Neuville, *l'Europe littéraire*: Guth, *la Gazette française*: Debarle et Fiévée, *la Gazette universelle*: Rippert, *l'Impartial bruxellois*: Brackeniers, *l'Impartial européen*: Morneweck, *l'Invariable*: Royou, *le Journal des colonies*: Chotard, Clausson, Colas et Daubonneau, *le Journal général de France* et *le Gardien de la Constitution*: Jollivet-Baralère et Teulières, *le Journal de Perlet*: Fontanilles, Lagarde et Perlet, *le Mémorial*: Bourlet de Vauxelles, Fontanes et Laharpe, *le Messenger du Soir*: Isidore Langlois, Lunier et Porte, *le Miroir*: Beaulieu, Bridel-Sourignères et de Tallerac, *les Nouvelles politiques* et *les Nouvelles étrangères*: Boyer et Suard, *l'Observateur de l'Europe*: Robert, *le Petit Gauthier ou la Petite Poste*: Lucet, *le Postillon des armées ou Bulletin général de France*: Nicole, *le Précurseur*: Duval, *la Quotidienne*: Geoffroy, Michaud, Riche et Ripert, *les Rhapsodies du jour*: Montmignon-Daudoucet⁴ et Villiers fils, *le Thé*:

¹ L'adjudication par le district de Laval avait été annulée dix mois plus tard pour défaut d'affiche à Grenoux, commune limitrophe: *il n'était pas possible d'ignorer à Grenoux les adjudications qui s'affichioient et se consommoient à Laval qu'il ne seroit possible à Paris d'ignorer dans l'arrondissement de la Butte-des-Moulins les opérations qui s'affichent et se consomment au département séant dans l'arrondissement de la Place-Vendôme*.

² Sur cette affaire de double vente de l'étang par les départements de l'Aude et de l'Hérault, voir *tome III*, 7 brumaire an VI, Messages aux Cinq-Cents, note.

³ Remplacement d'Anton Keil, l'ancien commissaire pour la recherche des objets d'art et de sciences en Allemagne, optant pour d'autres fonctions (nommé professeur à l'école centrale du département, Sabine Graumann, *Französische Verwaltung am Niederrhein. Das Roerdepartement 1798-1814*, Essen, Klartext, 1990, page 167) par Claude-Emmanuel Dobsen, de Paris, nommé commissaire près le nouveau tribunal de révision des départements provisoires de la rive gauche du Rhin le 6 vendémiaire an VIII (plus loin).

⁴ Melchior Montmignon-Daudoucet, rédacteur, sans doute le même que Daudoucet cité sur une liste des personnes arrêtés par le bureau central de Paris du 4^e complémentaire an V (*tome II*), voir plus loin au 27: message des Cinq-Cents du 23 précisant qu'il avait été arrêté le 28 fructidor an V et mis en accusation le 6 brumaire an VI mais jamais jugé, et réclamait contre l'arrêt du 16 fructidor an VII.

Bertin d'Antilly, la *Tribune publique*: Dupré et Leblanc, et le *Véridique*: Ladevèze et Pouyade, le ministre devant se renseigner sur l'identité de ceux des journaux *l'Abréviateur universel*, le *Cri public*, le *Défenseur des vieilles institutions*, le *Grondeur*, le *Journal des frères et amis*, le *Journal des journaux*, le *Spéculateur du Nord* et le *Tableau de Paris*, et sur tous ceux visés par cette loi et celle du 19 brumaire an VII qui seraient omis¹ (AF III 625, plaquette 4434, pièces 258-260).

Relations extérieures.

Approbation du compte des dépenses secrètes et payées sur la caisse du ministre du ministère des Relations extérieures du 25 thermidor an V au 1^{er} thermidor an VII: états des dépenses et autorisations de paiement du ministre à Laforest, chef du bureau des fonds du ministère, émargés par les bénéficiaires, dont paiements à Desrenaudes pour travail secret pour le ministre², abonnements aux journaux, an VI-an VII, et autres paiements, dont: 28 fructidor an V secours à Probst, agent secret à Nuremberg détenu à Vienne de l'an III à l'an V, mémoire de l'intéressé envoyé au ministre par le Directeur Barthélemy, thermidor an V³; 3^e complémentaire an V: Merciat dit Certany, ex-agent secret en Italie et à Vienne, certificat de Naples, italien, visé par l'ambassadeur français Canclaux, octobre 1797 et décision du ministre de le réintégrer provisoirement comme agent secret à Naples, 11 thermidor an V; vendémiaire an VI: Kerner, secrétaire de l'ambassadeur français à Hambourg depuis deux ans⁴; brumaire an VI: citoyenne Champotier-Demilly, impressions secrètes relatives aux négociations avec la Grande-Bretagne; frimaire an VI: Garnier, agent secret sorti de la forteresse de Gustin (Allemagne, Brandebourg, auj.: commune de Gingst) le 26 floréal an V, le général Foissac-Latour: indemnités après sa nomination comme ambassadeur en Suède⁵, et Pech, nommé agent secret dans le midi de l'Europe suivant un arrêté du Directoire du 13 ventôse an IV⁶ autorisant le ministre à en envoyer un dans le midi de l'Europe et un dans le nord, lettre de Pech, de Madrid, an V; nivôse an VI: Desportes, résident de France à Genève, lettres de l'intéressé sur papier à en-tête, demandant notamment en thermidor an V s'il convient de continuer à employer Ferri, correspondant secret à Gênes, ville où la révolution vient d'avoir lieu; pluviôse an VI: lettre sur papier à en-tête et vignette gravée du général Ernouf, directeur du dépôt de la Guerre, et correspondance en allemand avec résumé français de Gleichen, agent secret en l'an IV; ventôse an VI: remboursement à Dubosc, agent par intérim du ministère à Marseille, de frais engagés par Guys pour l'arrivée *incognito* de l'ambassadeur de Turquie en Grande-Bretagne Ismail Ferruh Effendi⁷; germinal an VI: Reibelt aîné, agent secret dans le nord de l'Europe nommé suivant l'arrêté de l'an IV, comptes et lettres de l'intéressé, an IV-an VI, rapport des bureaux du ministère sur l'inutilité de cet agent⁸; floréal an VI: paiement à Hauterive, consul à New-York en 1793 et 1794, chargé en l'an V par l'ambassadeur Adet de contacts avec les membres du Congrès des États-Unis à Philadelphie; messidor an VI: Edmond O'Finn, versements suivant l'arrêté du Directoire du 4 messidor; fructidor an VI puis frimaire an VII: Dubois-Thainville, nommé consul général et chargé d'affaires près le dey d'Alger, pour se rendre auprès de Bonaparte en Égypte; vendémiaire à germinal an VII: James Thompson, irlandais, suivant l'arrêté du 8 vendémiaire, et Thomas Muir, lettres de celui-ci, anglais, dont une annonçant au ministre le prochain retour d'Écosse de James Kennedy; vendémiaire an VII: Charles Collins, Joseph Guérin et Charles-Guillaume Thérémim, chargés de missions secrètes par arrêtés du 24 vendémiaire an VII; brumaire an VII: Jean-Michel Magallon: mission vers Alexandrie⁹, et Ranchoux, paiement suivant arrêté du 1^{er} brumaire an VII; frimaire an VII: Stamaty, membre de l'agence d'Ancône, impressions en grec¹⁰; nivôse an VII: Bacher, chargé d'affaires à Ratisbonne, état détaillé de frais de surveillance des troupes autrichiennes, et Pierre Vandernoot suivant arrêté du 14 nivôse, secours à la veuve de Moissonnier, vice-consul à Baltimore, pour rentrer en République helvétique; nivôse à germinal an VII: paiements

¹ Voir *tome II*, la loi du 22 fructidor an V, dont notre arrêté reprend tous les journaux qu'elle énumérait sans en nommer les auteurs, rédacteurs et propriétaires. Une partie de ceux que nous avons ici se trouvaient parmi les déportés de l'arrêté du 18 précédent (*ibidem*, page 210, note 1). La loi du 19 brumaire an VII (*tome VI*, à cette date), assimilait aux émigrés ceux qui se soustraient à la déportation ou quittaient le lieu de leur déportation.

² Il semble s'agir de Martial Borye-Desrenaudes, secrétaire de Talleyrand depuis l'époque où il était son vicaire général à Autun (*Roman d'Amat*). On ignore si c'est le même que Desrenaudes, auteur avec le nommé Mailla-Garat du journal "encouragé" le *Citoyen français* (voir plus loin, 17 vendémiaire an VIII, affaires non citées au procès-verbal, souscription du Directoire).

³ Nommé inspecteur des contributions de Rhin-et-Moselle en l'an VI (voir *tome IV*, 18 nivôse an VI, Justice, note).

⁴ Georg-Johann Kerner, né en 1770 à Ludwigsburg, médecin et journaliste, venu à Strasbourg en 1791 puis à Paris, girondin, établi en Suisse sous la Terreur, devenu en 1795 secrétaire privé de Reinhard, alors ministre plénipotentiaire à Hambourg, où il fonda ensuite une société philanthropique, publia de nombreux articles défavorables à l'évolution politique de la République française vers le Consulat et l'Empire, et mourut médecin des indigents en 1812 (*Deutsche Biographische Enzyklopädie*, édition sur cédérom, 2001).

⁵ Il y avait été nommé le 1^{er} nivôse an IV, arrêté annulé le 21 suivant parce qu'il était parent d'émigré, et ses indemnités, prévues par arrêté du Directoire du 13 floréal suivant (*Debidour*, tomes I pages 303 et 404, et II, page 282), ne lui auraient pas été payées par le ministre Delacroix.

⁶ Que l'on ne trouve pas à cette date dans *Debidour*.

⁷ Nommé en août 1797, resté en poste jusqu'en 1800 (*Repertorium der diplomatischen Vertreter*, qui ignore la date de son arrivée à Londres).

⁸ Il figure déjà dans les pièces des dépenses secrètes du ministre Delacroix de l'an IV (*tome II*, 1^{er} thermidor an V, où nous avons lu: D. Reibell). Le rapport joint ici indique qu'il n'avait produit que des notes résumant les nouvelles parues dans les journaux des diverses villes allemandes où il avait séjourné avant de revenir à Paris au bout de six mois à la fin de l'an IV.

⁹ Voir *tome VI*, 14 brumaire, Relations extérieures, note.

¹⁰ *Προς τους ρώμαιοὺς τῆς Ἑλλάδος*, 8 pages, dit imprimé à Constantinople, signé *Φιλόπατρις ἐλευθεριάδης* [Aux chrétiens de Grèce, par le patriote de la liberté], et *Στοχάσμοι ἑνὸς φιλελλήνου*, 7 pages, dit imprimé à Venise [Observations d'un philhellène] joints. Sur la commission d'Ancône et Constantin Stamaty, voir *tome VII*, 24 brumaire, Relations extérieures, note.

à des négociants marocains retenus par un procès pour prise par le corsaire *le Patriote*; ventôse an VII: Bourgarin, piémontais ayant rédigé des notes sur les personnes de la Cisalpine et du Piémont; germinal an VII: paiement à Marragon, ambassadeur à Hambourg, pour abonnement aux journaux anglais le *Courrier* et le *Times*, secours à l'irlandaise Mathilde Stone¹ suivant arrêté du 18 du mois; prairial an VII: Parandier, agent secret à Altona; messidor an VII: Constantin Bourbaki, réfugié de Céphalonie avec ses deux fils Joseph, lieutenant de gendarmerie du département d'Ithaque, et Denis, âgé de 17 ans, adresse en français écrite et apostillée par Pocholle, ex-commissaire civil près le département d'Ithaque, renvoyée au ministre par le Directeur Moulin², et Herculaïs, suivant l'arrêté du 12 prairial approuvant sa conduite; thermidor an VII: Marin Corafa, réfugié de Céphalonie (AF III 625, plaquette 4432, pièces 18-217).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 625, plaquette 4433, pièce 227. Feuille de brevets de pension de la Guerre (32 articles).

AF III 625, plaquette 4435, pièces 273-300, 319-342, 347-352 et 365-373. Nominations administratives: *Eure*, commissaire central: le conventionnel Robert-Thomas Lindet³; et commissaires municipaux, *Allier*, Bellenaves: Secrétaire, officier de santé; Bessay [-sur-Allier]; Châtel-de-Neuvre; Huriel; Montaiguët [-en-Forez]; Varennes-sur-Allier;- *Aube*, Saint-Phal⁴;- *Charente*, la Péruse;- *Côtes-du-Nord*, Langourla;- *Dordogne*, Cunèges;- *Gironde*, Auros; arrêté précisant l'identité du commissaire municipal d'Aillas nommé le 22 messidor, minute au bas de celle de cet arrêté (AF III 614, plaquette 4312, pièce 143);- *Indre*, Saint-Chartier: Selleron, de Neuilly-Saint-Sépulchre, ex-administrateur central;- *Isère*, [Saint-Georges-de-] Commiers;- *Jemappes*, Ellezelles; Harveng (auj.: commune de Mons): Willame, ex-commissaire de police à Mons, agent municipal de Givry (auj.: commune de Quévy), candidat: Pierre-Joseph Noul, médecin à Frameries; Jumet (auj.: commune de Charleroi): remplacement d'un ignorant s'étant fait payer la délivrance d'un passeport et *en état continu de guerre avec son administration*; Leuze [-en-Hainaut]; Mons et Péruwelz: remplacement de Troie et Messine, élus administrateurs centraux; Soignies;- *Lys*, Hoogledede: Cattart, ex-receveur de la marque d'or et d'argent de Bruges, rapport proposant de le nommer à Zonnebeke;- *Manche*, Brécéy: remplacement d'un partisan des chouans;- *Saône-et-Loire*, Chauffailles; Lucenay [-l'Évêque]: Cormier, libraire à Autun;- *Sarthe*, la Flèche *intra muros*: Cailly, capitaine au 3^e bataillon des Ardennes.

Séance du 17 fructidor an VII [3 septembre 1799]

(AF* III 16, folios 188 recto-201 recto; AF III 625, plaquettes 4436 à 4441)

Lois.

[Du 16] créant des octrois à Bayonne, Dieppe et Dijon⁵ (AF III 625, plaquettes 4431, pièces 3-6 et 4436, pièce 5).

Message des Anciens.

[Du 16] envoyé au ministre de la Police générale dénonçant le numéro 4 du journal *la Parisienne*⁶ (AF III 625, plaquette 4439, pièces 111-112).

Messages des Cinq-Cents.

[Du 13] envoyé aux ministres de la Guerre et des Relations extérieures sur la demande de secours et d'admission au nombre des défenseurs de la République française des soldats cisalpins réfugiés, présentée par pétition de Massuchelli, chef de brigade commandant le dépôt général des troupes cisalpines, au président des Cinq-Cents, d'Antibes le 17 messidor; [du 14] envoyé à celui de la Police générale sur l'annonce par le n° 1394 du journal *le Postillon de Calais* d'une insurrection à Chartres où le calme règne d'après la correspondance reçue par les députés; [et du 16] envoyés respectivement à ceux des Finances, de la Guerre et de la Justice: demandant les états authentiques de

¹ Ou l'irlandaise Tone (voir *tome VIII*, 18 germinal, Relations extérieures, note).

² Bien que les éléments donnés par *Roman d'Amat* ne coïncident pas exactement avec notre document, il s'agit ici sans doute du grand-père et du père du général français Charles-Denis-Soter Bourbaki. Le premier serait le marin grec dont *Roman d'Amat* ne précise ni la résidence ni les prénoms qui avait piloté le vaisseau *l'Orient* lors de la traversée vers Alexandrie de Bonaparte. Celui-ci s'intéressa à ses deux fils: l'un - c'est tout ce qu'en dit l'auteur - devint consul précisément à Céphalonie et pourrait être celui ici prénommé Joseph. L'auteur appelle Constantin-Denis le second, père du général Bourbaki né à Pau en 1816; lui-même serait né en 1787 et n'aurait donc alors que douze ans; élève au Prytanée de Saint-Cyr, employé dans les armées des royaumes de Naples puis d'Espagne, entré au service de France en 1813, il fut envoyé en 1815 par le roi Joseph à l'île d'Elbe prévenir Napoléon que les Alliés voulaient le reléguer à Sainte-Hélène; lieutenant-colonel en non-activité sous la Restauration, étroitement surveillé par les autorités, il passa en Espagne, pays qu'il quitta, lors de l'expédition française de 1823, pour la Grèce; il trouva la mort dans une émeute contre les Turcs à Athènes en 1825. Sur l'adresse, le père signe en grec et ses deux fils en italien, la signature de Denis se lisant *Co[stantino] Dionisio Burbachi*.

³ Nomination inconnue de *Kuscinski*, *Dictionnaire des conventionnels*.

⁴ Rejet de la candidature d'un prêtre en exercice présenté par les députés Gilles-Félix Lerouge-Collinet, des Anciens, et Joseph Mennesier, des Cinq-Cents.

⁵ À la suite de messages du Directoire des 22 messidor (*tome IX*), 16 thermidor (plus haut) et 4 thermidor (*tome IX*).

⁶ Le motif de la dénonciation n'est pas indiqué ici. *La Parisienne* ou *feuille de tous les jours*, rédacteur Papillon, périodique n° 997 de *Martin et Walter*, qui recensent ses numéros 4 à 6 des 15 à 17 fructidor an VII.

toutes les recettes de l'an VIII¹; et des renseignements sur: le marché avec la compagnie Rochefort pour les subsistances militaires, sa résiliation après six mois et l'acte autorisant cette compagnie à continuer le service avec le titre de régie, et les dépenses de l'Imprimerie de la République² (AF III 625, plaquettes 4436, pièces 1-4, 4438, pièces 78-82 et 4439, pièces 99-10, 108-110 et 117-119).

Décision du Directoire.

La séance est ouverte par la lecture d'un rapport par lequel le ministre de la Police générale rend compte au Directoire de l'existence d'une conspiration dont le but est le renversement du gouvernement et de la constitution. Le ministre établit que l'un des principaux moyens de cette conspiration est la licence d'un certain nombre de journaux: mandat d'amener contre les propriétaires, entrepreneurs, éditeurs, auteurs et rédacteurs des journaux le Bulletin officiel des armées coalisées, le Courrier de Paris, le Défenseur de la patrie française, suite à l'Ami du peuple, le Démocrate, la Feuille du jour, le Grondeur, [le Journal des] hommes libres, le Miroir, le Nécessaire, la Parisienne et la Quotidienne³. Envoi d'un message au Corps législatif⁴ en réponse à celui des Cinq-Cents qui demandait compte de l'exécution des lois portées contre les auteurs du libelle provoquant le rétablissement de la royauté: Il n'est pas possible de se le dissimuler, une vaste et atroce conspiration existe contre la République, développée par les journaux, les uns royalistes, les autres, en parlant de la République et en se proclamant ses apôtres privilégiés, ses défenseurs exclusifs, l'attaquent dans ses éléments et veulent arriver à sa destruction par l'anéantissement des pouvoirs qui la maintiennent, des lois qui la conservent et de la constitution qui l'établit. Et pour étouffer les germes d'inquiétude et de dissension que ces écrivains mal intentionnés ont pu répandre parmi les citoyens, le Directoire arrête l'envoi au peuple français d'une adresse où il l'éclaire sur ses intérêts, le rassure sur ses dangers et lui développe ses ressources, adresse manuscrite à imprimer au Bulletin des lois, afficher dans toutes les communes et envoyer aux armées, minutes signées des cinq Directeurs (AF III 625, plaquette 4439, pièces 92-98 et 113-116).

Autre message aux Cinq-Cents.

Sur les assemblées primaires et électorale de la Guadeloupe faisant état d'un rapport de Desfourneaux annonçant une conspiration contre lui et la condamnation à mort du volontaire Jean Boismormand et du caporal Gilles Félix par une commission militaire, et reconnaissant l'existence de dénonciations particulières parvenues au ministère contre Desfourneaux sans qu'il soit possible de les confirmer⁵ (AF III 625, plaquette 4438, pièces 83-85).

Guerre.

Attribution des remontes aux conseils d'administration des régiments de cavalerie pour éviter *les fraudes, le mauvais choix et l'état de délabrement des chevaux livrés par les entrepreneurs chargés des remontes*; et des vivres de campagne aux troupes de l'armée d'Angleterre. Rapport sur les récompenses dues aux gendarmes de Jussey en réponse au message des Cinq-Cents demandant leur avancement, que la loi interdit et qui dépend de leur chef de corps, auquel ils sont recommandés. Récompense à deux gendarmes de Vilvorde (Dyle) s'étant distingués le 30

¹ Les Anciens ayant rejeté une résolution des Cinq-Cents sur les recettes de l'an VIII parce que le message du Directoire du 25 prairial ne respectait pas l'article 162 de la constitution en ne donnant pas la situation des finances, ce qui comprend l'état des recettes. Voir plus loin, 27 fructidor, le message du Directoire envoyant ces états, non joints au dossier.

² Voir plus loin, 11 brumaire an VIII: message du Directoire en réponse, avec ses pièces jointes.

³ Sur le *Bulletin officiel des armées coalisées*, voir plus haut, 26 thermidor, messages aux Cinq-Cents, note. D'après *Martin et Walter*, le *Courrier de Paris* et la *Quotidienne*, connus en l'an IV et en l'an V, n'auraient pas eu de suites en l'an VII. Le *Défenseur de la patrie française, suite à l'Ami du peuple*, n° 365 de *Martin et Walter*, rédacteur René-François Lebois, recensé pour 54 numéros de messidor au 6 fructidor an VII. Le *Démocrate ou le défenseur des principes*, n° 379, rédacteurs R.-F. Bescher et J.-R. Bazin, publié du 16 thermidor au 17 fructidor an VII et, d'après les auteurs, imprimé par Lamberté, l'un des accusés de la conspiration de Babeuf. La *Feuille du jour* était une suite du *Courrier universel* ou *l'Écho de Paris* (périodique n° 344). Le *Grondeur ou le Flambeau* (n° 571), rédacteur Boudin, suite du *Flambeau, gazette politique et littéraire*, dont le dernier numéro est du 17 fructidor an VII. Le *Journal des hommes libres, suite du Républicain, journal des hommes libres de tous les pays*, imprimé par René Vatar (n° 1274). Le *Miroir* (n° 926), connu depuis l'an IV, recensé pour sa quatrième et dernière série du 13 nivôse au 30 thermidor an VII. Le *Nécessaire ou le courrier du Corps législatif et de la guerre* (n° 936), rédacteur Gallois, recensé du 12 messidor au 17 fructidor an VII. La *Parisienne ou feuille de tous les jours* (n° 997), rédacteur Papillon, recensé pour ses numéros 4 à 6 du 15 au 17 fructidor an VII.

⁴ Il s'agit en réalité d'un message aux Cinq-Cents et la minute ne porte aucune mention de l'envoi en copie aux Anciens.

⁵ Réponse au message des Cinq-Cents du 7 (plus haut, au 9).

floréal¹. Arrêtés sur le personnel² (AF III 625, plaquettes 4436, pièces 10-25, 4437, pièces 26-60, 4438, pièces 61-69 et 86-90, et 4439, pièces 91-92 et 103-107).

Marine et Colonies.

Publication aux colonies de la loi du 4 brumaire an IV sur l'amnistie pour faits proprement révolutionnaires. Promotion du capitaine de vaisseau Magon chef de division. Réintégration du contre-amiral Vence commandant des armes à Toulon³ (AF III 625, plaquette 4438, pièces 69-70 et 74-77).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 625, plaquette 4438, pièces 71-73, copies au registre du bureau particulier, AF* III 19, page 168. Acceptation de la démission pour raison de santé de Burnel, agent du Directoire en Guyane. Annulation de la nomination de Desfourneaux agent particulier en Guadeloupe⁴. Réduction des états-majors et des commandants de place au strict nécessaire et renvoi aux armées en France des officiers se trouvant ainsi sans emploi et de tous les généraux de division employés en Guadeloupe.

AF III 625, plaquettes 4440, pièces 120-196 et 4441, pièces 187-283. Compte des dépenses secrètes du ministère de la Police générale du 9 brumaire au 5 messidor an VII, rapport de l'ex-ministre Duval, projet non signé d'arrêté d'approbation par le Directoire, états comptables et autorisations de paiement par Rochart, chef du bureau des fonds, signées par le ministre avec émargement des bénéficiaires: états mensuels ou bi-mensuels de traitements, avec émargements individuels, des agents secrets et d'observation attachés aux inspecteurs généraux Rousseville et son adjoint Barbier en brumaire an VII, puis Petit et son adjoint Veyrat et des employés du bureau d'exécution et d'observation, brumaire-floréal an VII, des quatre commissaires et des deux secrétaires de la commission secrète des postes, brumaire an VII; secours à 35 artistes et 96 musiciens et employés du Théâtre de la République, énumérés, payés à Mahéault, commissaire du Directoire près le théâtre, ventôse an VII; encouragements mensuels à Barbet et Régnard, *employés à des rédactions pour le Directoire*, et à Bourbon-Gravières, Corancez et Gratiot, propriétaires des journaux *l'Ami des lois*, *le Journal de Paris* et *le Rédacteur*, brumaire-prairial an VII; paiements à Lemaire d'imprimés joints en pièces justificatives: affiches intitulées *Garde à vous* contre les anarchistes préparant un *Directoire de bonheur commun calqué sur celui de Babœuf* et se référant à la proclamation du Directoire du 17 ventôse, imprimerie de Lebrun, et *Avis aux parisiens. Gare aux boutiques!*, de l'imprimerie de Théodore, exemplaire signé Pasteur non diffusé et même texte signé Barbet, et brochures intitulées *Supplément au n° 540 du Patriote français*, pages 2173-2180, imprimerie Lemaire (suite et fin du texte du message du Directoire du 22 ventôse an VII, avec paiement de supplément pour impression de nuit à 1700 exemplaires), *Proclamation du Directoire exécutif aux français sur les assemblées primaires du 17 ventôse an VII*, imprimerie Lemaire, 4 pages, tirée à 5500 exemplaires et envoyée dans trois

¹ Lors de l'arrestation du dominicain Echmans, sujet à la déportation, chez l'agent municipal de Diegem (auj.: commune de Mechelen), suivie par leur attaque par trois cents personnes à Machelen, où ils ont dû relâcher le prêtre avant d'être sauvés par l'agent et l'adjoint de cette commune (voir aussi plus haut, 11 thermidor, Intérieur: destitution de l'agent de Diegem).

² Dont promotion de chef de brigade des futurs généraux Jean-Pierre Doumerc, chef d'escadron au 4^e chasseurs à cheval (brevet à cet emploi le 17 vendémiaire an VI, *tome III*, index), nommé au 9^e de cavalerie, remplaçant Nansouty, promu général le 12 (plus haut), Ythier-Sylvain Pryvé, chef d'escadron à la suite du 13^e dragons, remplaçant au 21^e de cavalerie un commandant en second de l'école d'instruction de la cavalerie de Versailles s'appelant Maurice Dufort, François-Xavier de Schwarz, chef d'escadron au 2^e hussards, nommé au 5^e, et Jean-Frédéric Yvendorff, chef d'escadron au 24^e de cavalerie nommé au 2^e, mesures connues de *Six*, et Joseph-Bernard Marigny, chef d'escadron à la suite du 4^e chasseurs à cheval nommé au 20^e, remplaçant Lacoste-Duvivier, promu général le 12 (plus haut), mesure datée du 8 septembre par *Quintin*, Guillaume Miquel, chef de bataillon à la 26^e demi-brigade promu dans cette unité, et Nicolas Pultière, capitaine à l'armée d'Italie, promu chef d'escadron le 3 floréal an V (*tome I*, index, où nous ne l'avons pas identifié), chef d'escadron à la suite du 10^e de cavalerie nommé au 25^e (mesures connues de *Quintin*); confirmation de la promotion du capitaine François-Dominique-Barbe Berthélémy, du 19^e dragons, chef de bataillon en conservant sa compagnie avec traitement de son nouveau grade jusqu'à sa nomination en pied, pour avoir sauvé un officier de l'armée de Naples au cours d'un combat d'après *Quintin*; promotion de Louis-Charles-Marie de Laforest, capitaine à la 20^e demi-brigade, chef de bataillon, nommé commandant de place à Bellegarde [-en-Valserine] (mesure connue des auteurs); réintégration d'Antoine-François Lepreux chef de la 1^{ère} demi-brigade à la demande des généraux Beurnonville et Macdonald (annulation de sa cessation d'emploi à l'armée française en République batave du 28 vendémiaire an VI, *tome III*, où nous avons lu: 1^{ère} demi-brigade légère); confirmation de la promotion de chef de brigade de Pierre Géraud, chef d'escadron promu provisoirement sur le champ de bataille le 12 messidor par Macdonald, et Antoine-Pierre-André Marchy, chef de bataillon à la 102^e demi-brigade promu sur le champ de bataille en frimaire an V, mesures connues de *Quintin*, les auteurs ne donnant pas l'unité à laquelle appartenait le second, selon eux alors promu par Bonaparte; remise en activité du futur général François-Léon Ormancey à son grade d'adjudant général (voir *tome VIII*, 9 floréal, Guerre, note) et des commissaires des guerres Florimond-Fantin, ici: Fantin, élu des Hautes-Alpes aux Cinq-Cents invalidé en l'an VI (voir *tome V*, 15 floréal an VI, affaires non citées au procès-verbal, note), et Villain, réformé le 26 fructidor an V (*tome II*); remplacement de Darnaud (sans doute Charles), commissaire des guerres réformé, comme quartier-maître trésorier à la 98^e demi-brigade nouvelle (voir *tome VII*, 25 frimaire, Guerre, note); autorisation à Denayer, sous-lieutenant à la suite de la 41^e demi-brigade, aide de camp du général Joseph-Marie Denayer, de passer dans un régiment de dragons; nomination de commandants de place à Arras et Navarrenx et mutation à Joyeuse de Kamerer, lieutenant de gendarmerie à Chambéry cité dans les papiers du prince de Rohan-Rochefort, traduit devant un conseil de guerre de la 17^e division militaire.

³ Sur le futur contre-amiral Charles-René Magon de Médine et Vence, voir *tomes VIII* et *IX*, 19 ventôse et 6 prairial, Marine et Colonies, notes.

⁴ Burnel et Desfourneaux avaient été respectivement nommés les 13 et 17 prairial an VI (*tome V*, voir notes).

numéros du journal, et *L'Ami du peuple et l'ami des rois*, Paris, an VII, de l'imprimerie de Desrouets, 31 pages: compte-rendu fictif d'une séance des Jacobins du 20 prairial an VII et d'une séance des Cinq-Cents se terminant par l'arrestation d'un député aux cris de *Vive la Montagne!*; brochure sans pièce de paiement intitulée *L'Ami du roi par l'ombre de l'abbé Royou*, de l'imprimerie de Ricordeur, 14 pages: texte du discours du roi à la première réunion du nouveau parlement de Paris présidé par M. Boissy d'Anglas; reçus de Corancez pour plusieurs suppléments au *Journal de Paris* dont un intitulé *Robespierre etc.*; relevé des suppléments au journal *L'Ami des lois* du 15 au 28 ventôse signé par Bourbon-Gravières; mémoires d'impressions pour le Directoire par Gratiot: en pluviôse: *Avis aux français* par Maille; en ventôse: *Sur les lois du 18 fructidor*, *Mémoires garantis sur le citoyen Mégnet*, *L'hypocrite démasqué*, *Avis au public*, *Robespierre aux frères et amis*, *Camille Jordan aux fils légitimes*, en floréal: *Coup d'œil sur les élections de quelques départements* avec deux suites, *Résurrection de Clichy*, *Observations sommaires*, *Élections du département de Jemmapes* avec plusieurs suites, *Lettres d'un ancien membre de la Convention*, *Lettre au citoyen Texier-Olivier*, en prairial imprimés sur l'assassinat des plénipotentiaires du congrès de Rastatt et exemplaire de la *Traduction du procès-verbal des ministres plénipotentiaires à Rastadt sur les événements des 9 et 10 floréal an 7*, imprimerie Lemaire, 7 pages¹.

Séance du 18 fructidor an VII [4 septembre 1799]

(AF* III 16, folios 201 recto-204 verso; AF III 626, plaquette 4442²)

Procès-verbal de la fête anniversaire du Dix-Huit Fructidor.

Procès-verbal de la fête au Champ de Mars, annoncée à l'aube par des salves d'artillerie. Description de l'ordre du cortège du Directoire. Texte du discours de Sieyès, président du Directoire... *La journée du 9 thermidor avait mis un terme à l'action si cruellement prolongée d'une affreuse tyrannie. Journée du 18 fructidor, tu mis fin à ton tour à une réaction non moins insupportable qui allait anéantir la République avec tout espoir de liberté. Ces deux journées ont été réparatrices de bien des maux. Pourquoi n'en ont-elles pas tari la source?... Citoyens, vous voulez tous sans doute et en prévenir le retour et en garantir désormais des tems qu'elles nous rappellent, marchez donc constamment réunis dans la route qui vous est visiblement tracée. Les deux premières autorités de la République vous ont déjà fait entendre au nom de la liberté ce cri consolateur: Plus de terreur, plus de réaction en France, justice et liberté pour tous. Nous savons aussi que c'est le plus ardent de vos vœux... Les espérances, je le sais, qui ont été gravées dans vos cœurs par les plus solennelles déclarations n'ont pas toutes encore été remplies, non, sans doute, mais voyez par combien d'obstacles le zèle du gouvernement a été retardé. Ces obstacles céderont à la persévérance de ses efforts si vous lui prêtez l'invincible appui de votre union. Quelques soient les ambitions qui frémissent autour de lui, les brandons de discorde qu'on voudrait jeter parmi nous et les incompréhensibles soupçons que l'on sème dans toute la République, vous savez qu'il n'existe que pour vous, que toute sa gloire est dans votre gloire, tout son bonheur dans votre bonheur, qu'il n'a, qu'il ne peut avoir d'autre intérêt que le votre. Il ne cessera donc de vous dire avec confiance: Ralliez-vous autour des autorités constitutionnelles, car il ne peut se trouver hors d'elles une sauvegarde à votre repos et à votre liberté. Et dans quel tems devez-vous éprouver davantage cet impérieux besoin? Le cours de nos triomphes a été interrompu quelques instans et nous pleurons l'irréparable perte de ce jeune héros dont les talents et la vertu magnanime nous promettaient tant de victoires. Chaque jour arrivent à nous les détails d'une horrible contre-révolution qui vient d'éclater comme la foudre dans un pays renouvelé naguères par la liberté et nous voilà les contemporains d'une vengeance royale concertée contre les peuples qui veulent être libres. Une influence étrangère est parvenue à rallumer la guerre civile dans plusieurs départemens et le sang français a coulé de nouveau sous des mains françaises, les puissances coalisées osent se dire certaines de déchirer la République soit par leur fer ou par le notre! Citoyens, ce tableau peut changer tout à coup, les ressources des français sont sans bornes, tout cède à l'énergie de leur volonté lorsqu'ils sont unis, qu'ils seraient criminels, ceux qui leur apporteraient la discorde! Je ne dis plus qu'un mot: Citoyens, songez que, si dans la lutte honorable que vous soutenez depuis 10 ans vos divisions vous faisaient succomber, vous deviendriez la fable du monde et que toujours il ne tiendra qu'à vous d'en être l'exemple. Vive la République! Marche du Directoire, du secrétaire général et des ministres vers l'autel de la patrie suivie de la lecture par le président du dernier article de la constitution: Le peuple français remet le dépôt de la présente constitution à la fidélité du Corps législatif, du*

¹ Certains des imprimés cités ici semblent correspondre à des manuscrits des deux journalistes "encouragés" Vincent-René Barbet et Nicolas Régnart conservés dans AF III 45, dossier 163 (*Les Archives du Directoire*, pages 240-247). Les brochures *L'Ami du peuple et l'ami des rois* et *L'Ami du roi par l'ombre de l'abbé Royou* sont connues de Martin et Walter (anonymes n° 1041 et 1044), comme les textes officiels et celui sur l'assassinat des plénipotentiaires à Rastatt. Les suppléments au journal *L'Ami des lois* sont en majorité cités à la rubrique de ce journal (périodique n° 49) par les auteurs, au contraire de la plupart des imprimés payés à Gratiot, sauf *Sur les lois du 18 fructidor* [an V et 22 floréal an VI. *Réflexions sur la marche des factions*, Paris, an VII] (anonyme n° 13979), *Coup d'œil sur les élections de quelques départements* (anonyme 4086 et une seule suite, non datés) et *Lettres d'un ancien membre de la Convention* [nationale et du corps législatif à un membre du Conseil des Anciens, Paris, imprimerie de *L'Ami des lois*, s.d.] (anonyme n° 8478 s'il s'agit bien de la même publication).

² Plaquette comprenant sept pièces pour le 18 fructidor et, avec nouvelle numérotation, les 35 pièces du lendemain.

Directoire exécutif, des administrateurs et des juges, à la vigilance des pères de famille, aux épouses et aux mères, à l'affection des jeunes citoyens et au courage de tous les Français, serment repris par l'assistance, mention de chants civiques exécutés par le Conservatoire, salve de canon, description de mouvements exécutés par la troupe et départ du cortège du Directoire (AF III 626, plaquette 4442, partie du 18, pièces 6-7: *Ministère de l'Intérieur. Liberté Égalité Fête de l'anniversaire du 18 fructidor. Programme*, Paris, Imprimerie de la République, 3 pages; *Ode sur le 18 fructidor, paroles de xxx musique de Cherubini*, Paris, au magasin de musique à l'usage des fêtes nationales, s.d., partition et texte de cinq strophes commençant par les mots *Ô jour d'éternelle mémoire* imprimés sur deux pages en vis-à-vis).

Remplacement du ministre des Relations extérieures.

Après le retour du Directoire au lieu de ses séances, nomination de Reinhard ministre des Relations extérieures, pour être installé le lendemain à midi, lettres en prévenant Talleyrand et Reinhard, auquel le Directoire indique *que les attaques calomnieuses dont ce citoyen a été l'objet n'ont pas altéré un seul instant la confiance qui a déterminé le Directoire à l'appeler au ministère des Relations extérieures*, lettre de Reinhard du 11 parlant de l'accusation portée contre lui par la municipalité de Toulon d'avoir abandonné la Toscane et fait embarquer des objets précieux que les Britanniques qui ont donné la chasse au bateau américain à bord duquel il était n'ont pas saisis, et accusant les officiers de santé de Nice d'avoir causé la mort de son enfant en interdisant son débarquement au lazaret de Villefranche [-sur-Mer] et les autorités de Toulon d'avoir prolongé sa quarantaine au-delà des vingt jours nécessaires (AF III 626, plaquette 4442, partie du 18, pièces 1-6).

Séance du 19 fructidor an VII [5 septembre 1799]

(AF* III 16, folios 205 recto-206 verso; AF III 626, plaquette 4442, partie du 19)

Lois.

[Du 17] maintenant en l'an VIII la perception des contributions existantes; et créant des octrois à Dunkerque et Nancy (AF III 625, plaquette 4436, pièces 6-9; AF III 626, plaquette 4442, partie du 19, pièce 6).

Message des Cinq-Cents.

[Du 17] envoyé au ministre de l'Intérieur sur des secours pour l'hospice civil de Libourne (AF III 626, plaquette 4442, partie du 19, pièces 33-35).

Message aux Cinq-Cents.

Sur la situation de la veuve du général Chérin¹ (AF III 626, plaquette 4442, partie du 19, pièces 31-32).

Remplacement du ministre des Relations extérieures.

Introduction et prestation de serment de Reinhard ministre des Relations extérieures².

Guerre.

Rapport sur la situation en Haute-Garonne: capture de trois cents fuyards à la frontière entre l'Espagne et l'Ariège, arrivée à Toulouse de quatre à cinq cents prisonniers capturés lors de la reprise de Montréjeau, organisation du conseil de guerre de la 13^e division militaire à Toulouse, renvoi par l'administration centrale des campagnards n'ayant suivi les rebelles *que par erreur, par séduction et même par force*, dispersion des derniers brigands du Gers. Arrêtés sur le personnel³ (AF III 626, plaquette 4442, partie du 19, pièces 8-16).

Marine et Colonies.

Arrêtés sur le personnel⁴ (AF III 626, plaquette 4442, partie du 19, pièces 17-30).

Police générale.

Rappel au ministre des rapports demandés par le Directoire sur l'exécution des lois du 17 messidor sur l'ordre de radiation de la liste des émigrés et 26 thermidor sur les visites domiciliaires (AF III 626, plaquette 4442, partie du 19, pièce 7, minute de Ducos sur papier à en-tête et vignette gravée du Directoire).

¹ Voir *tome IX*, 25 prairial, Guerre, note.

² Pas de minute. Le procès-verbal commence par cette installation.

³ Dont remise en activité à l'armée du général de brigade Dominique Joba, commandant le 23^e escadron de gendarmerie, mesure connue de *Six* qui le dit envoyé quelques jours plus tard à l'armée du Rhin.

⁴ Nominations en demi-brigades d'artillerie de marine et promotions de marins, dont promotion d'enseigne de vaisseau des aspirants Antoine Duchamin, blessé au combat du *Généreux* (devant le fort de Brindisi, voir *tome IX*, 14 messidor, Marine, note), et Charles Obriet, ayant perdu une cuisse dans un combat de la frégate *la Régénérée* contre un bâtiment britannique près de Ténériffe; sur cette frégate de la division de Sercey aux Indes, voir *tome VII*, 15 nivôse, Marine, note sur Willaumez.

La séance est levée. Le Directoire avant de se séparer arrête qu'il chaumera le décadi et s'ajourne en conséquence au vingt-un.

Séance du 21 fructidor an VII [7 septembre 1799]

(AF* III 16, folios 206 verso-208 recto; AF III 626, plaquette 4443¹)

Lois.

[Du 19] portant que les administrations centrales de l'Ariège, de l'Aude, de la Haute-Garonne, du Gers, du Lot, de Lot-et-Garonne, des Hautes-Pyrénées et du Tarn, la municipalité de Toulouse et celles des autres départements et les militaires, les membres des gardes nationales et des colonnes mobiles et les citoyens *qui ont contribué à la défaite des brigands royaux* ont bien mérité de la patrie; sur: le mode de célébration de la Fête de la fondation de la République à Paris; la célébration de la fête funèbre du général Joubert le 25 à Paris et le décadi suivant la publication de la loi par toutes les municipalités, et l'érection d'une pyramide à sa mémoire au chef-lieu du département de l'Ain; et créant un octroi à Auray² (AF III 626, plaquettes 4442, partie du 19, pièces 1-5, et 4443, pièce 3).

Messages aux Cinq-Cents.

Pour appliquer la loi sur les otages à divers départements et cantons de l'Ouest: départements d'Ille-et-Vilaine, de la Mayenne, de l'Orne et de la Sarthe en entier, des Côtes-du-Nord sauf les Sept-Îles et l'île de Bréhat, du Morbihan sauf Belle-Île et celle de Groix, de Maine-et-Loire sauf 16 cantons, à 9 cantons du Calvados, 34 de la Loire-Inférieure, 14 de la Manche, 11 de la Seine-Inférieure, à ceux d'Écos et Suzay dans l'Eure, à celui de Lannilis dans le Finistère et à ceux de la Bruffière, la Flocellière, Montaigu et Mortagne [-sur-Sèvre] en Vendée; ainsi qu'aux cantons de Caussade et Caylus et aux communes de Cahors et Moissac dans le Lot, au canton d'Auvillar en Lot-et-Garonne et à celui d'Auroux en Lozère; et sur l'exécution de celle du 26 thermidor sur les visites domiciliaires, tableau statistique des personnes arrêtées ou interrogées par le bureau central de Paris³ (AF III 626, plaquette 4443, pièces 6-9 et 11-14).

Finances.

Dispositions pour le retour du diamant *le Régent* déposé chez Vanlerberghe à Amsterdam⁴ (AF III 626, plaquette 4443, pièces 1-2).

Justice.

Création à Mayence d'un tribunal de révision statuant sur les demandes de cassation des départements de la rive gauche du Rhin, comprenant un commissaire du Directoire et neuf juges à installer par le commissaire du Directoire dans ces départements, et renvoi à ce tribunal des affaires en instance au ministère de la Justice. Renvoi dans une autre ville de l'instruction sur les troubles de Lille des 9 à 11 thermidor: attroupements aux cris d'*À bas les jacobins!* lors de la fête du Neuf-Thermidor et cris contre le général Pille, accusé d'être *le régulateur d'un nouveau cercle constitutionnel*. Cassation d'un jugement du juge de paix de la division des Invalides de Paris sur une affaire d'impôt sur les portes et fenêtres⁵. Approbation des conclusions du ministre reconnaissant fondé un jugement du tribunal civil de la Sarthe déclarant non recevables les amendes imposées par l'administration centrale aux communes rebelles sans qu'une loi ait déclaré le département en état de trouble⁶ (AF III 626, plaquette 4443, pièces 10 et 15-22).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 626, plaquette 4443, pièces 23-26. Nomination des commissaires près les tribunaux correctionnels de Cognac et Saintes: Lagarosse, ex-commissaire central⁷.

Séance du 22 fructidor an VII [dimanche 8 septembre 1799]

(AF* III 16, folios 208 recto-209 verso; AF III 626, plaquettes 4444 et 4445)

Loi.

¹ Avec chemise vide pour la veille.

² La première loi ordonne notamment l'affichage dans les locaux des séances des municipalités des listes des citoyens morts en combattant les insurgés. Le registre cite la troisième comme se rapportant à Nancy.

³ Au total de 540, répartis suivant les motifs de l'interpellation, seul tableau reçu par le ministre de la Police générale.

⁴ Ce diamant s'y trouvait déposé suivant arrêté du 4^e complémentaire an VI (*tome VI*).

⁵ Arrêté sans rapport du ministre, ne donnant pas d'autre détail que les noms de deux particuliers.

⁶ Malgré la validité de ce jugement paralysant la loi du 24 messidor dans le département, la conduite de l'administration centrale est reconnue louable par le ministre.

⁷ Destitué le 13 nivôse (*tome VII*).

[Du 21] sur le mode de citation en justice des caissiers de la Trésorerie nationale comme témoins (AF III 626, plaquette 4443, pièces 4-5¹).

Messages des Cinq-Cents.

[Du 16] envoyés respectivement aux ministres des Finances et de l'Intérieur, sur: la vente du château de Chantilly, estimé à 600 000 francs, sa vente en bons de remboursement des deux-tiers de la dette n'ayant produit que 48 320 francs de recette réelle²; et la plainte des professeurs de l'école de santé de Montpellier pour huit mois d'arriérés de traitements; [et du 19] envoyé à celui de la Police générale demandant le total des fonds réellement dépensé sur ses dépenses secrètes de l'an IV à l'an VII (AF III 626, plaquettes 4444, pièces 10-12 et 4445, pièces 43-48).

Messages aux Cinq-Cents.

Pour: réquisitionner pour l'armée 40 000 chevaux, dont 10 000 de trait; et punir de la peine de mort les embaucheurs et provocateurs à la désertion en formant des commissions militaires pour les juger, rapport du ministre de la Guerre sur des incitations à la désertion auprès des militaires revenus de captivité en Italie et envoyés dans l'Ouest contre les chouans (AF III 626, plaquettes 4444, pièces 1-2 et 15-18, et 4445, pièces 40-42).

Guerre.

Approbation d'un rapport sur les prisonniers de guerre ennemis en France, les places où ils sont répartis et les mesures prises pour en recevoir davantage et remise d'un exemplaire du règlement du ministre *pour assurer leur tranquillité*: état des places militaires disposant de bâtiments fermés propres à leur casernement, avec totaux actuels de prisonniers de guerre et totaux du maximum possible³; *Département de la Guerre. Règlement pour les prisonniers de guerre*, Paris, Imprimerie de la République, fructidor an VII, 2 pages, signé Bernadotte. Rapports: sur la situation en Vaucluse: mort lors d'une battue des chefs de brigands Mauriès, de Vinsobres, Messonnier aîné, de Visan, Orset, de Valréas, Victor Pierre et Chauvet, chef en sous-ordre; et demandant des fonds⁴. Traduction en conseil de guerre des commissaires des guerres, fournisseurs et employés des administrations militaires prévenus de dilapidation ou de concussion *et d'avoir contribué de quelque manière que ce soit au dénuement des armées*, minute de Lagarde. Arrêtés sur le personnel⁵ (AF III 626, plaquettes 4444, pièces 9, 13-14 et 18-20, et 4445, pièces 21-34, 39 et 49).

Marine et Colonies.

Arrêtés sur le personnel (AF III 626, plaquette 4445, pièces 35-38).

Relations extérieures.

Communication par le ministre de lettres de Belleville et Otto, chargés d'affaires à Gênes et Berlin, de Grouvelle, ambassadeur au Danemark, et de l'ambassadeur ligurien⁶.

Séance du 23 fructidor an VII [9 septembre 1799]

(AF* III 16, folios 209 recto-211 recto; AF III 626, plaquettes 4446 et 4447)

Lois.

¹ Par exception, le dossier du 22 ne comprend pas de fiche de renvoi au bas de l'expédition authentique de la loi, classée régulièrement au dossier du 21, pour l'arrêté du 22 de promulgation par le Directoire.

² Voir plus loin, 11 vendémiaire an VIII: message du Directoire en réponse.

³ Éléments non retenus à l'index. Les places militaires sont situées à distance des côtes et des frontières. La tranquillité dont parle le registre n'est pas celle des places militaires, mais celle des prisonniers de guerre ennemis, l'instruction qui suit commençant par interdire toute mesure de rigueur injustifiée à leur endroit.

⁴ Le ministre rappelle au Directoire qu'il n'a pas été mis de fonds à sa disposition pour la décade dernière. Il demande les fonds qu'exige la situation de son département, malheureux sous le rapport des finances. Le rapport porte en marge l'apostille de Bernadotte: *Présenté*.

⁵ Dont remise en activité des commissaires des guerres Germain, commissaire provisoire non compris dans l'organisation de l'an III, et Godon, commissaire réformé avec traitement de réforme, confirmation d'Alexandre-Louis Lombard dans les fonctions de commissaire des guerres (voir respectivement AF III 190, dossier 881, pièce 110: Germain, commissaire provisoire, *ibidem*, pièce 120: Godon, ex-commissaire des guerres, et sans doute AF III 192, dossier 890, pièce 141: Lombard, commissaire des guerres à l'armée d'Italie), confirmation du grade de chef d'escadron dans l'état-major de François-Auguste-Michel Muriel, ex-ingénieur des Ponts et Chaussées, connu de *Quintin*, employé au dépôt de la Guerre d'après ces auteurs, et feuille de brevet de pensions.

⁶ Affaires non représentées ici.

[Du 22] créant une légion des Francs du Nord composée d'habitants des pays entre Meuse et Rhin et Rhin et Moselle, une légion italique et une nouvelle légion polonaise à l'armée du Danube¹ (AF III 626, plaquettes 4444, pièces 3-8 et 4446, pièce 16).

Messages des Cinq-Cents.

[Du 21] envoyés au ministre des Finances: sur le refus dans certains départements de payer les rétributions pour confection des rôles de l'impôt sur les portes et fenêtres sur ordre de la Trésorerie nationale; et passant à l'ordre du jour sur la plainte du nommé Hugues contre un arrêté du Directoire sur la vente d'un bien national dans la Nièvre² (AF III 626, plaquette 4447, pièces 22-24 et 28-30).

Message aux deux Conseils.

Envoyant un rapport du ministre des Finances sur la rentrée de l'emprunt des cent millions: Doubs, Haute-Marne, Nord, Seine, Seine-et-Oise et Yonne (AF III 626, plaquette 4447, pièces 31-34).

Messages aux Cinq-Cents.

Envoyant: copie du bail des salines de l'Est du 28 brumaire an VI avec Jean-Baptiste Catoire, de Moyenvic, et Adrien-Cyprien Duquesnoy, maître de forges à Metz, suivant arrêté du Directoire, copié, du 22 précédent, chemise du dossier d'une commission spéciale des Cinq-Cents créée le 18 messidor an VI sur une plainte de Lurquet et Racine, propriétaires d'usines; et un rapport du ministre des Finances sur l'assiette du droit de patente³ (AF III 626, plaquettes 4446, pièces 9-12 et 4447, pièces 35-36 et 49-50).

Finances.

Ordonnancement de fonds au ministre de la Guerre. Remise en activité: de l'atelier monétaire de Metz supprimé le 13 brumaire an VI, pour la fabrication de la monnaie de cuivre, et de ses commissaire national, directeur et caissier; et provisoire de la poudrière de Toulouse supprimée le 12 germinal an IV⁴. Poste aux chevaux: indemnités à des maîtres de poste de la route de Tours à Bordeaux par Poitiers⁵; suppression des relais de Saint-Antoine (Gironde) et Saint-Loubès sur celles d'Angoulême et de Limoges à Bordeaux; sursis à celle du relais de Château-la-Vallière⁶. Dispositions sur les formalités du paiement des pensions et secours aux veuves et orphelins de militaires et pour activer la rentrée de l'emprunt des cent millions (AF III 626, plaquettes 4446, pièces 1-8 et 4447, pièces 17-19, 25-27 et 37-48).

Justice.

Départements de la rive gauche du Rhin: application de la retenue proportionnelle sur les traitements et de celle sur la solde des gendarmes pour remboursement de leur remonte. Renvoi dans un autre département de l'instruction contre les ex-administrateurs centraux des Alpes-Maritimes Donny, Oberti, Payani et Scudery, accusés d'être payés pour la radiation de l'émigré Lascaris, libérés par Dalmassy, directeur du jury de Nice⁷ (AF III 626, plaquette 4447, pièces 20-21 et 51-54).

Séance du 24 fructidor an VII [10 septembre 1799]

(AF* III 16, folios 211 verso-213 recto; AF III 626, plaquettes 4448 et 4449⁸)

¹ L'exposé des motifs de la loi sur la légion italique débute ainsi: *Considérant qu'un grand nombre de patriotes italiens réfugiés en France brûlent du désir de combattre pour la cause de la liberté qu'ils ont si généreusement embrassée à l'entrée des Français en Italie, qu'en outre ils ont l'intérêt le plus puissant de rentrer dans leur patrie*. Les lois fixent la composition de chaque légion, les dépenses autorisées pour leur création et leurs uniformes: habit court, pantalon et gilet verts, collet, parement et liseré rouges, boutons blancs et ronds pour la légion des Francs du Nord, verts, jaunes et blancs pour la légion italique et bleus, rouge et jaunes pour la nouvelle légion polonaise, qui s'ajoute à celle de l'armée d'Italie.

² Vente de bois à Frasnay [-Reugny] provenant des bénédictins de Corbigny et formant un ensemble de plus de quinze mille ares (voir *tome VIII*, 1^{er} germinal, Finances, note).

³ L'arrêté de l'an VI sur le bail des salines de l'intérieur, ici dit de l'Est (et de l'Ouest dans le titre en marge sur le registre) est à cette date au *tome III*; la plainte des deux propriétaires d'usines n'est pas citée auparavant dans les procès-verbaux du Directoire et ne figure pas à l'index des *Papiers des assemblées du Directoire*. Le message sur le droit de patente répond à celui des Cinq-Cents du 7 (plus haut, au 9) sur la plainte des meuniers du canton de Bulles.

⁴ Les deux autres poudrières du midi ne suffisant pas aux besoins de la région, celle de Bordeaux produisant peu et celle de Saint-Chamas (nom révolutionnaire: Port-Chamas) étant *sujette à des chaumages périodiques dans les sécheresses*.

⁵ Pour localités difficiles: relais de Sainte-Maure [-de-Touraine] en Indre-et-Loire, des Ormes, Châtellerault, les Barres (commune de Naintré), la Tricherie (commune de Beaumont), Clan (auj.: Jaunay-Clan), Poitiers et Vivonne dans la Vienne, et de Barbezieux [-Saint-Hilaire] dans la Charente.

⁶ L'un de ceux d'Indre-et-Loire supprimés le 19 floréal (*tome IX*).

⁷ Voir *tome VII*, 29 frimaire, Intérieur, note.

⁸ Plaquette contenant les pièces 30 à 67 et dernière du 24 et une pièce du 25: fiche de renvoi au bas des lois du 24 pour leurs arrêtés de promulgation du 25.

Lois.

[Du 23] sur l'organisation et la solde de l'armée de terre en l'an VIII, 46 pages; et autorisant la cession de biens nationaux aux anciens propriétaires du Jeu-de-Paume de Versailles¹ (AF III 626, plaquettes 4446, pièces 13-15 et 4448, pièce 19).

Message des Cinq-Cents.

[Délibéré le 19 et expédié le 22] envoyé au ministre de la Justice sur la réclamation de Desbordes, juge de paix de Saint-Barbant interdit par ce ministre comme parent d'émigré² (AF III 626, plaquette 4448, pièces 23-26).

Reddition de la flotte batave au Texel.

La séance est ouverte par un rapport du ministre des Relations extérieures sur la reddition de la flotte batave au Texel sans combat ni capitulation, les équipages s'étant révoltés. Le Directoire arrête l'envoi d'un message pour faire part de cette nouvelle affligeante au Corps législatif, message aux deux Conseils, copies d'une lettre de Spoors, ministre de la Marine batave, à l'ambassadeur français et traduction française d'un extrait de procès-verbal de séance du Corps législatif batave du 5 septembre 1799 (AF III 626, plaquettes 4448, pièces 7-12 et 4449, pièces 59-63).

Autres messages aux Cinq-Cents.

Proposant de: nommer 300 sous-lieutenants parmi les conscrits sous-officiers à cause du manque d'officiers surnuméraires à affecter aux bataillons auxiliaires; décerner la mention honorable aux administrations centrales ayant levé ces bataillons: la Côte-d'Or et la Seine en ayant levé deux chacune, et les départements des Bouches-du-Rhône, de la Dordogne, du Doubs, de l'Hérault, de la Meurthe, de la Meuse, de Saône-et-Loire, de la Seine-Inférieure et des Vosges un; et créer une retenue sur toutes les dépenses de la Guerre pour la maison nationale des Invalides, chemise du dossier de la commission spéciale créée le 28 (AF III 626, plaquettes 4448, pièces 13-14 et 27-29, et 4449, pièces 64-66).

Décision du Directoire.

Augmentation des traitements des messagers d'État et huissiers du Directoire au niveau de ceux de leurs collègues du Corps législatif depuis le 1^{er} vendémiaire an VII, adresse des messagers d'État Chaumont, Du Brœucq, Sallengros et Zimmerman³ (AF III 626, plaquette 4448, pièces 23-26).

Guerre.

Approvisionnement des places du nord et renfort des régiments d'infanterie aux Pays-Bas, sur le Rhin et en Suisse: envoi de recrues des bataillons auxiliaires de la 17^e division militaire à Lille, des 2^e à 4^e à Strasbourg et des 6^e et 18^e à Bâle. Présentation d'un projet d'organisation du service des subsistances en l'an VIII⁴. Arrêtés sur le personnel⁵ (AF III 626, plaquette 4449, pièces 30-45, 52-58 et 67).

Marine et Colonies.

Rapport à la demande du Directoire sur l'insuffisance des crédits accordés par les lois existantes à ce département. Remboursement à Ducarne-Blangy de frais d'une expérience *pour lancer d'un bâtiment naufragé une corde sur le rivage*⁶ (AF III 626, plaquettes 4448, pièce 6 et 4449, pièces 46-47).

Relations extérieures.

Communication de la correspondance du ministre avec le chargé d'affaires à Berlin⁷.

Affaires non citées au procès-verbal.

¹ La loi sur l'organisation de l'armée de terre en l'an VIII n'est pas citée au procès-verbal bien que son arrêté de promulgation soit du 23 et que l'accusé de réception et la fiche de renvoi mentionnent deux lois de cette date. Sur la seconde, voir *tome II*, 11 fructidor an V, Finances, note.

² Voir *tome VII*, 26 brumaire, affaires non citées au procès-verbal, note.

³ Voir *tome VIII*, 12 germinal, décision du Directoire, note.

⁴ Le rapport porte en marge l'apostille de Bernadotte: *Présenté*.

⁵ Dont promotion de général de brigade de l'adjudant général Claude Rostollant, d'Hubert Cailler, chef de la 96^e demi-brigade (voir *tome VII*, 17 pluviôse et 19 nivôse, Guerre, notes), et d'Anne-François-Charles Trelliard, chef de brigade du 11^e chasseurs à cheval, mesures connues de *Six*, et de Morin, chef d'escadron au 2^e carabiniers, chef de brigade au 8^e de cavalerie, probablement le futur général Pierre-Nicolas Morin, que *Six* dit chef d'escadron au 2^e carabiniers en l'an III, remise en activité de l'ex-commissaire des guerres provisoire Monmasse (voir AF III 193, dossier 894, pièces 138-144: Jean Monmasse, ex-commissaire des guerres), et feuille de brevets de pensions.

⁶ Arrêté sans rapport du ministre et ne donnant aucun détail. Les essais de lancement d'une corde par une fusée porte-amarre à la Fère en 1791 et à Meudon en 1799 sont l'élément le plus connu de la biographie de Jacques-Joseph Ducarne de Blangy d'après *Roman d'Amat*, qui n'évoque pas l'indemnisation de ses frais.

⁷ Affaire non représentée ici.

AF III 626, plaquette 4448, pièces 1-5. Rapport du ministre approuvé autorisant une négociation par l'intermédiaire de l'ambassadeur espagnol en Turquie Bouligny¹ pour l'évacuation de l'Égypte, à condition que l'armée de Bonaparte et *tous agents civils et militaires qui lui sont attachés de quelque nation que ce fût* reçoivent des moyens solides de rentrer en France, négociation pour laquelle la France enverra à l'ambassadeur espagnol un espagnol ou un français parlant l'espagnol, et à n'entreprendre qu'avec la Turquie, sauf à y admettre les agents britanniques en Turquie *si les moyens des Anglais étaient nécessaires*, en obtenant que l'ambassadeur espagnol puisse prévenir Bonaparte, qui aura *faculté d'obtempérer ou non à l'éventuelle convention qui pourra avoir lieu*, et la libération et le renvoi en France des Français détenus dans l'Empire ottoman avec promesse de réciprocité; feuille de travail du ministre, rapport de transmission de ce rapport le présentant comme résultant du dernier travail du ministre Talleyrand avec le Directoire le 17, apostille renvoyant à un rapport du ministre du 4^e complémentaire; note secrète proposant de faire parvenir une dépêche à Bonaparte par l'intermédiaire du négociant tunisien Osman Aga, devant rentrer à Tunis, dépêche devant être concise et en parchemin pour qu'il puisse la cacher dans ses vêtements sans risque de déchirure; minute non signée d'une dépêche de Reinhard, ministre des Relations extérieures, datée du 2^e complémentaire, informant Bonaparte de cette négociation, lui donnant des détails sur la situation militaire et disant des cinq Directeurs, dont il lui donne les noms, *qu'ils s'intéressent avec une sollicitude commune à votre situation et à celle de vos généreux compagnons d'armes et de travaux, qu'ils sont vos amis, qu'ils regrettent votre absence et qu'ils désirent ardemment votre retour*, copie du rapport du jour au registre du bureau particulier, AF* III 19, pages 169-170.

AF III 626, plaquette 4449, pièces 48-51. Transfert aux colonies d'une somme en piastres fortes provenant de la prise du navire américain *le Pigon* par les frégates *la Bravoure* et *la Cocarde*, déposée dans la caisse des invalides de la marine à Lorient, copie au registre du bureau particulier, AF* III 19, page 170, et feuille du travail secret du ministre de la Marine et des Colonies.

Séance du 25 fructidor an VII [11 septembre 1799]

(AF* III 16, folios 213 recto-213 verso; AF III 626, plaquette 4449)

Lois.

[Du 24] autorisant la délivrance de congés temporaires à 900 conscrits et réquisitionnaires pour les ateliers de la marine; annulant au bénéfice des créanciers Dusaultoy une loi du 18 juin 1793 sur l'affectation du bâtiment Saint-Nicolas-du-Chardonnet de Paris, et autorisant de loger ailleurs les parents de militaires qui s'y trouvent; et créant un octroi à Bourg [-en-Bresse]² (AF III 626, plaquettes 4448, pièces 15-18, et 4449, partie du 25, pièce 1).

La séance est consacrée à la discussion préparatoire de divers objets politiques et militaires et à l'examen de plusieurs projets y relatifs.

Séance du 26 fructidor an VII [12 septembre 1799]

(AF* III 16, folios 214 recto-216 verso; AF III 626, plaquettes 4450 à 4455)

Message des Cinq-Cents.

[Du 24] envoyé au ministre de la Guerre, demandant *compte le plus tôt possible de la situation de nos frontières et de celle des places bataves* (AF III 626, plaquette 4451, pièces 37-39).

Messages aux Cinq-Cents.

Sur: la création d'un tribunal de commerce au Dorat avec même ressort que le tribunal correctionnel de Bellac, avis défavorable du Directoire, la plupart des communes de ce ressort étant aussi éloignées du Dorat que de Limoges avec laquelle elles traitent leurs affaires et le tribunal civil n'ayant jugé que 133 affaires de commerce du ressort du tribunal correctionnel de Bellac en l'an VII; des échanges de biens des hospices de Cambrai avec Leroy, notaire, de Levroux: une maison contre deux chènevières du citoyen François Pinault, et de Saint-Quentin: maisons et jardins contre des biens ruraux désignés dans un état non joint; des ventes de communaux: de Barras: un bois et une *chambre*, ancienne maison commune en ruine, pour l'achat du presbytère pour les écoles, le logement de l'instituteur et les archives de la commune; et de Muttersholtz, Villé (Bas-Rhin) et Westhouse à des particuliers; la réunion des deux communes d'Heel et de Pol-et-Panheel (Meuse-Inférieure,auj.: Heel-en-Panheel, Pays-Bas) distantes d'un kilomètre, chemise de la

¹ Joseph-Héliodore Bouligny y Marconie, chargé d'affaires espagnol de 1793 à 1799 (*Repertorium der diplomatischen Vertreter*). Bonaparte, parti d'Égypte le 6 fructidor / 23 août, débarqua à Saint-Raphaël le 17 vendémiaire an VIII / 9 octobre, nouvelle que le Directoire annonça aux deux Conseils par message du 21 suivant.

² La première loi fait suite au message du Directoire du 7 (plus haut) qui demandait 1 200 congés temporaires. Celle du 18 juin 1793 (*Archives parlementaires*, 1^{ère} série, tome 66, pages 667-668) libérait la section des Sans-Culottes du bail du séminaire Saint-Nicolas-du-Chardonnet, bâtiment aujourd'hui détruit qui bordait l'église de ce nom, et l'affectait au logement des parents et enfants des volontaires de cette section.

commission spéciale créée le 29; la création d'octrois à Béthune, Boulogne-sur-Mer, Brest, Fécamp, Nîmes, Rochefort (Charente-Inférieure), la Rochelle et Saintes; transmettant les procès-verbaux et dossiers non joints ici existant dans les bureaux du ministère de l'Intérieur sur les biens des hospices aliénés; et le montant des versements reçus des acquéreurs de biens nationaux¹ (AF III 626, plaquettes 4450, pièces 3-7, 4451, pièces 32-33, 4452, pièces 50-51, 59-71 et 83-84, et 4453, pièces 85-96 et 110-118).

Finances.

Biens nationaux: correction de l'arrêté du 29 messidor an V² sur la vente à Dupray d'une maison sur le port de Rouen; confirmation de celles de biens: de François Bourgoïn ou Bourgoïn par le district d'Autun à Sailly comme présumé rebelle lyonnais, sauf à se pourvoir en justice en restitution du prix; et de Nicolas Seguin, alors prévenu d'émigration, provenant de sa femme Claudine Cochet, par celui de Bourbon-Lancy³; du domaine de Roquebrune à Tournon [-d'Agenais] provenant des émigrés Bonaventure et Jean Fumel par celui de Villeneuve [-sur-Lot]; et de l'abbaye de Vauclles (Nord, commune de Crèvecœur-sur-l'Escaut) à Caron et autres, l'acte notarié entre les habitants ayant été rappelé sur le procès-verbal de l'adjudication, à laquelle ont enchéri également un habitant de Crèvecœur pour son propre compte, un de Péronne (Somme) et Douchet, ex-maire de Bantouzelle, le dénonciateur⁴. Bois communaux, coupe: Broin pour les frais d'un procès contre l'ancien seigneur, et Murtin [-et-Bogny]: partie de la réserve des Éperons indivise entre 32 communes de l'ex-marquisat de Montcornet (AF III 626, plaquettes 4450, pièces 14-19 et 4451, pièces 20-31 et 41-46).

Intérieur.

Destitution: administration de l'Opéra de Paris, remplacée par Bonnet et Devismes⁵, et bibliothécaire de l'école centrale de la Charente n'ayant ni dressé l'inventaire de cette bibliothèque ni inspecté les dépôts littéraires du département. Organisation provisoire des octrois de Dunkerque⁶ et Nancy. Concession des mines de houille de Sainte-Foy [-l'Argentière] à Laurent-Marie Gayardon, successeur de Métract, concessionnaire pour 30 ans depuis 1770, demande d'amplication par l'administration des Ponts et Chaussées, 1834. Réduction du droit de passe pour le transport dans le canton de Niederbronn [-les-Bains] des minières et combustibles des forges des citoyens Dietrich et Kartt et de celles de Mouterhouse, pour celui des objets mentionnés par la loi du 14 brumaire⁷ dans la Somme et pour celui des cendres lessivées servant d'engrais dans les Vosges. Brevet d'invention à Lucas-Chrétien-Augustin Albert, de Paris, pour un système de scies à bois sans fin. Attribution au peintre Sablet d'un reliquat sur les indemnités versées par le Pape en application du traité de Tolentino⁸ (AF III 626, plaquettes 4451, pièces 47-49, 4452, pièces 52-58 et 72-82, et 4453, pièces 97-109).

Justice.

Référé rejeté du tribunal civil des Basses-Pyrénées sur la demande de saisie pour créances ordinaires d'une part de prise revenant au capitaine Malleux, commandant en second le corsaire *le Vengeur*, au profit de Gentien frères, négociants d'Orthez, auxquels, étant alors négociant, il avait remis des billets à ordre en 1792 pour envoi de marchandises à Saint-Domingue où elles furent saisies pour l'habillement des troupes de la colonie⁹. Approbation d'une décision du ministre dans une affaire de concession de chemin¹⁰. Annulation de la nomination de Bourguignon second substitut

¹ Westhouse, alors canton de Benfeld, ce qui écarte la commune de Westhouse-Marmoutier, également dans le Bas-Rhin. Le message sur Villé présente deux cessions, une troisième de cette commune étant énoncée dans celui sur Muttersholtz à la suite d'une cession par celle de Muttersholtz à d'autres personnes. Celui sur l'octroi de Brest rappelle celui du 13 floréal (*tome IX*). L'envoi des pièces sur les biens aliénés des hospices répond au message des Cinq-Cents du 8 (plus haut, au 9); le dossier du lendemain comprend le rapport du ministre de l'Intérieur du 26 et une copie par les Cinq-Cents, datée du 27, du message d'envoi par le Directoire (AF III 627, plaquette 4456, pièces 11-12).

² *Tome II*, où l'acquéreur est dit Duprey, arrêté prévoyant indûment une évaluation par experts au lieu de reprendre celle du bail courant en 1790.

³ Nom révolutionnaire: Bellevue-les-Bains. La localisation des biens n'est pas précisée. L'émigré pourrait être Nicolas Seguin, de Dijon, émigré de Saône-et-Loire radié le 16 floréal an V (*tome I*).

⁴ Voir *tome IV*, 19 ventôse an VI, Finances, note.

⁵ Voir *tome V*, 29 germinal an VI, Intérieur, note sur l'administration du Théâtre de la République, appellation alors d'usage pour l'Opéra. Candidature de l'architecte Cellerier (peut-être Jacques Cellerier, auteur des aménagements du Palais de Soubise pour les Archives nationales en 1806) à la place de Baco de La Chapelle, nommé aux colonies.

⁶ Sur le registre: voir au 26 vendémiaire an VIII.

⁷ Engrais, blé, farine et matériaux de construction.

⁸ Jacques Sablet le jeune, dit le peintre du Soleil. Ruiné après son expulsion de Rome à la suite de l'assassinat de Bassville et n'ayant pas fait de réclamation parce qu'il ignorait ces dispositions, il reçoit les indemnités du nommé Nainville, inscrit à la demande des artistes français à Rome - il était connu pour leur donner des conseils -, qui ne s'est pas présenté pour les toucher et qu'on suppose décédé.

⁹ Les parts de prises étant assimilées aux salaires, insaisissables en ce cas, des marins.

¹⁰ Conflit entre Marty, de Soual (Tarn), ayant obtenu la cession d'un chemin dit de Froncaze à charge de le cultiver, et Rioltz, de Lescout, qui est renvoyé en justice pour le droit de passage qu'il revendique pour se rendre sur son fonds et devant l'administration centrale en annulation de la concession.

de la Roër ne s'étant pas présenté depuis sa nomination¹. Rapport sur les approvisionnements militaires des départements de la rive gauche du Rhin. Libération provisoire et mise sous surveillance de la municipalité de Chartres du conventionnel Vadier, détenu au fort de l'île Pelée près de Cherbourg². Jugement de trois jurés du tribunal criminel des Bouches-du-Rhône absents après avoir assisté au début d'une procédure³ (AF III 626, plaquettes 4450, pièces 1-2, 4451, pièces 34-36 et 40, 4453, pièces 120-123 et 4455, pièces 158-161 et 178-179).

Police générale.

Émigrés, radiation: Michel-Manvieu Barbey, de Bayeux, lieutenant au 14^e dragons lors de son inscription en 1793; Jean-Félicien Gérard, curé de Rambervillers déporté volontaire en Allemagne, inscrit par le district de Bar-le-Duc⁴, maintenu sur la liste des déportés. Maintien: Paul Cantineau, attaché à la cour de Bruxelles, et son fils Étienne, émigrés à Münster (Westphalie), prétendus l'un malade et l'autre à l'étranger pour son éducation; Louise-Anne-Françoise Charrette femme du Cambout, noble, n'ayant pas réclamé contre la vente de ses biens dans la Loire-Inférieure, usant de faux certificats de résidence à Paris; Laurent Dupont d'Aisy, noble de Potigny usant de faux certificats de résidence à Cæn et Charleval (Eure)⁵; Antoine Gratias, cheval-léger d'Avignon usant de faux certificats de résidence à Bagnols [-sur-Cèze], chef de brigands royaux; Claude-Antoine Laforest, chevalier de Saint-Louis, maréchal des camps, comte de Divonne et gouverneur de Gex prétendu établi à Genève avant 1789 mais revenu à plusieurs reprises à Divonne [-les-Bains] et chez son frère à Vesancy, le ministre enquêtant sur ses fils Ferdinand, François et Louis, capitaine en second au régiment Royal-Cravates, lieutenant à Colonelle-Général et second major au régiment de la Fère⁶; Joseph Martiny, officier de santé, sa femme ou sa sœur Antoinette et ses enfants Luc-Antoine et Second, et Venance Martiny, semblant allié aux précédents, tous prétendus fédéralistes de Menton⁷; Henri-Arnoult Royer-Fontenay, capitaine d'infanterie noble de Chaumont (Haute-Marne) ayant protesté publiquement contre les décrets de l'Assemblée en août 1791 et menacé la municipalité de Donnemarie (auj.: commune de Nogent) si l'on vendait ses biens, usant de faux certificats de résidence à Troyes et Villefranche [-sur-Saône]; Thomas-Pierre-Marie Varroc, noble de Bayeux, prétendu commerçant à Hambourg, dont les parents ne se sont pas opposés au partage des biens. Libération de l'américain Ira Allen⁸ et provisoirement du prêtre Gillet, curé de Charbuy accusé d'empêcher le culte théophilanthropique, en réalité assermenté, revenu dans sa ville natale de Mézières (auj.: Charleville-Mézières) et y servant dans la garde nationale⁹. Annulation de la déportation¹⁰ d'Alexandre Corneillan, curé de Lombers, accusé par malveillance et défendu par Daubermesnil. Sursis et mise sous surveillance pour Louis Mercier ou François-Louis Lemer cier, de Pamiers¹¹. Autorisation aux colonnes mobiles du Nord et du Pas-de-Calais de passer d'un département à l'autre à la poursuite des prêtres réfractaires et des émigrés. Mandat d'amener contre Heymann, de Saint-Amand (Deux-Nèthes), Servæ, agent ou ex-agent municipal de la commune, et Vangœlhem, de Saint-Nicolas (Escaut), complices de Cammært, ex-agent municipal de Saint-Nicolas ayant écrit au duc d'Aremberg, émigré, que ses biens étaient respectés (AF III 626, plaquettes 4453, pièces 119-120, 4454, pièces 124-157 et 4455, pièces 162-177).

Séance du 27 fructidor an VII [13 septembre 1799]

(AF* III 16, folios 216 verso-218 verso; AF III 627, plaquettes 4456 et 4457)

Lois.

[Du 26] excluant les rebelles livrant leurs chefs des poursuites en justice; sur les dépenses de l'armée de terre sauf la solde en l'an VIII; rétablissant les comptes par masse pour les fournitures de guerre à partir de l'an VIII; et créant des octrois à Charleville [-Mézières] et Orléans (AF III 626, plaquette 4450, pièces 8-13; AF III 627, plaquette 4456, pièce 18).

Messages des Cinq-Cents.

¹ Voir *tome VIII*, 24 ventôse, Justice, note.

² Dont le nom a été omis dans la loi du 20 vendémiaire an IV ordonnant la déportation de Barrère, Billaud-Varennes et Collot d'Herbois alors qu'il était visé avec eux par le décret du 12 germinal an III les mettant hors-la-loi. Le rapport cite le message du Directoire du 19 messidor an V (*tome II*). Cet arrêté est connu de *Kuscinski, Dictionnaire des conventionnels*.

³ Leurs noms et l'objet de la procédure ne sont pas indiqués.

⁴ Nom révolutionnaire: Bar-sur-Ornain.

⁵ Auquel la municipalité de Potigny avait refusé un certificat de non-émigration à la fin de l'an V.

⁶ Gex et les deux autres communes de l'Ain, où il était inscrit, étaient rattachées au Léman depuis l'an VI.

⁷ Le fédéralisme n'a pas eu lieu dans les Alpes-Maritimes. Le dernier fait l'objet d'un arrêté distinct, mais ils sont tous cités dans un même rapport, la radiation des premiers étant demandée par Catherine Martiny, qui est dite sœur de Joseph et d'Antoinette et tante des enfants.

⁸ Sur ce personnage et son projet de descente contre les Britanniques au Canada sous couvert d'achat en France d'armes pour la milice de l'état de Vermont en messidor-fructidor an IV, voir *tome VI*, 13 fructidor an VI, Affaires non citées au procès-verbal, note.

⁹ Déporté le 4 vendémiaire (*tome VI*, index).

¹⁰ Le 24 nivôse an VI (*tome IV*, index).

¹¹ Voir *tome VIII*, 2 ventôse, Police générale, note.

[Du 23] envoyé au ministre de la Police générale sur la réclamation de l'imprimeur Melchior Montmignon-Daudoucet¹, adresse de Metge, défenseur officieux, aux Cinq-Cents; et envoyé à ceux de la Justice et de la Marine et des Colonies sur le conflit entre le juge de paix et l'administration de la Marine à Rochefort sur les scellés après décès sur les effets d'un médecin de la marine²; [du 24] envoyés respectivement à ceux de la Justice et de la Police générale demandant un rapport sur l'exécution des lois contre les auteurs, imprimeurs, vendeurs et afficheurs d'écrits provoquant le rétablissement de la royauté et de celle du 5 nivôse an V interdisant d'annoncer les actes des autorités constituées autrement que par leur titre; et l'intervention d'Yger, conventionnel, commissaire municipal de Cany [-Barville], pour le prêtre Benjamin Fouet, vicaire de Freneuse (Seine-et-Oise)³; [et du 26] envoyé à celui des Relations extérieures sur la demande de secours de Vincent Reynaud, de Zanthé, administrateur du département provisoire de la mer Égée, *Corps législatif. Conseil des Cinq-Cents. Rapport fait par Doche-Delisle... sur la pétition du citoyen Vincent Reynaud..., séance du 26 fructidor an 7*, Paris, Imprimerie nationale, 3^e complémentaire an VII, 6 pages (AF III 627, plaquettes 4456, pièces 1-8 et 4457, pièces 48-57).

Messages aux Cinq-Cents.

Envoyant l'état des ventes de biens nationaux en thermidor; et les états authentiques des recettes pour l'an VIII⁴ (AF III 627, plaquette 4456, pièces 8-10 et 24-25).

Finances.

Instruction aux administrations centrales sur la vérification des caisses publiques (AF III 627, plaquette 4456, pièce 19).

Guerre.

Formation dans les environs de Maastricht d'une armée sous le nom d'armée du Nord, dont le ministre soumettra le projet d'organisation, minute de Lagarde signée des cinq Directeurs. Mise du général Tilly, commandant les neuf départements réunis, sous les ordres immédiats de Brune, commandant en chef de l'armée française en République batave. Arrêtés sur le personnel⁵ (AF III 627, plaquettes 4456, pièces 20-23 et 4457, pièces 42-45).

Marine et Colonies.

Adoption d'une proclamation à faire publier par les nouveaux agents du Directoire à Saint-Domingue:... *Que l'arrivée des agents du Directoire dans la colonie soit le signal de la paix et de la réconciliation... Citoyens, rappelez-vous la déclaration des droits, le décret du 16 pluviôse, la constitution de l'an 3, les lois des 4 brumaire et 12 nivôse an six, tous ces actes enfin qui vous attachent à la France par des liens indissolubles et qui ont fait de vous ainsi que de tous les autres français une famille immense et indivisible. Comparez à ce lois bienfaisantes le code barbare et sanguinaire sous lequel gémissent vos frères dans les colonies soumises aux autres gouvernements, songez enfin au sort que vous réservent ces rois ligués depuis dix ans contre la France pour étouffer dans son berceau la liberté naissante et ramener le régime odieux et sanglant de l'esclavage....* Arrêtés sur le personnel⁶ (AF III 627, plaquette 4457, pièces 26-41 et 46-47).

Relations extérieures.

Rapport sur l'exécution de l'arrêté du 12 supprimant le secrétariat général du ministère et son organisation nouvelle. Communication de lettres de l'ambassadeur prussien⁷.

Séance du 28 fructidor an VII [14 septembre 1799]

(AF* III 16, folios 218 verso-221 recto; AF III 627, plaquettes 4458 à 4461)

Lois.

[Du 27] fixant les dépenses du ministère de la Justice en l'an VIII; et provisoirement celles de l'Imprimerie de la République; appliquant celle du 23 sur la solde des armées en l'an VIII aux demi-brigades helvétiques et à toute troupe à créer; et sur le nouvel uniforme des agents du Directoire aux colonies⁸ (AF III 627, plaquettes 4456, pièces 13-17 et 4459, pièce 31).

¹ Voir plus haut, au 16, Police générale, note.

² Voir *tome IX*, 22 floréal, message des Cinq-Cents, note.

³ Voir *tome VII*, 6 nivôse, Police générale, note.

⁴ Le second message répond à celui des Cinq-Cents du 16 (plus haut, au lendemain). Les états ne sont pas joints ici. Un message du Directoire du lendemain semble faire double emploi.

⁵ Confirmation de grade et remise en activité de l'adjudant général Simon-Pierre-René Hortode (arrêté connu de *Quintin*) et promotion de chef de brigade d'un chef d'escadron d'artillerie à cheval.

⁶ Dont nomination d'Antoine-François-Victor-Joseph Poupeville, commandant du corsaire *la Rancune*, enseigne de vaisseau (voir *tome VII*, 13 nivôse, Marine et Colonies, note).

⁷ Le rapport cité en premier est au dossier du 12 (plus haut) et la seconde affaire n'est pas représentée ici.

⁸ La dernière loi fait suite au message du Directoire du 14 (plus haut).

Messages aux Cinq-Cents.

Sur: la situation de la manufacture de Sèvres et son organisation intérieure; l'imputation des dépenses administratives et judiciaires de l'île de Sein, qui, n'ayant jamais payé d'impôts à cause du dénuement des habitants, n'a pas de centimes additionnels; la création d'un octroi à Besançon; un échange de terrains entre les hospices d'Arras et Bernardin Crestien; l'achat de deux bâtiments nationaux par celui d'Honfleur; pour exempter de la loi du 14 ventôse sur les domaines engagés 78 familles d'Acadiens installés depuis 1769 à Belle-Île, et arrêté du Directoire du jour suspendant les poursuites en recouvrement contre eux, chemise du dossier de la commission spéciale créée le 2^e complémentaire, adresse d'habitants aux députés du Morbihan visée par la municipalité, environ vingt signataires, prairial an VII, billets de Girard, directeur de la correspondance à la régie de l'Enregistrement et des Domaines, au député Faverot, contrats d'affouagement de terrains de 1769 à 1780 et résolution des Cinq-Cents du 3 vendémiaire an VIII, manuscrit; et envoyant les états authentiques de toutes les recettes de l'an VIII et un rapport du ministre des Finances sur les travaux du cadastre de la Corse¹ (AF III 627, plaquettes 4458, pièces 9-23, 4459, pièces 32-36 et 4461, pièces 80-81 et 86-98).

Remplacement du ministre de la Guerre ².

Acceptation de la démission de Bernadotte, remplacé par Dubois-Crancé³, auquel on écrit *par le télégraphe*, Milet-Mureau étant chargé de l'intérim, minutes de Lagarde signées des cinq Directeurs, mention de l'envoi des arrêtés au journal *le Rédacteur*, lettre à Bernadotte, brouillon de Barras, *Le Directoire vous recevra avec plaisir pendant le séjour que vous ferez à Paris pour conférer sur tous les objets relatifs au commandement qu'il vous destine* (AF III 627, plaquette 4461, pièces 99-108).

Finances.

Arrêtés de distribution décadaire de fonds sur les exercices des ans V à VII avec tableau des fonds disponibles, parmi les opérations sans sortie de fonds: Plancon, travaux de serrurerie à l'Arsenal de Paris, an V, Vivaux, fourniture de lest à la marine, an VII, et remboursement de biens aliénés de l'hospice de Nogent-le-Rotrou sur fonds de l'Intérieur de l'an V à l'an VII. Rétablissement de l'atelier monétaire de Limoges⁴. Bois communaux, coupe: Amanty pour réparer des abreuvoirs et des fontaines, Busson pour réparer des chemins, des fontaines, des gayoirs⁵ et des puits, Combles [-en-Barrois] pour réparer des chemins, des fontaines, des puits et des ponts, Messincourt pour payer le bornage de ses bois en partageant le produit avec les propriétaires mitoyens en lisière, Sexey-aux-Forges pour solder l'achat de la maison du pâtre et de l'instituteur et réparer des fontaines et des ponts, Taillancourt pour achever la construction d'un pont, Thierville [-sur-Meuse] pour construire un abreuvoir et un pont et réparer des chemins et Woël pour construire une fontaine. Recépage de bois incendiés en forêt de Vierzon⁶ (AF III 627, plaquettes 4458, pièces 1-8, 4459, pièces 37-39 et 41-49, et 4460 pièces 50-67).

Intérieur.

Organisation des octrois de Bayonne, Dieppe et Troyes. Destitution, administration centrale de la Seine: membres *n'offrant pas une garantie suffisante de l'exécution des lois et du maintien de la constitution de l'an 3*, brouillon de Sieyès⁷; municipalités: Angerville (Seine-et-Oise): président violant lui-même les lois sur les contributions, le décadi et les institutions républicaines, Bréval⁸, Chablis, Chargey [-lès-Gray], Favrieux, Faucogney [-et-la-Mer], Fougerolles

¹ Le message sur la manufacture de Sèvres répond à celui des Cinq-Cents du 27 messidor (*tome IX*, 2 thermidor). On n'a pas ici les rapports du ministre des Finances annoncés comme joints à ceux sur les hospices d'Arras et Honfleur et le cadastre de la Corse – message répondant à celui des Cinq-Cents du 18 ventôse (*tome VIII*, à cette date) – ni les états des recettes de l'an VIII demandés par celui du 14 (plus haut au 18). La loi du 14 ventôse (*tome VIII*, à cette date) fixait les sommes que devaient verser les détenteurs de domaines engagés par l'ancien gouvernement pour en rester propriétaires. Les noms des familles acadiennes et des domaines qu'ils avaient reçus sont repris à l'index. Deux de ces pièces sont des imprimés remplis à la main ayant pour titres *Domaine de Belle-Isle en Mer. Extrait des registres du Conseil d'État et États de Bretagne. Belle-Isle en Mer Affègements*.

² C'est par cette affaire que commence le procès-verbal: *Le Directoire délibère sur la démission que le citoyen Bernadotte, ministre de la Guerre, lui a plusieurs fois offerte*.

³ Le général Edmond-Louis-Alexis Dubois-Crancé, député à la Constituante, des Ardennes à la Convention et de la Mayenne aux Cinq-Cents jusqu'en l'an V, élu des Landes aux Anciens invalidé en l'an VI, nommé inspecteur général de l'infanterie des armées d'Helvétie et de Mayence le 29 fructidor an VI (*tome VI*).

⁴ Voir *tome VI*, 11 vendémiaire, Finances, note.

⁵ Probablement: abreuvoir (ancien français: gué).

⁶ De *Vernon* sur le registre.

⁷ Parmi les trois destitués, Auguste-Louis Lachevardière (voir *tome IV*, 18 nivôse an VI, Police générale, note), et parmi leurs remplaçants le constituant Jean-Barthélemy Le Couteulx-Canteleu, sorti des Anciens en floréal; le *Dictionnaire des parlementaires français* et Vida Azimi, *Les premiers sénateurs français*, Paris, Picard, 2000, écrivent qu'il devint président de l'administration centrale, mais ne donnent pas la date de sa nomination.

⁸ Agents et adjoints du chef-lieu et de Favrieux.

(Haute-Saône), Fouvent [-Saint-Andoche], Granges [-le-Bourg], Jussey, Lavoncourt, Luxeuil, Montbozon¹, Port-sur-Saône, Saint-Bris [-le-Vineux], Sauvigney-lès-Angirey (auj.: Sauvigney-lès-Gray), Vauvillers (Haute-Saône), Vézennes, Villiers-Saint-Benoît et Vitrey [-sur-Mance]: membres royalistes ou fanatiques, Cravant (Yonne) négligeant les fêtes nationales, le Nouvion [-en-Thiérache], dont l'agent municipal de Boué: *s'il empêche les danses et autres divertissemens dans les maisons publiques les jours ci-devant fériés, c'est par objet de spéculation puisqu'il les permet dans sa propre maison*, Rioz: président insouciant et agents de Boulton négligeant les lois sur les déserteurs et Fondremand insultant un commissaire de l'administration centrale, Sainte-Colombe [-la-Commanderie]: agents d'Émanville refusant d'aider à former la colonne mobile, Graveron [-Sémerville] entravant la vente des biens nationaux et Quittebeuf avisant les royalistes des mesures de sûreté de la municipalité, Treigny: membres travaillant le décadi; agents: Chariez royaliste, Cry refusant de requérir la garde nationale pour les visites domiciliaires, Fallon ayant fait chasser un prêtre assermenté par un réfractaire et laissant sonner les cloches, Freneuse (Seine-et-Oise) n'aidant pas les gendarmes contre une fête de l'ancien calendrier avec jeux sur la voie publique², Lorrin ne faisant pas respecter le décadi et assistant à des conciliabules *contre le gouvernement à l'occasion des mesures qu'il prend pour l'affermissement de la République*, Montcornet (Aisne) et Villeneuve-Saint-Salves ne faisant pas respecter le décadi, Ohey (Sambre-et-Meuse): *affiche l'incivisme au point de s'offenser de la qualification de citoyen*, Ovanches incivique, Pierrefix (Haute-Saône, auj.: Beaujeu-Saint-Vallier-Pierrefix-et-Quitteur) royaliste n'informant pas les habitants des lois et des actes des corps administratifs, Sacy-le-Grand travaillant le décadi; adjoints: Arpenans désobéissant à une interdiction de pâture et exerçant publiquement en présence de l'agent et contre lui; Montjustin [-et-Velotte] avisant les déserteurs de l'arrivée de la colonne mobile, Senan refusant d'aider les gendarmes contre un rassemblement fanatique; agents et adjoints: Ancy-le-Franc ne faisant pas respecter le décadi, Carisey participant à un rassemblement contre l'adjudication des foin des prés communaux et Soumaintrain royalistes. Nomination de membres de la municipalité de Vézelay³ (AF III 627, plaquettes 4460, pièces 67-79, 4461, pièces 82-85 et 4463, pièces 142-147, 166-168, 186-188, 194-196, 216-218, 231-284 et 303-331).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 627, plaquette 4459, pièce 40. Feuille de brevets de pension de la Guerre (40 articles).

AF III 627, plaquette 4462, pièces 108-141. Comptes des dépenses ostensibles et secrètes de l'ex-ministre de la Police générale Bourguignon du 6 messidor au 11 thermidor avec projets d'arrêtés d'approbation non signés par le Directoire, ordres de paiement par Rochart, chef du bureau des fonds, et pièces justificatives, dont états émargés d'indemnités et traitements des agents secrets et des agents d'exécution payés aux inspecteurs généraux Petit et Veyrat et Niquille et Petit pour la première quinzaine de messidor et Niquille et Paques pour la seconde; mémoire de fourniture de vivres et boissons par David, traiteur de la prison de Bicêtre, à des chauffeurs condamnés à mort.

AF III 627, plaquette 4463, pièces 148-165, 169-185, 189-193, 197-215, 219-230 et 285-302. Nomination de commissaires municipaux, *Ardennes*, Signy-le-Petit; *Côte-d'Or*, Corgoloin; Nuits [-Saint-Georges] *intra muros*: remplacement, à la demande des députés Berlier et Briot⁴, de Royer, coopté administrateur central; Seurre; *Dordogne*, Bergerac *extra muros*; *Dyle*, Diest: remplacement de Pottier, acquitté de faits qu'on lui reprochait avant sa nomination⁵, mais arbitraire et immoral et accusant la municipalité d'avoir aidé les brigands qui ont assassiné son père et pillé sa maison; *Eure-et-Loir*, Brézolles; Châteauneuf [-en- Thymerais]; la Loupe; Nogent-le-Roi⁶; Nogent-le-Rotrou; Sancheville; Sainville: Lambert, administrateur central démissionnant pour raison de santé; *Morbihan*, Camoël; *Nièvre*, Brassy; *Orne*, Glos [-la-Ferrière]; le Merlerault; la Perrière; Préaux [-du-Perche]; Soligny [-la-Trappe]: François-René-Jean Lemaître, capitaine au 2^e bataillon; Trun; *Bas-Rhin*, Wissembourg: Birkel, négociant; *Haute-Saône*, Saint-Loup [-sur-Semouse]; *Saône-et-Loire*⁷, Bois [-Sainte]-Marie: Provillard, notaire⁸, la Clayette: Reverchon, négociant; Mont [-Saint]-Vincent; Saint-Usuge; *Vaucluse*, Ménerbes: Chabran oncle, ex-administrateur central; Sault; la Tour-d'Aigues: remplacement de Furet, assassiné par les brigands; Valréas: remplacement de Collet, optant pour la place d'accusateur public; *Vendée*, la Caillère [-Saint-Hilaire]: remplacement du père, démissionnant, par le fils; *Haute-Vienne*, Bellac, candidature d'un prêtre refusée.

¹ Correction de l'arrêté du 13 thermidor (plus haut) en annulant la destitution de l'agent de Bouhans [-lès-Montbozon] et en destituant d'autres membres de la municipalité.

² Le 21 messidor / mardi 9 juillet, fête de saint Cyrille.

³ À la place des élus de l'an VI invalidés par loi du 5 messidor (*tome IX* au lendemain), affaire présentée comme une destitution sur le registre.

⁴ Théophile Berlier, député de la Seine aux Cinq-Cents depuis l'an VI, conventionnel de la Côte-d'Or et député de ce département aux Cinq-Cents sorti en l'an V. Pierre-Joseph Briot, député du Doubs au même conseil.

⁵ Sur lesquels on ne sait rien ici ni lors de sa nomination le 26 floréal an VI (*tome V*) à la place de Dimartinelli, élu aux Cinq-Cents.

⁶ Nom révolutionnaire: Nogent-Roulebois.

⁷ Sur le tableau présenté par le ministre, proposition rayée de nommer à la Guiche Lavenir, notaire (à Mont-Saint-Vincent d'après son arrêté de nomination du 3 brumaire an VIII, plus loin, à la place de Gayet, de Charolles, ex-commissaire des guerres, nommé le 8 messidor (*tome IX*), démissionnant).

⁸ À rapprocher de Joseph Pravillard, notaire à Ouroux [-sous-le-Bois-Sainte-Marie], destitué le 8 messidor (*tome IX*), bien que la minute et le tableau n'indiquent pas que sa destitution soit annulée, précision généralement donnée depuis messidor an VII.

Séance du 29 fructidor an VII [dimanche 15 septembre 1799]

(AF* III 16, folios 221 verso-222 verso; AF III 627, plaquette 4464¹)

Lois.

[Du] 28: établissant des règles générales sur les soldes de retraite de l'armée de terre, 66 articles; réunissant la commune de Westecques à celle d'Ecques; sur les assemblées primaires de Courtisols et Pogny de l'an VI; la contribution particulière du canton de Nouvelle-Église pour curer la rivière de Vinfillle et le watergant du Nord; et créant un tribunal de commerce à Meaux avec même ressort que le tribunal correctionnel² (AF III 627, plaquettes 4459, pièces 24-30 et 4464, pièce 1).

Messages des Cinq-Cents.

[Du 24] envoyé au ministre de la Police générale pour ajouter les cantons du Mans et de Sablé [-sur-Sarthe] à la liste de ceux de la Sarthe à soumettre à la loi sur les otages; [du 26] envoyé au ministre de la Guerre sur l'apparition d'une colonne de chouans en Loir-et-Cher; [et du 27] envoyé au premier sur l'exécution de la loi de juillet 1791 sur les jeux de hasard (AF III 627, plaquette 4464, partie du 29, pièces 2-4 et 12-18).

Message aux Cinq-Cents.

Demandant la traduction en commission militaire *des conspirateurs qui invoquent le rétablissement du despotisme par leurs écrits, leurs provocations et leurs clameurs séditeuses*, sur rapport du ministre de la Police générale qui annonce que les circulaires anarchiques qui devaient servir de précurseurs à la royauté, que la proclamation royale qui appelait la France au redressement du trône, se préparaient à Paris et y étaient imprimées et rédigées. Il vient de faire saisir les presses qui ont servi à cette œuvre conspiratrice et il remet sur le bureau divers exemplaires qu'il a retirés de dessous les scellés, mention de l'envoi du message au journal *le Rédacteur*, chemise du dossier de la commission spéciale créée le jour même, et textes imprimés, sauf exception à Paris, de l'Imprimerie royale, 1799, certains en partie en feuilles d'impression avant reliure: *Adresse aux réquisitionnaires, conscrits et jeunes français en état de porter les armes par un réquisitionnaire*, 16 pages, 2 exemplaires; *Adresse aux soldats français*, 8 pages, 4 exemplaires; *Le Chant du retour, parodie du Chant du départ*, 5 pages, s.l.n.d.; *Proclamation de Louis Joseph de Bourbon, prince de Condé, aux français*, 4 pages; *Proclamation du roi aux français*, 8 pages, 5 exemplaires³ (AF III 627, plaquette 4464, partie du 29, pièces 5-11 et 18-29).

Intérieur.

Remplacement de membres des 9^e et 12^e municipalités de Paris refusant (AF III 627, plaquette 4464, partie du 29, pièces 30-36).

Séance du 30 fructidor an VII [16 septembre 1799]

(AF* III 16, folios 222 verso-237 verso; AF III 627, plaquette 4464)

Fête funèbre du général Joubert.

Description du cortège du Directoire vers le Champ-de-Mars à trois heures de l'après-midi et des aménagements de la fête funèbre. Textes de l'éloge funèbre⁴ de Joubert par un personnage non nommé devant l'urne funéraire déposée sur l'autel de la Patrie et du discours de Sieyès, président du Directoire.

Le Directoire rentre dans le lieu de ses séances. Lecture d'une lettre non jointe de Bernadotte demandant le traitement de réforme pour raison de santé, que le Directoire lui accorde (AF III 627, plaquette 4464, partie du 30, pièce 2, minute de Lagarde signée des cinq Directeurs).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 627, plaquette 4464, partie du 30, pièce 1. Ordre au ministre de la Guerre par intérim de laisser la 6^e demi-brigade cantonnée à Saint-Denis⁵ à disposition de Lefebvre, commandant la 17^e division militaire, au bas d'une lettre de celui-ci à

¹ Plaquette contenant, avec nouvelle numérotation, deux pièces pour le 30.

² La réunion de Westecques fait suite à un message du Directoire du 19 floréal (*tome IX*). Sur Nouvelle-Église et le tribunal de commerce de Meaux, voir *ibidem*, 7 messidor, respectivement: message des Cinq-Cents de la veille et message du Directoire, notes.

³ Aucun de ces titres ne paraît recensé par *Martin et Walter*. Le rapport de Fouché ne dit rien sur les conditions de leur saisie.

⁴ Occupant 26 pages sur le registre.

⁵ Seine, nom révolutionnaire: Franciade.

Sieyès demandant des instructions après avoir suspendu le départ de cette unité incomplètement armée et *dans un grand délabrement*.

Séance du 1^{er} complémentaire an VII [17 septembre 1799]

(AF* III 16, folios 238 recto-240 recto; AF III 628, plaquettes 4465 à 4468)

Messages des Cinq-Cents.

[Du 28 fructidor] envoyés au ministre des Finances demandant les états: de dépenses pour le triage des titres des départements réunis en l'an VIII; et des recettes et dépenses de l'an VII et leurs aperçus en l'an VIII pour les régies, directions et administrations financées par retenues: Enregistrement et Domaines, loterie nationale, monnaie, poste aux lettres¹ (AF III 628, plaquette 4466, pièces 38-40 et 48-50).

Messages aux Cinq-Cents.

Rendant compte du travail pour conformer les demandes de radiations d'émigrés à la loi du 17 messidor: instruction en cours au ministère de la Police générale des dossiers de 423 défenseurs de la Patrie, liste jointe au message non conservée ici, le ministre ayant saisi ceux de la Guerre et de la Marine et des Colonies, dont les réponses seront tributaires des mouvements des troupes concernées, ainsi que chaque administration centrale; sur la création: de foire aux bestiaux à Saint-Quirin, chemise du dossier de la commission spéciale créée le 4^e complémentaire, adresse d'habitants, environ vingt signatures, visée par la municipalité de Lorquin; et d'un octroi à Bar-le-Duc²; et sur la retenue sur les traitements des régisseurs des octrois, ceux de Paris s'en jugeant exemptés par le silence des textes (AF III 628, plaquettes 4463, pièces 3-6, 4466, pièces 41-47 et 4467, pièces 76-78).

Finances.

Confirmation des ventes du domaine de la Buissonnière provenant de l'émigré Badier-Verseille par le district de Cusset et de l'abbaye de Marmoutier³. Remplacement de Fabre, contrôleur du bureau de poste de Remoulins à Lafoux (commune de Remoulins) élu administrateur central. Indemnités à des maîtres de poste⁴. Mainlevée sur la saisie à Chambéry de tissus allemands et de Roubaix adressés par Neff, négociant à Genève, à Ferouillet, de Chambéry, avec des marchandises britanniques. Vente des presbytères de l'Oise encore invendus, au total de 254 suivant un état dressé par l'administration centrale d'après la loi du 26 fructidor an V. Distribution de fonds sur l'an VII (AF III 628, plaquettes 4465, pièces 1-2 et 12-17, et 4466, pièces 22-37).

Justice.

Dénonciation à l'accusateur public de la Seine des auteurs d'attentats contre la Représentation nationale le 27 fructidor autour du palais des Cinq-Cents⁵. Renvoi dans un autre département de l'instruction sur les troubles d'Amiens de thermidor, le commissaire central dénonçant le directeur du jury comme encourageant le royalisme. Autorisation à Lakanal, commissaire du Directoire dans les départements de la rive gauche du Rhin, de prendre des mesures pour la protection des patriotes cis-rhénans en cas d'invasion *soit par des déclarations tant qu'il sera nécessaire d'user de ménagement, soit en s'assurant d'otages qui répondraient des outrages hasardés contre les personnes auxquelles la République doit ou promet sa protection*. Non confirmation d'un administrateur central de la Sarre ivrogne et non républicain (AF III 628, plaquettes 4467, pièces 51-53, 57-58 et 79-80, et 4468, pièces 110-112).

Police générale.

Sursis à la déportation de six frères lais de la Lys. Libération: de Jean Mœreman, de Bornem (Deux-Nèthes,auj.: commune d'Anvers) enrôlé sous la menace dans la Guerre des paysans, ses co-accusés ayant été libérés⁶; et, avec mise sous surveillance de sa municipalité de Pierre Geedts, frère lai des carmes de Muyzen (Deux-Nèthes, auj.: commune de Malines), retiré à Liederkerke (Dyle) après la suppression de son établissement. Mise sous surveillance de Louis

¹ Sur le registre, le premier message est censé demander *des instructions* sur les dépenses du ministère des Finances en la matière. Voir plus loin, 3 brumaire et 23 vendémiaire an VIII, les messages du Directoire en réponse.

² Nom révolutionnaire: Bar-sur-Ormain. Avis défavorable du Directoire pour la taxe sur les liquides à la sortie de la ville.

³ Voir respectivement *tomes VIII*, 18 ventôse: loi de la veille annulant un arrêté du représentant en mission Forestier cassant cette vente, et *IX*, 11 floréal, Finances, notes.

⁴ À la Madeleine (Lot, auj.: Tarn-et-Garonne, commune de Montpezat-de-Quercy), Dormans (Marne) et Langres.

⁵ C'est par cette affaire que commence le procès-verbal: *Le Directoire exécutif est informé que le 27 fructidor dernier, il y a eu autour du palais des Cinq-Cents et lieux environnants, avant, pendant la tenue et après la sortie du Conseil, des rassemblements nombreux dans lesquels, par des discours séditieux, on a cherché à provoquer l'avilissement de la Représentation nationale et que quelques individus qui faisaient partie de ces rassemblements se sont permis de menacer la sûreté de plusieurs représentants du Peuple...*

⁶ À rapprocher d'un mandat d'amener de membres de la rébellion du 2 frimaire an VII (*tome VII*, index) concernant notamment les fils de Josse Mœremans, jardinier du comte de Bornem.

Corniquet, prêtre né à Ronchois¹. Émigrés, maintien: Luc Alen, d'Amboise, capitaine au 88^e d'infanterie parti pour la Martinique et usant d'un congé délivré par son oncle le général Béhague²; Jean-Baptiste Compagnon fils aîné, de Bordeaux, garde du Roi, émigré de Lot-et-Garonne usant de certificats de résidence incomplets à Saint-Domingue et Philadelphie, détenu au Temple, à déporter (AF III 628, plaquette 4467, pièces 54-56 et 59-75).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 628, plaquette 4465, pièces 18-21. Envoi des généraux Cailler et Roget à Mayence aux ordres du général Marescot, minute de Lagarde, copie au registre du bureau particulier, AF* III 19, page 171³.

AF III 628, plaquette 4468, pièces 81-109 et 113-118. Nomination du substitut près les tribunaux de la Loire et de commissaires municipaux, *Aisne*, Laon;- *Côtes-du-Nord*, Botoha (auj.: commune de Saint-Nicolas-du-Pélem): Cogniec, commissaire près le tribunal correctionnel de Rostrenen, remplaçant Gilbert, acquitté de concussion par intrigue⁴;- *Gard*, Montfrin;- *Indre-et-Loire*, Chinon *extra muros*;- *Maine-et-Loire*, le Louroux [-Béconnais];- *Mont-Blanc*, Saint-Thibaud-de-Couz;- *Oise*, Chantilly: Busquin, homme de loi, père de douze enfants vivants, de la Motte, près Clermont⁵;- *Orne*, Condeau: remplacement d'un démissionnaire contraint *d'aller habiter une grande commune pour conserver ses jours*;- *Bas-Rhin*, Niederbronn [-les-Bains]: remplacement d'Eschenbrenner, nommé chef de bataillon à la suite à l'armée du Danube;- *Deux-Sèvres*, la Chapelle-Saint-Laurent; les Échaubrognes (auj.: Saint-Pierre-des-Échaubrognes): Jacques-Marie Coussault, ex-employé de l'administration centrale de la Charente-Inférieure.

Séance du 2^e complémentaire an VII [18 septembre 1799]

(AF* III 16, folios 240 recto-241 verso; AF III 628, plaquette 4469)

Lois.

[Du 1^{er} complémentaire] autorisant la résiliation des baux par les conscrits; appliquant la loi sur les otages à l'ensemble des départements d'Ille-et-Vilaine et de la Sarthe; et autorisant un échange de communaux de la Chaumusse avec Pierre-Joseph et Pierre-Simon Paris pour construire un chemin vicinal vers les routes de Paris à Genève et de Chalon-sur-Saône en Suisse⁶ (AF III 628, plaquettes 4465, pièces 7-11 et 4469, pièce 7).

Messages des Cinq-Cents.

[Des 26 et 29 fructidor] envoyés au ministre de la Police générale, demandant des renseignements sur la situation du département de Vaucluse et les communes auxquelles la loi sur les otages doit être appliquée; et sur celle des Bouches-du-Rhône et du Var (AF III 628, plaquette 4469, pièces 28-33).

Message aux Cinq-Cents.

Ajournement d'un message présenté par le ministre de la Marine et des Colonies sur le projet de résolution réduisant de 183 à 100 millions ses dépenses de l'an VIII, le *Directoire désirant en conférer avec la commission de marine des Cinq-Cents* (AF III 628, plaquette 4469, pièces 1-3: minute de message datée du 2 envoyant un mémoire non joint du ministre et accusé de réception du 4 par les Cinq-Cents).

Guerre⁷.

Nomination du général de division Marescot, gardant son grade d'inspecteur général des fortifications, commandant la place de Mayence, qui continuera à n'appartenir à aucune division militaire, minutes signées des cinq Directeurs, l'une écrite par Lagarde d'un premier arrêté de la veille le nommant seulement commandant supérieur de la place et nouvelle minute copiée au registre du bureau particulier, AF* III 19, page 171. Décision: d'obliger les administrations centrales à acheter des armes pour leurs bataillons auxiliaires aux armuriers particuliers et non aux manufactures nationales sur rapport proposant de leur fixer une date limite, ces administrations, disposant de fonds, risquant d'être fournies avant les commandes du ministère, qui paie avec retard; d'interdire, conformément à une apostille de Milet-Mureau à la fin du rapport, l'importation par le Directoire batave d'armes fabriquées pour son compte à Liège par Devillers, en ne laissant sortir que des pierres à feu; et de ne faire constater qu'aux armées les infirmités des réquisitionnaires et conscrits se trouvant dans les départements de la rive gauche du Rhin. Rapport sur la situation en Loir-et-Cher: incursion de brigands d'Indre-et-Loire dans le canton de Villedieu [-le-Château] et de la Sarthe dans ceux de Droué et Mondoubleau. Arrêtés sur le personnel⁸ (AF III 628, plaquette 4469, pièces 8-21 et 26-27).

¹ Voir *tome VI*, 4 thermidor an VI, Police générale, note.

² Le général Jean-Antoine-Pierre Béhague de Villeneuve avait livré la Martinique aux Britanniques.

³ Arrêté annulé le 4^e complémentaire pour le premier et connu de *Six* pour le général Mansuy-Dominique Roget de Belloguet.

⁴ Voir *tome IX*, 19 floréal, Intérieur.

⁵ Sans doute à Breuil-le-Vert.

⁶ Loi faisant suite à un message du Directoire du 17 brumaire (*tome VII*).

⁷ Rapports présentés par Milet-Mureau, ministre par intérim. La feuille de travail du ministre de la Guerre est jointe ici.

Marine et Colonies.

Envoi au ministre des Finances d'un rapport demandant de porter au moins à 8 millions la somme d'effets du syndicat pour le service de la marine. Approbation d'un projet d'instruction aux agents du Directoire en Guadeloupe¹.

Relations extérieures.

Soumission par le ministre d'une réclamation espagnole contre la capture de trois lettres de marque américaines faites à la vue de l'escadre espagnole par la française. *Le Directoire ne prend aucune décision* ².

Séance du 3^e complémentaire an VII [19 septembre 1799]

(AF* III 16, folios 241 verso-244 recto; AF III 628, plaquettes 4470 à 4472)

Lois.

[Du 2^e complémentaire] appliquant la loi sur les otages aux cantons suivants de la Manche: Avranches, Brécey, Ducey, Granville, la Haye-Pesnel, Isigny [-le-Buat], Juvigny [-le-Tertre], Mortain, Saint-Hilaire [-du-Harcouët], Saint-Pois, Sartilly, Sourdeval, Tessy [-sur-Vire] et Tirepiéd; et au Morbihan sauf Belle-Île et l'île de Groix (AF III 628, plaquettes 4469, pièces 3-6 et 44370, pièce 19).

Message des Cinq-Cents.

[Du 1^{er} complémentaire] envoyé au ministre de la Justice sur le partage des biens des absents, sur pétition non jointe de Rosecadet sur l'incertitude de la législation en la matière dans l'Ouest (AF III 628, plaquette 4471, pièces 60-62).

Messages aux Cinq-Cents.

Sur: les paiements effectués par les acquéreurs de biens de condamnés³, chemise de la commission spéciale créée le 6^e complémentaire; l'assujettissement au droit de patente des propriétaires et fermiers des marais salants, le ministre des Finances ayant décidé que ceux de la Loire-Inférieure n'étaient pas assimilables aux cultivateurs; pour autoriser la commission administrative des hospices de Clermont [-l'Hérault] à compenser des créances sur le Grand livre par les Dominicaines, vendues en 1791 au citoyen Beaumes et rachetée par elle l'année suivante; et faisant des observations sur les effets émis par les sociétés d'actionnaires soumis à enregistrement, chemise de la commission spéciale créée le 6^e complémentaire (AF III 628, plaquettes 4470, pièces 8-11 et 24-29, et 4472, pièces 33-35 et 39-42).

Finances.

Distribution de fonds pour l'an VII. Nomination du commissaire national, du directeur et du caissier de la monnaie de Marseille, rapport du ministre Ramel du 3 pluviôse renvoyé pour consulter la députation et mis à jour par Lindet, parmi les candidats: Phélippe dit Tronjolly, garde de la monnaie de Nantes puis président du tribunal criminel de la Loire-Inférieure⁴, et Jean, frère du directeur de la monnaie de Perpignan, entrepreneur d'une fonderie de canons à Saint-Martin-du-Vivier. Réintégration d'administrateurs forestiers de la Nièvre⁵. Report de la vente des ustensiles de la manufacture de Tonneins à la résiliation du bail⁶ (AF III 628, plaquettes 4470, pièces 20-23 et 4471, pièces 30-32 et 36-38).

Intérieur.

Prolongation pour cinquante ans de la concession de la mine de houille de Languin (Loire-Inférieure, commune de Nort-sur-Erdre) à Michaud et compagnie. Destitution, municipalités: Cadours, Caraman, Lévignac et Saint-Lys: membres partisans des rebelles, Égletons, président et agent municipal du chef-lieu inactifs lors de l'enlèvement de conscrits en route pour Tulle et délivrant un passeport daté de l'époque où le bénéficiaire était détenu à Périgueux, Eymet, canton où deux conscrits sur 50 se sont présentés et où un arbre de la liberté a été coupé, Neufchâtel [-sur-Aisne]: membres royalistes, Sainte-Orse, canton dont trois conscrits sur 31 se sont présentés, Troissereux, président violant le décadi; agents municipaux: Francastel n'appliquant pas les lois sur les armes, Lachapelle [-sous-Gerberoy] participant à un

⁸ Dont promotion de François Chasseloup de Laubat, général de division (voir *tome V*, 6 thermidor an VI, Guerre, note) et remise en activité du chef de brigade Jean-Baptiste Bouchotte pour emploi comme adjudant général, arrêté donnant les prénoms sans rappeler qu'il s'agit de l'ex-ministre de la Guerre (voir aussi *tome V*, 24 messidor an VI, Intérieur, note).

¹ Affaires non représentées ici. Le syndicat dont il s'agit est celui du commerce de Paris.

² Affaire non représentée ici.

³ Rappel d'un message du Directoire du 21 brumaire an V (*Debidour*, tome IV, page 243, note 1).

⁴ Voir *tome V*, 14 prairial an VI, nominations judiciaires, note.

⁵ Arrêté pris à la demande de Jean Sautereau, ex-député, membre du Tribunal de cassation. Ils remplacent des administrateurs partisans des assemblées scissionnaires de l'an VI, que la régie de l'Enregistrement aurait remplacé une première fois en brumaire an VI par ceux réintégrés ici.

⁶ Voir *tome VIII*, 11 ventôse, Finances, note.

rassemblement séditieux¹, Lamorlaye travaillant le décadi et Sucy [-en-Brie] auteur d'une adresse demandant à la municipalité de détruire aux frais de celle-ci les dispositions faites pour les fêtes nationale au temple décadaire; agents et adjoints: Hirson royalistes. Destitution et jugement: municipalité de Bellegem (Lys), membres auteurs de passeport à un prévenu d'émigration en l'an VI et suspension et jugement de l'ex-commissaire municipal, depuis muté à Pittem, agents de Genappe (Dyle) pour faux billet d'hôpital et Saint-Jean-de-la-Porte fanatique, protégeant les déserteurs et les dilapidateurs de forêts nationales. Jugement de l'ex-agent de Combaillaux pour acte antitadé de mariage de réquisitionnaire. Annulation de la destitution de quatre membres de la municipalité de Chartres². Organisation provisoire de l'octroi d'Orléans³ (AF III 628, plaquettes 4471, pièces 42-53 et 4472, pièces 63-84, 87-97 et 102-121).

Justice.

Renvoi en cassation du refus du directeur du jury de Gaillac d'instruire l'affaire Pierre Prades, de Mazamet, prévenu de rébellion à la loi, renvoyée indûment par le tribunal criminel de l'Aveyron; et devant l'administration de l'adjudication du presbytère d'Aizier, relevé des arrêtés du Directoire sur des conflits de juridiction, XIX^e siècle, et lettre de J. Boulatignier demandant à Goschler, archiviste du Louvre, de remercier M. Bary et ses collaborateurs, octobre 1848⁴. Annulation du remplacement d'un notaire décédé à Saint-Just-en-Chevalet par son neveu par l'administration centrale sans demander au préalable à la municipalité d'en délibérer (AF III 628, plaquettes 4470, pièces 1-7 et 4471, pièces 54-59).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 628, plaquette 4472, pièces 85-86 et 98-101. Nomination: commissaire près les tribunaux de la Haute-Garonne et justices de paix d'Issé et [Saint-Julien-de-] Vouvantes.

Séance du 4^e complémentaire an VII [20 septembre 1799]

(AF* III 16, folios 244 recto-246 recto; AF III 628, plaquettes 4473 et 4474)

Lois.

[Du 3^e complémentaire] sur: l'assemblée communale de Boisset (Cantal); l'élection d'un juge au tribunal civil du Léman; et les dépenses du ministère de la Police générale en l'an VIII; créant des légions françaises composées des compagnies franches dans les départements d'Ille-et-Vilaine, de la Loire-Inférieure, de Maine-et-Loire, de la Mayenne, du Morbihan, de l'Orne et de la Sarthe; et autorisant l'échange de parties d'une maison nationale à Lunéville en partie occupée par des casernes avec Hennequin-Fresnel, procès-verbal joint par Claude Le Brun, architecte, et Nicolas Énard, entrepreneur à Lunéville⁵ (AF III 628, plaquettes 4470, pièces 12-18 et 4473, pièce 10).

Message des Cinq-Cents.

[Du 2^e complémentaire] envoyé au ministre des Finances, demandant des précisions sur l'affectation du château de Vitry à la prison⁶ (AF III 628, plaquette 4474, pièces 39-41).

Message aux Cinq-Cents.

Sur la pension de la veuve de Groignard, directeur en chef des constructions navales en service depuis 1747, auteur de la construction du bassin de Toulon, d'une nouvelle forme à toute marée à Brest, de la restauration du port d'Agde et du désensablement du fleuve l'Hérault⁷ (AF III 628, plaquette 4474, pièces 44-54).

Guerre.

Organisation suivant la loi du 28 germinal an VI des détachements de gendarmerie chargés de la police des camps de chaque armée. Mise en état de siège d'Aubenas, *rendez-vous de tous les chefs de brigands royaux*, et Auvillar à la demande du général Chalbos, commandant la 20^e division militaire, à cause de son rôle dans la rébellion et de *la fermentation sourde qui continue d'y régner depuis la destruction des brigands royaux de la Haute-Garonne*. Rapport non signé, sans mention de présentation au Directoire, qui ajourne sa décision, proposant de rassembler les nouvelles légions des Francs du Nord à Aix-la-Chapelle et Deux-Ponts, italique à Grenoble et polonaise à Colmar et Lons-le-Saunier pour servir sur le Rhin et pousser les Russes à la désertion. Délivrance d'une double ration à la garnison de

¹ Le 1^{er} fructidor an VII / dimanche 18 août 1799, veille de la Saint-Louis.

² Voir *tome VII*, 1^{er} nivôse, Intérieur, note.

³ Et nomination comme préposé en chef du conventionnel Michel Gentil, sorti des Cinq-Cents en l'an VI, commissaire central destitué le 16 thermidor (plus haut), dont *Kuscinski, Dictionnaire des conventionnels* écrit qu'il *accepta sous le Consulat le poste modeste de préposé en chef de l'octroi d'Orléans*.

⁴ Tout en annonçant abandonner ses recherches vu les circonstances.

⁵ La dernière loi fait suite à un message du Directoire du 29 germinal (*tome VIII*).

⁶ Voir *tome IX*, 5 thermidor, message du Directoire.

⁷ Antoine Groignard, décédé le 26 juillet 1799 / 8 thermidor (*Roman d'Amat*). Sa notice, qui ne cite pas les travaux énumérés ici, date ses débuts de carrière de 1747, alors au service de la Compagnie des Indes.

Paris le 1^{er} vendémiaire, brouillon de Lagarde. Maintien du général Cailler dans la 17^e division militaire et annulation de son envoi à Mayence, copie au registre du bureau particulier, AF* III 19, page 171¹ Autres arrêtés sur le personnel² (AF III 628, plaquettes 4473, pièces 11-20 et 22-29, et 4474, pièces 30-38, 55-59 et 61).

Intérieur.

Affectation aux pauvres de Paris du montant du dîner, qui n'aura pas lieu, offert d'habitude aux ambassadeurs, ministres et chefs civils et militaires le 1^{er} vendémiaire (AF III 628, plaquette 4474, pièce 60).

Marine et Colonies.

Secours à la veuve de David, capitaine à la 1^{ère} demi-brigade d'artillerie de marine. Nomination des capitaine et lieutenant de port de Saint-Martin-de-Ré. Arrêtés sur le personnel³ (AF III 628, plaquette 4474, pièces 44-54).

Relations extérieures.

Proposition ajournée de rappeler Roquesante, consul à Cadix⁴. Suppression de la commission de démarcation des limites avec l'Italie, qui n'avait plus qu'à tracer la frontière des Alpes-Maritimes et à régler deux autres points, *considérant que l'état de guerre ne permet pas de continuer avec un autre gouvernement la démarcation des limites de la République du côté de l'Italie* (AF III 628, plaquette 4473, pièces 1-2).

Le Directoire s'ajourne à samedi. La séance est levée.

Séance du 6^e complémentaire an VII [dimanche 22 septembre 1799]

(AF* III 16, folios 246 verso-248 recto et dernier; AF III 628, plaquette 4475⁵)

Lois.

[Du 4^e complémentaire] appliquant la loi sur les otages aux Côtes-du-Nord sauf l'île de Bréhat et les Sept-Îles et à la Mayenne; exonérant de l'impôt les biens des colons non émigrés, résidant en France ou réfugiés ou déportés et n'en jouissant pas; réprimant les fraudes de la poste aux chevaux; et augmentant l'artillerie à pied⁶ (AF III 628, plaquettes 4473, pièces 4-9 et 4475, pièce 12).

Messages des Cinq-Cents.

[Du 3^e complémentaire] envoyés: au ministre de la Guerre, demandant des renseignements sur les approvisionnements des places fortes et les moyens de défense et sur l'exemption des ouvriers des poudreries réquisitionnaires et conscrits; à celui de la Police générale sur les événements de Paris des 27 à 29 fructidor où Félix Le Peletier⁷ s'est précipité sur un député; et à celui de l'Intérieur sur le paiement à la commission des hospices civils du Mans de deux mandats dus depuis l'an V; [et du 4^e complémentaire] envoyé au même sur la vente de communaux de Bonfol⁸ (AF III 628, plaquette 4475, pièces 15-20 et 31-39).

Finances.

¹ Annulation de l'arrêté du 1^{er} complémentaire (plus haut), arrêté inconnu de Six. C'est le dernier texte transcrit au second registre du bureau particulier.

² Dont emploi à Mayence des généraux Henri-Pierre Darnaud et Jean-Baptiste Drouet, arrêtés connu de Six pour le premier, selon les auteurs nommé chef d'état-major sous les ordres du général Marescot, mais non pour le futur maréchal Drouet d'Erlon; réintégration du général de division Moncey (voir *tome III*, 5 brumaire an VI, Guerre, note) et du général de brigade Jacques-Nicolas Gobert dans leurs grades, mesures connues de cet auteur, qui date la destitution du second du 27 octobre 1797 / 6 brumaire an VI, ce que nous ne vérifions par au *tome III*; promotion, datée du 7 septembre / 21 fructidor par Quintin, d'Albert-François-Joseph Larcher, capitaine au 8^e de cavalerie, chef d'escadron de cette unité, remplaçant le futur général Caulaincourt, nommé chef de brigade du 2^e carabiniers (le 12 thermidor, plus haut); remise en activité du commissaire ordonnateur Bouchotte (Jean-Baptiste-Simon), frère aîné de l'ex-ministre, non compris dans la réorganisation de l'an III, et du commissaire des guerres Demeaux (Demeaux-Crancé, voir *tome VI*, 26 vendémiaire an VII, Guerre, note), et feuille de brevets de pension (32 articles).

³ Dont promotion de l'enseigne de vaisseau Jean-François Raoul lieutenant de vaisseau, mesure connue de Quintin. Marine, qui précise qu'il avait fait partie de l'expédition de d'Entrecasteaux à la recherche de La Pérouse de 1791, et nominations à la compagnie d'ouvriers de Saint-Domingue.

⁴ Affaire non représentée ici.

⁵ Avec feuille néant pour la veille.

⁶ La loi sur la poste aux chevaux vise expressément les fraudes sur le nombre de chevaux que chaque relais doit entretenir. Sur la dernière, voir *tome IX*, 7 thermidor, message des Cinq-Cents, note.

⁷ Frère de Le Peletier de Saint-Fargeau, babouviste acquitté par la Haute-Cour de Justice de Vendôme.

⁸ Bonfol, Suisse, canton du Jura, alors: Mont-Terrible. Voir *tome IX*, 4 thermidor, message du Directoire, note.

Arrêtés de distribution décadaire de fonds sur les exercices des ans V à VII avec tableau des fonds disponibles, parmi les dispositions sans sortie de fonds: Lasalle, fourniture de sabres, ministère de la Guerre, an VII (AF III 628, plaquette 4475, pièces 1-7).

Guerre.

Secours à la citoyenne Beaufranchet veuve Desaix, mère du général employé à l'armée d'Égypte¹. Arrêtés sur le personnel² (AF III 628, plaquette 4475, pièces 21-22 et 24-30).

Justice.

Délai d'un mois à Hoffmann, ex-président de la Convention rhénogermanique, pour fournir son cautionnement de receveur général du Mont-Tonnerre³. Rectification de rédaction d'un arrêté du 14 fructidor sur les réquisitionnaires et déserteurs (AF III 628, plaquette 4475, pièces 13-14 et 23).

Séances du 1^{er} au 30 vendémiaire an VIII [23 septembre-22 octobre 1799]

Séance du 1^{er} vendémiaire an VIII [23 septembre 1799]

Présidence de Gohier

(AF* III 17, folios 1 recto-20 recto; AF III 629, plaquette 4476⁴)

Préparatifs de la fête anniversaire de la fondation de la République.

L'an huitième de la République française une et indivisible, le premier vendémiaire, en exécution de l'article premier du titre six de la loi du trois brumaire an quatre portant établissement des fêtes nationales, l'anniversaire de la fondation de la République a été célébré dans la commune de Paris conformément aux dispositions de la loi du 19 fructidor an 7 concernant le mode de célébration de cette fête dans la commune où réside le Corps législatif et au programme arrêté par le ministre de l'Intérieur. Durant les six jours complémentaires de l'an sept, les bibliothèques, les musées avaient été ouverts au public, les ateliers nationaux de Sèvres, des Gobelins et autres avaient étalé aux regards des citoyens les productions intéressantes de leur industrie. La cour du Palais national des sciences et des arts était ornée des plus belles tapisseries françaises, on y avait aussi exposé les fameuses tapisseries du Vatican faites sur les dessins de Raphaël. Au milieu de cette vaste cour s'élevait la statue de l'Industrie; elle était entourée de divers trophées et emblèmes relatifs aux arts. Sur une estrade près de la statue de l'Industrie étaient exposés les modèles des machines dont les auteurs ont obtenu des prix au jugement de l'Institut national et des autres principales sociétés savantes et les échantillons des objets d'arts et d'industrie qui furent distingués l'année dernière par un jury chargé de leur examen. Au milieu du salon du Musée central se distinguaient les ouvrages de sciences et de littérature dont les auteurs avaient été jugés par l'Institut dignes d'être proclamés au Champ de Mars le jour de la fête de la République. On y distinguait aussi les productions des beaux arts dont les auteurs ont mérité le même honneur; elles étaient désignées dans le sallon par une inscription et par une branche de laurier.

Le dernier des jours complémentaires, à sept heures du soir, l'artillerie placée dans le jardin du Palais national du Directoire annonça par une décharge réitérée le renouvellement de l'année de l'ère républicaine. Cette salve fut répétée par l'artillerie placée auprès des palais nationaux des Conseils législatifs. À ce signal, une brillante illumination parut sur les tours et édifices les plus élevés de Paris et les accens de la joie publique préludèrent aux plaisirs du lendemain. À neuf heures, le Conservatoire de musique exécuta un concert dans la cour du Palais national des sciences et des arts.

Aujourd'hui, une nouvelle salve d'artillerie salue l'aurore du premier jour de la huitième année de la République et invite les citoyens à consacrer par des jeux civiques l'époque mémorable où la Convention nationale proclama la République française sur les ruines de la monarchie. Les citoyens sortent de leurs

¹ Amable Beaufranchet, veuve de Gilbert-Antoine des Aix de Veygoux, tante du général Beaufranchet (Louis-Charles-Antoine de Beaufranchet d'Ayat).

² Remise en activité de Robert, chef de la 21^e demi-brigade, et des chefs de brigade du génie Bidet [-Juzancourt] et Lapisse (voir *tome VI*, 3 fructidor an VI, Guerre, note) et du commissaire des guerres Masson (voir AF III 193, dossier 894, pièce 46: Masson, ex-commissaire des guerres), et indemnité au général Marescot.

³ Voir *tome IV*, 18 nivôse an VI, Justice, note.

⁴ Plaquette contenant six pièces pour le 1^{er} et, avec nouvelle numérotation, 35 pour le 2. Les minutes des procès-verbaux des séances du Directoire du 1^{er} vendémiaire au 17 brumaire an VIII conservées dans AF IV 911, dossier 1, en tête de la série de celles des Consuls du 20 brumaire an VIII à ventôse an XII (AF IV 911 à 915) se présentent comme celles de l'an IV au 9 fructidor an VII conservées dans AF III 1 à 15 (*Les Archives du Directoire*, pages 92-111, où nous ignorions ce complément dans AF IV), sauf qu'elles ne sont signées ni du président ni du secrétaire général Lagarde, qui y écrit la plupart des formules de datation initiales (*L'an huitième de la République...*, formule remplacée sur le registre par *Séance du...*). À part plusieurs omissions de membres de phrase du registre, ainsi pour le passeport du danois Bollow (voir au 3 vendémiaire), les minutes et le registre donnent le même texte, les ratures sur les premières n'opérant que des corrections formelles de rédaction.

demeures et se rendent avec leurs magistrats dans les temples décadaires de leurs arrondissements. Les temples avaient été décorés de symboles et d'emblèmes républicains, leurs voutes retentissent pendant toute la matinée de discours et de chants patriotiques.

Début de la séance du Directoire.

Réunion du Directoire à deux heures après-midi pour se rendre au Champ de Mars accompagné des ministres et des états-majors de la 17^e division militaire. Passation de la présidence du Directoire de Sieyès, dont les trois mois sont expirés, à Gohier (AF III 545, plaquette 3626, dossier daté du 1^{er} vendémiaire an VII, pièce unique).

Défaite des anglo-russes à Bergen.

Une dépêche extraordinaire du général Brune annonce au Directoire une victoire signalée remportée à Berghen le troisième jour complémentaire de l'an sept sur les armées anglo-russes par les troupes françaises et bataves qu'il commande. Le résultat de cette victoire intéressante est de deux mille ennemis tués, huit cents blessés, quinze cents faits prisonniers, dont quarante officiers, parmi lesquels se trouve le général Hermann, commandant en chef l'expédition russe. On a pris en outre aux anglo-russes cinq drapeaux et vingt pièces d'artillerie de différents calibres. Le Directoire adresse à l'un et à l'autre Conseil du Corps législatif un message pour leur faire part de cette nouvelle importante (AF III 629, plaquette 4476, partie du 1^{er}, pièces 1-4).

Ambassadeurs d'Espagne.

Présentation par De Azara de ses lettres de créance et texte du discours de Gohier, président du Directoire, en réponse à celui-ci: ... *Vous emportez avec vous, Monsieur l'ambassadeur, la satisfaction d'avoir, dans votre honorable mission, utilement servi votre pays et mérité l'estime du nôtre.* Passage du Directoire dans la salle des audiences publiques, textes des discours de Reinhard, ministre des Relations extérieures, pour présenter De Musquiz, nouvel ambassadeur espagnol, de celui-ci en remettant ses lettres de créance, et du président du Directoire: ... *Il est des peuples entre lesquels un pacte d'alliance a été tracé par la nature. La bravoure, la loyauté, la foi des sermens qui caractérisent les deux nations dont les Pyrénées ne doivent séparer que le territoire avaient depuis longtemps jetté les bases du traité qui les unit....* Départ du cortège du Directoire vers le Champ de Mars, description des aménagements de la fête.

Fête de l'anniversaire de la République.

Après l'arrivée du Directoire, exécution d'une symphonie par le Conservatoire de musique. Proclamation par le ministre de l'Intérieur des citoyens ayant bien mérité de la Patrie par leurs belles actions: liste de noms par départements avec indication des communes de résidence, dont André Locquet, de Paris, et Guillaume Perrin, de Rethel, âgés de huit ans, les conscrits de Saint-Jean [-du-Gard] et de Voreppe, Bonnac fils, commissaire municipal de Sauveterre [-de-Guyenne], Ch. Louguellannes, patron du canal du Midi à Béziers, les mariniers de Roanne, Bruart et Rabier, gendarmes à Tongres (Meuse-Inférieure), Jean Sommer, anabaptiste de Valdieu [-Lutran], les capitaines de bâtiments de cabotage de Saint-Tropez, et des militaires et marins, dont Cusin aîné, prud'homme pêcheur à la Ciotat; et par le président de l'Institut *des bons ouvrages de sciences, littérature et beaux arts*: Kramp, professeur de physique et de chimie à l'école centrale de la Roër, auteur d'*Analyse des réfractions astronomiques et terrestres*¹, Henri Fouquet, professeur à l'école de médecine de Montpellier, auteur d'*Observations sur la constitution des six premiers mois de l'an 5 à Montpellier et sur les principales maladies qui ont régné pendant ce semestre dans cette commune et aux environs*², Pajot-Descharmes, auteur d'un procédé *pour souder, laminer, décolorer et débouillonner les glaces*, Silvestre de Sacy pour ses *Notices de manuscrits orientaux* imprimées à la Bibliothèque nationale³, Philippe-Auguste Hennequin, de Lyon, élève de David, pour son tableau *Le triomphe du peuple français au Dix-Août*, J.-J. Foucou, de Riez, élève de Caffieri, pour sa statue de marbre de Du Guesclin, et Dalayrac, de la Haute-Garonne, auteur de la musique des opéras *Le château de Montenero* et *Les deux prisonniers*⁴. Chant de l'Hymne de la République par le Conservatoire.

Texte du discours de Gohier, président du Directoire: ... *Les forces de la République sont dans la réunion des républicains, s'il y a du péril il n'est pas dans le nombre de ses ennemis, mais dans les passions qui divisent ses amis, il n'est pas à nos frontières, mais au milieu de nous. Averti de son impuissance par toutes ses tentatives infructueuses, c'est sur de nouveaux éléments que le royalisme établit aujourd'hui ses affreux calculs; il invente des fables absurdes, fait circuler des suppositions criminelles imaginées pour exaspérer les esprits, constituer*

¹ Ouvrage publié à Leipzig en l'an VII par Christian Kramp (*Catalogue des imprimés de la Bibliothèque nationale*).

² Ouvrage paru en l'an VI (même *Catalogue*) mais ne figurant pas parmi les titres retenus dans la notice que lui consacre *Roman d'Amat*.

³ *Un mémoire particulier traite des manuscrits arabico-espagnols remarquables par l'usage qu'on y a fait des caractères arabes pour écrire des discours composés en langue espagnole.* L'orientaliste Sacy (Isaac-Sylvestre de), professeur d'arabe à la Bibliothèque nationale.

⁴ Le peintre Philippe-Auguste Hennequin, dont le tableau est toujours conservé au Musée du Louvre à Paris, le sculpteur Jean-Joseph Foucou et le musicien Nicolas Dalayrac, né à Muret dans le département indiqué ici.

des partis, relever des factions et écarter tous les cœurs du gouvernement constitutionnel.... Citoyens, reconnaissez dans ces horribles machinations l'ouvrage de l'Anglais, l'esprit infernal de l'odieux gouvernement qui veut toujours nous agiter de ses fureur, nous déchirer de nos propres mains.... Vous envisagez sans doute avec le dédain d'une fierté républicaine ce fantôme de roi qui, du fond des cours où il cache sa rage impuissante, prétend vous flétrir de ses pardons. Le pardon de vouloir être libre ! Mais voyez à Naples comment les rois pardonnent, voyez dans l'histoire anglaise le cours sanglant de trente années de supplices suffire à peine à l'expiation de la punition d'un roi... Ô vous qui calomniez la République,... jugez de sa grandeur et de sa puissance par tous les moyens, par toutes les forces qu'emploient ses ennemis coalisés contr'elle. Depuis huit ans une moitié de l'Europe est en mouvement pour la détruire et ce n'est point sur les brutales fureurs des hordes septentrionales que la coalition compte aujourd'hui, elle sent que le sol français qui n'est pas souillé de leur présence s'ouvrirait sous leurs pas s'ils osaient y entrer. Barbares que les forêts de la Moscovie vomissent auprès de nos frontières, vous ne retournerez pas aux lieux qui vous ont vu naître. Ce n'est pas dans la Batavie seulement que les soldats de la liberté vous feront mordre la poussière, la destinée qui plaça vos berceaux dans les antres du Nord a marqué votre tombe sur le sol des républiques que vous avez profané. Fin du discours prononcée devant la statue de la Concorde, divinité si chère aux grandes âmes, auguste sœur de la liberté... Accorde nous la mort plutôt que des jours empoisonnés par les divisions de ce peuple généreux. Mais non, l'enthousiasme de la vertu va remplir tous les cœurs, l'amour de la Patrie va réchauffer toutes les âmes et les français seront encore l'effroi de leurs ennemis, feront encore l'étonnement et l'admiration de toute l'Europe. Vive la République! Prononciation par le président du Directoire du serment civique devant l'autel de la Patrie répété par l'assistance.

Proclamation par le ministre des Finances des départements où *l'emprunt est payé avec le plus d'exactitude et de zèle*. Discours de celui de la Guerre pour proclamer les administrations et les militaires qui ont bien mérité de la Patrie, dont mention de Chamayou et Cordier, de Mazères (Ariège), tués par les brigands du Sud-Ouest pour refuser de crier *Vive le Roi!*, et présenter un bataillon de conscrits, devant lequel le président du Directoire fait un nouveau discours. Description des exercices militaires, départ du Directoire, qui arrête que le procès-verbal de la fête sera imprimé et distribué aux administrations centrales et aux armées.

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 629, plaquette 4476, partie du 1^{er}, pièces 4-6. Indemnités à des maîtres de poste¹.

Séance du 2 vendémiaire an VIII [24 septembre 1799]

(AF* III 17, folios 20 recto-21 verso; AF III 629, plaquette 4476, partie du 2)

Lois.

[Du 6^e complémentaire an VII] sur les dépenses du ministre de l'Intérieur en l'an VIII pour les traitements du ministre, de ses employés et ses frais de bureau et les traitements des commissaires près les administrations; créant un octroi au Havre; et reconduisant en l'an VIII le droit sur les entrées des spectacles (AF III 629, plaquettes 4475, pièces 8-11 et 4476, partie du 2, pièce 1).

Message des Cinq-Cents.

[Du 6^e complémentaire an VII] envoyé au ministre de la Marine et des Colonies sur la question du maintien du Havre au nombre des ports secondaires, un message du Directoire de pluviôse an VII ayant proposé de réduire à cinq les ports principaux en rattachant ceux de Marseille à Toulon, de Bayonne à Bordeaux, de Saint-Malo à Brest et du Havre à Cherbourg, les côtes de la Manche étant réparties entre les ports de Brest, Cherbourg et Dunkerque² (AF III 629, plaquette 4476, partie du 2, pièces 27-29).

Message aux Cinq-Cents.

Rendant le compte décadaire prévu par la loi du 14 fructidor an VII sur la progression de la formation des bataillons auxiliaires, dont *le Directoire déclare... que le défaut de fonds rallentit et entrave l'exécution*, rapport du ministre de la Guerre signé par Milet-Mureau (AF III 629, plaquette 4476, partie du 2, pièces 14-16).

Marine et Colonies.

¹ Dans les Bouches-du-Rhône: relais du Pin (communes de Bouc-Bel-Air et de Septèmes-les-Vallons) et de Saint-Cannat, les Côtes-du-Nord: Lamballe et Saint-Brieuc (nom révolutionnaire: Port-Brieuc), la Drôme: Saint-Rambert [-d'Albons], l'Eure: Verneuil [-sur-Avre], le Finistère: Morlaix, le Gard: Connaux, l'Isère: Auberives [-sur-Varèze], Vienne et les relais de Saint-Fons et de Saint-Symphorien-d'Ozon (auj.: Rhône), et la Vienne: Croutelle.

² Voir plus loin, au 8: message du Directoire proposant de garder le Havre comme port principal concurremment avec Cherbourg. Celui de pluviôse an VII rappelé ici est du 7 de ce mois (*tome VII*) sur les mesures d'économie à faire dans la Marine à partir de l'an VIII. Saint-Malo, nom révolutionnaire: Port-Malo.

Instructions aux agents du Directoire en Guadeloupe et en Guyane, pour les premiers: délibérer en commun et prendre leurs décisions à la majorité en adressant les doubles de leurs procès-verbaux au ministre, veiller à l'envoi des copies d'actes civils, qui manquent depuis 1789 pour la Guadeloupe et 1788 pour Marie-Galante, faire exécuter l'arrêté du 17 fructidor an VII sur les forces armées de la colonie, quant aux relations avec les colonies bataves, examiner s'il convient de conserver les garnisons françaises installées à Saint-Eustache et dans la partie batave de Saint-Martin; favoriser les opérations maritimes contre les possessions britanniques des îles du Vent et accroître le zèle des marins par une distribution exacte des parts de prises, confier la police intérieure à une gendarmerie nationale dont le service dans les villes sera confié aux gardes nationales sédentaires; faire des règlements de culture provisoires en s'entourant *des lumières des propriétaires les plus recommandables par leur expérience*, lever le séquestre des biens des colons justifiant de leur résidence, favoriser les échanges de prisonniers de guerre et le développement d'hospices civils et militaires, proclamer la loi d'amnistie du 4 brumaire an IV conformément à l'arrêté du Directoire du 17 fructidor an VII, développer les fêtes publiques, notamment celle du 16 pluviôse¹, *jour où la liberté générale fut solennellement proclamée par la Convention*, établir des écoles primaires et centrale; pour Victor Hugues en Guyane: dispositions analogues pour lever le séquestre des biens des colons justifiant de leur résidence, l'échange des prisonniers de guerre, les hospices civils et militaires, la loi du 4 brumaire an IV, les doubles des actes civils, manquant depuis 1789, et les fêtes publiques; chasser les Portugais du territoire de la colonie, se méfier de Frederici, gouverneur du Surinam; culture et population: *Le bonheur et la prospérité des colonies tient à l'accroissement de la population et à l'amélioration de la culture, l'encouragement au mariage, la vénération pour les pères et mères qui ont beaucoup d'enfants, le maintien austère de la liberté des cultures, la protection contre toute forme d'oppression*; éducation: *C'est en apprenant aux cultivateurs à connaître ce que se doivent les hommes en état de société que l'on parviendra à les attacher à leurs travaux et à les rendre laborieux*; peuplades indiennes: *l'agent s'occupera d'attirer dans les cantons les moins peuplés les indigènes et de leur faire aimer le gouvernement français. La plus grande latitude lui est donnée à cet égard*; favoriser les défrichements, l'élevage des bestiaux, n'accorder de concessions de terres que provisoires et en les proportionnant aux moyens et à l'activité des cultivateurs; dresser une liste des déportés morts depuis brumaire an VII et de ceux vivant encore. Nomination du lieutenant de port de Saint-Florent (Golo). Secours à la veuve de l'amiral Brueys. Arrêtés sur le personnel² (AF III 629, plaquette 4476, partie du 2, pièces 17-26 et 30-35).

Relations extérieures.

Communication par le ministre de lettres d'Otto, secrétaire de légation à Berlin, retirées par lui; rapports classés au bureau particulier sur les mesures éventuelles à prendre en République batave et le manque de fonds du ministère³. Envoi en mission de Durant⁴, ex-secrétaire de légation à Copenhague, nommé chef de la 1^{ère} division du ministère par Delacroix, et Samadet, négociant français réfugié de Livourne, employé en Toscane par Reinhard lorsqu'il y était commissaire du gouvernement français⁵, le premier dans le nord de l'Allemagne pour correspondre avec les agents diplomatiques français dans la région et au Danemark, avec mise à sa disposition de fonds à Hambourg pour envoyer des agents de renseignement en Russie et en Grande-Bretagne, et le second dans la partie non neutre de l'Allemagne sous couvert de l'identité d'un négociant se rendant à la foire de Leipzig, autres candidats: Franck, négociant à Strasbourg, ayant déjà fait des missions secrètes sans grands résultats, se disant connu de l'Électeur de Bavière et ayant des relations en Russie, Marivault, ex-secrétaire de légation en Suède puis au Piémont, Mathieu⁶, député à la Législative, sous-chef de la division de Durand, Poullio, grec chassé de Vienne, connu du député Gaudin, se proposant d'aller à la foire de Leipzig *pour nouer des correspondances avec le Levant*, et Théremin, religionnaire, ex-secrétaire de légation⁷, mais ayant déjà fait des missions secrètes et dont l'envoi attirerait l'attention (AF III 629, plaquette 4476, partie du 2, pièces 7-13).

Séance du 3 vendémiaire an VIII [25 septembre 1799]

(AF* III 17, folios 22 recto-24 verso; AF III 629, plaquettes 4477 à 4480)

Lois.

[Du 2] portant que l'armée française en République batave a bien mérité de la Patrie; sur la procédure judiciaire en matière d'octrois; et en créant à Morlaix et Toulouse (AF III 629, plaquettes 4476, partie du 2, pièces 2-6, et 4477, pièce 13).

¹ 16 pluviôse an II: le décret de la Convention abolissant l'esclavage.

² Dont promotion de capitaine de frégate des lieutenants de vaisseau Jacques-Guy-Georges-Henri Chaumont-Quitry (voir tome V, 14 floréal an VI, Marine et Colonies, note) et Guillaume-Marcellin Proteau, futur général (mesure connue de Six et de Quintin. Marine).

³ Affaires non représentées ici.

⁴ Joseph-Alexandre-Jacques Durant dit de Mareuil (*Histoire de l'administration française. Les Affaires étrangères et le corps diplomatique*, sous la direction de Jean Baillou, Paris, éditions du Centre national de la recherche scientifique, 1984).

⁵ Il était son délégué à Livourne (tome IX, 27 messidor an VII).

⁶ François-Jacques-Antoine Mathieu, député du Bas-Rhin à la Législative (*Nouveau Dictionnaire de biographie alsacienne*, Strasbourg, Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie d'Alsace, 1983-2003).

⁷ Charles-Guillaume Théremin, prussien d'origine française passé au service de la France (voir tome V, 25 germinal an VI, Affaires non citées au procès-verbal, note). Sur la liste de candidats, il est dit ci-devant secrétaire de la légation prussienne à Berlin, par erreur pour celle de la Prusse en Espagne.

Messages aux Cinq-Cents.

Sur: l'assemblée primaire scissionnaire de Cazouls-lès-Béziers de l'an VI; la création d'octrois à Noirmoutier [-en-l'Île] et Tours; l'achat par la commune de Rue des terrain et matériaux de l'église en ruine pour bâtir un local pour les assemblées primaires et communales et la maison de détention; sur le produit des greffes, où la distinction entre ceux civils et de commerce n'est pas possible, tableau des produits mensuels par département de floréal à messidor an VII; sur les pensions de quinze employés de l'Enregistrement non désignés; et envoyant le troisième rapport du ministre des Finances sur la situation de l'emprunt pour la levée complémentaire¹ (AF III 629, plaquettes 4477, pièces 1-3, 14-15 et 17-22, et 4478, pièces 41-50 et 68-70).

Finances.

Bois: nationaux, recépage en forêts d'Ossun et de Savigny [-le-Vieux] provenant de l'abbaye; communaux, coupe: Biesles en lisière de la forêt nationale d'Ageville pour réparer la fontaine, Étoges pour réparer les chemins et les fontaines, Luzy [-Saint-Martin] pour réparer les chemins et reconstruire deux ponts sur la Meuse et Maxey [-sur-Vaise] pour curer le canal de la source de Vaise et réparer les chemins; aménagement des bois du hameau d'Ansuan autrefois indivis avec ceux du chef-lieu Chaux-lès-Clerval; et coupe de bois des hospices d'Issoudun. Nomination d'un préposé au triage des titres de Sambre-et-Meuse. Distribution de fonds au ministre de l'Intérieur pour l'an VIII et à ceux de la Guerre et des Relations extérieures pour l'an VII (AF III 629, plaquettes 4477, pièces 4-10 et 23-24 et 4478, pièces 41-50 et 68-70). Approbation d'un arrêté de la régie de l'Enregistrement et des Domaines fixant sa composition et le nombre de ses employés pour l'an VIII (AF III 628, plaquette 4469, pièces 22-25, classées au dossier du 2^e complémentaire an VII).

Guerre.

On fait lecture de la correspondance des armées et on délibère sur la direction des forces militaires. Le Directoire arrête que le général de division Lecourbe commandera en chef l'armée du Rhin (AF III 629, plaquette 4478, pièces 39-40, minute de Lagarde²).

Intérieur.

Maintien des titres et marques des matières d'or et d'argent du Doubs et du Mont-Terrible pour l'horlogerie³. Autorisation à Pierre Fontanieu, de Canaules [-et-Argentières], de construire un moulin à farine sur la rivière de Baix, projet examiné par Durand, ingénieur des Ponts et Chaussées à Saint-Hippolyte [-du-Fort]; et à Philippe-Gabriel Marinier, de Rupt-sur-Saône, d'établir un bac sur la Saône pour ses forges de Seveux, lettre du ministère de l'Intérieur proposant de corriger le patronyme en Marmier et minute de la réponse négative de celui de la Justice, le nom étant clairement écrit sur le registre et la minute d'arrêté, 1843 (AF III 629, plaquettes 4477, pièce 16 et 4478, pièces 50-63).

Justice.

Renvoi: au tribunal civil de la Manche de la prise du navire *l'Amsterdam*, capitaine Adam Scott, anglais naturalisé américain après le début de la guerre, chargé d'Amsterdam pour Charleston, dépourvu de rôle d'équipage des États-Unis, par le corsaire *l'Adèle* de Calais et conduit à Cherbourg; et au ministre de la Marine et des Colonies du passage à l'ordre du jour par les Cinq-Cents le 23 fructidor an VII sur le conflit entre l'administration de la marine et le juge de paix de Rochefort pour qu'il émette ses observations ou fasse droit au juge de paix auquel le Conseil donne raison. Destitution de Cosson, commissaire central du Mont-Tonnerre, ex-professeur au collège des Quatre-Nations de Paris, ne travaillant jamais, dont *l'aristocratie obtient tout avec un dîner*, suspecté de bris des scellés sur les papiers de l'ex-officier de l'Électeur (de Mayence) Bibra, suspendu par Lakanal qui l'a remplacé par Le Rebours, ex-chef de la commission exécutive, *mal à propos destitué des fonctions de directeur de la poste aux lettres*⁴ (AF III 629, plaquettes 4478, pièces 71-74 et 4480, pièces 153-155).

Police générale.

¹ Cazouls-lès-Béziers est écrit *Cazouls-les-Bains* sur le registre. Le message sur les produits des greffes répond à celui des Cinq-Cents du 12 fructidor an VII (plus haut, à cette date). Le message sur la situation de la levée de l'emprunt forcé est dit adressé aux deux Conseils par le registre et la minute du procès-verbal dans AF IV 911, comme le sont les autres messages adressés chaque décade sur cet objet, mais on n'a ici que son envoi aux Cinq-Cents.

² Cette affaire, dite du bureau particulier, termine le procès-verbal de la séance. Lecourbe remplace, sans que cela soit dit ici, Moreau, commandant en chef l'armée d'Italie muté à celle du Rhin le 29 thermidor an VII (plus haut). Arrivé de l'armée d'Italie à Paris dans le courant de vendémiaire, Moreau fut chargé par Bonaparte au Dix-Huit Brumaire de retenir au Luxembourg les Directeurs Gohier et Moulin.

³ Voir *tome VIII*, 3 germinal an VII, loi de la veille, note.

⁴ Le Directoire n'ayant pas à confirmer sa nomination, qui relève du commissaire du Directoire dans les quatre départements provisoires de la rive gauche du Rhin. La notice du littérateur Pierre-Charles Cosson (voir *tome IV*, 18 nivôse an VI, Justice, note) dans *Roman d'Amat* le connaît comme commissaire central de ce département mais ignore sa destitution et indique qu'il mourut à Paris en 1801. Le comte de Bibra, député du gouvernement de Mayence, signataire d'une convention avec le général Hatry du 8 nivôse an VI, à expulser de la ville (*ibidem*, 14 nivôse an VI, Guerre). Sur Le Rebours, voir plus haut, 13 fructidor an VII, Finances, note.

Émigrés, maintien: Joseph Alberti-Villeneuve, comte, de Nice, conseiller au parlement de Sardaigne, prétendu parti en 1787 pour remplir un poste de juge à Cagliari, dénoncé par Dalmas Dutto, soumissionnaire des biens de son fils, engagé dans l'armée ennemie; Louis-Charles-François Béranger, noble de Paris, inscrit par le district de Coutances; Jean-Baptiste Dehayme de Bomal, baron, de Liège, prétendu négociant à Francfort [-sur-le-Main], radié provisoirement en l'an V; François Kerkhove, noble de Gand prétendu engagé dans l'armée autrichienne avant le vœu de rattachement à la France; Antoine-Alexandre Lamorre, président de la chambre des comptes de Barrois, de Bar [-le-Duc], prétendu décédé à Arlon en avril 1792; Henri Lingier-Saint-Sulpice, noble de Saint-Sulpice (Vendée), prétendu parti aux eaux de Spa en 1792, puis à Ludwigsburg et à Lausanne, rentré en l'an V et reparti après le Dix-Huit Fructidor, usant de faux certificats de résidence à Neuville-sur-Saône et Saint-Fortunat [-sur-Eyrieux]¹; les généraux autrichiens Joseph Murray et Henri-Georges Rindsmans et leurs femmes Marie-Anne-Colette-Françoise et Marie-Thérèse Lichtervelde, inscrits dans l'Escaut, émigrés à Graz; François-Alexandre et Frédéric-Joseph Mellon-Caqueray frères, officiers d'Angers prétendus décédés à Offenbourg en 1791, radiés provisoirement en l'an V; Claude-François-Agapit Pelleporc-Lafite, baron, de Cervisy (Meuse, commune de Stenay), ayant aidé l'armée autrichienne et parti avec elle, prétendument sous le coup d'un mandat d'arrêt de mars 1793 comme hors-la-loi; Marie-Joseph-François Regard marquis de Ballon, de Lancrans², officier sarde; N... Reischbach, commandeur du bailliage de l'ordre teutonique du Vieux-Jonc dans le pays de Liège, parti aux eaux de Karlsbad³ d'après un acte notarié de Maastricht, inscrit dans la Meuse-Inférieure; Joseph et Urbain Verrando, de Menton, que leur père présente comme des enfants alors que l'aîné a vingt ans. Prêtres, annulation de la déportation, libération et mise sous la surveillance de leurs municipalités: Jean Maydieu⁴; dix prêtres de Maine-et-Loire⁵; et Hubert Delœuvacq, septuagénaire, asthmatique, mis sous la surveillance spéciale de la commune d'Aubigny [-en-Artois]; déportation à l'île d'Oléron de Claude-François Talbert, prêtre de Besançon déporté et rentré, domicilié à Belleville (Seine, auj.: Paris), arrêté le 3 thermidor an VII à la grille des Tuileries pour propos injurieux contre la Représentation nationale. Sursis de trois décades au maintien de l'émigré Lostange-Reilhac⁶. Expulsion de France d'Henri Bollow, prétendu danois du Holstein⁷, voyageant sans passeport, arrêté à Saint-Valery [-sur-Somme], se recommandant de Schlüter, agent de la ville d'Hambourg (AF III 629, plaquettes 4479, pièces 75-115 et 4480, pièces 116-131).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 629, plaquette 4480, pièces 132-152 et 156-160. Nomination: du 2^e substitut de l'Oise; et commissaires municipaux, Ain, Nantua;- *Basses-Alpes*, Barcelonnette: remplacement d'Esmanjaud, élu administrateur central; Valensole;- *Escaut*, Herzele; Oosterzele; Renaix;- *Marne*, Châlons [-sur-Marne] *extra muros*: Jean-Baptiste Vautier, receveur du district de Sainte-Menehould;- *Pyrénées-Orientales*, Elne: remplacement de Pagès, nommé capitaine d'un des bataillons auxiliaires du département⁸.

Séance du 4 vendémiaire an VIII [26 septembre 1799]

(AF* III 17, folios 25 recto-26 verso; AF III 629, plaquette 4481⁹)

Lois.

[Du3] sur les dépenses du Directoire en l'an VIII; [du jour] ordonnant la levée des trentièmes chevaux, juments, mules et mulets dans tous les départements pour la cavalerie et les équipages; appliquant la loi sur les otages aux cantons suivants du Calvados: Aunay [-sur-Odon], le Bény [-Bocage], [Condé-sur-] Noireau, Damvou [-la-Ferrière], la Ferrière-au-Doyen (auj.: commune de Saint-Martin-des-Besaces), Pont-Farcy, Saint-Sever [-Calvados], Vassy et Vire; et sur la vente d'un communal de Breuil-le-Sec à Jean-Louis Prognier¹⁰ (AF III 629, plaquettes 4477, pièces 11-12 et 4481, pièces 1-5).

¹ D'après les pièces jointes au dossier de demande de radiation en l'an X (Arch. nat., F⁷ 5772) de Vincent-Henri Lingier-Desloges-Saint-Sulpice, se disant confondu avec son frère dans notre arrêté de maintien, la commune de résidence se trouvait dans l'ancien district de la Châtaigneraie et dans l'arrondissement de Fontenay, ce qui désigne Saint-Sulpice-en-Pareds.

² Ain, à notre époque: Léman. Il est inscrit dans l'Ain.

³ Bohême, auj.: Karlovy-Vary, République tchèque. La lettre N signifie sans doute que le prénom est inconnu. Le bailliage d'Alten Biesen (du vieux jonc en allemand) était l'un de ceux entre lesquels l'ordre teutonique était divisé.

⁴ Voir *tome IV*, 12 pluviôse an VI, Police générale, note.

⁵ Neuf déportés par arrêté du 28 nivôse an VII (*tome VII*) et un le 16 pluviôse an VI (*tome IV*).

⁶ Maintenu le 18 thermidor an VII (plus haut).

⁷ Le duché de Holstein, de nos jours partie méridionale du land de Schleswig-Holstein (Allemagne). Cet individu, soupçonné d'espionnage, ne serait pas le prussien Henri-Guillaume Bulow, expulsé le 22 brumaire an VII (*tome VII*); voir aussi plus loin, 6 brumaire: autorisation à l'ambassadeur danois de délivrer un passeport à Bollow pour rentrer dans son pays.

⁸ Et ancien chef d'un bataillon de volontaires (voir *tome VIII*, 2 germinal an VII, affaires non citées au procès-verbal).

⁹ Plaquette avec feuille néant pour le 5, où il n'y eut pas de séance.

¹⁰ Voir *tome III*, 15 brumaire an VI, messages aux Cinq-Cents, note. La commune de Breuil-le-Sec est ici dénommée Brulesec et, contrairement au message du Directoire, la loi ne localise pas le bien au lieu-dit la Montagne, commune de Breuil-le-Vert.

Messages des Cinq-Cents.

[Du 3] envoyés les deux premiers au ministre de la Guerre et le dernier à celui de la Marine et des Colonies, sur l'explosion du laboratoire d'artillerie de Landau et les dangers que pourraient courir le Bas-Rhin et le Haut-Rhin; demandant la nature des instructions données aux inspecteurs généraux des armées sur le personnel et le résultat de ces opérations; et rappelant la demande de renseignements sur les assemblées primaires et électorales de la Guadeloupe¹ (AF III 629, plaquette 4481, pièces 6-8, 10-12 et 25-27).

Guerre.

Arrestation et traduction en conseil de guerre pour vols et malversations au magasin de Liège de Pigeon et Pothier, commissaires ordonnateurs à l'armée du Rhin et dans la 25^e division militaire, Michelet, commissaire des guerres, et Boisnet, garde-magasin, sur rapport du ministre non joint, envoi au journal *le Rédacteur*². Arrêtés sur le personnel³ (AF III 629, plaquette 4481, pièces 9 et 15-24).

Marine et Colonies.

Secours en attente de pension à P.-E.-J. Bellefontaine, commissaire principal de la marine retraité depuis le 1^{er} floréal an V (AF III 629, plaquette 4481, pièces 13-14).

Relations extérieures.

Rapports sur l'organisation définitive du ministère et une demande du général Kosciuzko, bureau particulier⁴.

Séance du 6 vendémiaire an VIII [28 septembre 1799]

(AF* III 17, folios 26 verso-30 verso; AF III 630, plaquettes 4482 à 4486)

Messages des Cinq-Cents.

Envoyés au ministre de la Guerre et le dernier à celui de l'Intérieur, [du 3] sur l'exécution des lois sur la conscription dans les neuf départements réunis; [et du 4] sur le dénuement des conscrits dans le Mont-Terrible dénoncé par le député Moreau; l'indemnité à la famille du général Haxo, mort en l'an II, à la demande de son frère, d'Épinal; les honneurs à rendre par les factionnaires aux militaires blessés en application d'une loi du 3^e complémentaire an IV; et demandant les résultats des déclarations et découvertes faites en application des lois de messidor an VII sur les effets d'armement et autres tirés des arsenaux et magasins militaires; et des renseignements sur l'organisation des monts-de-piété⁵ (AF III 630, plaquettes 4482, pièces 14-26 et 28-30, et 4483, pièces 50-52).

Messages aux Cinq-Cents.

Favorable à la création d'un quatrième tribunal correctionnel des Basses-Alpes à Castellane; sur: l'élection de trois suppléants au tribunal civil de la Nièvre à la place de ceux nommés par le Directoire au début de l'an VI pour siéger jusqu'en l'an IX; rappelant le message du 7 messidor an VI sur les manufactures d'horlogerie de Grenoble, qui ne fonctionne plus, et de Versailles qui continue ses productions et dont l'un des entrepreneurs, Lemaire, demande à être chargé d'un nouvel établissement à Paris pour *naturaliser chez nous un genre d'horlogerie qui a ses partisans et dont les*

¹ Sur Landau et la Guadeloupe, voir plus loin au 17 et au 14 les messages du Directoire en réponse. Sur les inspecteurs généraux des armées, voir plus loin au 24: projet de message présenté par le ministre de la Guerre ajourné.

² Pigeon ne semble pas connu du reste de la sous-série AF III ni des tables du *Recueil des actes du Comité de salut public*. Le second est peut-être le même que Pottier, commissaire des guerres destitué (AF III 194, dossier 896, pièce 146) ou que Potier dit Raynan, commissaire ordonnateur (*Recueil* cité plus haut, tome XVIII, page 50). On ne connaît de Michelet que son brevet du 9 messidor an VI (*tome V*, index).

³ Dont confirmation des promotions faites par Brune sur le champ de bataille de Bergen du général de brigade Jean-Baptiste Gouvion, frère aîné de Gouvion-Saint-Cyr, général de division, et de René-François-Jean Aubrée, chef de la 42^e demi-brigade, et de l'adjudant général Gabriel-Joseph Clément généraux de brigade, mesures connues de *Six* (sur le second, voir *tome V*, 24 floréal an VI, Affaires non citées au procès-verbal, note); promotion de général de brigade des adjudants généraux Charles-Ambroise Dardenne et Pierre-François-Joseph Durutte, également connues de *Six*, et du capitaine d'artillerie Alexandre-Jean-Baptiste-François Forno chef de bataillon dans cette arme, mesure connue de *Quintin*; remise en activité des commissaires des guerres Julien Gutter (voir AF III 190, dossier 881, pièce 152: Gutter, ex-commissaire des guerres), Paris (voir AF III 194, dossier 896, pièces 369-370) et Jean-Baptiste Pierre (voir *tome IX*, 8 messidor an VII, note sur son homonyme Joseph).

⁴ Affaires non représentées ici.

⁵ Sigismond Moreau, député du Mont-Terrible aux Anciens. Nicolas Haxo, né à Étival [-Clairefontaine] (Vosges); passé en Vendée après la capitulation de Mayence, il fut blessé en tentant de rallier ses troupes débordées par les vendéens et se tua plutôt que de se rendre (*Six* et *Roman d'Amat*); le père du futur général François-Nicolas-Benoît Haxo était l'un de ses frères; le message ne nomme pas celui qui intervient et le domicile bien à Épinal. Sur les honneurs aux militaires blessés, voir plus loin, 12 brumaire: message du Directoire en réponse.

produits peuvent surtout être d'une grande ressource au commerce extérieur; sur les assemblées primaires de Nîmes et Saint-Chinian de l'an VI; l'incendie de la commune de Saint-Claude du 1^{er} messidor an VII, mention de l'agent municipal Basile Brazier, *dont le zèle infatigable, l'humanité généreuse et les services désintéressés ne sortiront jamais de la mémoire de ses infortunés compatriotes*; le rattachement à la commune de Bourbon-Lancy de celles de Lesme, où seul l'agent municipal André Bouthier, prêtre, sait lire et écrire, et Mont, où il y en a deux, l'un royaliste et l'autre parent d'émigré, en rattachant une partie de cette dernière à celle de Maltat, chemise du dossier de la commission spéciale créée le 8, procès-verbal d'enquête de Lambert, adjoint municipal de Chalmoux, commissaire délégué, germinal an VI; et la demande de pension de Buchoz¹ (AF III 630, plaquettes 4482, pièces 8-13, 4483, pièces 41-45 et 53-58, 4484, pièces 65-67 et 76-77, et 4486, pièces 135-136).

Seconde bataille de Zurich.

La séance est ouverte par la lecture de la correspondance. Une dépêche du général Masséna transmise par le télégraphe annonce au Directoire que, le trois du présent mois, il a passé le Limat et s'est avancé jusque sous les murs de Zurich, que le quatre l'armée républicaine a attaqué et combattu complètement l'ennemi, que la 3^e division a franchi la Linth entre le lac de Zurich et celui de Wallinstadt, que l'ennemi est en pleine déroute et poursuivi vigoureusement, que Zurich est occupée par les républicains: message aux deux Conseils, brouillon de Lagarde, envoi au journal *le Rédacteur*, copie de la dépêche télégraphique de Strasbourg du 6 *après-midi* (AF III 630, plaquette 4483, pièces 60-64).

Finances.

Rapports retirés par le ministre sur la situation du Trésor et des dénonciations contre plusieurs receveurs généraux. Annulation de l'arrêté du 28 thermidor an VII nommant le conventionnel Frécine receveur général de l'Yonne. Prolongation jusqu'au 1^{er} messidor an VIII du délai pour la liquidation des comptes de l'ex-administration des relais et organisation du bureau de liquidation. Exception de l'arrêté du 27 prairial an VII pour les traitements des employés des bureaux des domaines nationaux et du triage des titres des départements réunis. Fixation au 1^{er} fructidor an VII de la cessation de fonctions de commissaire civil près l'armée d'Italie de Laumond² (AF III 630, plaquette 4483, pièces 31-32, 35-40 et 59).

Intérieur.

Destitution et jugement, municipalité de Belpech, membres fanatiques et entravant la conscription. Jugement d'un ex-agent municipal d'Autet³, et du président et de l'ex-secrétaire de la municipalité de Marckolsheim exigeant des rétributions pour les mariages, ayant fait de fausses délibérations et fait intervenir la force armée aux assemblées primaires de l'an VI et de l'an VII. Paiement d'arriérés de traitement des employés du télégraphe. Réintégration par le ministre de la Guerre de fonds prélevés sur la caisse des conservateurs de santé de Marseille⁴. Brevets d'invention à Théodore-Pierre Bertin, homme de lettres, pour une fontaine de feu dénommée lampe docimastique pour fondre des mine[rai]s et métaux en petit, et à Philippe Lebon, ingénieur des Ponts et Chaussées, pour un *appareil propre à économiser les combustibles*⁵. Autorisation au juge de paix de la section du Luxembourg de Paris d'enquêter dans le palais du Directoire, accompagné du ministre de l'Intérieur, sur la chute d'un particulier des fenêtres du Luxembourg dans la rue de Vaugirard, minute de Lagarde⁶ (AF III 630, plaquettes 4483, pièces 46-49, 4484, pièces 68-75 et 78-82, et 4486, pièces 121, 139-142 et 146-152).

Justice.

¹ Les messages sur les Basses-Alpes et Saint-Claude répondent à ceux des Cinq-Cents des 4 prairial et 29 messidor an VII (*tome IX*, au 6 prairial et au 1^{er} thermidor an VII). Celui du Directoire dit du 7 messidor an VI sur le registre et la minute, en réalité du 7 fructidor suivant (*tome VI*) proposait de conserver la manufacture de Besançon et de supprimer celle de Versailles, sans citer celle de Grenoble. Bourbon-Lancy, nom révolutionnaire: Bellevue-les-Bains. Sur Buchoz, voir *tome III*, 18 frimaire an VI, Intérieur, note.

² Les deux premières affaires ne sont pas représentées ici. Sur Frécine et les comptes de l'administration des relais, voir *tomes IV et VIII*, 17 ventôse an VI et 29 ventôse an VII, Finances, notes. L'arrêté du 27 prairial an VII (*tome IX*) subordonnait l'ordonnancement des traitements des fonctionnaires des départements à la rentrée des contributions. Sur Laumond, dit par erreur à l'armée d'Helvétie sur le registre et la minute dans AF IV 911, voir *tome III*, 24 brumaire an VI, Relations extérieures, note. Il n'y a pas de feuille d'exécution pour cet arrêté.

³ De Dampierre-sur-Salon sur le registre par confusion avec le chef-lieu de canton. Il est jugé pour avoir protégé les crimes des prêtres réfractaires et des déserteurs dans la commune en l'an VI, comme un autre ex-agent et un ex-adjoint (arrêté du 9 pluviôse an VII, *tome VII*).

⁴ Voir *tome VI*, 17 thermidor an VI, message du Directoire, note.

⁵ Le procédé de Bertin, qu'on connaît surtout comme sténographe et qui est dit homme de lettres, utilise la distillation d'esprit de vin expulsé par un conduit très fin pour obtenir une température suffisant à la fusion des métaux sur une surface restreinte: c'est l'origine de la lampe à souder (*Roman d'Amat*). Le second recycle les gaz inflammables issus de la combustion. Les deux bénéficiaires sont de Paris.

⁶ Pas de feuille d'exécution. Voir plus loin au 15, où le nom de la victime est indiqué.

Départements de la rive gauche du Rhin: tribunal de révision: nombre de juges, frais de voyage et nomination de Claude-Emmanuel Dobsen, ex-accusateur public de la Roër, commissaire près le tribunal¹; nomination de receveurs de l'Enregistrement à Bingen et Pirmasens (Mont-Tonnerre); rapport sur l'expulsion vers la rive droite comme étrangers suspectés d'espionnage du baron Gronsfeld, né dans la Roër mais établi à Hagen depuis l'âge de sept ans, ayant été en relations avec l'émigré Saffray à Francfort [-sur-le-Main], arrêté à Aix-la-Chapelle, et Tanisch, chanoine de Dunaburg² en Russie, prétendu né à Cologne, remis en liberté sous surveillance à Aix, dénoncés avec un prince Morogeni sur lequel le ministre n'a pas de renseignements. Rejet de la demande d'indemnité de Desmytters, président du tribunal correctionnel d'Ypres (Lys) pendant un semestre en l'an IV et l'an V, fondée sur une loi de 1791 abolie sur les juges des tribunaux de districts. Renvoi: devant le tribunal de commerce de Besançon de poursuites contre Salins, inspecteur des étapes du département, par des porteurs de traites sur ce service; et devant l'administration du conflit entre Souillard, acquéreur en l'an II du domaine de la Garde au district de Bourbon-Lancy³, contre Charmillon et Dureuil, acquéreurs en l'an IV du champ de la Gratière, selon le premier dépendance de son bien. Cassation d'acquittements de citoyens travaillant le décadi par la justice de paix de Bischwiller⁴. Jugement de l'agent municipal de Coustaussa pour propos injurieux contre les républicains en écharpe en séance de la municipalité d'Alet [-les-Bains]⁵ (AF III 630, plaquettes 4483, pièces 33-34, 4484, pièces 82-83 et 4486, pièces 122-134 et 137-138).

Police générale.

Prêtres, annulation de la déportation, libération et mise sous surveillance des municipalités de Jacques-Gabriel Bourgon, de Menou, Joseph Deval, de Boussac (Creuse), et annulation de la réclusion de Simon Le Balleur, de Laval (Mayenne), infirme et âgé de 72 ans⁶. Émigrés, radiation⁷: Simon-Pierre Bigot, ouvrier imprimeur parti de Paris pour Jersey en 1787, s'y étant marié, embarqué de Jersey pour Hambourg, pris par un corsaire batave, débarqué à Emden (Allemagne) et rentré en France par Amsterdam et Anvers; Guillaume-Jacques-Germain Durel dit Vidouville, de Poissy, inscrit dans la Manche, justifiant de sa résidence à Dampsmesnil, le Mesnil-Esnard et Nonant, détenu sous la Terreur à Saint-Germain [-en-Laye], arrêté à Paris sur dénonciation calomnieuse de Mory, ex-membre du comité de surveillance de Poissy. Maintien: Charles Blanchet, de Carpentras, déserteur du 5^e bataillon de la Drôme en août 1793, et Jean-Baptiste Chevilly, de Marseille, né à Caracio aux îles françaises de l'Amérique⁸, muni de faux certificats militaires, prétendus fédéralistes; Jacques Fadaty-Saint-Georges, de Troyes, colonel des gardes du corps du roi, demandant que son départ pour un pays neutre en 1791 ne soit pas réputé émigration; Laurent Grœner, de Gougenheim, se disant enlevé par les Autrichiens; Jean-François-Séraphin Lambert, de Grenoble, usant de faux certificats militaires et de résidence à Sisteron. Annulation de la déportation en Guyane et expulsion de France de Jean-Jacques Le Pelletier dit du Lonpré⁹ (AF III 630, plaquettes 4484, pièces 84-95 et 4485, pièces 98-120).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 630, plaquette 4486, pièces 143-145 et 153-155. Remplacement des commissaires municipaux de Brunoy et Montfort [-sur-Meu] nommés administrateurs centraux.

Séance du 7 vendémiaire an VIII [dimanche 29 septembre 1799]

(AF* III 17, folios 30 verso-32 verso; AF III 630, plaquettes 4487 et 4488)

Lois.

[Du 6] comptant les défenseurs de la Patrie morts pour sa défense comme vivants *dans tous les cas où le nombre des enfants peut servir à excuser de quelques charges publiques*; levant au profit des hospices civils et des enfants de la Patrie un prélèvement de 7,5% sur les contributions restant à payer de tous les exercices jusqu'à celui de l'an VII; autorisant la vente de communaux d'Annay-la-Côte à Lazare Courtot et, par la municipalité de Vault, pour les frais d'un procès de la même commune sur d'autres communaux; transférant l'hospice de la Providence de Saumur à la maison Notre-Dame; et autorisant la municipalité de Riquewihr à acheter la maison de l'ancien greffe¹⁰ (AF III 630, plaquettes 4482, pièces 1-7 et 4487, pièce 13).

¹ Voir plus haut, 16 fructidor an VII, Justice, note.

² Auj.: Daugavpils, Lettonie.

³ Bourbon-Lancy, nom révolutionnaire: Bellevue-les-Bains. La Garde pourrait être un écart de Chalmoux.

⁴ Les noms des contrevenants ne sont pas indiqués. En relaxant des citoyens labourant et semant le décadi parce que les semences sont admises au nombre des urgences mais en condamnant d'autres qui fumaient leurs terres, la justice de paix, par ailleurs illégalement composée de deux juges et quatre assesseurs, opinait sur l'urgence, matière de police correctionnelle.

⁵ Les circonstances de l'affaire ne sont pas précisées.

⁶ Sur Bourgon (ici: Bougon) et Deval, voir *tomes IV et VII*, 24 ventôse an VI et 24 nivôse an VII, Police générale, note.

⁷ Rapports sur papier ordinaire des rapports du ministre au lieu de celui de grand format des affaires d'émigration.

⁸ Carriacou, dans l'archipel des Grenadines. Il est inscrit dans les Bouches-du-Rhône.

⁹ Ou du Longpré (voir *tome VIII*, 17 ventôse an VII, Police générale, note).

Messages aux Cinq-Cents.

Proposant de prolonger d'un mois supplémentaire le délai d'un mois fixé par la loi du 27 messidor an VII pour les opérations des jurys de dispense de service militaire et de prendre des mesures permanentes pour disposer d'autorités compétentes pour les annulations et renouvellements des dispenses¹; et demandant des crédits provisoires pour la marine (AF III 630, plaquette 4487, pièces 11-12 et 28-30).

Guerre.

Refus d'autoriser l'exportation en République batave de bombes, boulets et obus au calibre hollandais existant à Valenciennes. Autorisation aux manufactures d'armes, sauf celles de Charleville [-Mézières], Saint-Étienne et Versailles, d'exécuter les marchés de fourniture de fusils pour les conscrits déjà passés avec les administrations centrales. Renvoi des demandes de réintégration des officiers sans troupes et des commissaires des guerres au travail de l'organisation générale de l'armée². Maintien provisoire des réquisitionnaires et conscrits travaillant aux ateliers d'armes depuis vendémiaire an VI jusqu'à concurrence de 3 000. Rapports: sur l'état de santé d'Ehlert³; et ajournés, daté du 6 sur des plaintes contre Chailloux, commandant la place de la Rochelle accusé par le général Beaufort, commandant par intérim la 12^e division militaire, d'avoir fait placarder avant le Dix-Huit Fructidor une ordonnance au nom du roi, à remplacer par Voutier, chef du 1^{er} bataillon de l'Ardèche puis de la 28^e demi-brigade retiré pour infirmités, avec états de service (AF III 630, plaquette 4482, pièce 27, dossier du 6); proposant de disculper le chef de bataillon du génie Beaufort, accusé d'avoir continué la démolition de la place de Mannheim⁴; et sur l'affermage des terrains dépendant des fortifications et des bâtiments militaires. Arrêtés sur le personnel⁵ (AF III 630, plaquettes 4487, pièces 22-27 et 31, et 4488, pièces 39 et 41-47).

Marine et Colonies.

Règlement sur le service de santé de la marine⁶, lettre sur papier à en-tête et vignette gravée de G.-J. Cotreau, commissaire des colonies, secrétaire général du ministère, demandant à Lagarde des corrections de rédaction. Secours à Maignal, maître canonnier de la 2^e demi-brigade d'artillerie de marine blessé à bord de la frégate *la Bayonnaise* et décision de le placer ou de lui donner de l'avancement au port de Rochefort⁷. Promotion dans les troupes des colonies (AF III 630, plaquette 4488, pièces 32-38).

Relations extérieures.

Rapport sur une réclamation de l'ambassadeur batave⁸. Nomination de Deforgues, ex-ministre des Relations extérieures, plénipotentiaire en République batave, adjoint à Florent-Guiot, dont le patriotisme n'est pas en cause mais qui est trop lié au général Dændels, rapport citant également les candidatures d'Alquier, Ginguéné, Miot et de l'ex-ministre Sotin. Frais de mission secrète du nommé Guérin⁹ et des grecs Georges-Marquidès Poullio, autrefois établi à Vienne comme membre d'une société *philéleuthère* et rédacteur d'une gazette en langue grecque, pour se rendre à Leipzig, à Nuremberg ou de préférence à Erlangen, possession prussienne, pour recueillir des informations sur la Grèce, Constantinople, le Levant, la Moldavie et la Valachie, et Vitalis, réfugié de Zanthé, pour entrer en communication avec Bonaparte, minutes de Lagarde (AF III 630, plaquette 4487, pièces 1-10 et 17-21).

Séance du 8 vendémiaire an VIII [30 septembre 1799]

(AF* III 17, folios 33 recto-38 verso; AF III 630, plaquettes 4489 à 4492)

Réception des drapeaux conquis sur les anglo-russes à la bataille de Bergen.

¹⁰ Sur les deux affaires d'Annay-la-Côte, voir *tomes VII* et *VIII*, 27 brumaire et 23 ventôse, messages aux Cinq-Cents. Sur Saumur et Riquewihr, voir *tomes VIII* et *IX*, 9 germinal et 27 prairial, *idem*.

¹ Voir plus loin au 13 la loi de la veille prolongeant le délai d'un mois.

² Rapport signé par Dubois-Crancé et daté du 6. Les autres le sont par Milet-Mureau ou ne portent pas de signature.

³ Chef de bataillon de la garde du Directoire commandant les colonnes mobiles de la Mayenne, blessé (voir plus haut, 19 thermidor an VII). Le rapport n'est pas conservé ici.

⁴ Affaire sur laquelle le Directoire avait ordonné au ministre de faire un rapport le 26 thermidor an VII (plus haut).

⁵ Dont promotion du général François-Antoine-Joseph-Nicolas Macors, inspecteur général de l'artillerie, général de division chef de l'artillerie de l'armée française en République batave, mesure connue de *Six*, rejet de la proposition du ministre (Milet-Mureau) de remettre en activité le général Pierre Argoud (voir *tome IV*, 27 pluviôse an VI, Guerre, note) et les frères Charles et Joseph Saint-Cricq, commissaires des guerres, neveux du général espagnol Mazzaredo; sur le second, en poste à l'armée d'Allemagne lors de sa destitution le 9 brumaire an VI (*tome III*), voir AF III 195, dossier 898, pièce 133.

⁶ En 229 articles très détaillés sur le service de santé dans les ports, les hôpitaux des ports principaux, et à bord des bâtiments de la marine, avec notamment la liste des vivres à embarquer et la composition des coffres à médicaments.

⁷ Sur cette frégate, voir *tome VII*, 5 nivôse an VII, Marine et Colonies, note.

⁸ Affaire non représentée ici.

⁹ Arrêté sans rapport ministériel, ne donnant aucune précision sur la nature de sa mission.

Entrée du Directoire dans la salle des audiences publiques. Présentation par le ministre de la Guerre Dubois-Crancé¹ de Clément, chef de brigade aide de camp de Brune; textes des discours du ministre: *Citoyens Directeurs, il m'est bien doux, en débutant le ministère que vous m'avez confié, d'avoir à vous présenter les témoignages brillants de la valeur française et spécialement de la loyauté des troupes de la République envers ses alliés..*, de Clément: *Citoyens Directeurs, Les armées françaises et bataves viennent de montrer à l'Europe ce que peuvent la valeur et le patriotisme réunis. Elles ont vu sortir enfin de leurs retranchemens les nombreuses phalanges destinées à l'envahissement de la Hollande, elles les ont vaincues...*, rappel d'actions exemplaires: *Jean Marie, soldat au 3^e bataillon de la 48^e demi-brigade, prend une pièce de canon servie par quatre canonniers anglais, en tue deux et force les deux autres à traîner la pièce avec lui jusqu'à la colonne batave. Bonhomme, caporal à la 42^e, prend à lui seul deux officiers russes et les conduit au quartier général. Le grenadier qui a fait prisonnier le général en chef russe refuse une somme considérable que ce général lui offre: Je ne me bats point pour de l'argent, répond fièrement le grenadier, mais pour la gloire, marchons!...*; et discours du président du Directoire: *Braves guerriers, ces nouveaux monumens de la valeur républicaine flattent mais n'étonnent pas le Directoire. Le courage dont les soldats de la liberté n'ont cessé d'illustrer même leurs revers nous était un sûr présage du retour prochain de la victoire. C'est à la Trebia, c'est à Novi que le soldat français prenait l'engagement de vaincre à Bergen....* Accolade du président au chef de bataillon Clément, exécution du Ça-Ira. Le Directoire rentre dans le lieu de ses séances et prend lecture de la correspondance.

Lois.

[Du7] validant l'élection d'un administrateur municipal de Riom; et transférant le canton de Poulangy à Foulain² (AF III 630, plaquettes 4487, pièces 14-16 et 4489, pièce 25).

Messages aux Cinq-Cents.

Pour affecter au ministère de la Guerre le manège domanial de Bruxelles, plan et élévation, encre couleur, à la place de celui d'Orange, partie du bâtiment de la Cour affecté à l'école centrale³; et réunir la maison de l'émigré Tessé au collège du Mans affecté à l'école centrale (AF III 630, plaquettes 4490, pièces 26-32 et 4491, pièces 68-70 et 72-74).

Finances.

Bois communaux, coupe: Auxonne, Béthincourt, Bouconville [-sur-Madt] pour reconstruire deux ponts, Couvin (alors: Ardennes), Montcy-Notre-Dame pour réparer des chemins et fontaines et replanter les bois aux places vides, Montcy-Saint-Pierre (auj.: commune de Charleville-Mézières) pour réparer des fontaines, Pontpoint pour réparer les chemins, dont celui de Verberie, Rouvres [-en-Xaintois], Scey [-Maisyères] pour réparer des fontaines et Stainville pour reconstruire un pont et réparer le four banal et un moulin. Arrêtés de distribution décadaire de fonds sur les exercices des ans V à VIII avec tableau des fonds disponibles, parmi les opérations sans sortie de fonds: régularisation d'avances à Plénrière, directeur de l'horlogerie de Grenoble, Intérieur, an V. Remise de la maison de l'émigré Castellane à Paris à la veuve de Roberjot, fiche de renvoi au dossier du 16 floréal an VII. Nomination des conventionnels Alquier et Marragon receveurs généraux de Seine-et-Oise et de l'Hérault⁴ (AF III 630, plaquettes 4489, pièces 1-14, 4490, pièces 38-55 et 44491, pièces 56-67).

Guerre.

Rapport approuvé sur la situation de l'armée française en République batave et l'envoi de renforts: bataillons auxiliaires de la Marne, de la Meuse, du Nord et de la Seine-Inférieure auparavant destinés à l'armée du Nord, qui n'a pas d'ennemis en face d'elle (AF III 630, plaquette 4491, pièces 71).

Justice.

Départements de la rive gauche du Rhin: rapport sur les progrès de l'administration en fructidor an VII présenté suivant les rubriques habituelles; approbation d'un plan d'organisation des bureaux du commissaire du Directoire Lakanal et fixation du montant de ses dépenses; transfert du tribunal de révision de Mayence à Trèves (AF III 630, plaquette 4491, pièces 78-80).

Police générale.

Émigrés⁵, radiation: Jean-Gilbert Janet, de la Rochebeaucourt [-et-Argentine], fusilier au régiment de Port-au-Prince mort en 1792 à l'hôpital militaire de l'île d'Oléron puis inscrit par le district de Nontron. Maintien: Adrien-Joseph-Amélie-

¹ C'est sa première activité de ministre, sans que son installation ni la fin de l'intérim par Milet-Mureau depuis sa nomination le 28 fructidor an VII ne soient mentionnées au procès-verbal comme lors des changements de ministres de la fin de l'an VII.

² La seconde loi fait suite à un message du Directoire du 29 germinal an VII (*tome VIII*).

³ Voir *tome IV*, 25 ventôse an VI, message du Directoire, note.

⁴ Voir *tome V*, respectivement 27 floréal et 15 prairial an VI, Relations extérieures, notes. Sur le registre et la minute dans AF IV 911, Marragon est dit nommé dans le Nord.

⁵ Rapports en majorité sur le papier en partie imprimé de grand format des affaires d'émigration.

Guislain Béthune-Penin, maréchal de camp, usant de faux certificats de résidence à Penin, dans d'autres communes du Pas-de-Calais et à Steenvoorde, condamné à mort par le tribunal criminel du Pas-de-Calais en l'an II; Félix-Victor Locquet dit Grandville, noble de Saint-Malo, condamné à mort par le Tribunal révolutionnaire¹; les habitants de Gand officiers de l'armée autrichienne Alexandre D'Hane fils et Charles-François et Constant-Hilaire-Charles Vanhoobrouck, nobles, radiations demandées par Joseph-Sébastien D'Hane dit Stuyvenbergh, père du premier, et Éléonore-Françoise Schiffer, veuve Emmanuel-Charles Vanhoobrouck, mère des derniers; Marie-Ève-Fidèle Kagenneck, veuve Reinach, et ses enfants Caroline, Guillaume-Jacques-Maximilien-Frédéric, Julienne-Catherine-Henriette, Louis-Ferdinand-Benoît, chevalier de l'ordre de Malte, Louise-Philippine-Caroline, Marie-Anne-Joséphine-Françoise et Marie-Thérèse Reinach, nobles de Strasbourg, prétendus partis aux eaux de Baden [-Baden]; Félix Reinach, de Roppe, officier au régiment Royal Allemand; Guillaume-Jacques-Maximilien-Antoine Reinach, de Strasbourg, seigneur de Wërth, mort à Rastatt en 1792; Joseph Reinach d'Heidwiller, d'Heidwiller; Marie-Madeleine Reinach, chanoinesse de Masevaux, partie pour Olsberg (Suisse); Wolfgang-Sigismond Reinach, noble, prêtre à Frøningen parti pour Soleure²; Charles-Alexandre-Bernard-Théodore-Philippe-Étienne Rougrave et son fils Hyacinthe, nobles de Tavier (Sambre-et-Meuse, auj.: commune d'Éghezée), le père prétendu malade à Schwerin (Allemagne). Expulsion de France de l'émigré Jean-Jacques Le Pelletier dit du Lonpré, pour se retirer à Hambourg auprès de sa femme³ (AF III 630, plaquette 4492, pièces 85-126).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 630, plaquette 4490, pièces 33-35. Résolution des Cinq-Cents du 14 fructidor an VII rejetée par les Anciens le 8 vendémiaire sur les assemblées primaires de Thulin (Jemappes) de l'an VII, chemises des dossiers des commissions spéciales des Cinq-Cents des 11 thermidor an VII et 11 vendémiaire.

AF III 630, plaquette 4490, pièces 36-37. Deux feuilles de brevets de pension de la Guerre (24 et 28 articles).

AF III 630, plaquette 4491, pièces 81-84. Nomination du substitut près les tribunaux de la Drôme et de Saussaye, ex-greffier du tribunal criminel de la Seine, commissaire près le tribunal correctionnel de Choisy [-le-Roi].

Séance du 9 vendémiaire an VIII [1^{er} octobre 1799]

(AF* III 17, folios 39 recto-41 recto; AF III 630, plaquette 4493⁴)

Lois.

[Du 8]: portant que l'armée d'Helvétie ne cesse de bien mériter de la Patrie: sur les assemblées primaires de Jumet (Jemappes, auj.: commune de Charleroi) et de la section du Nord de Mons; et communale de Roisin (Jemappes, auj.: commune d'Honnelles); affectant les Jésuites et le séminaire de Joyeuse de Rouen à l'école centrale; et autorisant la vente par les communes de Clermont-Ferrand du reste des Carmes pour construire une salle de spectacle, et d'Épernay d'une partie des remparts suivant devis et plan encre couleur joints⁵ (AF III 630, plaquettes 4489, pièces 15-24 et 4493, pièce 1).

Message aux deux Conseils.

Sur une nouvelle dépêche télégraphique de Masséna, général en chef de l'armée d'Helvétie, annonçant la destruction des troupes austro-russes et la mort de leur général en chef, copie au journal *le Rédacteur* (AF III 630, plaquette 4493, pièces 32-34).

Autre message aux Cinq-Cents.

Favorable au maintien du Havre comme port principal sans réduire Cherbourg au rang de poste secondaire, copie au journal *le Rédacteur*⁶ (AF III 630, plaquette 4493, pièces 21-23).

Guerre.

¹ Le 18 juin 1793 (Arch. nat., W 273, plaquette 59); il est ici dénommé Loquet dit Grandville. Saint-Malo, nom révolutionnaire: Port-Malo.

² Six rapports distincts sans indication de liens de parenté. Pour la plupart, ils se prétendent suisses.

³ Double emploi avec l'arrêté du 6 (plus haut).

⁴ Plaquette avec feuille néant pour le 10, où il n'y eut pas de séance.

⁵ Chacune des deux lois sur Jumet et Mons valide une fraction de *l'assemblée primaire et communale de la commune et canton de*, sans donner les dates de ces assemblées. Le singulier exclut qu'on valide à la fois des assemblées primaires et communales, les unes étant convoquées le 1^{er} germinal et les autres le 10 et chacune ayant ses attributions distinctes: il s'agit donc ici d'assemblées primaires. Sur Rouen, voir *tome VIII*, 29 germinal an VII, message du Directoire; sur Clermont-Ferrand et Épernay, voir *tome IX*, 27 prairial an VII, messages du Directoire.

⁶ Réponse au message des Cinq-Cents du 6^e complémentaire an VII (plus haut, au 2 vendémiaire).

Ordre aux commissaires dans les départements provisoires de la rive gauche du Rhin d'arrêter les rassemblements de grains dans des magasins de la rive gauche pour la Prusse dénoncés par la municipalité de Clèves en même temps que la construction d'un pont sur le fleuve à Wesel. Approbation de la mise en état de siège de Gênes par Moreau avec réserve d'une enceinte pour le Directoire et le Corps législatif ligures, *dont la police continuera à leur appartenir exclusivement*. Remplacement par des troupes françaises des troupes cisalpines de Lyon après leur insubordination due à la réduction des soldes des troupes étrangères, mouvement ayant coïncidé avec l'apparition d'affiches royalistes en ville. Mise en état de siège des cantons de Fontcouverte [-la-Toussuire], le Grand-Bornand et Thônes et de la commune d'Hauteluce, lieux de rassemblement de déserteurs. Répartition des bataillons auxiliaires dans les demi-brigades pour en compléter l'effectif. Ajournement de la promotion de chef de bataillon demandée par le général espagnol Mazzaredo pour Lalobe, aide de camp du général Houdetot (rapport daté du 9 par surcharge du 6 et signé par Dubois-Crancé, classé au dossier du 7, AF III 630, plaquette 4488, pièce 40). Arrêtés sur le personnel¹ (AF III 630, plaquette 4493, pièces 6-8, 24-31 et 35-36).

Marine et Colonies.

Incorporation définitive dans les demi-brigades d'artillerie de marine des conscrits déjà enrôlés dans les troupes de la marine, sauf ceux incorporés dans les bataillons auxiliaires et autres troupes de l'armée de terre avant leur engagement dans la marine, copie au journal *le Rédacteur*. Nomination du lieutenant de port de Monaco. Arrêtés sur le personnel militaire des colonies et de la marine (AF III 630, plaquette 4493, pièces 9-20).

Relations extérieures.

Communication par le ministre de lettres de Civita-Vecchia, Copenhague, Gênes, la Haye, Hambourg, Madrid et Rome, rapport sur l'Autriche et instructions à Deforgues, pièces reprises par le ministre². Rapport sur une créance sur Gênes du négociant Ange Chiappe sur des prises, qui lui seraient remboursés en France et que celle-ci abandonnerait à la République ligure à la place de fonds sur les subsides promis par la France, adresse de Chiappe aux Consuls de la République, nivôse an VIII (AF III 630, plaquette 4493, pièces 2-6).

Séance du 11 vendémiaire an VIII [3 octobre 1799]

(AF* III 17, folios 41 recto-44 recto; AF III 631, plaquettes 4494 à 4497)

Message des Cinq-Cents.

[Du jour] rappelant celui sur le port du Havre, classé vu le message du Directoire en réponse du 9 (AF III 631, plaquette 4494, pièces 9-10).

Messages aux Cinq-Cents.

Sur: une contribution locale de la commune de Source-Seine (auj.: Saint-Germain-Source-Seine) pour payer l'indemnité due aux époux Duplessis, propriétaires de bois vendus par elle en 1645 réintégrés par arrêt du parlement de Dijon de 1786 réformant une sentence de la justice de Chanceaux de 1764; l'achat par la municipalité d'Aurillac *extra muros* de la maison louée à celle *intra muros* pour ses bureaux; la création d'octrois à Aix [-en-Provence] et Nevers; la déclaration en état de troubles de cantons du Gers: l'Isle-Jourdain, Lombez, Mauvezin, Monfort et Samatan; répondant au message³ sur la vente du château de Chantilly à Cartier, ayant rapporté 124 303 francs et cinquante centimes au lieu des 48 320 francs dénoncés par les Cinq-Cents, en invitant le Conseil à préparer une loi réparant les inconvénients de celle du 27 brumaire an VII sur la vente des maisons, bâtiments et usines, et arrêté confirmant cette vente (AF III 631, plaquette 4495, pièces 34-41 et 43-54).

Décision du Directoire.

Circulaire ordonnant aux ministres d'indiquer les prénoms ou les anciennes fonctions des personnes à nommer ou destituer (AF III 631, plaquette 4495, pièce 42, minute de Lagarde).

Finances.

Autorisation à la Trésorerie nationale de prélever des fonds sur les arriérés de contributions de l'an VII pour les dépenses de première nécessité de l'an VIII en attendant la mise en recouvrement des revenus de cet exercice.

¹ Promotion du futur général Louis-Jacques-François Boulnois, capitaine adjoint à l'état-major de l'armée d'Italie, chef de bataillon, mesure connue de *Six*, et remise de l'ex-commissaire des guerres Louis-Henri-Pierre Lasserre, destitué le 5 frimaire an VI (*tome III*, il était en poste en Saône-et-Loire), en activité comme chef de bataillon devant accompagner Laveaux, agent du Directoire en Guadeloupe.

² Affaires non conservées ici. Les instructions à Deforgues sont approuvées par le Directoire le 12 (plus loin).

³ Du 16 fructidor an VII (plus haut, au 22).

Vente de 160 presbytères du Calvados restant sur un total de 336, dont 59 conservés pour l'instruction publique et 117 autres déjà vendus ou soumissionnés (AF III 631, plaquettes 4494, pièces 27-28 et 4495, pièces 31-33).

Intérieur.

Destitution, municipalités: Authoison, Beaurepaire [-en-Bresse], Bois [-Sainte]-Marie, Buxy, la Chapelle-de-Guinchay, Cluny, Combeaufontaine, Couches, Cuisery, Faverney, Gallardon, Houdain, Jussey, Ligny [-le-Châtel], Lure, Luxeuil, Mailly, Morey, Noroy [-le-Bourg], Pierre [-de-Bresse], Pont-de-l'Arche, Pont [-sur-Yonne], Quers, Ribemont, la Roche-Vineuse, Saint-Marcel (Saône-et-Loire) et Wail: membres royalistes, Corre et Marnay (Haute-Saône): membres inciviques, Givry (Saône-et-Loire): agent municipal de Granges et agent et adjoint de Rosey royalistes, Heythuisen (Meuse-Inférieure): agents du chef-lieu et de Roggel ayant fait signer à leurs collègues une lettre refusant de répartir le contingent de conscrits entre les communes, Houdan: président, agent du chef-lieu et agent et adjoint de Maulette après des feux de la Saint-Pierre et de la Saint-Jean, Lherm: agents de Labastidette et Lavernose [-Lacasse], adjoints de Lacasse et Villenouvelle et agents et adjoints de Lamasquère et Saint-Clar [-de-Rivière] rebelles¹, Muret: président dont un frère et deux fils seraient parmi les rebelles², Ranes: président ayant délivré seul un port d'armes à un présumé chouan arrêté lors de la reprise de Méné-Gondouin par les républicains, Ouanne³: agent de Chastenay (auj.: commune d'Ouanne) participant aux rassemblements du culte réfractaire, Sacy (Saône-et-Loire): agents de Bruailles et Sainte-Croix fanatiques, Saint-Martin-d'Auxy⁴: président intéressé dans la perception et protégeant un réquisitionnaire, Saint-Georges [-sur-Baulche]⁵: agents de Lindry et de Vieux-Champs (auj.: commune de Charbuy) négligents, Tinchebray: président ne rendant pas compte des agissements des chouans, Vitrey [-sur-Mance]: agents de Montigny [-lès-Cherlieu] et Noroy [-lès-Jussey] (auj.: commune de Jussey) fanatiques; agents: la Chapelle-Saint-Sauveur⁶, Grury et Poyans royalistes, Espalais et Réaup [-Lisse] inactifs contre les rebelles, Gosselies (Jemappes,auj.: commune de Charleroi) ayant conduit les rebelles de l'an VII, et ex-agent, depuis adjoint de Frameries, à cause de sa conduite lors de la rébellion à Gosselies, Ronchamp royaliste et n'ayant pas rendu ses comptes de percepteur de l'an V, Saint-Germain [-des-Champs] quittant son poste à l'arrivée de la colonne mobile recherchant des déserteurs, Saint-Jean-de-Fos protégeant les déserteurs et les prêtres réfractaires, Saint-Vincent-du-Temple⁷, Wambez⁸ après des jeux le jour de la Saint-Pierre sur la place publique près de sa maison, et Villiers-sur-Tholon incapable; adjoint de Genevrey fanatique; agent et adjoint de Dicy le premier noble sous le coup de la loi du 9 frimaire an VI et l'autre violant le décadi. Destitution et jugement: agent de Bajamont employant un réquisitionnaire et aidant à fuir son gendre déserteur, Lévignac, municipalité: agents de Bretx et Merville chefs de rebelles. Jugement des ex-agents et adjoints d'Ainvelle couvrant une vente frauduleuse de bois communaux et d'Esprels autorisant l'enlèvement d'arbres communaux abattus que les gardes forestiers leur avaient confiés en garde (AF III 631, plaquettes 4496, pièces 73-75, 113-127 et 136-190, et 4497, pièces 191-226 et 230-244).

Justice.

Départements de la rive gauche du Rhin: approbation d'arrêtés du commissaire du Directoire Lakanal créant une caisse de siège à Mayence et levant des contributions en nature pour la place dans tous ces départements, copies des arrêtés et de lettres de Lakanal et du général Muller, dont envoi de Dugrefeuille, secrétaire général de la commission établie pour l'organisation de ces départements, auprès des salines de [Bad-] Dürkheim et de [Bad-] Kreuznach; autorisation au commissaire d'interdire la circulation de journaux français et étrangers⁹; nomination de receveurs de l'Enregistrement: Andernach: remplacement du receveur en fuite, [Bad-] Kreuznach, Cochem et Kaisersesch (Rhin-et-Moselle) et Mœrs (Roër). Admission de la réclamation du juge de paix de Saint-Barbant élu en l'an VI, gendre et beau-frère d'émigrés, ayant toujours exercé des fonctions publiques au choix du peuple depuis son élection comme curé constitutionnel de Saint-Symphorien [-sur-Couze] en 1791¹⁰. Renvoi devant l'administration d'une procédure sur le droit d'usage des bois nationaux de Mirebel provenant des héritiers Grandvaux (AF III 631, plaquettes 4494, pièces 11-26 et 29-30, et 4495, pièces 69-72).

Police générale.

¹ Ayant *plus ou moins* (mots rayés sur la minute) pris part à la rébellion.

² Et *qui s'est tu sur les horreurs dont cette commune a été le théâtre et sur le compte des chefs des révoltés qu'il était important de connaître*. Il est homonyme avec le commissaire municipal noté comme complice des rebelles le 2 fructidor an VII (plus haut).

³ Le nom du chef-lieu de canton est cité par le registre dans la liste des agents municipaux.

⁴ Nom révolutionnaire: Mont-d'Auxy.

⁵ Le nom du chef-lieu de canton est cité par le procès-verbal dans la liste des agents municipaux.

⁶ Saône-et-Loire. Le procès-verbal cite le chef-lieu de canton Bellesvire au lieu de la commune.

⁷ Lot-et-Garonne, auj.: commune de Port-Sainte-Marie, chef-lieu du canton, que cite le procès-verbal au lieu de la commune. Cet agent *freine le zèle des citoyens appelés à Agen pour former la force départementale* contre les rebelles.

⁸ Le procès-verbal cite le chef-lieu de canton Gerberoy au lieu de la commune.

⁹ *Qu'il croirait propres à troubler la tranquillité publique*, la loi du 14 thermidor an VII (plus haut à cette date) annulant la prohibition des journaux instaurée par l'article 35 de celle du 19 fructidor an V n'étant pas publiée dans ces départements.

¹⁰ Voir *tome VII*, 26 brumaire an VII, affaires non citées au procès-verbal, note.

Émigrés, radiation¹: Antoine-Charles de La Fosse dit Rouville, capitaine au 8^e d'artillerie, ex-prisonnier de guerre de l'expédition d'Irlande, et Marc-René Montalembert, maréchal de camp, de Paris, membre de l'Académie des sciences, parti avec passeport aux eaux de Bath en mai 1792 et rentré en novembre suivant, ayant fait don à la Nation de son cabinet de plans en relief, inscrits par les districts de Senlis (Oise) et Barbezieux [-Saint-Hilaire]; sursis à la déportation de l'émigré Alexandre-Fortunat Mécou fils². Expulsion de France de Righini, ex-consul sarde à Marseille, entretenant des correspondances avec l'ennemi³ (AF III 631, plaquette 4495, pièces 55-68).

Relations extérieures.

Envoi du général Clément offrir trois des drapeaux conquis à Bergen au Directoire batave, auquel le Directoire assure *qu'il veut faire avec ses alliés société de gloire, comme il voudra dans tous les tems partager leurs dangers* (AF III 631, plaquette 4494, pièces 1-3, brouillon de Lagarde et première version de la lettre au Directoire batave).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 631, plaquettes 4496, pièces 76-80, 105-112 et 128-135, et 4497, pièces 227-229. Nomination de commissaires municipaux, *Allier*, Châtel-de-Neuvre; *Aude*, rapport et feuille d'exécution sans minute précisant l'identité du commissaire nommé le 8 thermidor an VII à Saint-Laurent [-de-la-Cabrerisse]; *Landes*, Parentis [-en-Born]: remplacement de Gazailhan, nommé administrateur central, lettre des députés Darracq, Lefranc et Saurine annonçant la démission du même comme frère d'émigré et proposant de le remplacer par le conventionnel Turgan, ventôse an IV; *Roquefort*; *Deux-Nèthes*, Arendonk; *Malines*: remplacement de Gengoult, s'étant absenté malgré l'interdiction de l'administration centrale à cause du retard du travail de recouvrement des contributions; *Zandhoven*; *Seine-et-Oise*, la Roche-Guyon: Louis-Toussaint Hache, chef de filature à Freneuse.

Séance du 12 vendémiaire an VIII [4 octobre 1799]

(AF* III 17, folios 44 recto-45 verso; AF III 631, plaquette 4498)

Lois.

[Du 11] déterminant les récompenses nationales à décerner aux armées de la République et aux militaires qui se seront distingués; déterminant les honneurs à rendre aux fonctionnaires et aux citoyens *qui, dans les dangers publics, sauront rendre de grands services*⁴; portant que l'armée d'Helvétie ne cesse de bien mériter de la Patrie; et appliquant la loi sur les otages aux cantons suivants de l'Orne: Athis [-de-l'Orne], la Baroche [-sous-Lucé], Bazoches-sur-Hoëne, Briouze, la Carneille, Ceton, Condeau, Domfront, la Ferté [-Macé], Lonlay [-l'Abbaye], Messei, Passais, Préaux [-du-Perche], Putanges [-Pont-Écrepin] et Tinchebray (AF III 631, plaquettes 4494, pièces 4-8 et 4498, pièce 5).

Messages des Cinq-Cents.

[Du 9], envoyé au ministre de la Guerre, dénonçant des concessions sur les réquisitions militaires dans le département de Jemappes où les fournitures de denrées doivent passer par le nommé Lhoir, de Nimy (auj.: commune de Mons); [et du 11] envoyé à ceux des Finances et de la Police générale, sur la plainte de Claude-François Bergier, curé constitutionnel de Paroy⁵ retiré à Salins [-les-Bains], âgé de 90 ans et infirme, émigré du Doubs radié provisoirement, contre le séquestre de ses biens, adresse de son fondé de pouvoir Chavassieux, du département de l'Yonne, extrait de délibération de la municipalité de Salins (AF III 631, plaquette 4498, pièces 9-11, 18 et 21-26).

Guerre.

Approbation du plan de formation de l'armée du Nord; présentation par le ministre du tableau de répartition des bataillons auxiliaires de conscrits dans les différentes armées, pièces classées au bureau particulier⁶. Règlement sur le service du chauffage des troupes, 66 articles, manuscrit. Refus d'annuler à la demande des députés la mise à

¹ Rapports sur le papier à en-tête ordinaire de ceux du ministre au lieu de celui de grand format des affaires d'émigration.

² Voir *tome IX*, 27 prairial an VII, Police générale, note.

³ Sur lesquelles on n'a pas de détail. Son exequatur avait été signé par le Directoire le 19 germinal an V (*tome I*).

⁴ Création d'un livre national appelé *les Fastes militaires*, pour y inscrire, après un acte du Corps législatif, les *noms, département, commune et famille* des militaires ayant fait des actions d'éclat ou morts pour le pays, qui sera déposé au Panthéon et porté au Champ de Mars par le Directoire à chaque fête de la Reconnaissance, et, toujours après un acte du Corps législatif, inscription sur une colonne de marbre au chef-lieu du département des *noms des administrateurs, gardes nationales et citoyens qui se seront signalés par des actions éclatantes dans les départements livrés à des troubles civils ou attaqués par l'ennemi*.

⁵ Comme le plaignant est inscrit dans le Doubs, il s'agit certainement de Paroy, dans ce département, d'ailleurs près de Salins-les-Bains, bien que l'Yonne, dont le fondé de pouvoir serait originaire, eût alors deux communes de ce nom.

⁶ Ces rapports sont dans AF III 151 A, dossier 708, pièces 21-23, et pour les bataillons auxiliaires, pièces 14-16, daté du 9.

disposition du général en chef de l'armée d'Angleterre des colonnes mobiles du Cher, de l'Indre et de la Vienne. Arrêtés sur le personnel¹ (AF III 631, plaquette 4498, pièces 8, 14-17, 19-20 et 27-28).

Marine et Colonies.

Paiement de l'intégralité des traitements du général Pageot et du chef de brigade Lechat².

Relations extérieures.

Rapports sur une négociation éventuelle avec la Prusse, une réclamation de ce pays et la capture de Dolomieu par l'ennemi, classés au bureau particulier, et communication de lettres de Bouligny et d'Urquijo³. Signature des lettres de créance de Deforgues et de ses instructions, notamment rechercher les causes de la reddition de la flotte batave au Texel et les complicités avec les anglo-russes; en cas de capitulation de l'armée batave, ordre aux deux ambassadeurs de se retirer avec l'armée française sur le territoire entre le Rhin et la Waal, *qui seroit regardé et défendu comme territoire français*, surtout la Zélande (AF III 631, plaquette 4498, pièces 6-7).

Séance du 13 vendémiaire an VIII [5 octobre 1799]

(AF* III 17, folios 46 recto-49 verso; AF III 631, plaquettes 4499 à 4502)

Lois.

[Du 12] prolongeant d'un mois le délai pour les dispenses de service militaire aux infirmes et incapables; ordonnant qu'à dater de l'an VIII les états des recettes comprendront les revenus bruts des régies et administrations des douanes, de l'Enregistrement et des domaines, de la loterie, de la monnaie, de la poste aux lettres et des poudres; et sur la reddition des comptes des entrepreneurs, fournisseurs et soumissionnaires⁴ (AF III 631, plaquettes 4498, pièces 1-4, et 4499, pièce 11).

Message aux deux Conseils sur les victoires de Bonaparte et de Masséna.

La séance est ouverte par la lecture de la correspondance. Il est fait lecture d'une dépêche du général Bonaparte datée du quartier-général d'Alexandrie, le 10 thermidor an 7, par laquelle il annonce au Directoire qu'une armée turque ayant débarqué à Aboukir a été taillée en pièces et culbutée dans la mer par la brave armée d'Orient, que deux cents drapeaux, les bagages, les tentes, quarante pièces de campagne, sont les fruits de cette victoire, que Kussey Mustapha, pacha de Natolie, commandant en chef l'expédition, a été fait prisonnier avec tous ses officiers et que les fuyards de cette armée qui ont échappé au vainqueur sont renfermés dans le fort d'Aboukir où ils ne peuvent tarder de se rendre, de sorte que pas un homme de cette armée ne se sera échappé. On lit aussi une dépêche du général Masséna contenant des détails sur les affaires des 3 et 4 de ce mois en Helvétie. Il en résulte que l'ennemi a perdu dans ces deux journées en tués 8 200 hommes, en prisonniers 600, en blessés 6 500, qu'on lui a en outre enlevé six drapeaux, 150 pièces de canon et tous ses bagages. Le Directoire exécutif adresse de suite un message à chacun des deux Conseils législatifs pour lui faire part de ces importantes nouvelles (AF III 631, plaquette 4501, pièces 52-55, copie de la dépêche de Bonaparte, dont l'original est dit au dépôt particulier, précisant que le commandant turc est cousin germain de l'ex-ambassadeur en France, et demandant de promouvoir Murat au grade de général de division⁵).

Autre message aux deux Conseils.

Envoyant le quatrième rapport du ministre des Finances sur l'emprunt forcé⁶ (AF III 631, plaquette 4500, pièces 26-30).

Autres messages aux Cinq-Cents.

¹ Promotion des futurs généraux Antoine-Christophe Cochois, chef d'escadron au 1^{er} carabiniers, chef de brigade de ce régiment, et Pierre Watier de Saint-Alphonse, chef d'escadron au 21^e chasseurs à cheval, chef de brigade du 4^e dragons, arrêtés connus de Six, qui ne connaît pas l'ancien régiment du second, et d'un lieutenant de la garde du Corps législatif.

² Affaire non représentée ici. On leur applique l'arrêté du 22 germinal an VII (*tome VIII*, voir note) sur trois officiers de couleur revenus de Saint-Domingue avec Hédouville, qui ne visait pas Pageot et n'octroyait que le demi-traitement à Lechat.

³ Affaires non représentées ici. Dieudonné-Sylvain-Guy-Tancrède Dolomieu, géologue de l'expédition d'Égypte, naufragé et emprisonné à Messine. Voir *Les Archives du Directoire*, page 113, feuille de travail du jour citant l'approbation du rapport du ministre sauf le projet, ajourné, de faire un échange avec les naufragés de Calais (les membres des régiments des Hussards de Choiseul et des Chasseurs de Löwenstein à la solde de la Grande-Bretagne échoués près de Calais en l'an IV).

⁴ La première loi fait suite au message du Directoire du 7 (plus haut). La seconde vise les comptes détaillés des recettes que l'article 308 de la constitution de l'an III prescrit de publier au début de chaque année.

⁵ La dépêche reçue de Masséna n'est pas jointe ici, le texte du message en donnant un résumé semblable à celui du registre.

⁶ La première rédaction de la minute (AF IV 911) parlait d'un message aux Cinq-Cents.

Demandant d'appliquer la loi sur les otages à la Loire-Inférieure; sur la création d'un octroi à Limoges; et rappelant le message du 24 vendémiaire an VII sur la nécessité de régler la nouvelle démarcation des cantons et des arrondissements correctionnels du Mont-Terrible (AF III 631, plaquette 4501, pièces 65-67, 71-72 et 77-78); AF III 547, plaquette 3660, pièces 96-128 (dossier du 13 vendémiaire an VII): copie du message aux Cinq-Cents du 24 vendémiaire an VII, chemise du dossier de la commission spéciale complétée le 30 prairial an VII, pièces de l'an VI et de l'an VII, dont projet, par le ministère de la Justice, d'arrondissement des tribunaux à créer à Bienne, Delémont et Porrentruy, vendémiaire an VII, carte du département, encre couleur, envoyée par l'administration centrale à la commission des Cinq-Cents avec tracé du ressort des tribunaux à créer à Courtelary, Delémont et Montbéliard, pluviôse an VII, tableau de population des communes des cinq nouveaux cantons de Bienne, Courtelary, Malleray, Moutier et la Neuveville, adresse de la municipalité de Montbéliard, extrait de la capitulation de Manuel, commandant l'armée bernoise, sur l'île Saint-Pierre sur le lac de Bienne, 2 mars 1798, plan d'organisation du pays de Neuchâtel en onze cantons, manuscrit, sans date.

Finances.

*Le ministre... est chargé d'assurer la compagnie des 8 banquiers qui ont fait une avance de 30 millions en leurs bons au porteur que le Directoire entend qu'ils soient remboursés des capitaux qui leur sont dus*¹. Confirmation de ventes: du château de Devecey provenant de l'abbaye Saint-Vincent de Besançon au nommé Pernot et annulation de celles faites en 1791 et 1793 à d'autres pour le compte de la commune; des Cordeliers de Sainte-Colombe (Rhône) réclamés par la commune qui prétend y avoir fait des réparations, de biens provenant de la succession Saint-Hérem à la compagnie Giard, Popp et Salager, en attribuant à la citoyenne Budos veuve Saint-Hérem divers biens en Gironde dont une maison à Bordeaux et le domaine de Beychevelle, à Saint-Laurent², et en maintenant le nommé Fleury, acquéreur du domaine de Sanguinet dans les Landes; et d'une maison à Saint-Quentin provenant de Gobinet, ex-receveur particulier des finances. Fixation des quantités de poudre à livrer aux ministres de la Guerre et de la Marine et des Colonies en l'an VIII. Création de bureaux de garantie des matières d'or et d'argent à Mayence et Spire pour le département du Mont-Tonnerre, avec délimitation de leurs ressorts, et Coblenz et Trèves pour l'ensemble de ceux de Rhin-et-Moselle et de la Sarre, et projet annulé de création de bureaux à Aix-la-Chapelle et Cologne pour la Roër³. Exemption des employés du bureau des domaines nationaux de la Loire-Inférieure de l'arrêté du 27 prairial an VII sur le paiement des traitements, et, par exception à cet arrêté, paiement d'un acompte d'un mois à ceux de Seine-et-Oise sur le 2^e semestre de l'an VII. Réintégration du substitut du commissaire du Directoire près les postes à la subdivision du sud à Nîmes⁴. Nomination de Levasseur, commissaire central du Jura, receveur général de ce département⁵. Destitution de celui des Landes, accusé d'avoir envoyé une caisse remplie de pierres annoncée comme remplie de numéraire, à la demande de l'administration centrale, la destitution du payeur général également royaliste regardant les commissaires de la Trésorerie nationale⁶ (AF III 631, plaquettes 4499, pièces 12-14 et 16-25, et 4500, pièces 31-51).

Intérieur.

Autorisation au ministre d'ordonnancer les dépenses d'entretien et d'administration des routes de l'an VIII à concurrence de 3 millions. Organisation de l'octroi de Charleville [-Mézières]. Réintégration de Vignola administrateur central des Hautes-Pyrénées⁷ (AF III 631, plaquette 4501, pièces 56-64 et 68-70).

Justice.

Départements de la rive gauche du Rhin: annulation d'un arrêté du commissaire Lakanal y appliquant la loi sur les otages: *le ministre trouve cette mesure impolitique* et fait état de réclamations de la Prusse pour la région de Clèves; maintien du traitement des tribunaux et de l'Enregistrement sur les centimes additionnels malgré l'arrêté créant la caisse de siège qui prescrit le versement de ces centimes. Rapport sur des poursuites contre un juge de paix de Nevers pour libération, à la requête de Jean-Alban Lefiot, administrateur central agissant comme défenseur officieux, des détenus conduits par les gendarmes Louis-Auguste Lécuyer, receveur général de Vaucluse prévenu de péculat, et Jean Léger, renvoyés par les tribunaux civil de la Seine et correctionnel de Fontainebleau devant le directeur du jury d'Avignon et la municipalité de Moulins (AF III 631, plaquette 4501, pièces 73-76 et 79-80).

Police générale.

¹ Affaire non représentée ici.

² Probablement: Saint-Laurent-Saint-Julien, auj.: commune de Saint-Julien-Beychevelle.

³ La minute (AF IV 911) évoque la création de quatre bureaux dans les départements de la rive gauche du Rhin par surcharge du chiffre six.

⁴ Destitué le 28 messidor an VII (*tome IX*).

⁵ Inspecteur des contributions nommé commissaire central le 19 messidor an VII (*tome IX*). Le rapport du ministre le dit *commissaire central et frère du représentant du Peuple*, expression qu'il faut peut-être prendre comme beau-frère. Sa nomination est connue de Pierre-François Pinault, *Les receveurs généraux des finances 1790-1865*, Genève, librairie Droz, et Paris, librairie Champion, 1990, d'après lequel il avait été membre du directoire du département, mais la parenté avec un député n'est pas indiquée par l'auteur.

⁶ Jean-Baptiste Dayriez, en poste de 1795 à 1815 suivant l'ouvrage cité à la note précédente.

⁷ Voir plus haut, 21 thermidor an VII, Intérieur, note.

Émigrés, maintien: Émmanuel-Antoine-Joseph Ansiaux, noble émigré de Liège en Allemagne en l'an III; Philippe-François-Edmond Boutteville, de Cumières [-le-Mort'Homme], prétendu parti pour des recherches en astronomie en 1792 pour Francfort [-sur-le-Main] et Mannheim avec passeport pour l'intérieur, usant de certificats des astronomes Antide Janvier et Lalande; Jean-Georges Daujard, officier de marine enfui de Toulon lors de la reprise de la ville, usant de certificats de résidence simultanée à Aubagne et comme malade à l'hôpital de Toulon; Roger-François-Barnabé de Guernon, officier au service des Provinces-Unies, inscrit dans le Calvados, radiation demandée par sa veuve Henriette-Louise Durand de Villeneuve; Nicolas-Gabriel-Aimé Marcieux, noble de l'Isère¹; François et Léonard Martel frères, de Breteuil [-sur-Iton], officiers au régiment du Perche et aux Chasseurs d'Auvergne; René-Nicolas Mouton dit Boisdeffre, noble d'Alençon, lieutenant au 12^e de cavalerie jusqu'en avril 1792; Marie-Joseph-Simionne du Plessis veuve du major d'infanterie au service de la Sardaigne Pierre-Joseph Jaillet, domiciliée à Besançon, revenue en 1790 à Thonon [-les-Bains], sa ville natale; Antoine et Martial Thomas dits Bardinel frères, nobles d'Angoulême, arrêtés à Chaumont [-sur-Aire] à la fin de 1792 avec de faux certificats du 2^e bataillon de la Charente, bannis comme émigrés par le département de la Meuse l'année suivante et n'ayant pas réclamé depuis, inscrits dans la Meuse. Rejet de la réclamation de Jean-Louis-Nicolas-Guislain Carondelet-Noyelles². Annulation de la déportation de Grosley comme rédacteur du journal *l'Aurore*, ce qu'il n'était que jusqu'en prairial an V³ (AF III 631, plaquettes 4501, pièces 80-83 et 4502, pièces 84-115).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 631, plaquette 4499, pièce 15. Résolution des Cinq-Cents du 6^e complémentaire an VII rejetée par les Anciens le 13 vendémiaire an VIII tendant à valider l'assemblée primaire scissionnaire de Charny (Yonne) de l'an VII.

Séance du 14 vendémiaire an VIII [dimanche 6 octobre 1799]

(AF* III 17, folios 49 verso-52 recto; AF III 631, plaquette 4503⁴)

Lois.

[Du 13] créant un octroi à Rennes; sur l'assemblée primaire de Villefranche [-sur-Saône] de l'an VII; et les assemblées communales de l'Yonne de l'an VII: Évry, Michery, Rouvray, Saint-Martin [-des-Champs], Venoy, Villenavotte et Villeneuve [-Saint-Salves] (AF III 631, plaquettes 4499, pièces 1-10, et 4503, partie du 14, pièce 11).

Message des Anciens.

[Du 13], envoyé au ministre de la Police générale, dénonçant le n° 57, non joint, du journal *l'Ennemi des tyrans* pour un article *injurieux aux armées de la République*⁵ (AF III 631, plaquette 4503, partie du 14, pièces 14-15).

Message des Cinq-Cents.

[Du 9], envoyé au même, sur la demande de réintégration dans ses droits de citoyen français de François-Marie Buhot, prêtre du Finistère déporté par arrêté *de l'ancien Directoire exécutif*⁶ (AF III 631, plaquette 4503, partie du 14, pièces 16-18).

Message aux Cinq-Cents.

Envoyant un rapport du ministre de la Marine et des Colonies sur les assemblées primaires et électorale de la Guadeloupe notant que les dépêches de Desfourneaux apportées par Jastram, élu député, se bornent à citer l'élection de l'ex-ministre Bruix et un mouvement le 2 germinal *aussitôt apaisé*⁷ (AF III 631, plaquette 4503, partie du 14, pièces 19-21).

Guerre.

Arrêtés sur le personnel⁸ (AF III 631, plaquette 4503, partie du 14, pièces 24-29).

Marine et Colonies.

¹ Le troisième prénom, écrit Émé, pourrait aussi être Edme. Sa réclamation et son maintien provisoire par le département en messidor an VII sont les seuls renseignements donnés ici.

² Dit ici Carrondelet-Noyelles, voir *tome V*, 13 floréal an VI, Police générale, note.

³ Ce journal, l'un de ceux visés par l'arrêté du 16 fructidor an VII (plus haut), ne contenait rien de contraire aux lois avant prairial. En désaccord avec le propriétaire Grimaldi et le véritable auteur des articles, Lasalle, qui, n'étant pas payé, refusait qu'on corrigeât ses textes, Grosley, ne pouvant quitter le journal sans risquer la faillite, en était resté l'imprimeur.

⁴ Plaquette contenant, avec nouvelle numérotation, deux pièces du 15.

⁵ Périodique n° 413 de *Martin et Walter*, rédacteur J. Filhol.

⁶ Déporté comme anarchiste et ex-juré du tribunal révolutionnaire de Brest le 8 pluviôse an VII (*tome VII*).

⁷ Réponse au message des Cinq-Cents du 3 (plus haut au lendemain). Jean-Victor Jastram et Bruix, élus aux Cinq-Cents. Au Dix-Huit Brumaire, aucun des élus de la Guadeloupe de l'an VII n'avait encore été admis à siéger.

⁸ Dont ajournement de la promotion de l'adjudant général Louis-François Jeannet au grade de général (voir plus haut, 12 thermidor an VII, Guerre, note).

Nominations à la 2^e demi-brigade d'artillerie de marine (AF III 631, plaquette 4503, partie du 14, pièces 22-23).

Relations extérieures.

Rapport approuvé sur les moyens de correspondre avec l'Égypte depuis les nouvelles rassurantes reçues de Bonaparte, en se concertant avec l'ambassadeur espagnol pour faire passer des lettres par des courriers espagnols ou turcs. Secours à Joachim Deliberty, sicilien se disant à tort français, né à Malte, employé au consulat français de Palerme puis de l'ambassadeur à Naples Canclaux, et rejet de sa demande de remboursement sur les biens des barbaresques se trouvant en France d'effets volés par un corsaire tunisien (AF III 631, plaquette 4503, partie du 14, pièces 1-7). Rapport sur des demandes du gouvernement batave pour l'approvisionnement de ses places fortes, transmis aux ministres de la Guerre et de l'Intérieur et déposé au bureau particulier. Rapports sur une demande de réfugiés napolitains et l'acceptation de la démission de Belleville. Décision de recevoir en audience le 19 l'amiral Mazzaredo, commandant la flotte espagnole à Brest, qui a reçu des lettres de créance du gouvernement espagnol comme commissaire pour conférer avec la France sur les opérations navales¹.

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 632, plaquette 4504, pièces 6-7 (dossier du 16). Résolution des Cinq-Cents du 28 thermidor an VII rejetée par les Anciens le 14 vendémiaire an VIII tendant à valider l'assemblée primaire de la section des Droits-de-l'Homme de Saint-Étienne (Loire) de l'an VII tenue à la maison de l'instituteur et chemise de la commission spéciale des Cinq-Cents créée le 16 messidor an VII et de la nouvelle commission créée le 16 vendémiaire an VIII² à la suite du rejet par les Anciens.

Séance du 15 vendémiaire an VIII [7 octobre 1799]

(AF* III 17, folios 51 verso-52 recto; AF III 631, plaquette 4503, partie du 15)

La séance est ouverte par la lecture de la correspondance. Autorisation au juge de paix de la section du Luxembourg de s'introduire en présence du ministre de l'Intérieur dans le palais du Directoire pour les scellés après la mort du citoyen Finot le 6 (AF III 631, plaquette 4503, partie du 15, pièces 1-2). *Le reste de la séance est consacré à l'examen préparatoire de différentes affaires.*

Séance du 16 vendémiaire an VIII [8 octobre 1799]

(AF* III 17, folios 52 recto-54 recto; AF III 632, plaquettes 4504 et 4505)

Lois.

[Du 14] portant que l'armée d'Orient ne cesse de bien mériter de la Patrie; et transférant le canton de Magoar à Kérien³ (AF III 631, plaquette 4503, partie du 14, pièces 8-10; AF III 632, plaquette 4504, pièce 3).

Messages aux Cinq-Cents.

Sur: la fixation du délai pour relever l'appel; et une erreur du tableau des tribunaux correctionnels, le canton de Bélesta, transféré de l'Aude à l'Ariège par décret de la Convention du 2 prairial an II, figurant toujours dans l'arrondissement de celui de Limoux; et pour régler provisoirement les dépenses de l'an VIII par les rentrées des contributions de l'an VII et antérieures⁴ (AF III 632, plaquette 4504, pièces 1-2 et 12-19).

Justice.

Confirmation par le Directoire de l'avis, adopté par le précédent ministre, que la loi du 3 brumaire an IV ne s'applique pas aux fonctionnaires dont des parents ont été inscrits sur la liste des émigrés après leur entrée en fonctions. Autorisation au ministre d'ordonnancer des fonds sur ses dépenses imprévues de l'an VII suivant un état non joint, notamment pour le mobilier et l'entretien de la maison du ministre. Départements de la rive gauche du Rhin, nomination des juges du tribunal de révision⁵ et de receveurs de l'Enregistrement: Kyllburg (Sarre) et Münstermaifeld (Rhin-et-Moselle); déportation sur la rive droite de Reginaldus, capucin de Bingen suspecté

¹ Affaires non représentées ici.

² An 7 sur le document.

³ La seconde loi fait suite à un message du Directoire du 13 floréal an VII (*tome IX*).

⁴ Le premier message porte sur le délai dans lequel la partie qui interjette l'appel fait ajourner l'adversaire afin de purger l'appel. Un message du Directoire du 4 thermidor an VI (*tome VI*) non rappelé avait déjà soumis la question du canton de Bélesta. Chemises des dossiers des commissions spéciales créées le 19 sur ces deux messages.

⁵ Dont Barris, député du Gers à la Législative (voir *tome IX*, 2 messidor an VII, affaires non citées au procès-verbal, note) et Joseph-Barthélemy (ici: Barthélemy) Sieyès, parent du Directeur, député du tiers état de la sénéchaussée de Draguignan à la Constituante.

d'espionnage, ayant fait plusieurs séjours sur la rive droite sans déclaration préalable de son absence par son supérieur, et mise sous la surveillance spéciale de la municipalité des autres religieux, ce couvent recevant *des nouvelles très promptes des mouvements des ennemis ainsi que de leurs succès, qu'il paroissoit même les annoncer d'avance* (AF III 632, plaquette 4504, pièces 8-11 et 21-28).

Police générale.

Émigrés, radiation¹: Jean-Baptiste Davesne, de Bréhain-la-Ville, capitaine au 2^e d'infanterie fait prisonnier de guerre à l'île Sainte-Lucie en l'an II, aide de camp du général Rochambeau après son retour; Isidore Goffart², fait prisonnier de guerre lors de la capitulation du Quesnoy, radié provisoirement par le district, capitaine à la 7^e demi-brigade d'artillerie de marine depuis l'an VI; Romain-Vincent Jeuffroy, de Paris, graveur en pierres fines, et sa femme Marie-Marguerite Norgeau, partis pour Varsovie puis Berlin; Charles-Alexandre-Pierre Lefebvre-Ladonchamp, chef de brigade d'artillerie à la suite à Metz, et Ferdinand Wagner, d'Hirtzbach, sellier au 7^e de cavalerie, radiés provisoirement par les districts de Pont-à-Mousson et d'Altkirch. Maintien: François-Privat Brégeot, noble de Dompcevrin se disant parti de Nancy et engagé dans la Vendée jusqu'à sa soumission en l'an IV à Laval (Mayenne)³; le constituant Bon-Albert Briois dit Beaumetz, d'Arras, administrateur du département de Paris en 1792, dénoncé au Tribunal révolutionnaire pour sa conduite lors du massacre du Champ-de-Mars et ses protestations contre les journées du 20 juin et du Dix-Août, usant de certificats de résidence à Paris à la fin de 1792 mais cité sur la liste des français à Londres à l'époque établie par l'ambassadeur Chauvelin; Pierre-Auguste-Joseph Hannoir cadet, noble de Valenciennes prétendu parti comme négociant⁴; Pierre-Gérard-Marie-Dieudonné Lachénaye, d'Aurillac, usant de faux certificats de réforme de la 40^e demi-brigade, de séjour à Manduel et de détention à Lyon sous la Terreur; Claude-Louis Latouche-Limousinière, noble soi-disant parti sur ses propriétés à la Grenade en 1792, inscrit dans l'Ille-et-Vilaine et la Loire-Inférieure, radiation demandée par sa mère, de Corsept; Jean-Baptiste Wyard, noble de Bar-le-Duc⁵ prétendu parti étudier au collège de Trèves en 1792; Jean-Baptiste Wynants, conseiller à la chambre des comptes des Pays-Bas, parti de Bruxelles en emportant les archives du Brabant, prétendu mort à Hanau (AF III 632, plaquette 4505, pièces 29-66).

Séance du 17 vendémiaire an VIII [9 octobre 1799]

(AF* III 17, folios 54 recto-56 recto; AF III 632, plaquette 4506)

Loi.

[Du 16] ouvrant des crédits provisoires au ministre de la Marine et des Colonies pour l'an VIII (AF III 632, plaquettes 4504, pièces 4-5 et 4506, pièce 7).

Messages des Cinq-Cents.

[Du 14] envoyés au ministre de la Guerre demandant l'état détaillé des réquisitions faites depuis le 1^{er} germinal an VII qu'une résolution du Conseil admet pour payer les contributions de l'an VIII; et le marché passé avec la compagnie Baudin pour fournitures à l'armée d'Italie, le traité le résilient et les *moyens qui ont déterminé le nouveau traité en vertu duquel la compagnie Baudin est maintenue comme régisseur* (AF III 632, plaquette 4506, pièces 24-29).

Messages aux Cinq-Cents.

Sur l'explosion de Landau, due à un accident de manipulation d'obus qui a causé trois morts, le parc d'artillerie de deux cents caissons ayant pu être sauvé; et demandant l'autorisation de convoquer un jury maritime à Paris pour la procédure sur le contre-amiral Perrée et une loi permettant de convoquer des jurys et cours martiales maritimes ailleurs que dans des ports⁶ (AF III 632, plaquette 4506, pièces 15-20).

Guerre.

Nominations à la garde du Directoire⁷. Confirmation de promotions faites par Brune sur le champ de bataille le 3^e complémentaire an VII⁸. Autres arrêtés sur le personnel⁹. Décision de déclarer Rivaud, ex-ambassadeur en République cisalpine, démissionnaire comme commandant la 16^e division de gendarmerie à Limoges, à laquelle il

¹ Rapports en partie sur le papier ordinaire des rapports du ministre.

² *Bidore-Goffart* sur le registre, par erreur de lecture de la lettre S de la minute.

³ Maintenu comme n'étant pas originaire des départements insurgés.

⁴ Convaincu d'avoir *provoqué le peuple à crier Vive l'Empereur! en allant au devant du duc d'York* pendant le siège.

⁵ Nom révolutionnaire: Bar-sur-Ormain.

⁶ Le premier message répond à celui des Cinq-Cents du 3 (plus haut au lendemain). Le second vient de ce qu'il ne s'est trouvé dans aucun port les quatre contre-amiraux et les trois chefs de division nécessaires pour juger le contre-amiral Jean-Baptiste-Emmanuel Perrée, commandant de division obligé de céder devant l'ennemi en Méditerranée le 30 prairial en revenant de Saint-Jean-d'Acre, procédure indispensable pour donner un nouveau commandement à *ce brave marin, dont l'habileté et le courage sont depuis longtemps reconnus*.

⁷ Dans des grades subalternes, éléments non repris à l'index.

avait été confirmé lors du dernier travail sur la gendarmerie alors qu'il était député, n'ayant pas rejoint deux mois après la fin de ses fonctions diplomatiques après la fin de prairial an VII, et n'ayant écrit au ministre de la Guerre que le 22 fructidor pour lui annoncer qu'il ne pouvait prendre son poste, le compte des sommes dont il avait disposé comme ambassadeur n'étant pas réglé par celui des Relations extérieures. Lettre recommandant au ministre le respect de l'arrêté du 12 pluviôse an VII sur les courriers extraordinaires adressés au Directoire¹ (AF III 632, plaquette 4506, pièces 21 et 30-38).

Marine et Colonies.

Promotion dans la gendarmerie de Saint-Domingue (AF III 632, plaquette 4506, pièces 22-23).

Relations extérieures.

Communication de lettres du ministre à Bonaparte; rapports sur la demande de réponse aux lettres de récréance de De Azara et *relatif aux affaires avec la Prusse*, classés au dépôt particulier². Rapport classé de même sur les irlandais réfugiés à Hambourg et naturalisés français Blackwell et Napper Tandy, emprisonnés: départ des agents français de Hambourg, expulsion des agents diplomatiques hambourgeois en France et embargo sur les navires de cette ville, circulaire imprimée du ministre, 4 pages, s.l., 26 vendémiaire an VIII, et rapport sur l'inutilité d'un message au Corps législatif sur ces mesures *puisqu'elles n'ont entraîné aucun déploiement de forces* (AF III 632, plaquette 4506, pièces 9-14).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 632, plaquette 4506, pièces 39-41. Souscription à 1 500 exemplaires du journal *le Citoyen français* rédigé par Desrenaudes et Mailla-Garat, minute de Lagarde et deux notes des auteurs, *encouragés à présenter au Directoire exécutif le projet d'un journal qui, dans des circonstances où tant d'écrivains périodiques se font un jeu cruel d'égarer les esprits, pourrait concourir à les rallier autour des principes tutélaires de l'ordre et de la liberté*, les auteurs étant convaincus que... *un journal toujours pur, toujours vrai, toujours décent, serait plus que jamais un service rendu à la Nation*, en donnant le plan et demandant l'autorisation de prendre connaissance dans les bureaux des nouvelles à publier et de faire un service particulier par courriers de Paris à Orléans pour accélérer la diffusion³.

Séance du 18 vendémiaire an VIII [10 octobre 1799]

(AF* III 17, folios 56 verso-60 recto; AF III 632, plaquettes 4507 à 4512)

Lois.

[Du 17] créant des octrois à Genève, Grenoble, Rochefort (Charente-Inférieure) et Saintes; et un sixième tribunal correctionnel du Lot à Gourdon, ressort sur les cantons de Carlucet, Cazals, Montfaucon, Payrac, Saint-Germain [-du-Bel-Air] et Salviac⁴ (AF III 632, plaquettes 4506, pièces 1-6 et 4507, pièce 23).

Message des Cinq-Cents.

[Du 17] envoyé au ministre des Finances demandant les renseignements prévus par la loi du 3 nivôse an VII sur la répartition par départements et cantons de la contribution personnelle, mobilière et somptuaire et de la retenue sur les salaires publics en l'an VII (AF III 632, plaquette 4508, pièces 58-60).

Message aux deux Conseils sur les victoires de Bonaparte, Brune et Masséna.

La séance est ouverte par la lecture de la correspondance. Elle annonce à la fois trois victoires: en Égypte, Bonaparte est entré en vainqueur dans le fort d'Abukir, dix-huit mille hommes qui formoient l'armée turque ont été tous tués ou faits prisonniers; en Batavie, Brune a remporté une victoire éclatante sur les anglo-russes à Kastrikum, l'ennemi a été repoussé et poursuivi jusques vers Egmond, onze pièces de canon et quinze cent russes et anglais sont le fruit de cette victoire; en Helvétie, Masséna a battu complètement Suwarow, l'armée russe a perdu six mille hommes, deux généraux et un grand nombre de pièces de canon et de drapeaux;

⁸ Lors de la bataille de Bergen. Notamment promotion de chef de bataillon des capitaines aides de camp de Brune Joseph-Nicolas Allemand, connu de *Quintin*, et Yves-Marie Pastol de Kéramelin, futur général, mesure connue de *Six*, de chef d'escadron du futur général Martin-Charles Gobrecht, également capitaine aide de camp, et de chef de bataillon du futur général Pierre-Marie de Bicquille, capitaine au 6^e régiment d'artillerie à pied (mesures connues de *Six*), ainsi que des promotions en nombre dans les 42^e, 49^e et 54^e demi-brigades.

⁹ Dont envoi à l'armée d'Angleterre du général François-Jean Chabot (voir *tome VII*, 3 frimaire an VII, Guerre, note).

¹ Voir *tome VII*, à la date indiquée, Intérieur, note.

² Affaires non représentées ici.

³ Ce quotidien, n° 217^a de *Martin et Walter*, parut du 24 brumaire an VIII jusqu'en 1807 avec plusieurs changements de titre et André-François Lemaire comme rédacteur. On ignore si le journaliste Desrenaudes a un rapport avec le secrétaire de Talleyrand Martial Borye-Desrenaudes (voir plus haut, 16 fructidor an VII, Relations extérieures).

⁴ Aucun tarif n'est joint à la loi sur l'octroi de Genève. Sur le tribunal correctionnel de Gourdon, voir *tome VI*, 6 fructidor an VI, messages du Directoire, note.

Suwarow s'est retiré dans le pays des Grisons et fuit dans les montagnes. Le Directoire adresse un message à l'un et à l'autre Conseil du Corps législatif pour leur faire part de cette triple victoire (AF III 632, plaquette 4510, pièces 94-99, minute de Lagarde citant des extraits de deux dépêches télégraphiques de Masséna des 17 et 18, copie des courriers de Bonaparte, d'Alexandrie le 17 thermidor an VII, annonçant la reddition de la garnison d'Aboukir l'avant-veille et mentionnant les officiers du génie Bertrand¹ et Ludot et le commandant d'artillerie Faultrier, et de Brune du quartier général de Beverwijk le 14 annonçant que lord Chatham, frère de Pitt², a été blessé, que le général ennemi tué à la bataille de Bergen n'est pas Knox mais le lieutenant-général russe Girepsow, commandant l'expédition sous les ordres du général Hermann, et citant les généraux Aubrée, Bonhomme³, Durutte, Gouvion, Malher, Rostollant, Simon⁴ et Vandamme; copie par Lagarde d'une dépêche télégraphique sur la bataille de Castricum: *L'ennemi nous a attaqué ce matin à 5 heures sur toute la ligne. Presque toute la journée, la bataille a été indécise; à 3 heures, le général en chef Brune s'est élancé à la tête des bataillons et le pas de charge a décidé la victoire. 11 pièces de canon et 1 500 prisonniers anglais et russes, beaucoup de tués, presque tous russes, un grand nombre de blessés, sont le trophée de la victoire...*).

Autres messages aux Cinq-Cents.

Sur une nouvelle demande de création de l'octroi de Cambrai; le transfert du canton de Viala [-du-Tarn] à celui de Broquiès des communes d'Arnac et de la Besse (auj.: commune de Villefranche-de-Panat); et la création d'un tribunal de commerce à Figeac; invitant le Conseil à *s'occuper promptement des moyens d'assurer les sommes nécessaires pour activer les travaux publics et les manufactures à l'entrée de la saison rigoureuse: il ne s'agit point d'encourager la perfection des produits mais l'emploi des bras quels que soient les produits*, mention de l'envoi au journal *le Rédacteur*; sur la dispense pour les assujettis au droit de passe du pont de Versoix⁵ créé par arrêté du Conseil d'État de 1731 pour la construction d'un pont en pierre, l'administration centrale du Léman ayant accordé au preneur une réduction du bail, passé avant l'instauration du droit de passe, en refusant sa résiliation, chemise du dossier de la commission spéciale créée le 21, copies par le district de Gex d'un avis du Comité féodal de la Constituante du 28 mai 1790, de lettres de la municipalité de Ferney-Voltaire à l'administration centrale, du cahier des charges et du procès-verbal d'adjudication du 8 vendémiaire an VI; et le mode de jugement définitif après partage d'opinion persistant en tribunal civil lorsqu'un des juges ne peut siéger de nouveau, chemise du dossier de la commission spéciale créée le 21 (AF III 632, plaquettes 4507, pièces 13-21, 4508, pièces 55-57, 4510, pièces 100-101, 107-109, 116-118, 122-123 et 131-134).

Finances.

Arrêtés de distribution de fonds sur les exercices des ans V à VIII avec tableau des fonds disponibles, parmi les opérations sans sortie de fonds: fourniture de bois par Amat Buar, aveugle, pour la Guerre, an V, remboursement en métal de cloche de Belgique à Coste, Caylus et Gévaudan, entrepreneurs de la manufacture du Creusot, Guerre, an V et an VI, et paiement à Lambert, entrepreneur de la fonderie de Ruelle [-sur-Touvre], Marine, an V. Remplacement de l'ex-député Audouin commissaire près les salines nationales de Peccais démissionnant⁶. Bois communaux, coupe: bois de Dieulet indivis entre les communes de Beaufort [-en-Argonne], Cesse, Laneuville [-sur-Meuse] et Stenay, et de Colméry incendié, pour réparer des chemins, Fey-en-Haye pour solder un emprunt de 1791 après la refonte des cloches, Heudicourt [-sous-les-Côtes] pour reconstruire la fontaine, Humbécourt contigu au bois national exploité l'an dernier, Lézeville pour construire un abreuvoir et un *lessivoir* et réparer des fontaines, Mancenans-Lizerne en distribuant le bois mort aux habitants pour réparer les maisons et les instruments agricoles, et Ozouer-le-Voulgis pour réparer des chemins. Bois des hospices de Nancy au canton de la Foucasse près Clairlieu (auj.: commune de Villers-lès-Nancy) et nationaux: de la succession Buan au lieu-dit le Maine-des-Vignes à Saint-Julien [-de-Crempe], après un incendie constaté par le juge de paix de Montignac, de l'émigré de Bruc à Asnières [-sur-Blour] incendié, situé commune de "la Ferté, canton de Mer"⁷, incendié en fructidor an VI, de Moyemont provenant du chapitre de Saint-Dié, de l'ex-maîtrise de Poitiers: bois de Coulombiers, Ligugé, Quinçay, de Souvant à Lusignan, de la Vente à Nieuil [-l'Espoir], de la Villedieu [-du-Clain] et Vouillé, de la forêt de Sénart à Épinay [-sous-Sénart] provenant des Génovéfains de Paris, de Tournehem [-sur-la-Hem]: cantons d'Écalippe et de Foi incendiés, de Valfréard à Landreville dévasté par le gel de 1789 et *journellement enlevé par les vigneron*s à cause que l'essence de ce bois le rend propre à faire des échalas, et des émigrés Beaupré, Haspil d'Hocron et Wazières situés sur la ferme des Phelipots, dépérissant et à vendre avant l'aliénation du parc et dépendances du château de Roncq. Vérification par la régie de l'Enregistrement et des Domaines des caisses des payeurs et

¹ Le futur général Henri-Gratien, confirmé chef de bataillon du génie le 27 pluviose an VII (*tome VIII*).

² Le général John Pitt, comte de Chatham, frère aîné de William Pitt. Le *Dictionary of national biography* britannique ne mentionne pas sa blessure et ne cite pas de général Knox.

³ Le général batave Henri-Damas Bonhomme, futur ministre de la Guerre du royaume de Hollande sous Louis Bonaparte, cité avec ses seules initiales dans la liste des généraux étrangers en fin du tome II de *Six*, et dans les *Archives du cabinet de Louis Bonaparte, roi de Hollande 1806-1810. Inventaire des articles AF IV 1719 à 1832*, par S. de Dainville-Barbiche, Paris, Archives nationales, 1984.

⁴ Le général Édouard-François Simon (voir *tome IV*, 12 ventôse an VI, Guerre, note).

⁵ Alors: Léman, auparavant: Ain.

⁶ Voir *tome V*, 26 prairial an VI, Relations extérieures, note.

⁷ Il s'agit de la partie occidentale du bois de la Ferté-Saint-Cyr - commune qui n'était pas dans le canton de Mer - située sur le territoire de celle limitrophe de Crouy-sur-Cosson, qui, avec Muides-sur-Loire, était alors dans ce canton bien que sur l'autre rive de la Loire par rapport au chef-lieu. Sur le registre, ce bois est en tête de la liste des bois communaux.

receveurs généraux, des receveurs des Domaines et des percepteurs des contributions de tous les départements (AF III 632, plaquettes 4507, pièces 1-12, 4508, pièces 31-34 et 4509, pièces 61-93).

Intérieur.

Annulation des autorisations d'exporter des grains pour la Ligurie et remise de toutes autres autorisations sous le contrôle du ministre de l'Intérieur. Ordonnancement par le ministre des dépenses des hospices, tableau des recettes et dépenses de l'an V à l'an VII. Brevet d'invention à Toussaint père et fils, négociants à Raucourt [-et-Flaba]: procédé pour polir la bijouterie en acier. Destitution, municipalités: Anet, président membre de la rébellion armée de Dreux et de Nonancourt de l'an IV¹, Candes [-Saint-Martin]: membres royalistes, Chinon: président absent depuis quatre mois, Montesquieu-sur-le-Canal (auj.: Montesquieu-Lauragais): agent et adjoint municipaux de Pouze et agent de Noueilles rebelles, et adjoint d'Ayguesvives royaliste, Muret: agent et adjoint de Roques, agents de Saubens et Seysses et adjoints de Frouzins et Pinsaguel rebelles, Saclas: président ivrogne et auteur de voie de fait pour empêcher le commissaire municipal de convoquer une séance extraordinaire sur le départ des conscrits et agent de Mondésir (auj.: commune de Guillerval) n'ayant pas rendu ses comptes de percepteur de Guillerval en l'an V et en l'an VI, Saint-Cyprien (Dordogne) où un seul des 114 conscrits s'est présenté à Périgueux, Valmont (Seine-Inférieure) tolérant les fêtes du calendrier romain, Verdun [-sur-Garonne]: agent de Mauvers (auj.: commune de Verdun-sur-Garonne) et adjoint de Saint-Sardos partisans des rebelles et agent de Mas-Grenier inactif après l'assassinat dans la commune de celui de Bourret qui se rendait en écharpe à son poste; agents municipaux: Arconsat condamné par le tribunal correctionnel de Thiers pour attentat à propriété nationale, Audrieu aidant les déserteurs, Bailleau-le-Pin violant le décadi, Bonfol (Mont-Terrible) négligent², Frettencourt (Oise, auj.: commune de Lannoy-Cuillère) déclarant en séance de la municipalité de Formerie refuser de dresser tout procès-verbal de violations de décadi, Notre-Dame-de-Bondeville ivrogne, Obernai ex-président s'étant attribué des rétributions en nature et en argent, Saint-Crépin (Charente-Inférieure) royaliste³, Saint-Poix ayant passé une journée avec une bande de brigands dans la commune et suspecté d'être évadé du bagne de Brest, Tardais (Eure-et-Loir, auj.: commune de Senonches) royaliste et refusant d'aider les gendarmes à rechercher les déserteurs, Thézan [-lès-Béziers], commune asile de déserteurs et de deux prêtres réfractaires; adjoints: Maubec (alors: Haute-Garonne) et Vieille-Toulouse rebelles⁴, Noyant [-de-Touraine] participant d'un rassemblement pour chasser à coups de pierres les gendarmes un jour de foire de l'ancien calendrier, Rémelfing protestant contre les réquisitions, Rigny [-Ussé] blâmant la conscription; et agent et adjoint de Tilly-la-Campagne aidant les déserteurs. Nomination des municipalités de Bree (Meuse-Inférieure) faute de tenue d'assemblées communales, dont le chef-lieu, et de Ménerbes: remplacement de démissionnaires. Organisation de l'octroi du Havre⁵ (AF III 632, plaquettes 4510, pièces 102-106, 110-115, 119-121 et 124-127, et 4512, pièces 183-230, 250-261, 265-267, 271-273, 277-279 et 283-294).

Police générale.

Émigrés⁶, radiation: Guillaume-Julien-François Farcy, de Rennes, ancien militaire sexagénaire. Maintien: François-Marie-Stanislas Bianchetti, commandant la garde des chevaux-légers du vice-légat d'Avignon, prétendu sujet de Bologne et y ayant séjourné à de 1792 à 1795; Henri-Charles-Joseph De Bommel, de Gand, officier au régiment autrichien de La Tour; Barthélemy-Edme Foudras, noble de la Gresle émigré en 1792, usant de faux certificats de résidence à Rillieux [-la-Pape] signé par Payre, secrétaire de la municipalité de Montluel faussaire connu, et de détention à Lyon sous la Terreur daté de l'an V; Marie-Étienne-Sophie Isabeau de Montval femme Robert, noble de Meudon partie avec une de ses filles pour Spa en 1791 puis pour Hambourg, rentrée en l'an V⁷; Georges-Louis Lescaille, né en 1786 à Beaufort-sur-Aire (Meuse, auj.: Beausite), fils de Louis, capitaine au régiment de Navarre, émigré avec ses parents à Altona, n'étant pas rentré avant l'âge de dix ans et n'ayant pas réclamé; François-Monteynard, seigneur de Montfrin, prétendu établi à Avignon de 1787 à 1790 puis en Valteline et à Rovereto; François-Joseph-Charles d'Othée⁸, noble de Liège, prétendu ambassadeur du prince-évêque en Westphalie puis malade à Francfort [-sur-le-Main], radiation demandée par son beau-frère Denis Nizet; Henri Pruyssenære, receveur général de la province de Flandre à Bruges, prétendant être parti pour Ratisbonne sur ordre de l'Empereur pour rendre ses comptes alors qu'il les devait aux états de la province⁹, François-Pierre-Edmond Rothes de Nugent, noble de Paris, parti pour Londres en 1792, prétendu irlandais; rejet de la réclamation de Joseph-Marie-Simon

¹ Et qui, par son exemple et ses discours, provoque la violation des loix sur les institutions républicaines et le repos décadaire.

² Ayant voué à un oubli absolu l'exécution des lois relatives à la police des cultes, aux passeports et à la garde nationale.

³ Ne se sert de son autorité que pour atténuer l'amour de la Patrie et inspirer des craintes aux habitants des campagnes sur les succès des armées républicaines.

⁴ Un rassemblement armé a eu lieu chez le second dès le 16 thermidor an VII.

⁵ Et nomination du candidat des députés du département préposé, préféré à Valframbert, ex-adjutant général puis garde-magasin, recommandé par Gohier, et à un négociant ruiné, candidat des députés Jourdan de la Haute-Vienne et Lamarque.

⁶ Plusieurs rapports sont écrits sur le papier ordinaire des rapports du ministre.

⁷ Arrêté noté ajourné sur la feuille de travail et par deux lettres du ministre du début de brumaire an VIII jointes au rapport.

⁸ François-Joseph-Charles d'Othée de Haneffe-Limons, envoyé du prince-évêque de Liège auprès du cercle de Westphalie en décembre 1797 (*Repertorium der diplomatischen Vertreter*).

⁹ Et radié provisoirement par l'administration centrale de la Lys en floréal an V en l'absence du commissaire central, qui s'y était opposé par deux fois.

Païs-Moracet¹; annulation de la radiation de Gabriel-Rose Trévelec². Arrestation et traduction en conseil de guerre de la 22^e division militaire d'individus dénoncés par le chef de brigands Pierre Préjean dit Brise-la-Nation, condamné à mort, suivant liste transmise par le commissaire près le tribunal correctionnel de Vendôme³ (AF III 632, plaquette 4511, pièces 135-175).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 632, plaquette 4508, pièces 24-26. Ordre au consul général et au chargé d'affaires à Hambourg Lagau et Lemaistre de partir pour Paris sans prendre congé et en emportant les archives de la légation, rapport du ministre des Relations extérieures du 17 notant qu'il n'y a pas lieu de faire partir le vice-consul à Brême, que *quant à la ville de Lubeck, elle a si peu de rapports avec la République et elle en est si peu jalouse qu'il est inutile de s'en occuper, et que la mission de Durant étant principalement relative aux états du Nord compris dans la ligue de neutralité*, il évitera Hambourg et s'installera à Altona⁴.

AF III 632, plaquette 4508, pièces 27-28. Lettre du général Rigaud, des Cayes (Saint-Domingue) le 18 vendémiaire an VIII, aux citoyens législateurs, dénonçant l'agent Roume, qui l'a déclaré rebelle, et Toussaint-Louverture traître à la République ayant signé des traités avec les Britanniques et le président des États-Unis, ce qu'il prouve par des pièces non jointes ici.

AF III 632, plaquette 4510, pièces 128-130. Gratification d'un mois de solde à la garde du Directoire, tableaux d'effectif des hommes du rang et des officiers et sous-officiers signés par Jubé, adjudant général commandant en second, formulaires imprimés.

AF III 632, plaquette 4512, pièces 176-182, 231-249, 262-264, 268-270, 274-276 et 280-282. Nominations: des premier et second substituts des Bouches-du-Rhône et d'assesseurs de la justice de paix de Vassy (Calvados)⁵; - et commissaires municipaux, *Ain*, Bourg [-en-Bresse] *intra muros*; - *Liamone*, Bonifacio; Sartène; cantons du Niolo, de Scopamene, Sorro-in-Sù et Valinco; - *Loir-et-Cher*, Saint-Amand [-Longpré]; - *Loire-Inférieure*, Sainte-Pazanne; - *Nord*, Valenciennes *extra muros*: Desmazures, receveur de l'Enregistrement du Quesnoy, beau-frère du commissaire central, candidat: Duquesnoy, receveur du district, présenté par Lesage-Senault; - *Pas-de-Calais*, Montreuil-sur-Mer: Poultier, parent du député, nommé de nouveau, préféré au candidat du commissaire central et à Boitel, ex-commissaire municipal et central, candidat du député du Bas-Rhin André; - *Puy-de-Dôme*, Courpière; - *Haute-Saône*, Vitrey [-sur-Mance].

Séance du 19 vendémiaire an VIII [11 octobre 1799]

(AF* III 17, folios 60 recto-66 verso; AF III 632, plaquette 4513⁶)

Lois.

[Du 18] transférant le canton de la Mesnière à Bazoches-sur-Hoëne; [du jour] portant que les armées d'Égypte, d'Helvétie et française en République batave ne cessent de bien mériter de la Patrie; et sur les dépenses du ministère des Finances en l'an VIII ⁷ (AF III 632, plaquettes 4507, pièce 22, et 4513, pièces 1-4).

Messages des Cinq-Cents.

[Du 18] envoyés au ministre de la Guerre sur la demande de maintien de l'arsenal et de l'école d'artillerie d'Auxonne; et invitant le Directoire à recueillir et envoyer au Conseil les traits de bravoure et d'héroïsme ayant eu lieu dans les différentes armées (AF III 632, plaquette 4513, pièces 5-7 et 11-13).

Décision du Directoire.

Circulaire envoyant aux ministres un nouveau tableau du travail du Directoire avec eux non joint (AF III 632, plaquette 4513, pièces 8-10, minute de Lagarde).

Marine et Colonies.

¹ Voir *tome IX*, 23 prairial an VII, Police générale, note. Il est ici dénommé Pays-Moracet.

² Voir *tome VI*, 27 vendémiaire an VII, Police générale, note.

³ Ce brigand était l'un des chefs de la bande de brigands d'Orgères [-en-Beauce] (voir *tome IV*, 4 ventôse an VI, Justice, note). Les dénoncés sont Ferdinand du Chemin-La Chesnay père et fils, de Vendôme, et Mathurin Montmorency-Laval, parent du duc de Luynes, principaux chefs, et onze subalternes, dont Amaury, ex-commissaire des guerres. Les noms sont repris à l'index. Les lieux de domicile, lorsqu'ils sont donnés, sont en Eure-et-Loir et Loir-et-Cher et Orléans pour l'un des conspirateurs. Voir aussi plus loin, 16 brumaire.

⁴ Alors possession danoise. Sur la mission de Durant de Mareuil, voir plus haut au 2.

⁵ L'arrêté ne précise pas les motifs de cette nomination par le Directoire.

⁶ Plaquette comprenant une feuille néant pour le 20.

⁷ La première loi fait suite à un message du Directoire du 27 ventôse an VII (*tome VIII*). Par exception, le double de son accusé de réception par le Directoire n'est pas conservé mais l'arrêté de promulgation du 19 est bien à la suite de l'expédition de la loi.

Fixation de la procédure de demande de passeports pour les colonies à présenter à la municipalité du domicile puis soumettre au ministre qui les délivrera sur autorisation spéciale du Directoire (AF III 632, plaquette 4508, pièces 29-30, classées par erreur au dossier du 18).

Réception de Mazzaredo.

Introduction par le ministre des Relations extérieures de Mazzaredo, général commandant la flotte espagnole, accompagné de l'ambassadeur Musquiz, et remise des lettres de créance autorisant Mazzaredo à se concerter avec le gouvernement français.

Texte du discours de Mazzaredo: *L'intérêt de la France comme celui de l'Espagne réclamoit la combinaison de leurs forces navales. L'expérience de toutes les guerres et même celle de la guerre actuelle atteste l'importance de cette mesure, autant par les désastres qui ont eu lieu quand on l'a négligée que par ses heureux résultats quand on l'a adoptée... Dès l'instant que l'Espagne eut pris ses engagements pour la guerre actuelle, la France eut dans Sa Majesté mon maître non pas simplement l'allié disposé à fournir et à exiger des secours pour les intérêts réciproques, mais l'ami véritable, l'appui qui, faisant abstraction des siens propres pour l'avenir, ne s'occupa que d'ouvrir à la France la reprise qui lui importoit le plus: l'armée navale s'enfonça dans la Méditerranée et aussitôt cette mer est abandonnée par les escadres de l'Angleterre. Il en résulte le recouvrement de la Corse, il en résulte que le général Bonaparte peut concevoir le projet d'escalader l'Apennin et qu'il en retire le fruit de signer aux portes de Vienne les préliminaires de la paix du continent, il en résulte qu'on peut se mettre paisiblement en possession des isles ci-devant vénitiennes dans l'Adriatique et transporter à Toulon les vaisseaux et les munitions navales de la ci-devant république de Venise, parce que même l'événement fâcheux qu'a éprouvé la marine espagnole n'a pas empêché qu'elle ne tint en échec pendant toute l'année 1797 l'escadre anglaise et qu'elle ne la fit échouer avec humiliation dans son entreprise extravagante de bombardement de Cadix sans qu'elle osât entrer en Méditerranée. Elle ne l'auroit pas tenté non plus en 1798 et les revers d'Aboukir et de Minorque n'auroient pas eu lieu si les vœux constans de Sa Majesté catholique pour la réunion et la combinaison des opérations de nos escadres eussent été remplis.... L'année présente de 1799 aurait encore réparé avec usure les échecs antérieurs si la résolution de la France de faire passer sa flotte dans la Méditerranée eût été précédée des mesures concertées pour la combinaison inmanquable de forces qui auroient infailliblement balayé les mers méridionales de l'Europe en détruisant celles que l'ennemi y avoit alors et celles qu'il auroit pu y envoyer successivement, et auraient finalement rempli les deux grands objectifs, celui de reconquérir Minorque et celui de secourir Malthe, sauf à la France à pousser ensuite bien plus en avant ses moyens en tout ce qui auroit pu être de son intérêt particulier... Le Directoire actuel, citoyens Directeurs, sait bien qu'il n'a pas dépendu du Roi mon maître qu'on ait effectué ces entreprises dans lesquelles l'utilité et la gloire des deux puissances eussent été seules à se disputer; il sait aussi que Sa Majesté, jetant un voile sur les erreurs qui les ont fait échouer et d'après la simple insinuation que vous lui avez faite qu'il conviendrait de transporter les forces combinées à Brest, donna ses ordres en conséquence... À ces preuves évidentes de l'entière loyauté que Sa Majesté a apporté dans son alliance avec la France, ... Elle ajoute aujourd'hui celui [le désir] de s'en rapporter à votre sagesse du soin de les employer [les forces combinées], en me confiant celui de connoître les plans que vous formerez à cet effet, en m'imposant l'obligation de les examiner, de vous proposer mes opinions et d'adopter et d'exécuter de suite tout ce qui me paraîtra nécessaire et convenable comme si j'en avois reçu l'ordre formel de Sa Majesté.... J'ai rendu compte, citoyens Directeurs, au Roi mon maître de tous les témoignages de considération que j'ai reçus de vous et de toutes les démonstrations honorables qui m'ont été données par vos ordres sur ma route depuis Brest jusque dans cette capitale. Sa Majesté me charge de vous en remercier. Je remplis ce devoir avec la double satisfaction de vous exprimer en même tems ma reconnaissance personnelle pour tous les égards dont vous m'avez honoré et de vous prier d'agréer l'hommage de mon respect pour le Directoire exécutif, l'élan du zèle que je consacre à la France dans les services de ma destination, comme employé par son magnanime et fidèle allié, le Roi catholique mon souverain.*

Texte de la réponse du président du Directoire: *Monsieur le général, l'intérêt non seulement des deux nations alliées, mais de tous les peuples de l'Europe est de se réunir contre une puissance qui, facile à s'enorgueillir de quelques succès achetés par la trahison ou obtenus par le nombre de ses vaisseaux plus encore que par le courage de ceux qui les commandent, prétend exclusivement à la domination des mers. Les projets ambitieux de son gouvernement perfide sont enfin connus: d'un petit coin de terre que le soleil semble éclairer à regret, il prétend dominer le monde, présider aux destinées de tous les états, régler la forme des gouvernemens de tous les peuples, ne se ressouvenant pas assez qu'il n'a fallu qu'une province de la France pour conquérir son île... Le moment est venu où les Espagnols, qui, tant de fois, se placèrent par leurs victoires au rang des premiers peuples, vont unir leurs armes glorieuses aux armes triomphantes du peuple français. Bientôt la perfide Angleterre apprendra ce que peuvent les magnanimes ressentimens de la générosité contre la duplicité, la froide barbarie et l'ambition démesurée. Alors ce colosse, qui, par les prestiges de sa grandeur imaginaire, en imposait à ses aveugles stipendiés, s'écroulera sur sa base... , alors l'Europe jugera entre les héros qui ne triomphent que pour donner la paix au monde et le sanguinaire Anglais qui n'ammoncelle l'or que pour acheter*

la guerre, corrompre la foiblesse et soudoyer la discorde... La considération que nous avons tant de plaisir à vous témoigner, Monsieur le général, est due autant à l'estime personnelle que vous ont acquise vos talens distingués qu'à l'honneur que vous avez de commander les forces navales d'une nation amie et le Directoire exécutif se plaît à considérer les nouvelles marques de confiance que vous accorde le sage monarque qui la gouverne comme une preuve nouvelle de son attachement à la République française, de son désir de donner aux forces combinées des deux peuples une direction digne de l'une et l'autre puissance, de forcer enfin un gouvernement qui n'a que le pouvoir de troubler tous les autres à recevoir la paix dont ses fureurs ont trop long-tems éloigné le bienfait également désiré par toutes les nations.

Mr. Massaredo retiré, le Directoire confère sur quelques objets politiques et lève la séance.

Séance du 21 vendémiaire an VIII [dimanche 13 octobre 1799]

(AF* III 17, folios 66 verso-69 verso; AF III 633, plaquettes 4514 à 4518¹)

Messages des Cinq-Cents.

[Du 17] envoyé au ministre de la Marine et des Colonies sur la plainte de J-É Granier, ex-secrétaire de la municipalité du Cap-Français et maire de la partie française de l'île Saint-Martin, contre les anciens agents du Directoire Victor Hugues, Lebas et Sonthonax, l'ayant spolié de ses biens et détenu arbitrairement, affiche *Les forfaits de Sonthonax, Victor Hugues et Lebas, ex-agens particuliers de l'ex-Directoire à Saint-Domingue et à la Guadeloupe dévoilés aux yeux du public, par J-É Granier, une de leurs victimes marquantes*²; [et du 19] envoyé à celui de l'Intérieur demandant les procès-verbaux des assemblées primaires mère et scissionnaire de Pézenas *intra muros* et les jugements prononcés sur les troubles qui y auraient eu lieu (AF III 633, plaquettes 4514, pièces 23-25 et 4515, pièces 36-38).

Messages aux deux Conseils sur les nouvelles des armées.

La séance est ouverte par la lecture de la correspondance. Le général Masséna adresse au Directoire des détails sur les avantages qu'il a remportés en Helvétie. Il en résulte que la perte de l'ennemi monte à plus de trente mille hommes. Une dépêche télégraphique du même général annonce une nouvelle victoire remportée à Constance. L'ennemi a été battu et repoussé au-delà du Rhin; il a perdu deux mille hommes en tués ou blessés et mille prisonniers. Les républicains lui ont pris en outre six drapeaux et plusieurs canons. Un des chefs du corps de Condé se trouve parmi les morts. Une autre dépêche télégraphique annonce aussi un avantage considérable obtenu par l'armée du Rhin. Mayence est débloquée; l'ennemi a perdu trois mille hommes, un drapeau et trois caissons dans les attaques qui ont été faites depuis Seltz jusqu'à Mayence.

Le général Brune, de son côté, transmet au Directoire de nouveaux détails sur les avantages de la victoire remportée à Kastrikam. Les suites de cette victoire sont telles que, le 16 de ce mois, l'ennemi battoit en retraite. L'armée des républicains lui blessa six cents hommes et fit un pareil nombre de prisonniers; la fuite de l'ennemi étoit tellement précipitée qu'il laissa derrière lui une partie de ses bagages ainsi que des magasins de munitions de guerre et de bouche et d'effets d'habillement; il fut même obligé d'abandonner un grand nombre de femmes et d'enfants débarqués avec les Anglais.

*Enfin, le général Berthier, débarqué le 17 de ce mois à Fréjus avec le général en chef Bonaparte, les généraux Lasne, Marmont, Murat et Andréossy et les citoyens Monge et Bertholet, donne au Directoire des nouvelles de l'armée d'Égypte et lui mande qu'ils ont laissé l'armée française dans la position la plus satisfaisante. Le Directoire adresse deux messages aux Conseils législatifs pour leur faire part de ces heureuses nouvelles (AF III 633, plaquette 4515, pièces 36-44, minutes des deux messages par Lagarde, mention de leur envoi au journal *le Rédacteur*).*

Autres messages aux Cinq-Cents.

Sur la demande de création d'un sixième tribunal correctionnel des Vosges à Darney ou Rambervillers, chemise du dossier de la commission spéciale des Cinq-Cents créée le 24, délibérations des deux municipalités, et des tribunaux civil et criminel pour Rambervillers, adresse d'habitants de Rambervillers aux Cinq-Cents, environ 260 signatures, tableaux des superficies des forêts nationales, communales et privées des communes des cantons de Brouvelieures et Bruyères et de ceux de Domèvre-sur-Durbion, Fauconcourt, Nossoncourt et Rambervillers; envoyant le tableau des recettes et dépenses de l'an VII, en déficit de 260 millions, *en invitant le Conseil à mettre les recettes au niveau des dépenses pour l'an VIII*, mention de l'envoi au journal *le Rédacteur*; sur: la vente d'un communal de Chêne [-Bourg] (Léman); l'échange

¹ À partir de cette séance, nous indiquons les signatures des Directeurs représentées dans les dossiers de chacune d'elle. La minute du message sur la bataille de Casticum et l'annonce du débarquement de Bonaparte est signée par Barras, Moulin et Sieyès, celle du message sur les recettes et dépense de l'an VII par Gohier, Moulin et Sieyès et les autres par Barras, Ducos et Moulin.

² *Martin et Walter* connaît sous ce titre un volume de 22 pages in-8° sans date, de l'imprimerie de la rue du Chantre-Saint-Honoré.

d'un autre à Miéry contre le presbytère pour l'école et la tenue des assemblées communales; les transferts du canton de Flers (Orne) à la Carneille et de la commune de Lesse de celui de Lorquin à celui de Sarrebourg; et les assemblées primaires de Benfeld, chemise du dossier de la commission spéciale créée le 24, procès-verbaux des assemblées du chef-lieu, de Boofzheim et de Matzenheim¹ (AF III 633, plaquettes 4514, pièces 4-21, 4515, pièces 33-35 et 45-50, et 4516, pièces 64-70 et 77-89).

Finances.

Destitution du receveur général de l'Aisne *n'ayant pu, lors de la dernière vérification de sa recette, représenter tous les fonds qu'il devoit avoir en caisse*. Affectation au conseil d'administration de la poste aux chevaux du rez-de-chaussée de la maison des postes rue Coq-Héron (à Paris), à évacuer par son occupant, l'un des fermiers de la poste aux lettres, au 15 brumaire (AF III 633, plaquette 4515, pièces 27-32).

Guerre.

Rapport du ministre sur l'enquête en cours sur les réquisitions dans le département de Jemappes² (AF III 633, plaquette 4515, pièce 26).

Intérieur.

Droit de passe: approbation d'un règlement de l'administration centrale de la Marne appliquant la réduction de droit au transport des objets visés par l'article 8 de la loi du 14 brumaire an VII; exemption pour celui des pavés tirés du département de l'Ourthe par Robyns, entrepreneur à Guigoven (Meuse-Inférieure,auj.: commune de Kortesse), pour la prolongation en République batave de la route de Besançon à Bois-le-Duc. Organisation provisoire de l'octroi de Dijon et nomination d'Antoine Berlier, notaire, candidat de la députation, préposé en chef, liste des candidats, dont Laurenson, ex-adjudicataire du droit de passe³, recommandé par Barras (AF III 633, plaquettes 4515, pièces 51-59 et 4516, pièces 60-63).

Justice.

Renvoi: devant le tribunal civil de la Seine du conflit entre la République et Adrien-Charles-Marie Delannoy, héritier de Florent-Alexandre-Melchior Labaume-Montrevél⁴; et devant l'administration centrale du Doubs de Claude-Philippe-Ambroise Millot, émigré acquitté par le conseil de guerre de la 6^e division militaire (AF III 633, plaquette 4516, pièces 70-72).

Police générale.

Libération de Jean-Baptiste Sans, homme de loi à Bayonne sous le coup d'un mandat d'amener comme complice de la conspiration qui a éclaté dans la Haute-Garonne, venu de lui-même à Paris pour se disculper, défendu par la députation. Émigrés, radiation⁵: François Bideren, de Monfort, engagé en 1753 aux Dragons du Roi, chef d'escadron au 10^e chasseurs à cheval retraité en 1793; Jean-Melchior Dabadie, des Hautes-Pyrénées, capitaine du génie en activité, inscrit dans le Gers en l'an II⁶; Jean-Pierre-Romain Lastic, de Paris, brigadier au 2^e carabiniers, radié provisoirement dans les Deux-Sèvres; Jacques Maurel, engagé au régiment du Vexin en 1781, retraité et mort en l'an V à Brucheville; Jean-Baptiste Rougier, né à Fontanges, parti pour le commerce pour Moscou en 1777, rentré en l'an VI à Toul, inscrit dans la Meurthe, reconnu non émigré; Jean-Nicolas Thirion, de Thiaucourt [-Regniéville], étudiant au séminaire de Metz parti poursuivre à Trèves ses études pour la prêtrise, ramené par son père en 1792, engagé dans l'armée et lieutenant au 21^e chasseurs à cheval, radié provisoirement par le district de Pont-à-Mousson, recommandé par les députés Collombel et Harmand. Maintien: Hubert de Goy, de Bègues, capitaine du vaisseau *le Scipion* livré aux Britanniques en 1793, prétendu décédé par sa femme née Budan⁷, et François-Gabriel Négrier, officier de marine marié à une portugaise, parti pour Lisbonne en 1791, inscrits par les districts de Gannat et du Mans; François-Joseph Laborde-Méréville, de Paris, garde du Trésor royal, constituant⁸, émigré en 1793 usant de faux certificat de résidence à Angerville (Eure-et-Loir) et réclamation présentées par sa mère Rosalie-Claire-Joséphine de Nettine, veuve Jean-Joseph Laborde; François Lambert dit des Andreaux fils, d'Angoulême, officier au 68^e d'infanterie prétendu embarqué de Brest pour la Martinique en 1791 d'après un

¹ Sur Flers et la Carneille (*la Canaille* sur le registre et la minute de AF IV 911), voir *tome VIII*, 6 germinal an VII, messages des Cinq-Cents, note.

² Voir plus haut au 12, message des Cinq-Cents du 9.

³ Sans doute Laurençon, adjudicataire de celui de Paris (plus loin, au 28).

⁴ Député de la noblesse du bailliage de Mâcon à la Constituante (voir *tome V*, 3 floréal an VI, Police générale, note).

⁵ Rapports en majorité sur le papier ordinaire des rapports du ministre.

⁶ Le constituant et futur général, nommé directeur des fortifications le 14 thermidor an VII (plus haut), né à Castelnau-Magnoac (Hautes-Pyrénées), capitaine du génie en l'an II. *Lemay* ne cite pas son inscription sur la liste des émigrés du Gers.

⁷ Hubert de Goy de Bègue, capitaine de vaisseau, commandant ce bâtiment de l'armée navale de la Méditerranée à Toulon au début de 1793 (*Fonds Marine. Campagnes*, page 50).

⁸ Député du tiers état du bailliage d'Étampes. *Lemay* précise qu'il avait été dénoncé au Tribunal révolutionnaire et émigra en Angleterre pour échapper aux poursuites, après avoir vendu ses biens à son père, qui fut condamné à mort le 29 germinal an II (Arch. nat., W 348, dossier 702 bis).

certificat informe de l'an IV; Louis Ponthieure fils, noble de Bruxelles prétendu engagé en 1792 dans le régiment autrichien de Clerfayt; François-Hercule Vauquelin, d'Ailly (Calvados, auj.: Bernières-d'Ailly), officier au 3^e de cavalerie jusqu'en 1792, prétendu parti se soigner en Suisse à Baden puis Hemishofen (AF III 633, plaquettes 4516, pièces 74-76, et 4517, pièces 90-127).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 633, plaquette 4518, pièces 128-200. Nomination de commissaires municipaux, *Aisne*, Plomion; Vervins;- *Calvados*, Saint-Sever [-Calvados];- *Dordogne*, Lisle;- *Eure-et-Loir*, Maintenon;- *Indre*, Neuvy [-Saint]- Sépulchre: Michel Thabaud, ex-administrateur central;- *Marne*, Suippes;- *Meuse*, Montzéville: remplacement d'un réquisitionnaire dispensé de service en l'an VI, parti pour Paris après sa désignation comme conscrit de la levée complémentaire¹;- *Meuse-Inférieure*, As: remplacement de Droixhe, élu juge au tribunal civil, par son frère Joseph, parmi les candidats: Pillon, ex-chef de bureau de l'administration centrale;- *Nièvre*, Aunay [-en-Bazois]; Château-Chinon; Lormes: Gaspard Lobbé, notaire; Montsauche [-les-Settons]: Collenot, ex-administrateur central, nommé de nouveau, remplaçant Coquard ou Coquart, apathique après l'assassinat du juge de paix par des déserteurs; Pougues [-les-Eaux]: Gilbert Moineau, ex-militaire, administrateur du district de Nevers; Prémery; Saint-Saulge: Tissier, officier de santé;- *Nord*, Orchies;- *Oise*, Bresles;- *Seine*, Choisy-le-Roi²: Jean-Baptiste-Gabriel Larchevêque-Thibaud, député de la province du Nord de Saint-Domingue à la Constituante, propriétaire à Choisy, remplaçant Roux, arborant un ruban tricolore pour ne pas payer le droit de passe;- *Seine-Inférieure*, Saint-Laurent [-en-Caux]; Saint-Léonard;- *Seine-et-Marne*, la Ferté-Gaucher: Vincent, président de la municipalité, administrateur du district de Rozay [-en-Brie];- *Seine-et-Oise*, Cergy ou Pontoise *extra muros*³; Montmorency⁴;- *Somme*, Abbeville: remplacement du commissaire ayant toléré une messe pour le repos du Pape.

Séance du 22 vendémiaire an VIII [14 octobre 1799]

(AF* III 17, folios 70 recto-70 verso; AF III 633, plaquette 4519⁵)

Lois.

[Du 21] sur l'organisation des bataillons auxiliaires; et rectifiant une erreur de celle du 4^e complémentaire an VII⁶ sur l'artillerie à pied (AF III 633, plaquettes 4514, pièces 1-3 et 4519, partie du 22, pièce 4).

Guerre.

Lettres de félicitation à Bonaparte, Brune et Masséna, en leur envoyant *les actes par lesquels le Corps législatif a consacré la reconnaissance de la Patrie envers les braves armées qu'ils commandent*: la loi du 19; lettre à Bonaparte: *Le Directoire exécutif ne peut assez vous exprimer, citoyen général, la joie qu'il a ressentie en recevant vos dépêches des 10 et 17 thermidor et les détails de votre campagne en Syrie. Il avait été affligé avec tous les français de la longue interruption de votre correspondance, mais il s'était gardé d'accorder un seul instant la moindre créance aux bruits désastreux que nos ennemis avoient osé répandre. On ne peut les démentir plus glorieusement que vous l'avez fait. L'affaire d'Aboukir, la dernière dont vous nous ayez transmis la relation, en offre et en complète la preuve d'une manière éclatante. Enfin, l'empreinte de votre génie s'est montrée partout... (Le Directoire) vous renouvelle... l'expression de son inaltérable confiance dans vos rares talents, qui ont si bien servi la gloire de la République et qui concourront nécessairement à accélérer les jours si désirables de la paix...*; à Brune: *Vous distribuez à ceux qui ont combattu sous vos ordres la gloire qu'ils se sont acquise, mais vous paraissez avoir oublié votre part, c'est au Directoire exécutif de vous la rendre...*; et à Masséna: *Le Directoire exécutif a appris, citoyen général, par vos dépêches rapides que le général russe étoit en fuite et son armée détruite ou en déroute. Cet événement si glorieux, si décisif et si digne de l'armée que vous avez conduite tant de fois à la victoire comble de joie la République entière* (AF III 633, plaquette 4519, partie du 22, pièces 5-8).

Relations extérieures.

Communication par le ministre de lettres, retirées par lui, de Grouvelle et d'Otto; rapport classé au bureau particulier, sur le *conclusum* de la diète de Ratisbonne sur la reprise des hostilités⁷.

Le reste de la séance est consacré à l'examen préparatoire de divers objets politiques et militaires.

¹ Et depuis on n'a pas eu de ses nouvelles.

² Nom révolutionnaire: Choisy-sur-Seine. Ni *Roman d'Amat* ni *Lemay* ne rapportent la nomination de ce constituant qui avait démissionné au mois d'août 1789 pour rentrer à Saint-Domingue, fut traduit devant le Tribunal révolutionnaire et acquitté le 22 messidor an II (Arch. nat. W 411, dossier 945) puis, selon les auteurs, aurait quitté Saint-Domingue lors de l'occupation britannique pour s'établir avoué à la Guadeloupe.

³ Pas de rapport du ministre.

⁴ Nom révolutionnaire: Émile. Remplacement d'un négligent: *les matrices des rôles de ce canton qu'il était chargé de faire et dont il aurait dû au moins surveiller la confection sont d'une irrégularité choquante et en quelques sortes indéchiffrables.*

⁵ Plaquette contenant, avec nouvelle numérotation, les pièces 1 à 3 du lendemain. Les actes du 22 sont signés par Barras, Ducos, Gohier et Moulin.

⁶ Voir plus haut au 6^e complémentaire.

⁷ Affaires non représentées ici.

Séance du 23 vendémiaire an VIII [15 octobre 1799]

(AF* III 17, folios 70 verso-75 recto; AF III 633, plaquettes 4519 à 4523¹)

Lois.

[Du 22] portant que les armées du Danube et du Rhin ne cessent de bien mériter de la Patrie; et annulant l'assemblée communale de Nijlen, Deux-Nèthes (AF III 633, plaquette 4519, parties du 22, pièces 1-3, et partie du 23, pièce 1).

Message des Cinq-Cents.

[Du 22] envoyé au ministre de la Justice sur la dénonciation par l'accusateur public d'Eure-et-Loir d'actes arbitraires du commissaire municipal de Janville² (AF III 633, plaquette 4523, pièces 102-104).

Message aux deux Conseils.

Leur envoyant le cinquième rapport du ministre des Finances sur la rentrée de l'emprunt des cent millions³ (AF III 633, plaquette 4521, pièces 36-39).

Autres messages aux Cinq-Cents.

Sur: la réunion des hospices du Bon-Secours et Saint-Georges de Metz; le rétablissement du bureau des douanes de Paris⁴ pour la visite des marchandises à exporter, en l'installant à la maison nationale d'Uzès, celle de Choiseul occupée par la régie des douanes étant restituée pour être vendue ou louée, mention de l'envoi au journal *le Rédacteur*; l'affectation des Cordeliers de Saint-Brieuc⁵ à l'école centrale au lieu du collège occupé par la gendarmerie et le conseil de guerre; et envoyant les états des produits bruts et des dépenses des régies et administrations des revenus publics ainsi que ceux des traitements des employés⁶, extraits des procès-verbaux de la séance des Cinq-Cents du 26 germinal an VII créant une commission sur les dépenses du ministre des Finances, ordonnant aux commissions établies *pour parvenir aux économies* de rendre leurs rapports dans la première décade de messidor, et leur prescrivant de se faire remettre les états ayant servi à accorder les crédits de l'an VII pour y chercher les économies possibles en l'an VIII; inventaire des états joints au message du Directoire dont l'impression a été ordonnée par arrêté du 27 vendémiaire an VIII; états des recettes, dépenses et traitements des employés des régies des Douanes, de l'Enregistrement et de la Loterie nationale en l'an VII; états nominatifs de paiements à des inspecteurs de la Loterie des départements pour construction de caisses à trois clés, et de remboursement de receveurs de la Loterie pour frais administratifs, et relevé chronologique de dépenses prévues et imprévues de la Loterie, vendémiaire et brumaire an VII; lettre signée par Defermon pour la section des finances du Conseil d'État demandant des documents à Mathieu, membre du Tribunat chargé par la commission intermédiaire des Cinq-Cents du projet de message sur la liquidation de la régie des postes et messageries⁷ (AF III 633, plaquettes 4520, pièces 4-28 et 4521, pièces 43-48, 52-54 et 58-59).

Finances.

Enregistrement: approbation de la composition des bureaux de la régie en l'an VIII⁸; imputation à la République de sa part de droits sur les ventes de biens indivis auparavant imputés aux co-partageants, envoi au journal *le Rédacteur*; autorisation d'employer de nouveau les nommés Charles, Dobigné et Tapigny dans les emplois dont ils avaient été destitués ou autres⁹. Paiement des traitements des employés du bureau des domaines nationaux de la Gironde pour le 2^e semestre de l'an VII par exception à l'arrêté du 27 prairial an VII. Dispositions sur le paiement par Tissot, fabricant de feuillets de corne transparente pour la Marine, acquéreur de la maison des filles de la Trinité de la petite rue de Reuilly à Paris. Suppression de la commission civile près l'armée d'Italie. Ordonnancement de fonds au ministre de la Marine et des Colonies pour l'an VII (AF III 633, plaquettes 4519, partie du 23, pièces 1-2, et 4521, pièces 29-31, 33-35, 40-42, 49-51 et 55-57).

¹ Signature des cinq Directeurs, celles de Ducos, Moulin et Sieyès seules sur la plupart des minutes, celles de la Police générale étant signées par Barras avec Ducos et Moulin.

² Sur lesquels on n'a aucune précision.

³ Message présenté sur le registre et la minute comme adressé seulement aux Cinq-Cents.

⁴ Supprimé en l'an II comme tous les bureaux de douanes intérieures.

⁵ Nom révolutionnaire: Port-Brieuc.

⁶ En réponse au message des Cinq-Cents du 28 fructidor an VII (plus haut, au 1^{er} complémentaire). Les pièces jointes, provenant évidemment du Conseil des Cinq-Cents, occupent toute la plaquette 4520.

⁷ Jacques Defermon, constituant, député d'Ille-et-Vilaine à la Convention et aux Cinq-Cents, président de la section des finances du Conseil d'État, poste où sa rigueur lui valut le surnom de *Fermons la caisse*. Jean-Baptiste-Charles Mathieu, député de l'Oise à la Convention et aux Cinq-Cents, membre du Tribunat.

⁸ Dont le premier plan du 3 n'avait pas été pris à l'unanimité des régisseurs et a été modifié et approuvé par tous.

⁹ Affaire non représentée ici. Les deux derniers pourraient être Daubigny et Tupigny, inspecteur à Mons (Jemappes) et second vérificateur dans l'Escaut destitués le 12 brumaire an VI (*tome III*).

Guerre.

Rappel au ministre du rapport à faire sur l'organisation de la conscription dans les départements réunis¹ (AF III 633, plaquette 4521, pièce 32).

Intérieur.

Destitution de Gellet, professeur de grammaire générale à l'école centrale de la Dordogne² (AF III 633, plaquette 4521, pièces 60-62).

Police générale.

Émigrés du Var prétendus fédéralistes rentrés pendant la réaction et ayant participé à la livraison de Toulon aux Britanniques sauf indication contraire, maintien³: Joseph Aumerat, de Cuers, usant de faux certificats de résidence à Solliès, dénoncé par la députation comme émigré de Toulon avec son frère⁴; Charles-Antoine et Honoré-Vital Caratéry, médecin et notaire à Saint-Tropez, radiés provisoirement par le district de Fréjus⁵; Joseph Rastin, curé constitutionnel de Solliès, prétendu cultivateur, radié provisoirement par celui d'Hyères; et ceux d'Hyères: Louis Ailhet, rentré en l'an III, partisan du général Moynat d'Auxon, Jean-Antoine Bataille, médecin, et sa femme Reine-Élisabeth Touche, Gaspard-Désiré Benoist, né à Toulon, usant de faux certificats de résidence à Marseille et Toulon, Tranquille Clapiers, chef d'une section de la commune en 1793, Louis-Jean-Marie-Adrien Duclot, prétendu cultivateur, officier de marine noble ayant participé à la livraison de Toulon aux ennemis, et sa femme Thérèse-Claire-Gabrielle-Désirée Gasquet, Jean-Baptiste Massillon, notaire, sa mère Catherine Bertrand veuve Massillon, sa femme Thérèse-Émilie Couture et sa sœur Marie-Thérèse Massillon, François-Philippe Rey, prétendu agriculteur, officier de gardes-côtes parti de Toulon avec l'ennemi, et sa femme Marie-Madeleine Toucas, et Cyprien Roustan, aubergiste et propriétaire, prétendu cuisinier, dénoncé comme l'un des assassins du bois de la Collette (AF III 633, plaquette 4522, pièces 63-101).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 633, plaquette 4523, pièces 105-120. Nominations: 1^{er} substitut près les tribunaux de la Dordogne et commissaire près le tribunal correctionnel d'Hazebrouck; et commissaires municipaux: *Alpes-Maritimes*, Utelle: Joseph Lea, ex-agent municipal de Lantosque, persécuté par les barbets, remplaçant Clausse, assassiné par eux à la fin de fructidor an VII;- *Corrèze*, Tulle *intra muros*: Charrain jeune, ex-capitaine au 3^e bataillon des volontaires du département, nommé de nouveau, candidat des députés Berthelmy et Malès, remplaçant Villeneuve fils, nommé capitaine d'un des bataillons auxiliaires et préféré au candidat du commissaire central;- *Léman*, Collonges;- *Loiret*, Châtillon-Coligny⁶.

Séance du 24 vendémiaire an VIII [16 octobre 1799]

(AF* III 17, folios 73 recto-75 recto; AF III 633, plaquette 4524⁷)

Lois.

[Du jour] portant que l'armée française en République batave ne cesse de bien mériter de la Patrie; autorisant le prélèvement sur les contributions arriérées pour le service du premier semestre de l'an VIII; créant les octrois de Brest et Tours; et rectifiant le tarif de celui de Brest (AF III 633, plaquette 4524, pièces 4-9).

Message aux Cinq-Cents.

Pour assimiler aux soldats les charretiers d'artillerie avec la paye de canonnières, mention de l'envoi au journal *le Rédacteur* (AF III 633, plaquette 4524, pièces 11-13).

Guerre.

Ajournement de projets de messages aux Cinq-Cents proposant de consacrer par une loi l'existence des inspecteurs généraux des armées, institution négligée au début de la guerre et rétablie par le Directoire, d'augmenter de six cents le nombre d'officiers de santé auxiliaires des armées⁸; et de maintenir provisoirement les réquisitionnaires et conscrits affectés aux poudres et salpêtres. Remise en activité de l'adjudant général Joseph-

¹ Pour répondre au message des Cinq-Cents du 3 (voir plus haut au 6). Ce rapport, demandé pour le lendemain si cela est possible, n'est pas mentionné par la suite.

² Voir *tome VII*, 29 nivôse an VII, Intérieur: arrêté sur le même, alors professeur à celle de la Creuse à Aubusson, note.

³ Quelques rapports sont sur le papier spécial de grand format des rapports en matière d'émigration.

⁴ À rapprocher de Pierre-Jean Aumerat fils, maintenu le 29 (plus loin).

⁵ Deux rapports distincts sans indication de parenté.

⁶ Nom révolutionnaire: Châtillon-sur-Loing.

⁷ Plaquette contenant une feuille néant pour le 25. Les actes du 24 sont signés par Barras, Ducos et Moulin, Sieyès signant avec les deux derniers la lettre au général Lecourbe.

⁸ Ce deuxième projet de message n'est pas représenté ici. Les autres le sont sous forme de rapports du ministre demandant de faire des messages dans le sens indiqué.

Marie-Raymond Delort, réformé lors de la suppression de l'armée des Pyrénées-Occidentales¹ (AF III 633, plaquette 4524, pièces 10, 14 et 17-18).

Marine et Colonies.

Arrêtés sur le personnel: 4^e demi-brigade d'artillerie de marine et gendarmerie et infanterie de Saint-Domingue (AF III 633, plaquette 4524, pièces 15-16 et 20-21).

Relations extérieures.

Rapports classés au bureau particulier sur *une question que les événements de Hambourg présentent*, un mémoire du nommé Gudin sur les prisonniers de guerre russes, et sur *un objet diplomatique* sur lequel le ministre a conféré avec l'ambassadeur prussien Sandoz; ajournement de la décision du Directoire sur le jugement au tribunal civil de la Gironde de la prise du navire danois *le Coning-Holm*, transmis au ministre de la Justice par référé². Rapport rendant compte du renvoi à celui des Finances de la réclamation de Menessier et Fiquet, membres avec Flachet d'une commission dépendant de celle des subsistances et approvisionnements créée par le Comité de salut public en l'an II pour tirer des approvisionnements de Malte, des arrêtés du Comité de l'an III ayant ordonné de reprendre les fonds qui leur avaient été confiés, puis ayant accordé un remboursement au seul Flachet. Secours à Jean-Baptiste Lallement, ex-ambassadeur à Venise âgé de 70 ans, en attente de paiement de sa retraite (AF III 633, plaquette 4524, pièces 1-3 et 22).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 633, plaquette 4524, pièce 19. Lettre à Lecourbe pour refuser sa démission de général en chef de l'armée du Rhin, minute de Lagarde.

Séance du 26 vendémiaire an VIII [18 octobre 1799]

(AF* III 17, folios 75 verso- 78 verso; AF III 634, plaquettes 4525 à 4528³)

Message des Cinq-Cents.

[Du jour] envoyé aux ministres de la Guerre et de la Police générale sur la situation des départements de l'Ouest après l'invasion du Mans (AF III 634, plaquettes 4525, pièce 10 et 4528, pièces 105-107).

Messages aux Cinq-Cents.

Envoyant un référé du tribunal criminel de la Seine sur l'annulation par l'administration centrale de la liste des jurés du premier semestre de l'an VIII formée sans la participation du commissaire central et signée par l'administrateur central en faisant fonction; le procès-verbal non joint de l'assemblée communale de Bully (Seine-Inférieure); deux états des ventes de biens nationaux en fructidor an VII; et un état de pension pour onze postillons; sur la création: d'un octroi à Langres; et de trois foires annuelles et six marchés par décade à Sivry-sur-Meuse, chemise du dossier de la commission spéciale créée par les Cinq-Cents le 28, délibération de l'administration centrale sur papier à en-tête et vignette gravée; l'échange d'un communal de Reugney; l'achat par la commune de Perpignan de la maison dite les classes du collège et autres terrains pour faire une place publique; l'utilité du pensionnat du collège du Py de cette ville près l'école centrale réparé par Jaubert, professeur à l'école centrale, ouvert en l'an VI et ayant plus de deux cents élèves; et la demande réitérée de transfert du canton du Gault [-Perche] à Arville, cinq agents municipaux, dont celui d'Arville, sur sept refusant d'assister aux séances au Gault, trop éloigné⁴ (AF III 634, plaquettes 4525, pièces 3-10, 4526, pièces 26-28, 36-38 et 42-43, 4527, pièces 56-58 et 63-65, et 4528, pièces 90-100 et 110-111).

Finances.

Suppression de la commission civile près l'armée de Mayence puis du Danube (AF III 549, plaquette 3684, pièces 6-8, classées par erreur au 26 vendémiaire an VII). Adoption d'un tableau non joint rédigé par la Trésorerie nationale de conversion des livres tournois en francs et réciproquement. Confirmation de la vente du domaine de Bégoux

¹ Arrêté inconnu de *Six* pour lequel ce futur général, qu'il prénomme Marie-Joseph-Raymond, aurait été confirmé dans son emploi de sous-chef d'état-major provisoire des 9^e et 10^e divisions militaires le 26 septembre 1799 / 4 vendémiaire.

² Affaires non représentées ici.

³ Pièces signées par Barras, Ducos et Moulin, plus rarement par Sieyès.

⁴ En plus de la minute du message sur la liste des jurés de la Seine conservée ici, sont classés au dossier du 28 (AF III 634, plaquette 4533, pièces 71-73) la chemise du dossier de la commission spéciale créée par les Cinq-Cents le 28, une expédition authentique du message et le rapport, ici manquant, du ministre. Le procès-verbal de l'assemblée de Bully avait été demandé par message des Cinq-Cents du 22 prairial (*tome IX* au lendemain). Les noms et localités de l'état de pension de postillons n'ont pas été repris à l'index. Le message sur le collège près l'école centrale de Perpignan répond à celui des Cinq-Cents du 7 floréal an VII (*tome VIII* au lendemain). Voir plus haut, 28 thermidor, le premier message du Directoire sur le Gault.

(auj.: commune de Cahors) provenant du curé réfractaire François Hugau malgré sa donation à sa nièce. Remboursement à Devèze, officier de santé ayant tenu à ses frais un hôpital au Cap-Français (Saint-Domingue) en 1792 et 1793, dont la comptabilité a été incendiée. Poste aux chevaux: transfert du relais du Rocher, menacé par la mer, au Passage et fixation à deux postes de sa distance avec la Rochelle et avec Rochefort; perception d'un quart de poste en plus par le maître de celui de Douai; indemnités pour localités difficiles¹. Coupe de bois: communaux de la Vaivre pour réparer des fontaines et des ponts; et nationaux: de la maîtrise de Dijon: forêt nationale de Charmois (commune de Talmay), bois Défendu provenant de l'émigré Gallet à Beire-le-Fort, bois Falcon provenant de la Sainte-Chapelle de Dijon à Val-Suzon, bois Maître-Jean provenant de l'émigré Chiffles à Bèze et bois provenant des bénédictins de Dijon à Messigny [-et-Vantoux], de la forêt de la Hardouinais (Côtes-du-Nord, communes de Merdrignac et Saint-Launeuc): cantons incendiés, et bois provenant du prince de Chimay dans le département de Jemappes en deçà de la chaussée de Givet à Beaumont² (AF III 634, plaquettes 4525, pièces 14-25, 4526, pièces 29-35, 39-41 et 44-59, et 4527, pièces 50-55).

Intérieur.

Destitution, municipalités: Bléneau, Brassy, Brumath, Cordesse, Joux [-la-Ville], Mailly-le-Château³, Montréal⁴, Roussillon [-en-Morvan], Rugles, Saint-Usage, Saverne, Semur [-en-Brionnais], Tournus, Villemer (Yonne) et Villeneuve-l'Archevêque⁵: membres royalistes, Crépy [-en-Valois]: membres ne venant pas aux séances, Drulingen inciviques, Moissac inactifs après l'enlèvement de trois prêtres réfractaires aux gendarmes, Nérac négligents, Lormes après l'assassinat du juge de paix par un déserteur; agents municipaux: Chenôves et Ouroux [-sur-Saône] fanatiques, Elven complice des chouans et poursuivi pour faux dans une affaire privée, Grandvilliers (Oise) n'ayant *pas même annoncé dans sa commune la fête nationale de la Vieillesse*, Lacour inactif contre des rassemblements de conscrits et de militaires, Méru violant le décadi, Sempigny protégeant les déserteurs et Sombreffe (Sambre-et-Meuse) prêtre insermenté; adjoints: Chevières (Oise) négligent, Nampcel violant le décadi et Taizé (Saône-et-Loire) divulguant les mesures contre les malveillants; agents et adjoints: Lafrançaise royalistes et Saint-André (Tarn) l'un beau-frère d'un prêtre réfractaire rentré et le second noble. Destitution et jugement: commissaire municipal d'Hochfelden ayant reçu deux sacs de blé pour un faux acte de naissance de réquisitionnaire, et membres de la municipalité d'Olargues: agent du chef-lieu et adjoint de Saint-Julien auteurs de faux actes de mariage en l'an V et en l'an VI. Jugement pour faux actes de mariage: ex-agent municipal de Fraisse [-sur-Agout] en l'an V et en l'an VI et officier municipal de l'an III du Trioulou, commune de 374 habitants, venu sans lettre d'envoi de la municipalité de Maurs déposer au département un registre comprenant 28 actes de mariage en trois mois. Remplacement de membres de la municipalité de Louviers refusant. Organisation des octrois de Bourg (Ain), Dunkerque, Lorient et Toulouse⁶. Renvoi des demandes de secours reçues en audience publique au ministre de l'Intérieur, qui recevra des fonds chaque décade, le Directoire *voulant éviter la continuation des surprises faites à sa religion*, minute de Lagarde (AF III 634, plaquette 4527, pièces 59-62 et 66-80, 4528, pièces 81-89 et 4529, pièces 127-132, 136-142, 157-168, 171-178, 185-197, 199-234 et 250-266). Rapport sur l'envoi éventuel de grains des départements réunis à l'armée française en République batave, pièces retirées par le ministre⁷.

Justice.

Départements de la rive gauche du Rhin: autorisation au ministre d'ordonnancer des fonds pour les traitements des commissaires près les administrations et les tribunaux, tableau comptable récapitulatif des deux catégories joint; décision du Directoire de ne pas y appliquer la loi sur les otages contrairement à l'opinion du ministre avançant que Lakanal ne l'avait appliquée que partiellement, en évitant de le faire pour les provinces prussiennes enclavées. Autorisation au ministre de la Marine et des Colonies d'employer deux détenus du bagne de Rochefort⁸ (AF III 634, plaquettes 4525, pièces 11-13 et 4528, pièces 103-104 et 108-109).

Affaires non citées au procès-verbal.

¹ Le Rocher et le Passage, commune d'Yves. Les indemnités concernent les maîtres des relais de Lafoux, à Remoulins, et Pont-Saint-Esprit (Gard), Mirande (Gers), Cressensac (Lot), Manheulles (Meuse), Bitche (Moselle), la Tour-de-Salvagny (Rhône) et Chalon-sur-Saône, et ceux de la rive gauche du Rhin à Friesenheim, Krafft (commune d'Erstein) et Marckolsheim dans le Bas-Rhin, et Bantzenheim, Kembs, Neuf-Brisach et Saint-Louis (nom révolutionnaire: Bourg-Libre) dans le Haut-Rhin.

² Ce bois n'est pas davantage localisé. Il faut comprendre qu'il se situe au nord de cette chaussée (en deçà par rapport au chef-lieu Mons), sans doute entre Beaumont (alors: Jemappes) et Philippeville (alors: Ardennes), le trajet de Philippeville à Givet étant alors dans les Ardennes.

³ Nom révolutionnaire: Mailly-le-Vineux.

⁴ Yonne, nom révolutionnaire: Mont-Serein.

⁵ Nom révolutionnaire: Villeneuve-sur-Vanne.

⁶ Et nomination des préposés en chef de ceux de Dunkerque, parmi les candidats: Devars, commissaire municipal de Noyal [-sur-Vilaine], présenté par Gohier et déconseillé par le commissaire central d'Ille-et-Vilaine, et de Toulouse.

⁷ Affaire non représentée ici.

⁸ L'article 6 du titre I du code pénal du 25 septembre 1791 autorisant l'emploi des bagnards à des travaux forcés au profit de l'État. Les noms des deux bagnards sont le seul détail donné sur leur cas.

AF III 634, plaquette 4528, pièces 101-102. Résolution des Cinq-Cents du 3 germinal an VII rejetée par les Anciens le 26 vendémiaire sur la répression du vagabondage et chemise du dossier de la commission spéciale créée le 27 sur ce rejet.

AF III 634, plaquette 4529, pièces 112-126, 133-135, 143-156, 169-170, 179-184, 198 et 235-249. Nominations administratives et judiciaires:

- commissaires municipaux, *Aube*, Saint-Martin [-ès-Vignes] (auj.: commune de Troyes): remplacement de Pelletier, nommé employé de l'octroi de Troyes;- *Cantal*, Vic [-sur-Cère]: Delrieux, ex-chef du 2^e bataillon du département;- *Corrèze*, Juillac; Lubersac; Meyssac: Pervidieu aîné, président de la municipalité, remplaçant Pervidieu jeune, nommé chef de bataillon auxiliaire;- *Finistère*, Scaër: Le Ster, notaire;- *Indre-et-Loire*, Bourgueil: destitution et remplacement après des incursions de chouans; l'Île-Bouchard; Langeais;- *Loir-et-Cher*, Villedieu [-le-Château]: remplacement d'un commissaire aidant les déserteurs¹-, *Haute-Loire*, Yssingeaux;- *Nord*, Arleux; Maroilles;- *Sarthe*, la Flèche *intra muros*: Lenoir, administrateur du district; Fresnay [-sur-Sarthe]; Sillé [-le-Guillaume]; Vallon [-sur-Gée]: remplacement de Lecorné ou Le Cornué, de Crannes [-en-Champagne], élu juge au tribunal civil;- *Deux-Sèvres*, la Chapelle-Thireuil;
- et nominations judiciaires, *Lys*, Bruges, tribunal correctionnel, commissaire; - *Ourthe*, tribunaux, 1^{er} substitut: Moxhon, juge au tribunal civil du Mont-Tonnerre².

Séance du 27 vendémiaire an VIII [19 octobre 1799]

(AF* III 17, folios 79 recto-81 recto; AF III 634, plaquette 4530³)

Loi.

[Du 26] prolongeant d'un an à dater de leur débarquement en France le délai pour concourir aux examens d'aspirant et d'enseigne de vaisseau pour les marins ayant été en service ou prisonniers de guerre (AF III 634, plaquettes 4525, pièces 1-2 et 4530, pièce 5).

Message des Cinq-Cents.

[Du 23] sur la plainte de l'administration centrale du Calvados contre la volonté d'un adjoint du génie de Cæn d'affecter au service de la place l'abbaye aux Hommes qu'elle demande pour l'école centrale⁴ (AF III 634, plaquette 4530, pièces 25-26).

Message aux Cinq-Cents.

Demandant de suspendre jusqu'au 1^{er} nivôse les réformes d'officiers prévues par la loi du 23 fructidor promulguée pendant les jours complémentaires et prenant effet au 1^{er} vendémiaire, afin de ne pas désorganiser l'armée, mention de l'envoi au journal *le Rédacteur* (AF III 634, plaquette 4530, pièces 5-8).

Guerre.

Le ministre de la Guerre informe le Directoire que, dans un moment où le Corps législatif helvétique vient de déclarer par deux lois successives que l'armée française a sauvé l'Helvétie, le Directoire exécutif de la République helvétique, feignant de méconnaître tous les sacrifices auxquels la République française s'est dévouée pour délivrer le territoire helvétique de la présence de l'ennemi, vient de déclarer prévaricateur et traître à la patrie quiconque entreroit même en pourparler avec le général Masséna pour subvenir aux besoins reconnus et pressants de l'armée victorieuse. Le Directoire, délibérant sur cette étrange conduite du Directoire helvétique, prend un arrêté par lequel il le déclare responsable des maux que la défense qu'il a faite aux habitants de Zurich, St.-Gall et Basle peut entraîner et ordonne au général en chef Masséna de poursuivre la réalisation⁵ des emprunts qu'il avoit demandés aux différentes villes de l'Helvétie pour alimenter l'armée française. Autorisation au ministre d'envoyer leurs commissions à tous les officiers promus par les généraux en chef. Arrêtés sur le personnel (AF III 634, plaquette 4530, pièces 20-24).

Marine et Colonies.

Indemnités à Le Mengnonnet, capitaine de vaisseau, ex-commandant d'armes à Ancône ayant ramené à Toulon le vaisseau *le Généreux* dont il a pris le commandement après la mort du chef de division Lejoille, pour dépenses extraordinaires⁶. Règlement sur les retenues sur la solde des malades des hôpitaux de la marine. Confirmation des promotions faites par Bonaparte et feu le vice-amiral Brueys aux nommés Abraham, Boucher, Chasteau,

¹ Et lié avec Marc, agent de la municipalité qui engageait les habitants de Villedieu à laisser pénétrer les chouans dans leur commune et à leur fournir pain, vin etc. comme à des gens qui ne faisaient pas de mal.

² La feuille d'exécution manque.

³ Minutes signées par Barras, Ducos et Moulin.

⁴ Message envoyé par le Directoire le 29 au ministre des Finances.

⁵ La résiliation sur le registre.

⁶ Le Mengnonnet, capitaine de vaisseau commandant ce vaisseau lors de son retour à Toulon puis pour une mission à Malte, germinal-prairial an VII (*Marine. Campagnes*, page 225).

Chaumond, Ferraud, Grand, Thomas, Meyronnet et Zevaco¹. Autres arrêtés sur le personnel de la marine² (AF III 634, plaquette 4530, pièces 13-19).

Relations extérieures.

Communication par le ministre de lettres, retirées par lui, d'Eyriès, Otto et Perrochel; rapport ajourné et classé au bureau particulier sur le Danemark³.

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 634, plaquette 4530, pièces 6-7. Ordre au ministre des Relations extérieures de demander à l'ambassadeur espagnol l'embargo sur les navires d'Hambourg, minute de Lagarde.

AF III 634, plaquette 4530, pièces 11-12. Lettre, renvoyée au ministre de la Marine et des Colonies, de Granier envoyant au Directoire son imprimé, qu'on n'avait pas pu joindre au message des Cinq-Cents⁴.

Séance du 28 vendémiaire an VIII [dimanche 20 octobre 1799]

(AF* III 17, folios 81 verso-84 verso; AF III 634, plaquettes 4531 à 4534⁵)

Lois.

[Du 27] appliquant la loi sur les otages à la Loire-Inférieure; admettant les bons de réquisition postérieurs au 1^{er} germinal an VII en paiement des contributions de l'an VIII; et autorisant une contribution locale de la commune de Sogny-en-l'Angle⁶ (AF III 634, plaquettes 4530, pièces 1-4 et 4531, pièce 4).

Messages aux Cinq-Cents.

Sur: le remplacement des créances des hospices de Belley et de Guéret, chemises des dossiers des commissions spéciales des Cinq-Cents créées le 29, délibérations des administrations centrales sur papier à en-tête et vignettes gravées, rapport des experts Louis Roux, de Champagne [-en-Valromey], et Claude-Antoine Peysson, de Chazey [-Bons], ex-administrateur central, liste nominative des rentes nationales du bureau d'Enregistrement de Guéret; le transfert du canton d'Allenc, commune n'ayant que quelques maisons éparses, au Bleymard, où se tient la gendarmerie; la vente des maisons communales d'Ornans située à la sortie de la commune, pour acheter la maison du bailliage pour ses séances, et de Pouilley-les-Vignes soumissionnée de bonne foi par l'agent municipal malgré la loi du 2 prairial an V; celle de communaux d'Arras [-en-Lavedan] pour payer les frais d'un procès soutenu avant la Révolution, Montjoie [-en-Couserans] pour acheter une horloge et réparer des chemins et des fontaines et Riaville à un particulier pour y construire sa maison; et les échanges par celle de Mirecourt de deux maisons contre une autre jouxtant les Cordeliers, démolis, pour ouvrir une rue, et de bois indivis de celles de Silenrieux (Sambre-et-Meuse,auj.: commune de Cerfontaine) et Walcourt contre un bois appartenant à Maibe, maître de forges à Falemprie, commune de Silenrieux⁷ (AF III 634, plaquettes 4531, pièces 5-16 et 19-22, 4532, pièces 41-55 et 4533, pièces 56-64 et 68-70).

Finances.

Coupe de bois: du Prytanée à Verneuil (Marne), des Tourres (à Marseille, quartier Saint-Antoine) sur 40 mètres de chaque côté de la route d'Aix pour la rendre plus sûre, et nationaux: forêt de la Pinouse d'Axat incendiée, bois de Semur provenant de l'abbaye Saint-Sulpice de Bourges à Saint-Ambroix; et bois dépendant de l'ex-maîtrise de Brie: Bois-l'Hermite à Jœuf et bois Saint-Pierre en Passigny à Serrouville, provenant des abbayes de Justemont (auj.: commune de Vitry-sur-Orne) et Saint-Louis de Metz (AF III 634, plaquettes 4531, pièces 23-25 et 4532, pièces 26-37).

Intérieur.

Dispositions sur le compte à faire entre le gouvernement et Laurençon et Nobelli, preneurs du bail des trois premières barrières du droit de passe de la Seine du 28 ventôse an VII n'ayant pas pu remplir leurs obligations, représentés

¹ Affaires non représentées ici.

² Dont promotion, connue de *Quintin. Marine*, du lieutenant de vaisseau François-Sébastien Guéguen capitaine de frégate.

³ Affaires non représentées ici. Le premier est apparemment le négociant du Havre envoyé en mission secrète à Clèves le 4 fructidor an VII (plus haut). Perrochel (Henri-François-Constance Maës de), ambassadeur en République helvétique.

⁴ Du 17, voir plus haut au 21, où le mémoire se trouve joint en affiche imprimée.

⁵ Minutes signées en majorité par Barras, Ducos et Moulin, Sieyès signant avec eux celle de la lettre au Directoire helvétique et, avec les deux premiers, celles de la Police générale.

⁶ À la suite d'un message du Directoire du 4 thermidor an VII (*tome IX*), dit du 7 suivant dans le texte de la loi.

⁷ La loi du 2 prairial an V (*tome I*, au 3) soumet à des lois particulières la vente et l'échange de biens communaux. Le message sur Montjoie-en-Couserans répond à celui des Cinq-Cents du 13 nivôse an VII (*tome VII*, au 17 suivant).

par leurs bailleurs de fonds Fulchiron et Récamier. Destitution et remplacement à la 6^e municipalité de Paris⁸ et remplacement de refusants aux 9^e et 12^e (AF III 634, plaquettes 4533, pièces 65-37 et 4534, pièces 100-108).

Justice.

Renvoi: dans un autre département de l'instruction contre le gardien de la prison dite maison de Roanne à Lyon après l'évasion de sept détenus dont plusieurs prévenus d'émigration; et au ministre de l'Intérieur de la plainte contre le commissaire municipal de Janville¹ (AF III 634, plaquette 4532, pièces 40 et 74-75).

Police générale.

Émigrés², radiation: Jean Périgord dit Villechenou, de Saint-Malo³, officier du génie, inscrit par le district de Saint-Junien. Maintien: les émigrés du Var prétendus fédéralistes et partis de Toulon avec les Britanniques Pierre-Jean Aumerat fils, de Cuers, usant de faux certificat de résidence à la Roquebrussanne; Jean-Baptiste Daix, perruquier à Solliès, également inscrit dans le Nord, dénoncé par la municipalité comme soldat à Royal-Louis pendant le siège de Toulon puis assassin royal; et ceux d'Hyères: Marie-Madeleine Bastide-Durand et Françoise Bastide-Fournier, nobles prétendues ouvrières réfugiées à Marseille à cause des poursuites pour fédéralisme contre leur frère Jean-Baptiste [-François] Bastide, émigré maintenu⁴, Charles-Joseph Cresp-Saint-Césaire et sa femme Marie-Catherine-Joséphine de Borne, nobles rentrés et radiés provisoirement en l'an V, et Jean-Baptiste Malet fils, prétendu cultivateur, radié provisoirement par le district en l'an III et dénoncé par la municipalité comme ayant participé à la livraison de Toulon aux ennemis puis comme assassin royal. Annulation de la déportation en Guyane et expulsion de France de Gabriel-Antoine Becdelièvre, de Paris, officier noble au régiment d'Auxerrois parti pour Londres en 1792⁵. Autorisation de rentrer en France à Jean-Geoffroy Seiffert, né en Saxe, domicilié en France depuis trente ans, médecin de la famille d'Orléans, acquitté par le Tribunal révolutionnaire, ayant reçu l'ordre de quitter la France par Veyrat, inspecteur général du ministère de la Police générale, en frimaire an VII⁶ (AF III 634, plaquettes 4533, pièces 76-81 et 4534, pièces 82-99).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 634, plaquettes 4531, pièce 1, et 4532, pièce 31. Lettres annonçant au Directoire helvétique l'approbation de l'emprunt levé par Masséna sur des communes suisses: *vous avez sans doute confondu cet emprunt indispensablement nécessaire avec ces contributions qu'une armée victorieuse ne lève que sur un pays ennemi*, le Directoire ne doutant pas *que vous vous empressiez vous-mêmes de rétracter les ordres en contradiction avec des mesures qui ne doivent éprouver aucun retard*; et à Masséna.

AF III 634, plaquette 4531, pièces 17-18. Remplacement de Niou, commissaire pour l'échange des prisonniers de guerre en Grande-Bretagne démissionnant, par Duval, candidats: Adet, dernièrement choisi comme agent à Saint-Domingue, Miot, ex-commissaire des Relations extérieures, et Nettement, ex-secrétaire de la commission pour l'échange des prisonniers de guerre en Grande-Bretagne⁷.

AF III 634, plaquette 4532, pièce 30. Ordre au ministre de la Guerre d'envoyer dans le Nord et le Pas-de-Calais les prisonniers de guerre britanniques se trouvant à Ruelle [-sur-Touvre] et Saumur, minute de Lagarde.

Séance du 29 vendémiaire an VIII [21 octobre 1799]

(AF* III 17, folios 84 verso-87 recto; AF III 634, plaquette 4535⁸)

Lois.

[Du 28] autorisant une contribution locale de la commune d'Aigues-Vives (Aude) pour curer le ruisseau le Réal⁹ (AF III 634, plaquettes 4531, pièces 2-3 et 4535, pièce 1).

⁸ Destitution de trois membres nommés par l'administration centrale et refusés par le Directoire.

¹ Eure-et-Loir (voir plus haut au 23, message des Cinq-Cents de la veille).

² Rapports sur le papier ordinaire des rapports du ministre.

³ Nom révolutionnaire: Port-Malo.

⁴ Maintenu le 17 prairial an VII (*tome IX*).

⁵ Voir *tome VIII*, 13 ventôse an VII, Police générale, note.

⁶ Acquitté par le Tribunal révolutionnaire le 2 prairial an II (Arch. nat. W 369, dossier 824). Le rapport rappelle son rôle dans la prise de la Bastille: *Il est étrange que le d^r Saiffert, qui, à l'époque, donna comme membre du comité insurrecteur le signal de l'attaque de la Bastille, n'a pas pu en l'an 7 assister à la célébration de cette journée mémorable*.

⁷ L'ex-député Joseph Niou (voir *tome V*, 5 prairial an VI, Marine et Colonies, note). Charles-François-Marie Duval, député d'Ille-et-Vilaine à la Législative et à la Convention, et du Nord aux Cinq-Cents jusqu'en l'an VI. Pierre-Auguste Adet, ex-membre de l'académie de médecine de Paris, ex-ambassadeur aux États-Unis. Le commissaire des Relations extérieures André-François Miot.

⁸ La minute de l'arrêté rappelant Florent-Guiot est signée par Barras, Ducos et Sieyès et les autres par les deux premiers et Moulin. Plaquette avec feuille néant pour le 30.

⁹ Voir *tome VI*, 27 vendémiaire an VII, messages du Directoire, note.

Message des Anciens.

[Du 26] envoyé au ministre de la Guerre demandant compte des mesures prises après l'invasion du Mans (AF III 634, plaquette 4535, pièces 24-25).

Message des Cinq-Cents.

[Du 27] envoyé au même et à celui de l'Intérieur sur la demande d'allègement des réquisitions militaires présentée par l'administration centrale du Haut-Rhin (AF III 634, plaquette 4535, pièces 22 et 34-36).

Finances.

Envoi au ministre du message des Cinq-Cents sur Cæn¹. Arrêtés de distribution décadaire de fonds sur les exercices des ans V à VIII avec tableau des fonds disponibles (AF III 634, plaquette 4535, pièces 2-11 et 23).

Justice.

Annulation de la mise en état de siège des départements de la rive gauche du Rhin par Ney, commandant provisoire de l'armée du Rhin, ordre au commissaire du Directoire Lakanal de prendre des informations sur les raisons de cette mesure et maintien provisoire de la commission spéciale créée pour faire fonction d'administration municipale à Coblenz (AF III 634, plaquette 4535, pièces 26-28).

Guerre.

Renouvellement de l'interdiction de séjour à Paris aux officiers, officiers de santé et commissaires des guerres n'ayant pas d'autorisation légale, mention de l'envoi au journal *le Rédacteur* (AF III 634, plaquette 4535, pièce 33).

Intérieur.

Autorisation à David de l'Aube², commissaire liquidateur de la communauté entre l'ex-Directeur Carnot et sa femme, de se présenter au Palais du Directoire pour les opérations de cette liquidation, billet de Lefuel, contrôleur de l'administration intérieure du palais, à Lagarde (AF III 634, plaquette 4535, pièces 15-21).

Marine et Colonies.

Renvoi de Dalbarade devant un conseil de guerre à Paris après sentence du Tribunal de cassation du 3 vendémiaire cassant celle de la cour martiale de Lorient du 26 fructidor an VI sur l'incendie du vaisseau *le Quatorze-Juillet*³. Arrêté sur le personnel⁴ (AF III 634, plaquette 4535, pièces 29-32).

Relations extérieures.

Communication de lettres, reprises par le ministre, de Grouvelle; compte-rendu d'exécution des mesures sur l'Espagne et Hambourg, classé au dépôt particulier; rapport sur la nécessité d'obliger les tribunaux à ne juger en matière de prises qu'après les suites des référés au ministre de la Justice par les commissaires du Directoire, à propos du jugement du tribunal civil de la Gironde sur le navire batave *le Coning-Holm*⁵. Arrêté sur la légation française en République batave: arrêté rappelant Florent-Guiot, noté sur un billet joint comme à envoyer sous pli fermé et à n'ouvrir qu'après une conférence entre Florent-Guiot et Deforgues, rapport du ministre sur la mésentente entre les deux, le premier *n'est plus un observateur placé par le Directoire exécutif auprès du Directoire batave, il est l'apologiste de toute la conduite du Directoire batave auprès du Directoire exécutif* (AF III 634, plaquette 4535, pièces 12-14).

Le Directoire arrête qu'il chômera demain décadi trente vendémiaire et ajourne sa séance à après-demain premier brumaire.

Séances du 1^{er} au 17 brumaire an VIII [23 octobre-8 novembre 1799]

Séance du 1^{er} brumaire an VIII [23 octobre 1799]

(AF* III 17, folios 87 recto-89 recto; AF III 635, plaquettes 4536 à 4538⁶)

Message des Cinq-Cents.

¹ Voir plus haut au 27.

² Edme-Alexandre David-Delisle, conventionnel de l'Aube, chef de la division de la justice du Directoire jusqu'en nivôse an V (*Les Archives du Directoire*).

³ Voir *tome V*, 18 floréal an VI, Marine et Colonies, note.

⁴ Confirmation d'un capitaine aide de camp du général de Saint-Domingue Jean-Pierre-Baptiste L'Éveillé.

⁵ Affaires non représentées ici.

⁶ Pièces signées par Barras, Ducos et Moulin, qui est remplacé par Sieyès pour celles de la Police générale.

[Du 28 vendémiaire] envoyé au ministre des Finances sur la plainte de religieux et religieuses du Mont-Blanc contre le refus du payeur général de payer leurs bons au porteur (AF III 635, plaquette 4537, pièces 49-51).

Messages aux Cinq-Cents.

Sur la création d'un marché à Saint-Julien-du-Sault, chemise du dossier de la commission spéciale des Cinq-Cents créée le 3; et sur l'affaire de la veuve de Charles Gaultier dit de Coutance¹, poursuivie en restitution de chevaux de la ferme de la ménagerie de Chantilly appartenant à l'émigré Condé saisis par son mari sur ordre des commissaires de la Commune de Paris Crochon et Parein, chemise du dossier de la commission spéciale des Cinq-Cents créée le 7 thermidor an VII, parmi les pièces jointes: imprimé intitulé *Au Conseil exécutif provisoire de la République, le citoyen Gaultier demande justice*, Paris, le 17 décembre l'an premier de la République, 4 pages, signé *Le commandant des canonnières à cheval casernés à Saint-Germain-en-Laye Gaultier* (dit Coutance rayé), *auteur du Journal des hommes du 14 Juillet*, copies de jugements des tribunaux des districts de Crépy [-en-Valois] et Senlis, décret de la Convention du 16 fructidor an II surséant à leur exécution, expédition authentique, pétition de Gaultier, fructidor an II, renvoyée au Comité de législation par Bézard, représentant en mission près l'armée de l'Ouest, 30 fructidor an II, liste de pièces remises au Comité de législation par Gaultier, correspondances entre le Comité de législation, la commission des administrations civiles, police et tribunaux, et les administrateurs de l'Oise, an III, contrainte sur formulaire imprimé rempli à l'encre par le receveur de l'Enregistrement de Crépy [-en-Valois], an III, lettre du tuteur des enfants Gaultier, de Neuilly [-sous-Clermont], an VII, précisant que le père a été assassiné chez lui à Coutance à coup de feu le 30 prairial, adresse de Thérèse Bonnel veuve Gaultier aux Cinq-Cents, lue à la Réunion des amis de la liberté et de l'égalité de Paris, environ 180 signatures, dont Choudieu, le général de division Élie, Merlino et Topino-Lebrun, enregistrée aux-Cents le 7 thermidor an VII (AF III 635, plaquette 4536, pièces 1-48 et 4537, pièces 52-53 et 68-69).

Finances.

Poste aux chevaux: fixation des distances entre les relais de Plombières [-les-Bains] et Mirecourt; indemnités pour localités difficiles². Confirmation de l'adjudication du moulin de Fresnes [-en-Woëvre] provenant de l'évêché de Verdun, dont les acquéreurs voulaient faire tenir compte de redevances le grevant du fait du bail emphytéotique sous lequel l'évêque le tenait (AF III 635, plaquette 4537, pièces 54-62).

Intérieur.

Dispense d'âge pour concourir à l'École polytechnique à deux élèves de Lacroix, de l'Institut, professeur de mathématiques à l'école centrale des Quatre-Nations (à Paris), n'ayant pas encore seize ans³. Brevet d'invention à Adrien-Jacques-François Briffault, de Paris: creusets de terre dite d'argile pure inventés avec le concours du citoyen Gass, de Sèvres. Nomination du receveur de l'octroi de Morlaix⁴ (AF III 635, plaquette 4537, pièces 63-67 et 70-72).

Justice.

Dénonciation au Tribunal de cassation pour forfaiture du juge de paix de Bilzen (Meuse-Inférieure) s'étant fait payer pour libérer des prévenus de tapage nocturne dans un corps de garde. Nomination de Dumey, ex-sous-chef de bureau au ministère des Relations extérieures, juge au tribunal de révision des départements de la rive gauche du Rhin (AF III 635, plaquette 4537, pièces 73-76).

Police générale.

Émigrés⁵, radiation: Vincent d'Auriol, général de brigade pensionné en l'an II⁶, et Henri-Marie Bures, de Fauch, ancien prisonnier de guerre en Espagne, radiés provisoirement par les districts de Bordeaux et d'Albi; Jean Chevalier, de Bordeaux, membre de la 68^e demi-brigade; Jean-Germain Garcin, de Tarascon, soldat de la marine au quartier d'Arles invalide. Annulation des inscriptions: d'habitants de Digne [-les-Bains] fonctionnaires publics avant la réaction thermidorienne, inscrits sur une liste particulière du district en l'an III et mis en état d'arrestation par arrêté du représentant en

¹ Réponse au message des Cinq-Cents du 8 fructidor an VII (plus haut au lendemain). Coutances, écart et à l'époque château, commune de Neuilly-sous-Clermont (Oise). L'imprimé cité plus bas est le n° 14447 de *Martin et Walter* où il figure en deux éditions différentes, dont la première est bien de quatre pages mais sans lieu ni date, tout en se référant à une affaire de réquisition de chevaux à Chantilly; l'auteur y est donné sous le nom de Gaultier sans le prénom ni le qualificatif et sans faire le rapprochement avec le rédacteur du *Journal des hommes du 14 Juillet*, périodique n° 728 des mêmes auteurs, publié en juillet et août 1792, Gaultier, rédacteur.

² Relais de Bellicourt (Aisne), Saint-Brieuc (sous son nom révolutionnaire de Port-Brieuc), Bonavis (commune de Banteux), Bouchain et Cambrai dans le Nord, et Noyon et Ribécourt [-Dreslincourt] dans l'Oise.

³ Le mathématicien Sylvestre-François Lacroix. L'un des deux élèves, Gaspard Gourgaud, est le futur officier d'ordonnance de l'Empereur Napoléon 1^{er}, né le 14 novembre 1783 (*Six*, qui ne parle pas de dispense d'âge et date son entrée à l'École polytechnique de septembre 1799).

⁴ La feuille d'exécution du dernier arrêté manque.

⁵ Quelques rapports sur le papier imprimé de grand format des arrêtés en matière d'émigration.

⁶ Promu général de brigade par les représentants en mission à l'armée du Rhin, pensionné pour infirmité, par décret de la Convention du 20 brumaire an II d'après l'arrêté. Il était né à Pech-Salamon ou Pech-Salamou (Aude, commune de Donazac), fief dont son père était seigneur; on ignore pourquoi il était inscrit dans le district de Bordeaux.

mission Gauthier du 5 frimaire an III: Honoré Agnely, perruquier, Alexis Baïle, Jacques Canton, maréchal-ferrant, Joseph Espitalier et Joseph Reymond, maçons, et Jean-Joseph Roustan, maître d'école; et d'Andéol Madier, négociant à Beaucaire (Gard), traduit devant le Tribunal révolutionnaire comme administrateur municipal après les troubles du 1^{er} avril 1793 de la ville, puis parti accompagner un délégué du gouvernement en Espagne en décembre suivant, détenu à Barcelone et expulsé à Gênes après la paix. Maintien: Jean-Baptiste Arène, rebelle de Toulon, prétendu travaillant de ses mains comme perruquier en 1783 et 1784 puis malade, radié provisoirement par le district d'Hyères; Jacques-Maxime-Paul Chastenet-Puységur et sa femme Anne-Marguerite Pichard, nobles de Paris usant de faux certificat de résidence et réclamation au Comité de législation; Charles-Albert Hagen, de Bruxelles, official à la recette générale des états de Brabant, prétendu malade à Amsterdam; du Mesnil-Adelée, 2^e fils d'Anne Vaudremer veuve du Mesnil-Adelée, de Coutances, officier d'infanterie noble n'ayant pas réclamé depuis son inscription en 1792; Jean-François Vasserot, se disant bourgeois de Rolle (pays de Vaud), noble ayant signé le procès-verbal de clôture de l'assemblée de la noblesse du pays de Gex de 1789 comme baron de Vasserot de La Bâtie et figurant au rôle des contributions de Collex et Bossy, pays de Gex¹ (AF III 635, plaquette 4538, pièces 77-111).

Séance du 2 brumaire an VIII [24 octobre 1799]

(AF* III 17, folios 89 recto-89 verso; AF III 635, plaquette 4539²)

Message des Cinq-Cents.

[Du 29 vendémiaire] envoyé au ministre des Finances sur la demande du nommé Lartigue d'être remboursé d'une somme à lui due par une contribution locale de la commune de Bazordan³ (AF III 635, plaquette 4539, partie du 2, pièces 6-9).

Relations extérieures.

Communication par le ministre de lettres de Belleville et d'Otto et d'une note de l'ambassadeur prussien Sandoz sur l'administration du pays de Clèves, rapports ajourné pour remplacer Belleville et sur la demande d'exequatur de l'ambassadeur batave Meyer⁴. Mode de distribution des secours aux italiens réfugiés par une commission comprenant quelques anciens agents français en Italie et un ou deux citoyens de chaque nation italienne (AF III 635, plaquette 4539, partie du 2, pièces 1-2).

Le reste de la séance est consacré à l'examen préparatoire de divers objets militaires et diplomatiques.

Séance du 3 brumaire an VIII [25 octobre 1799]

(AF* III 17, folios 90 recto-91 verso; AF III 635, plaquettes 4539 à 4542⁵)

Lois.

[Du 2] autorisant la coupe du bois de la Touche (à Suèvres) à 120 mètres de chaque côté de la route de Blois à Orléans; et l'échange de la maison commune de Sainte-Livrade [-sur-Lot] contre les Pénitents; [du jour] créant un octroi à Amiens⁶ (AF III 635, plaquette 4539, parties du 2, pièces 3-5 et partie du 3, pièces 6-8).

Message aux deux Conseils sur la capitulation des anglo-russes à Alkmaar.

La séance est ouverte par la lecture de la correspondance. Il est fait lecture d'une dépêche extraordinaire du général Brune annonçant au Directoire que les projets des anglo-russes débarqués sur le territoire de la République batave ont échoué et qu'une capitulation par eux demandée a été signée à Alkmaar le 26 vendémiaire dernier. D'après les conditions qui leur ont été imposées, ils doivent se rembarquer et avoir évacué le neuf frimaire prochain les côtes, isles et mers intérieures qui en dépendent, rétablir les batteries du Helder et les rendre dans l'état où elles se trouvoient avec toutes les pièces d'artillerie qui les garnissoient, ne commettre aucun dégât, soit en pratiquant des inondations ou coupant des digues, soit en obstruant la navigation. Enfin

¹ Auj.: Collex-Bossy, Suisse, canton de Genève.

² Les deux minutes du 2 sont signée par Ducos, Moulin et Sieyès (lettre d'envoi du message des Cinq-Cents) et par Barras, Ducos et Moulin (Relations extérieures). La plaquette 4539 contient les pièces 1 à 8 datées du 2 et, avec nouvelle numérotation, les pièces 1 à 32 de la séance du lendemain.

³ Dans le texte: Bazordan, Basses-Pyrénées, canton de Mauléon: Bazordan, Hautes-Pyrénées, canton de Mauléon-Magnoac.

⁴ Affaires non représentées ici.

⁵ Minutes signées en majorité par Barras, Ducos et Moulin, quelques-unes par Sieyès avec les deux premiers. Le registre comprend un folio 90 bis entre les folios 90 et 91.

⁶ Les deux premières lois font suite aux messages du Directoire du 28 thermidor an VII (plus haut), dit du 2 vendémiaire an VIII dans le texte de la loi, et du 15 floréal précédent (*tome IX*).

huit mille prisonniers de guerre français et bataves faits antérieurement à l'expédition et détenus en Angleterre seront rendus indépendamment du cartel d'échange établi qui continuera d'avoir son exécution. Le Directoire adresse [un message] à l'un et à l'autre Conseil du corps législatif, pour leur faire part du résultat de cette grande expédition qui devoit en peu de tems envahir la République batave et menacer même le territoire de la République française (AF III 635, plaquette 4539, partie du 3, pièces 25-27, minute de Lagarde).

Autre message aux deux Conseils.

Envoyant le sixième rapport du ministre des Finances sur l'emprunt de cent millions annonçant que le travail des jurys est terminé dans 62 départements et qu'il n'y a plus que les départements du Golo, du Liamone, de l'Ourthe et du Bas-Rhin pour lesquels aucun résultat n'a été reçu¹ (AF III 635, plaquette 4539, partie du 3, pièces 12-14).

Autres messages aux Cinq-Cents.

Sur la création de deux tribunaux correctionnels dans la Drôme à Crest et Romans [-sur-Isère], chemise du dossier de la commission spéciale des Cinq-Cents créée le 6, délibérations des deux municipalités, carte du département pour servir à l'établissement des tribunaux correctionnels, encre noir et blanc, tableaux de population des anciens districts et des six tribunaux projetés à Crest, Die, Montélimar, Nyons, Romans et Valence; l'emploi des crédits pour réparer les prisons non consommés en l'an VII à ces dépenses en l'an VIII; un échange de terres de l'hospice de Château-Gontier avec la citoyenne Davy-Chavigné; sur la demande par des voituriers par eau d'Arcis-sur-Aube de transfert de la Marne à l'Aube des communes d'Anglure, Bagneux, Baudement, Clesles, Granges [-sur-Aube], Marcilly [-sur-Seine], Saint-Just [-Sauvage] et Saron [-sur-Aube]; l'achat par la commune de Pontoise de l'édifice Notre-Dame pour agrandir la place publique; celui de la maison des Frères de l'École chrétienne de Dole par Boichot et Oudotte; et le triage des titres dans les départements réunis² (AF III 635, plaquettes 4539, partie du 3, pièces 9-11, 19-24 et 28-32, et 4441, pièces 77-90).

Finances.

Arrêtés de distribution de fonds sur les exercices de l'an VII et de l'an VIII. Maintien de la vente de bois du séminaire de Soissons dans les cantons de Beaulieu [-les-Fontaines] et Ribécourt [-Dreslincourt] dont l'acquéreur voulait se libérer en les prétendant trop proches de forêts nationales³ (AF III 635, plaquette 4539, partie du 3, pièces 1-4 et 16-18).

Justice.

Ordre à un juge du tribunal civil des Landes ayant voté dans l'assemblée de la noblesse en 1789 de s'abstenir de toute fonction publique jusqu'à la paix. Annulation de la destitution de Williame, notaire d'Ormeignies⁴ (AF III 635, plaquette 4541, pièces 73-76).

Police générale.

Émigrés⁵, radiation: Charles-Antoine Domerval, né à Abbeville, adjudant de place à Rouen, inscrit dans la Seine-Inférieure; François Foucauld-Tourtel, noble, de Coulaures, retiré en 1793 de la 12^e demi-brigade, et Simon Reynier-Latour, de Coulonges (Dordogne, commune de Champagnac-de-Belair), capitaine au 17^e de cavalerie blessé à la bataille de Famars et mort à Valenciennes en 1793, radiation demandée par sa veuve Madeleine Tauffenberg, radiés provisoirement par le district d'Excideuil; Charles-Jean-Antoine Fercoq, de Cornillé [-les-Caves], capitaine des volontaires de la Flèche en 1793; Mathurin-Victor Londault, de Nogent-le-Rotrou, membre de la 46^e demi-brigade, inscrit sous la dénomination des héritiers Londault; Augustin Vézian, de Florensac, du 1^{er} chasseurs à cheval. Maintien: les émigrés du Var prétendus fédéralistes Jean Aurrant, négociant à Solliès prétendu laboureur, donnant des raisons contradictoires de son départ de Toulon, royaliste rentré en l'an III; François-Joseph Gardanne dit Constant, ex-officier de garde-côtes d'Hyères, émigré avec le chef des contre-révolutionnaires de sa ville Hippolyte Delor; Jean-Baptiste Jullien, prêtre de Bras parti pour Toulon, ne donnant aucune date exacte de son départ ni de sa rentrée; et ceux de Toulon Jean Ardouin, marchand de blé prétendu ouvrier, François Cadière, huissier prétendu regrattier, Joseph-Augustin Cadière et sa femme Anne-Élisabeth

¹ Message cité par le procès-verbal comme un message aux Cinq-Cents.

² Le premier message est présenté comme une réponse aux Cinq-Cents, sans qu'on ait trouvé de message du Conseil sur cette question; les ressorts des tribunaux de Crest, Romans et Valence sont différents des arrondissements de leurs districts; le Directoire ajoute que le département n'excède pas 232 000 habitants. Les rapports des ministres de l'Intérieur et des Finances joints aux messages sur l'hospice de Château-Gontier, les communes de la Marne (réponse à un message des Cinq-Cents du 18 frimaire an VII, *tome VII*, au 21 suivant) et le triage des titres en Belgique (réponse à celui du 28 fructidor an VII, voir au 1^{er} complémentaire) ne sont pas joints ici. Le message sur Boichot et Oudotte fait suite à celui des Cinq-Cents du 12 fructidor an VII (voir au 14 suivant, plus haut) qui ne donnait que le nom des deux acquéreurs.

³ Ces bois ne sont pas dans l'Aisne, mais dans l'Oise. Ils sont séparés par la rivière de l'Oise, à cet endroit dépourvue de tout passage, de la forêt nationale de l'Aigle.

⁴ Ormeignies, Jemappes, auj.: Belgique, Hainaut, commune d'Ath; voir *tome VI*, 8 vendémiaire an VII, Justice, note.

⁵ Rapports en partie sur le papier imprimé de grand format des rapports en matière d'émigration.

Ferraud⁶, et Antoine-Louis Gras, propriétaire prétendu ouvrier, et sa femme Marie-Anne Bormes (AF III 635, plaquette 4540, pièces 33-72).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 635, plaquette 4542, pièces 91-155. Nomination de commissaires municipaux, *Ain*, Saint-Trivier-de-Courtes;- *Escaut*, Audenarde: Vanakker, instituteur, remplaçant Desmet, restant receveur des hospices; Ijzendijke; Lochristi, candidat: Stobbelaere, de Gand, capitaine des tirailleurs belges estropié au siège de Lille puis ex-sous-chef de bureau à l'administration centrale, présenté par le député Meyer et écarté par le commissaire central qui le destine au poste de Nederbœlare; Oosterzele: Albert Vanreuterghem, commissaire près le tribunal correctionnel d'Hulst ayant démissionné pour raison de santé; Oostburg: remplacement de Bekkens, élu administrateur central;- *Haute-Loire*, Saint-Paulien, lettre de candidature de Garron, commissaire national près le tribunal du district du Puy, s.d.;- *Lot-et-Garonne*, Aiguillon: remplacement de Duburgua, élu administrateur central, candidat: Couderc, ex-adjutant général à l'armée du Rhin;- *Lys*, Pittem: Paul Peterinck, ex-capitaine du génie;- *Marne*, Anglure;- *Meurthe*, Dieulouard; Jaillon;- *Deux-Nèthes*, Ekeren (auj.: commune d'Anvers): remplacement de Vanhersigh, démissionnant, prévenu d'avoir caché chez lui les cloches de Brasschaat et détourné des effets fournis par les habitants pour le casernement de la gendarmerie; Kontich: Vandenberghe, nommé de nouveau, remplaçant Nadrau, despotique¹;- *Puy-de-Dôme*, Riom *intra muros*;- *Haute-Saône*, Cromary;- *Saône-et-Loire*, [la Chapelle-de-] Guinchay; Cordesse; la Guiche: Lavenir, notaire à Mont-Saint-Vincent; Varennes [-le-Grand];- *Somme*, Gueschart: Carpentier, instituteur, préféré au candidat du député Poirriez;- *Var*, Séranon.

Séance du 4 brumaire an VIII [26 octobre 1799]

(AF* III 17, folios 91 verso-93 verso; AF III 635, plaquette 4543²)

Lois.

[Du 3] transférant le canton de Cellefrouin et Ventouse de l'arrondissement du tribunal correctionnel d'Angoulême à celui de Ruffec³; et créant un octroi à Amiens⁴ (AF III 635, plaquettes 4539, partie du 3, pièces 5-7).

Message des Cinq-Cents.

[Du 2] envoyé au ministre de la Marine et des Colonies demandant communication des traités passés en l'an VIII pour les constructions navales (AF III 635, plaquette 4543, pièces 20-22).

Message aux Cinq-Cents.

Envoyant des rapports non joints et classés au dépôt particulier du secrétariat général des ministres des Finances et de la Guerre sur le *tableau affligeant de la situation du trésor public et l'état de pénurie dans lequel se trouvent toutes les troupes de la République* (AF III 635, plaquette 4543, pièces 1-2).

Finances.

Distribution de fonds au ministre de la Guerre sur l'exercice de l'an VIII pour les dépenses d'Hédouville, général en chef de l'armée d'Angleterre, billet de Lindet à Lagarde (AF III 635, plaquette 4543, pièces 15-17).

Guerre.

Approbation d'instructions à Hédouville, général en chef de l'armée d'Angleterre, *sur les mesures propres à détruire les rebelles dans les départemens de l'Ouest et de ramener la tranquillité dans ces malheureuses contrées*, texte du ministre Dubois-Crancé sans mention de l'approbation par le Directoire: autorisation de mettre et lever l'état de siège et de lever des réquisitions sur les communes rebelles *de manière cependant à les faire porter de préférence sur les rebelles ou leurs partisans... ; les otages pris parmi les rebelles et qui doivent répondre soit de la fidélité du pays où ils sont domiciliés soit de l'exécution des différentes mesures ordonnées par le général en chef ne seront détenus que le temps nécessaire*; éviter de disperser ses forces puisque les brigands agissent non plus par bandes isolées et en détail mais en corps organisés... . *Les émigrés, les déserteurs et les rebelles pris les armes à la main doivent être jugés sur le champ et sur le terrain et le général en chef regardera comme l'un de ses principaux devoirs d'assurer avec une inflexible fermeté l'exécution de la loi à cet égard. Comme les brigands ne sont pas toujours armés et qu'ils cherchent souvent par la fuite et le déguisement à se dérober à la vigilance et à l'audace des républicains, il est d'un grand intérêt que le général en chef recueille par les soins des administrateurs ou des patriotes des renseignemens précis sur les individus qui ont autrefois servi les chouans et sur ceux qui sont aujourd'hui rangés dans cet infâme parti. À la faveur des listes exactes et impartiales que le général en chef se sera procurées, ces ennemis pourront être facilement saisis en faisant envelopper les communes ou*

⁶ Deux rapports distincts sans indication de lien de parenté.

¹ Nadrau s'est oublié au point de donner des coups de bâton à des agents, on l'a vu même poursuivre des femmes le sabre à la main. Sur Vandenberghe, voir tome VII, 13 frimaire an VII, affaires non citées au procès-verbal, note.

² Pièces en majorité signées par Barras, Ducos et Moulin, quelques-unes par Gohier et Sieyès. Plaquette contenant une feuille néant pour le 5 / dimanche 27 octobre 1799.

³ Voir tome IX, 19 prairial an VII, message des Cinq-Cents, note.

⁴ Loi déjà mentionnée au procès-verbal du 3, ici ajoutée en marge sur la minute (AF IV 911).

leurs habitations par des forces nombreuses et dirigées avec autant de rapidité que de secret. Cette opération doit être poursuivie sans relâche, mais elle doit avoir principalement lieu lorsque des symptômes allarmans annoncent qu'une commune ou qu'un canton renferme les éléments d'une prochaine explosion. Les individus ainsi arrêtés seront répartis dans des dépôts établis sur des points sûrs et ils y seront gardés aussi longtemps que l'indiquera l'état politique de leur canton... . Traduction en conseil militaire d'un administrateur du parc d'artillerie de Sampigny¹. Arrêtés sur le personnel² (AF III 635, plaquette 4543, pièces 18-19 et 26-38).

Marine et Colonies.

Confirmation du lieutenant de port de Malte nommé par Bonaparte (AF III 635, plaquette 4543, pièces 23-28).

Relations extérieures.

Exequatur à Don Luis-Paul de San Pedro, consul espagnol à Nice³, Bardewich, de Brême, consul prussien à Bayonne, et Marc-Antoine Pellis et Alexandre-François-Vincent Perdonnet, consuls helvétiques à Bordeaux et Marseille. Rappel de Roquesante⁴, consul général à Cadix, minute du ministre Reinhard. Acceptation de la démission de Belleville, consul général à Gênes, remplacé par Boulouvard⁵ (AF III 635, plaquette 4543, pièces 3-14).

Séance du 6 brumaire an VIII [28 octobre 1799]

(AF* III 17, folios 93 verso-96 verso; AF III 635, plaquettes 4544 à 4548⁶)

Messages aux Cinq-Cents.

Contre la réclamation de la commune de Quillebeuf [-sur-Seine] après le transfert du tribunal de commerce à Pont-Audemer; sur: une contribution locale du département de Seine-et-Oise pour payer le surcoût des travaux d'installation des tribunaux au garde-meubles de Versailles; un échange de terrains entre la commune d'Angers et les entrepreneurs d'une manufacture de toile à voile pour rectifier le champ de Mars dans la perspective des arbres du nouveau mail; et la création d'une seconde école centrale de la Haute-Marne à Langres; et envoyant un rapport du ministre de la Police générale non joint sur l'exécution de la loi du 17 messidor an VII sur l'ordre d'examen des demandes de radiation d'émigrés⁷ (AF III 635, plaquettes 4545, pièces 54-59 et 4546, pièces 60-64 et 90-91).

Finances.

Bois, coupe sauf indication contraire: du Prytanée à Dole (Aisne, commune de Chéry-Chartreuve), communaux de Larzicourt pour acheter une pompe à incendie et réparer des fontaines et des ponts, Mareuil (Oise) pour réparer la chaussée, des chemins et un pont⁸ et Vanne: aménagement de ceux repris sur le seigneur par sentence arbitrale de 1793; et nationaux: bois du parc de Folembay, bois de l'Indre: bois de Cheurs à Ségry provenant de Charles-Philippe Capet, des Fonds à Ménétréols [-sous-Vatan] provenant de l'abbaye du Landais, bois Gros à Neuville-Saint-Sépulchre provenant de celle de Varennes [-sur-Fouzon] et bois Jarrey à Sainte-Fauste provenant de celle de la Prée, forêts de la Hunaudaie (Côtes-du-Nord, commune de Plédéliac) incendiée et de Rémyilly (Moselle) provenant de l'évêché de Metz, pommiers dépérissant indivis entre la République et le citoyen Grimaldi dans la forêt de Vassy (Calvados) et les bois de Saint-Vigor [-le-Grand], et bois de Waillimont séquestrés sur le prince de Löwenstein incendiés⁹. Distribution de fonds au ministre de l'Intérieur pour l'an VII et rectification d'une distribution du 29 vendémiaire à celui de la Marine et des Colonies pour la solde des prisonniers de guerre en Grande-Bretagne. Destitution et jugement d'administrateurs

¹ Pour dilapidations, mots rayés sur une première version de la minute. On n'a pas de détail sur l'affaire, peut être en rapport avec celle du commissaire des guerres de Saint-Mihiel destitué et traduit en conseil de guerre le 24 prairial an VII (*tome IX*) pour avoir visé des états de solde d'équipages de la compagnie Rochefort à Sampigny commençant un mois avant leur formation.

² Dont promotion de chef d'escadron dans un régiment de dragons du futur général Nicolas-François Christophe, que le rapport du ministre joint dit capitaine au 8^e hussards depuis le 1^{er} mars 1793 et blessé lors de la première bataille de Zurich; *Six* connaît sa promotion, d'après l'auteur à la suite du 7^e dragons, mais, contrairement au rapport du ministre, écrit que c'est au 1^{er} hussards qu'il aurait été nommé capitaine à la date indiquée; il donne en revanche la même date de naissance, le 23 septembre 1770, ce qui permet de distinguer cet officier de ses frères.

³ Fils de l'ancien consul et donc de nationalité espagnole quoique né à Nice.

⁴ *Roquemorte* sur le registre et la minute (AF IV 911).

⁵ Pierre Boulouvard, chef de division au ministère des Relations extérieures (*Les Archives du Directoire*, page 169, note 1).

⁶ Pièces signées en majorité par Barras, Ducos et Moulin, quelques-unes par Sieyès.

⁷ Sur le registre et la minute (AF IV 911), c'est sur le tribunal *correctionnel* de Quillebeuf que porterait le premier message (voir *tome VIII*, 22 ventôse an VII, messages du Directoire). Sur l'installation des tribunaux de Seine-et-Oise au garde-meuble de Versailles, voir *tome IV*, 5 ventôse an VI, loi de la veille (dite du 4 ventôse an IV dans ce message).

⁸ Rien n'indique s'il s'agit de Mareuil-la-Motte ou de Mareuil-sur-Ourcq, commune à laquelle la chaussée convient mieux.

⁹ Département des Forêts, communes d'Orgeo et Saint-Médard (auj.: Belgique, province de Luxembourg, communes de Bertrix et d'Herbeumont).

municipaux de Sainte-Gemmes-le-Robert pour fausses ordonnances de décharge des contributions (AF III 635, plaquettes 4544, pièces 1-4 et 13-29, et 4545, pièces 30-47).

Intérieur.

Déstitution: Lefiot, administrateur central de la Nièvre; municipalités: Damville et Harcourt: membres royalistes, Mont-de-Marsan¹, Quillebeuf [-sur-Seine]: président violant le décadi et autres royalistes, et Verneuil [-sur-Avre] avec le commissaire municipal après le désarmement d'un corps de garde par les chouans; et inspecteur général de l'octroi de Paris favorisant la fraude. Remplacement de démissionnaires: municipalités d'Ostende, Riez et 3^e de Paris. Autorisation d'exportation de grains de l'Escaut en République batave pour l'armée française (AF III 635, plaquettes 4545, pièces 50-53, 4546, pièces 61-67 et 4548, pièces 131-133, 151-163, 170-178 et 182-184).

Justice.

Départements de la rive gauche du Rhin: rapport sur la mise en état de siège et le remplacement de la municipalité de Coblenz sur ordre du général Leval le 19 vendémiaire, mesure suivie de rassemblements en ville et de la mise au secret de Krezzer, président de la municipalité, Linz, secrétaire greffier, Collas, juge au tribunal civil, Vitshumb, commissaire près le tribunal correctionnel, et Gœrres, homme de loi, allant réclamer auprès de Lakanal, accusant le général d'avoir agi par dépit de s'être trouvé le 10 vendémiaire chez le négociant Pottgeisser, seul à ne pas avoir illuminé sa maison: *des jeunes gens, dans l'effervescence de la fête, auraient mêlé aux cris de Vive la République! ceux de À bas les chouans, vive les Jacobins!*, l'adjudant général Lafontaine², envoyé à Paris par le général Leval, donnant des renseignements contradictoires, et décision d'attendre les renseignements demandés à Lakanal; autorisation d'écrire à Lakanal de désapprouver son arrêté sur l'emprunt des cent millions, la rentrée des arriérés de contributions étant plus importante, et celui sur la levée du trentième cheval, inutile puisque cela entre dans ses pouvoirs; création d'un octroi à Mayence, arrêté de Lakanal approuvé et suivi du tarif de cet octroi (AF III 635, plaquettes 4544, pièces 7-12 et 4545, pièces 48-49).

Police générale.

Prêtres déportés, annulation et libération de trois moines de l'abbaye de Tongerlo chapelains à Roosendaal (Pays-Bas), de Louis Barbier, missionnaire de Tournai installé à Lille, et Lacretelle, du Val-d'Ajol. Libération provisoire des prêtres Jean-Joseph Hansotte, d'Huy (Ourthe), déporté le 14 brumaire an VII, ayant prêté serment le jour de la notification de sa déportation, détenu à Oléron, ayant fait une déposition auprès de la municipalité du Château [-d'Oléron] sur les *désagrémens qu'il éprouvait de la part des prêtres réfractaires dont il partage la détention et qui le sollicitoient de rétracter le serment qu'il a fait*, et Nicolas Viochot, mis sous la surveillance de la municipalité d'Autun³; et de Jean-Baptiste Vandernoot, frère du révolutionnaire, arrêté à Berg-op-Zoom sur mandat d'amener du 8 brumaire an VII⁴ comme participant de la Guerre des paysans, vieillard paisible et infirme, détenu à Lille. Libération définitive de Louis-Joseph Urban, rédacteur du journal *l'Écho de Bruxelles*⁵. Autorisation au ministre d'écrire à celui des Relations extérieures *de donner avis à l'ambassadeur danois qu'il peut donner un passeport au nommé Bollow pour se rendre dans son pays*, pièces reprises par le ministre⁶. Émigrés⁷, radiation: François-Étienne Benoît-Dentière, de Reims, volontaire au 1^{er} chasseurs à cheval retiré pour infirmités; Jean Chaudruc-Trélistat, de Périgueux, capitaine au 79^e d'infanterie pensionné; Foucher, chef de brigade au 6^e d'artillerie légère en service⁸, et François Gilles, d'Eyragues, réformé du 14^e chasseurs à cheval en l'an IV, radiés provisoirement par les districts de Guérande et Tarascon; Hugues Roquefeuill, sous-lieutenant au régiment de la Martinique mort à Bordeaux en 1792, inscrit dans le Cantal, à la requête de sa mère Roquefeuill née Bouges. Maintien des émigrés du Var: Félix Auvet, notaire à Pourrières prétendu cultivateur, radié provisoirement par le district de Saint-Maximin [-la-Sainte-Baume], resté après le Dix-Huit Fructidor et condamné à mort par la commission militaire de Toulon le 17 ventôse an VI, radiation demandée par sa veuve née Vachier, Jean-Joseph Broquier, tailleur d'habits d'Hyères parti pour Toulon sous l'occupation britannique, Jean-Baptiste Brun, marchand toilier à Toulon, trésorier de la commune

¹ Membres royalistes, dont le agent et adjoint du chef-lieu Lefranc-Brans et Lestourmel, le second ayant eu une altercation avec l'agent municipal Darnaudéry lors de l'assemblée électorale de l'an VI, le premier ayant été élu en l'an VII où il y a eu scission, ce qui a conduit Darnaudéry, fort de l'arrêté du 28 messidor an VII le réinstallant s'il n'avait pas été remplacé, à se réinstaller de force à sa place avant de se résoudre à démissionner.

² Apparemment le futur général François-Xavier-Octavie Fontaine, employé à l'armée du Danube puis au siège de Philipsburg en l'an VII d'après Six.

³ Sur les moines de Tongerlo (ici Deux-Nèthes), voir *tome VII*, 2 nivôse an VII, Police générale, note; sur Louis Barbier (ici: Barbieux), *ibidem*, 28 brumaire an VII; sur Lacretelle, voir *tome IX*, 14 prairial an VII; sur le constituant Viochot, voir *tome VI*, 22 fructidor an VI. Jean-Joseph Hansotte est peut-être le prêtre d'Huy N.-N. Lansotte (*tome VI*, index).

⁴ Voir *tome VII*, 29 brumaire an VII, Guerre, note.

⁵ Voir *tome VII*, 2 frimaire an VII, Police générale, note.

⁶ Et non conservées ici. Le registre omet un membre de phrase du texte de la minute dans AF IV 911, que nous restituons ici, et semble annoncer le départ de l'ambassadeur danois au lieu de celui du nommé Bollow (voir plus haut, 3 vendémiaire).

⁷ Aucun rapport sur le papier spécial de grand format.

⁸ Le futur général Louis-François Foucher de Careil, né à Guérande. L'arrêté et le rapport ne le désignent que sous le nom de Foucher mais relèvent aussi ses états de service au 5^e régiment d'artillerie à pied à l'armée du Nord sous Custine comme commandant l'artillerie volante en 1792. Les usuels ne parlent pas de son inscription sur la liste des émigrés.

sous cette occupation, usant de faux certificats de résidence à Aubagne et Marseille, Augustin Eiguier-Bricamand, propriétaire à Solliès prétendu laboureur, parti de Toulon avec les Britanniques, Marie-Madeleine Laugier femme de l'officier de santé Gueirard, de la Cadière [-d'Azur], partie pour Toulon à la fin de 1793, n'ayant réclamé qu'en l'an III et ne justifiant pas de sa résidence, Jacques Marquant, du Beausset, prétendu cultivateur ne justifiant pas de sa résidence et ayant réclamé hors délais. Sursis de trois décades au maintien¹ de Louis-Michel Tochon à la demande de ses fils Joseph et Amédée, capitaine et lieutenant à la 29^e demi-brigade légère (AF III 635, plaquettes 4546, pièces 69-89 et 4547, pièces 93-130).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 635, plaquette 4548, pièces 134-150, 164-169, 179-181 et 185-224 Nomination du commissaire municipal de Plombières [-lès-Dijon] Jean-Baptiste Maret commissaire central de la Côte-d'Or; et commissaires municipaux, *Bouches-du-Rhône*, Châteaurenard; Lambesc: remplacement d'un décédé par un homonyme; Vauvenargues; - *Calvados*, Condé-sur-Noireau: Louis-Pierre-Jean-Baptiste-Guillaume Chennevière, employé de l'administration centrale, candidat; Leroux, ancien commissaire municipal d'un autre canton réfugié à Condé à cause des chouans, présenté par le secrétaire général du Directoire Lagarde et le député Lenormand; - *Cher*, Saint-Florent [-sur-Cher]: remplacement de l'oncle démissionnaire par son neveu; - *Gironde*, Saint-Loubès; - *Isère*, Vienne: Teste-Lebeau, ex-administrateur central destitué et réhabilité par le Directoire², remplaçant Debeaune, coopté administrateur central; - *Nord*, Ribécourt [-la-Tour] ou canton de Marcoing³; - *Seine-et-Oise*, Pontoise *extra muros* ou canton de Cergy; - *Somme*, Ailly-le-Haut-Clocher: nomination du candidat du député Scellier préféré à celui du commissaire central; Airaines; Athies⁴; Bovelles: Boniface Debus, ex-administrateur central; Gamaches; Lignières-Châtelain⁵: Gérard, notaire; Montdidier: nomination de Scellier, parent du député; Moyenneville: Hyacinthe Dumoulin, capitaine à la 197^e demi-brigade; Poix [-de-Picardie]; Rethonvillers; Rosières [-en-Santerre], canton où les réquisitionnaires et conscrits ne partent pas, les prêtres réfractaires abondent et les incendies sont fréquents; Saint-Saulfieu: remplacement d'un fanatique tolérant une institutrice insermentée et n'ayant fait partir aucun conscrit.

Séance du 7 brumaire an VIII [29 octobre 1799]

(AF* III 17, folios 96 verso-98 verso; AF III 635, plaquette 4549⁶)

Loi.

[Du 6] portant que l'armée française en République batave ne cesse de bien mériter de la Patrie (AF III 635, plaquettes 4544, pièces 5-6 et 4549, pièce 9).

Message aux deux Conseils.

La séance est ouverte par la lecture de la correspondance. Une dépêche extraordinaire du général Championnet annonce au Directoire le succès qu'ont obtenu les dispositions qu'il avait faites pour chasser de la Rivière du Levant le corps du général Klenau. Le 22 vendémiaire, toutes les troupes étant arrivées, l'ennemi a décampé avec vitesse. Son arrière-garde attaquée vigoureusement a été obligée de mettre bas les armes. Le résultat de cette opération, qui ne nous a coûté que cinq blessés, nous donne 1 200 prisonniers autrichiens, parmi lesquels le colonel Gozakevitch, et vingt-quatre officiers, 1 200 fusils neufs, 400 carabines et 100 chevaux ou mulets. Une flotille que le général Championnet avait chargée d'opérer un débarquement à la hauteur de Braco a pris cinq petits corsaires dans sa marche. Le 27, les divisions Victor et Muller ont poussé vigoureusement l'ennemi sur les routes de Fossano et Savigliano et ont ramené quelques prisonniers et déserteurs. Le général Victor trouva plus d'obstacles dans sa partie. L'ennemi occupait fortement le village de Bernezze et se retrancha dans le château. Le général Victor le fit investir à la nuit par le brave adjudant général Deverine. Le commandant se rendit à discrétion le 28 au matin avec 300 hommes, deux pièces de canon et trois caissons bien attelés. Le 29, le général Lemoine a chassé l'ennemi de Villanova et lui a fait soixante prisonniers. Le Directoire adresse un message aux deux Conseils du Corps législatif pour leur faire part de ces heureuses nouvelles⁷ (AF III 635, plaquette 4549, pièces 18-20).

Marine et Colonies.

Arrêtés sur le personnel des colonies (AF III 635, plaquette 4549, pièces 14-17).

¹ Le 7 floréal an VII (*tome VIII*).

² Voir *tome VI*, 9 fructidor an VI, Intérieur, note.

³ Voir *tome VII*, 12 pluviôse an VII, affaires non citées au procès-verbal, note.

⁴ Remplacement de Leroy, notaire à Falvy, nommé le 12 frimaire an VI (*tome III*), républicain mais incapable.

⁵ Nom révolutionnaire: Lignières-la-Chaussée.

⁶ Un arrêté est signé par Ducos, Moulin et Sieyès et les autres pièces par Barras avec les deux premiers.

⁷ Le général autrichien Jean Klenau ou Kleinau. Bracco, commune de Moneglia, province de Gênes. Les autres localités citées ensuite sont dans la province de Coni, en Piémont. Le village dit Benette sur la minute est apparemment la commune de Bernezze. Villanova-Solaro, près de Saluces. L'adjudant général Deverine n'est pas identifié et pourrait être l'adjudant général Duvernay, que les usuels ne recensent pas (voir AF III 189, dossier 871, pièce 304).

Relations extérieures.

Communication par le ministre de lettres, retirées par lui, du directoire batave, de Grouvelle et d'Otto; projet ajourné de message demandant à obliger les tribunaux à surseoir à l'exécution de jugements de prises rendus sans attendre l'avis du ministre de la Justice lorsqu'il a été saisi, à propos de la précipitation du tribunal civil de la Gironde dans l'affaire en appel du tribunal de commerce de Blaye sur le navire danois le *Coning-Holm* fretté par le gouvernement batave¹. Destitution de Lagau, consul général à Hambourg s'étant retiré à Altona au lieu de rentrer à Paris, rapport tendant au simple ajournement parce qu'il n'exerçait que par intérim. Rappel de Guillemardet et Perrochel, ambassadeurs en Espagne et en République helvétique, le second devant quitter ce pays dans les vingt-quatre heures. Rejet de la réclamation de Ruelle, chargé d'affaires à Bruxelles en 1790 détenu pendant cinq mois, déjà indemnisé pour solde de tout compte par le Comité de salut public, rapport annonçant un projet d'arrêté pour le faire dédommager par l'Autriche dans l'éventualité de futures négociations² (AF III 635, plaquette 4549, pièces 1-8).

Séance du 8 brumaire an VIII [30 octobre 1799]

(AF* III 17, folios 99 recto-102 verso; AF III 636, plaquettes 4550 à 4554³)

Lois.

[Du 7] fixant les dépenses du Corps législatif en l'an VIII; augmentant celles du Directoire en l'an VIII; et attribuant des secours à la commune de Saint-Claude incendiée (AF III 635, plaquette 4549, pièces 10-13; AF III 636, plaquette 4550, pièce 20).

Messages des Cinq-Cents.

[Du 5] envoyé au ministre de la Police générale sur la plainte de Charles contre les scellés sur les presses du journal *le Défenseur des droits du peuple* en vertu d'une lettre du ministre portant mandat d'arrêt contre ses rédacteurs⁴; [du 6] envoyé à celui des Relations extérieures sur les secours aux patriotes italiens réfugiés à Grenoble; [du 7] envoyé à celui de l'Intérieur sur des secours à la commune de Laneuville-sur-Rognon incendiée⁵ (AF III 636, plaquettes 4550, pièces 1-3, 4552, pièces 78-80 et 4553, pièces 97-99).

Messages aux Cinq-Cents.

Sur: un échange de biens de l'hospice de Saint-Mihiel; le remplacement de rentes de ceux général et des malades de Montluçon et civil de Moulins, chemise du dossier de la commission spéciale des Cinq-Cents créée le 9, états des rentes aliénées à la Nation et de celles demandées; une contribution locale de la commune de Saint-Christaud pour payer les frais du procès contre le seigneur gagné après sentence du Tribunal de cassation en l'an VI, chemise du dossier de la commission spéciale créée le 9, copie du jugement du tribunal civil de l'an IV, adresse de l'agent municipal, délibération de la municipalité de Montesquiou; la création d'un octroi à Granville; les droits d'enregistrement sur les biens soumis à bail emphytéotique transmis après décès, envoi au journal *le Rédacteur*; et la concession à la commune de Fontainebleau du terrain national dit la Synagogue, autrefois hôtel d'Écosse, pour faire une place publique (AF III 636, plaquettes 4550, pièces 6-14, 4551, pièces 49-51 et 4552, pièces 52-60).

Finances.

Arrêtés de distribution décadaire de fonds sur les exercices des ans V à VIII avec tableau des fonds disponibles, parmi les opérations sans sortie de fonds: paiement à Duvergier pour fourniture de bois au ministère des Finances, aux bureaux de liquidation de la dette publique et de celle des émigrés et à la commission de la comptabilité intermédiaire, an VIII. Bois, coupe: communaux de Montigny-lès-Vaucouleurs pour réparer des fontaines et des ponts, du Prytanée: canton de la Vente-de-Janvier dans la forêt de Sourdun et remise du bois Gaudet près de la forêt dite le Bois-d'Arcy⁶; et nationaux: forêt de Fayole saisie sur l'émigré Rohan-Soubise à Saint-Michel-l'Écluse (Dordogne,auj.: commune de la

¹ Affaires non représentées ici.

² Ruelle, chargé d'affaires aux Pays-Bas autrichiens du 7 décembre 1789 au 29 janvier 1791 (*Repertorium der diplomatischen Vertreter*). Il n'est pas recensé dans les tables du *Recueil des actes du Comité de salut public*. Il ne s'agit pas du conventionnel d'Indre-et-Loire Albert Ruelle.

³ Trois minutes de messages sont signées par Barras, Ducos et Sieyès, que remplace Moulin sur les autres pièces.

⁴ Ce journal, n° 368 de *Martin et Walter*, É. Charles, éditeur, étant un de ses trois signataires, parut en vendémiaire an VIII, jusqu'à l'annonce de sa suppression par ordre du gouvernement publiée le 30 de ce mois.

⁵ Le registre omet un membre de phrase de la minute (AF IV 911) sur le renvoi du message sur Laneuville-sur-Rognon et écrit que c'est au ministre de l'Intérieur qu'est adressé celui sur les réfugiés italiens en lui demandant s'il lui reste des fonds pour les secours aux victimes des incendies.

⁶ L'arrêté distingue clairement la première parcelle, qu'il situe bien en Seine-et-Marne, dans le ressort de l'ex-maîtrise des Eaux et Forêts de Provins, de la seconde, dont il ne précise ni le département ni la maîtrise dont elle dépend. Des deux communes du nom de Bois-d'Arcy, celle de l'Yonne ne semble pas avoir donné son nom à un massif forestier, au contraire de celle de Seine-et-Oise (auj.: des Yvelines). Le nom de bois Gaudet n'apparaît pas dans le dictionnaire topographique de l'Yonne.

Roche-Chalais); et bois des Bernardins de Dijon à Lamarche [-sur-Saône] (AF III 636, plaquettes 4550, pièces 6-14, 4551, pièces 49-51 et 4552, pièces 52-60).

Intérieur.

Annulation d'arrêtés du général en chef de l'armée d'Italie: supprimant le droit de passe sur la route de Corps à Briançon et ordonnant aux habitants de l'entretenir; et soumettant la sortie de grains du port de Marseille à son autorisation et à un droit, le ministre de la Guerre devant déterminer la quantité nécessaire à l'approvisionnement de l'armée d'Italie et se concerter avec celui de l'Intérieur pour régulariser ces exportations sans nuire à l'approvisionnement des départements méridionaux. Décision de placer les quatre chevaux antiques de Venise, déposés dans le jardin du Muséum central, sur la place des Victoires, dont l'obélisque en bois et en toile est entièrement dégradée mais le piédestal aisé à adapter, où ils tireraient le char triomphal de la République comme ils tiraient celui du soleil et seraient devancés par une statue de la Victoire, en confiant ces travaux à Chaudet, le sculpteur Lemot et l'architecte Percier. Organisation des octrois d'Amiens en nommant préposé en chef Louis Martin, beau-frère du Directeur Moulin, ayant à charge les enfants de deux de ses frères morts à la guerre, et de Genève (AF III 636, plaquettes 4551, pièce 40, 4552, pièces 64-71 et 4553, pièces 87-94).

Justice.

Cassation de la condamnation à mort par la commission militaire de Cæn des émigrés Grellet-Defay et Legendre-La Ferrière, capturés sur une péniche britannique en messidor an VII près de Dives-sur-Mer¹. Départements de la rive gauche du Rhin: publication des lois pénales sur les bris de scellés; autorisation d'exporter les eaux-de-vie et le vin de l'intérieur par ces départements, à la demande de négociants d'Épernay et Reims et du comité de commerce de Strasbourg; nomination du conventionnel Piorry² juge au tribunal de révision, et de receveurs de l'Enregistrement à Alzey (Mont-Tonnerre) et dans la Roër: Clèves: remplacement de Kæler, impliqué dans des manœuvres de la compagnie Meyer *pour obtenir à vil prix des coupes de bois dans le département de la Roër* et recevant les pièces de six francs pour cinq francs et soixante-quinze centimes, et Rheinberg (AF III 636, plaquettes 4551, pièces 4-42 et 46-49, et 4553, pièces 95-96 et 103-108).

Police générale.

Émigrés, radiation: Edme-Laurent-Thérèse Déan fils, de Troyes, soldat au 2^e d'infanterie enlevé par des paysans ennemis près de Sierck [-les-Bains] en septembre 1791; et cinq inscrits de la Mayenne reconnus par la députation pour avoir vraiment combattu les chouans: René Blanchard, d'Évron; Louis et René Laureau, de Laval, le premier établi à Ernée, y ayant servi dans les détachements de la garde nationale, lieutenant aux chasseurs de la Vendée et actuellement dans les corps francs de la Mayenne, et l'autre, engagé dans le 3^e bataillon de la Nièvre, exempté de service militaire par le Directoire en l'an IV³; le général de brigade André-Christophe-Louis Piveron, d'Ernée, résidant à Viry-Châtillon en l'an V, désigné comme électeur par l'assemblée primaire de Villeneuve-Saint-Georges de l'an VI, parti comme membre de l'expédition d'Égypte ayant dû faire relâche à Corfou où il a été fait prisonnier de guerre⁴; et Pierre-François-Augustin Sourdille, de Parné [-sur-Roc], servant au 16^e dragons, assassiné par les chouans dans sa commune, radié provisoirement par le district de Château-Gontier⁵. Maintien: François-Joseph-Thomas et Henri-Paul-François Moretus et leurs femmes Marie et Colette Willens, partis d'Anvers en l'an II, prétendus malades à Brunswick; Josse-François Sæys, de Bruges, prétendu négociant, parti avec un commissaire de l'armée britannique en 1793 pour les Pays-Bas puis Brême avec sa femme Thérèse Debeyr et leur fille Annette; et les émigrés du Var: Anne-Marguerite Chapelle veuve Chabert, de Toulon, radiée provisoirement en l'an V, prétendue fédéraliste ne prouvant pas sa résidence et ayant fait une réclamation tardive; et ceux de Solliès Jean-Baptiste Clinchard, officier de santé, adjudant de la garde nationale ayant incité les habitants à rallier Toulon, où il est resté durant toute l'occupation, Joseph Gavotty, prétendu laboureur, rebelle parti de Toulon avec les Britanniques, Jean-François Gensollen, prétendu cultivateur, receveur de l'Enregistrement parti rejoindre les sections de Toulon pendant l'occupation de la ville. Libération et mise sous la surveillance de la municipalité d'Anvers de Jean Lunden, chanoine déporté le 14 brumaire an VII, malade (AF III 636, plaquettes 4553, pièces 100-102 et 4554, pièces 115-152).

Relations extérieures.

Nomination de Louis-André Pichon secrétaire de légation provisoire en Helvétie (AF III 636, plaquettes 455, pièces 4-5, minute non signée et feuille d'exécution du 9).

Affaires non citées au procès-verbal.

¹ Voir plus haut, 19 thermidor an VII, Guerre, note.

² Voir *tome II*, 30 fructidor an V, Affaires non citées au procès-verbal, note.

³ Deux rapports distincts sans mention de lien de parenté.

⁴ Voir *tome V*, 2 floréal an VI, Relations extérieures, note.

⁵ Il figure sous le nom de Sourdille fils aîné, de Château-Gontier, avec une quarantaine d'autres inscrits le 23 ventôse an VII (*tome VIII*), arrêté ici annulé pour lui seul.

AF III 636, plaquette 4553, pièces 109-114. Nomination de commissaires municipaux, *Marne*, Reims, parmi les candidats: Ratnot-Varin, président de la municipalité de Saint-Mard-sur-le-Mont, auteur de pièces de vers;- *Vendée*, Chantonay: remplacement de Brevet, nommé commandant d'une des compagnies franches du département.

Séance du 9 brumaire an VIII [31 octobre 1799]

(AF* III 17, folios 102 verso-104 verso; AF III 636, plaquette 4555¹)

Lois.

[Du 8] portant: que l'armée d'Italie ne cesse de bien mériter de la Patrie; et que la loi du 3 brumaire an IV² ne s'applique pas aux parents et alliés des déportés par celles des 19 et 22 fructidor an V inscrits sur la liste des émigrés par celle du 19 brumaire an VII; et corrigeant celles créant les octrois d'Amiens et Orléans (AF III 636, plaquettes 4550, pièces, 15-19 et 4555, partie du 9, pièce 4).

Messages des Cinq-Cents.

[Du 6 et du 7] envoyés au ministre des Finances: sur la délivrance des copies de certificats d'hypothèque sur les immeubles vendus, le Directoire étant invité à déclarer si les moyens disponibles permettent de terminer ce travail; et sur l'affectation des Ignorantins de Moulins comme magasin des subsistances militaires de la place, les casernes paraissant plus que suffisamment grandes³ (AF III 636, plaquette 4555, partie du 9, pièces 32-34 et 38-40).

Messages aux Cinq-Cents.

Envoyant des états de pension non joints de 481 enfants ou veuves de marins; et des veuves de quatre chefs de division de la marine; et pour interdire l'exportation des pierres à feu ⁴ (AF III 636, plaquette 4555, partie du 9, pièces 11-14 et 35-37).

Guerre.

Remise du corps du général Joubert, resté provisoirement à Toulon et réclamé à la fois par sa veuve et sa famille à Pont-de-Vaux, à cette dernière: *la veuve de ce général, ajoute la députation du département de l'Ain, ne peut être fondée dans sa demande parce qu'il n'est pas naturel qu'on prive une famille et un département des précieux restes de celui qui les a honorés pour être transportés dans une terre étrangère et remis à une femme qu'à peine le mari a connue, n'ayant resté que sept jours avec elle, et qui peut, d'un jour à l'autre, former de nouveaux accords.* Arrêtés sur le personnel⁵ (AF III 636, plaquette 4555, partie du 9, pièces 15-31).

Relations extérieures.

Communication par le ministre de lettres d'Otto, retirées par lui⁶. Signature de la commission de Boulouvard, consul général à Gênes. Secours mensuels au patriote anglais Robert Watson, réfugié en France⁷ (AF III 636, plaquette 4555, partie du 9, pièces 1-3).

¹ Plaquette contenant, avec nouvelle numérotation, deux pièces de la séance du 10. Celles du 9 sont signées par Barras, Ducos et Moulin, sauf la minute du message sur les pensions de quatre veuves de chefs de division de la marine qui n'est signée que par les deux derniers, ce qui est d'ailleurs irrégulier.

² Celle visée ici interdisait aux parents et alliés d'émigrés d'exercer des fonctions publiques, sauf à prouver en avoir constamment exercé au choix du peuple depuis le début de la Révolution.

³ Moulins, Allier. Réponse à un message du Directoire du 18 messidor an VII (*tome IX*).

⁴ Envoi des deux derniers messages au journal *le Rédacteur*.

⁵ Réintégration de Lacoste-Duvivier chef de brigade commandant le 20^e chasseurs à cheval et remise de Joseph-Bernard Marigny, nommé à sa place le 17 fructidor an VII, à la suite de ce corps jusqu'à future nomination en pied (mesures connue de *Six* pour le premier et ignorée de *Quintin* pour le second), nomination de Jean-Baptiste Gaillard, chef de bataillon à la 24^e demi-brigade, commandant la place d'Angers (mesure inconnue de *Quintin*), remplacé par Jean-Jacques Salmon, chef de bataillon à la suite de cette demi-brigade (*Quintin* donne ce dernier toujours à la suite en 1800); remise en activité du général Jean-Lambert-Joseph Fyon comme chef de bataillon à la légion des Francs du Nord (mesure connue de *Six*, le rapport relevant que cet arrêté a été pris à la demande des députés des départements réunis et rappelant le rôle de Fyon dans la révolution liégeoise de 1789, son acquittement comme babouviste par la Haute Cour de Justice de Vendôme et son élection aux Anciens par l'Ourthe en l'an VI, où il fut seul à être invalidé); et promotion de François-Marie-Cyprien Teullé, capitaine au 4^e bataillon de la Haute-Garonne, aide de camp du général Louis-Michel-Charles-Thomas Delarue, chef de bataillon à dater de l'an V, mesure connue de *Quintin*.

⁶ Et non conservées ici.

⁷ Robert Watson, en réalité né en Écosse, se prétendant proche de George Washington et qui aurait été estropié en combattant aux côtés des insurgés pendant la guerre d'indépendance des États-Unis, avait été par la suite président d'une société de correspondance révolutionnaire en Grande-Bretagne et arrêté comme conspirateur en 1796; évadé et passé sur le continent, il était en France depuis l'an VI. Napoléon, auquel il donna des leçons d'anglais, l'aurait fait nommer directeur du Collège des Écossais de Paris recréé sous l'Empire (*Dictionary of national biography* britannique, qui ne parle pas de ces secours).

Séance du 10 brumaire an VIII [1^{er} novembre 1799]

(AF* III 17, folios 105 recto-115 recto; AF III 636, plaquette 4555)

Présentation des drapeaux conquis par les armées française en République batave, du Danube et de Naples.

La séance est consacrée à la réception solennelle et en audience publique des drapeaux russes et autrichiens conquis en Helvétie par l'armée du Danube et de ceux conquis par la ci-devant armée de Naples dans sa retraite, lorsqu'elle opéra sa jonction avec l'armée d'Italie en présence du corps diplomatique et des état-majors de la 17^e division militaire et de la place de Paris. Introduction des drapeaux. L'aspect du drapeau de Condé, en rappelant l'idée du plus odieux des crimes, excite un mouvement général d'horreur et de mépris. Présentation d'Urbain, chef d'escadron aide de camp de Masséna¹, par le ministre de la Guerre; texte du discours du ministre: Citoyens Directeurs, Ils étoient presque envahis, ces rocs de l'Helvétie que la nature sembloit avoir créés pour servir d'asile aux républicains, si le despotisme fût parvenu à étendre son crêpe sombre sur la terre. Mais ce n'étoit pas assez de 80 mille autrichiens déjà maîtres de Zurich et menaçant nos frontières: 40 mille russes, peuple sauvage et servile arraché des bords du Volga, s'avançoient sous les ordres de Suwarow qui, enflé de quelques succès en Italie, espéroit prendre en flanc l'armée de la République et l'anéantir. Masséna voit le danger; il a pris son parti. Dans des torrens de neige à moitié fondues, il fait passer une colonne à la nage, attaque les autrichiens de front, leur tue ou leur prend 20 mille hommes et cent pièces de canon. Sans s'arrêter, il se retourne contre Suwarow et l'écrase, il revient sur le prince Charles qui, renforcé des bavares, avoit abandonné ses projets sur le Rhin pour voler au secours de son allié, il le bat et le force d'évacuer l'Helvétie. Ainsi en 13 jours ont été perdus pour les coalisés les fruits d'une campagne si pénible; ainsi, par l'effet de la valeur toujours inaltérable des républicains a disparu la majeure partie de ces russes que, jusqu'à cette époque, on avoit cru invincibles; ainsi la moitié de l'Europe est encore libre! Vous les voyez, citoyens Directeurs, ces drapeaux russes qu'un orgueil insensé avoit désignés comme devant flétrir, au Pavillon de l'Unité, les couleurs de la Liberté. Parmi eux est l'étendard des satellites de Condé, triste reste de 200 mille émigrés proscrits par toute l'Europe, devenus esclaves par excès de vanité! Non, ce n'est pas sur les tours d'une ville célèbre par ses efforts pour conquérir la République que peuvent désormais flotter les livrées du despotisme! C'est au milieu des trophées de gloire des armées de la République que les victoires de Masséna ont marqué la place de ces drapeaux qui, réunis à leurs frères conquis par Brune en Batavie et mis en faisceau dans cette enceinte, rendront un hommage éternel à la Grande Nation: Ainsi finira toujours par s'affaïsser aux pieds de la statue de la Liberté l'orgueil de ses cruels ennemis.. Texte du discours du chef d'escadron Urbain relatant la campagne de Masséna contre les austro-russes... Mais, citoyens Directeurs, en cédant à l'enthousiasme que des événements aussi heureux pour notre patrie doivent faire naître, je perdis de vue que je dois encore vous présenter l'hommage de l'armée et l'assurance de son inviolable attachement à la République. C'est essentiellement à cet amour et à la conservation de son gouvernement que se rattachent toutes ses opinions et tous ses travaux. Vive la République! Texte de la réponse de Gohier, président du Directoire: Braves guerriers, si la liberté des peuples s'est vue menacée, si les efforts d'une ligue impie, encouragés par l'imprévoyance, enhardis par la lâcheté, triomphans par la trahison, ont obtenu des succès qu'elle ne devoit pas espérer, jamais aussi la vertu républicaine n'a paru avec plus d'éclat, jamais à une époque plus glorieuse elle n'a plus impérieusement commandé le respect aux nations. À peine un mois s'est écoulé depuis le jour où la coalition se vantoit avec insolence de la chute prochaine de toutes les républiques; déjà l'invasion d'une grande partie de l'Helvétie la livroit à la merci de ses anciens oppresseurs; déjà le perfide anglais, comptant plus sur son or que sur son courage, croyant pouvoir s'acheter des sujets comme on achète une flotte, osait proclamer le prétendu souverain de la Batavie; déjà les barbares se disputoient entr'eux les lambeaux ensanglantés de la malheureuse Italie; déjà la Grande Nation, la France elle-même, devenoit l'objet de leurs calculs intéressés; croyant ne devoir qu'un phantôme de royauté à un phantôme de roi, l'avidité coalition se partageait d'avance nos plus belles contrées, resserrait à son gré les limites de la domination qu'un prince avili devoit honteusement recevoir de ses mains. Tout à coup, la France se réveille, les républicains se montrent, leurs ennemis tremblent, les soldats de la liberté relèvent son étendard et marchent, les bataillons des coalisés sont au même instant attaqués, frappés, dispersés. Ce Sowerow, dont le stupide orgueil transformoit en victoires les massacres nombreux qui flétrissent sa vie, fuit épouvanté devant les phalanges républicaines, va dans les antres du Tyrol cacher l'opprobre de sa défaite et déposer le fardeau des ridicules éloges de son maître. Le duc d'York, pour la seconde fois humilié par le génie de la liberté, mandie de la clémence des vainqueurs le privilège d'une fuite honteuse et retourne ensevelir dans son isle le nouvel affront dont il vient de se couvrir. Klenau recule, la Ligurie est rassurée, l'Italie tressaille d'espérance. Son véritable conquérant, et qui fut en même tems son libérateur, reparoit après avoir conquis de nouveaux peuples à la liberté. Anglois, russes, autrichiens, tous cèdent devant les armes

¹ Du général de division chef de l'état-major de l'armée française en Hollande sur le registre.

républicaines et, de tous ces fastueux projets, de toutes ses grandes spéculations, il ne restera plus à l'ambitieuse coalition que la honte dont l'histoire se réserve de lui distribuer le partage.... Vous, citoyen, qui avez concouru d'une manière si glorieuse à ces immortels travaux, retournez vers le Danube, rejoignez ces braves soldats, ces généraux renommés avec lesquels vous devez parcourir toutes les carrières de la gloire... Dites leur surtout que le Directoire, dont le cœur n'est pas moins ouvert aux accents de l'humanité qu'à la noble ambition de la guerre nationale, admirateur des lauriers de la guerre sans en être ébloui, ne sépare point l'idée de la paix du sentiment de la victoire et qu'il s'applaudit de trouver dans de si beaux triomphes l'augure du jour qui doit rendre le calme à l'Europe, le bonheur aux peuples libres et l'honorable repos à leurs glorieux défenseurs. Discours du ministre de la Guerre pour présenter le général Léopold Berthier et discours de celui-ci relatant la campagne de l'armée de Rome puis de Naples de la prise de Rome jusqu'à la fin de la retraite et la jonction avec l'armée d'Italie; résumé de la réponse de Gohier. Exécution du *Chant du départ* par la musique militaire et retour du Directoire dans la salle de ses séances (AF III 636, plaquette 4555, partie du 10, pièces 1-2: texte signé du discours du général Léopold Berthier).

Séance du 11 brumaire an VIII [2 novembre 1799]

(AF* III 17, folios 115 recto-119 recto; AF III 636, plaquettes 4556 à 4561¹)

Lois.

[Du 9] créant l'octroi de la Rochelle; sur la vente des maisons dites les casernes basses et l'hôpital par l'établissement de bienfaisance de Caylus; et le bail à rente par les hospices de Pontoise de la ferme de Saint-Ouen à Villiers-Adam; transférant le canton de Cherbourg *extra muros* à Équeurdreville [-Hainneville]; et exemptant de droit de patente tous les officiers de santé attachés aux armées, aux hôpitaux et au service des pauvres² (AF III 636, plaquettes 4555, partie du 9, pièces 5-10, et 4559, pièce 134).

Message des Cinq-Cents.

[Du 9] envoyé au ministre de l'Intérieur sur les secours aux communes incendiées d'Ansauvillers, Breuil-le-Sec et Laigneville (AF III 636, plaquette 4557, pièces 43-45).

Messages aux Cinq-Cents.

Sur: les dépenses de l'Imprimerie de la République³, rapport détaillé du ministre de la Justice avec copies de rapports et d'arrêtés sur celles de l'an V à l'an VII, mémoire du directeur Philippe-Daniel Duboy-Laverne, extrait du règlement d'organisation de l'Imprimerie de la République et du bureau d'envoi des lois, tableau comparatif des prix du papier acheté par l'imprimerie et de ceux proposés par la compagnie Delpestre, mémoires sur formulaires imprimés des travaux d'impression pour le ministère de la Justice en nivôse an VII et pour la régie de l'Enregistrement et des Domaines en germinal suivant, état nominatif des traitements des employés pour la première décade de nivôse an VII, comptes des exercices de l'an V et de l'an VI; la création d'un tribunal de commerce à Gournay [-en-Bray], chemise du dossier de la commission spéciale des Cinq-Cents créée le 14, lettre des membres de la section des vacations du tribunal civil, délibération de l'administration centrale et adresse de la municipalité proposant de donner à ce tribunal ressort sur les cantons d'Argueil, Aumale, Buchy, la Feuillie, Forges [-les-Eaux], Gaillefontaine, Ménerval et Neufchâtel [-en-Bray], attestation par les anciens huissiers alternatifs près le tribunal du district du nombre annuel dans ce tribunal de 1 800 causes, dont 1 200 à caractère commercial, et de 700 dont 500 à caractère commercial au bailliage, qui formait le quart de l'arrondissement du district (AF III 636, plaquettes 4557, pièces 48-49, 4559, pièces 123-128 et 4560, pièces 139-159).

Finances.

Arrêtés de distribution de fonds sur l'exercice de l'an VII. Acquittance des dépenses des bureaux des domaines nationaux des départements, la Seine excepté, par la régie de l'Enregistrement et des Domaines. Autorisation à la Trésorerie nationale de donner des rescriptions bataves échangeables après la paix en nantissement aux banquiers signataires du traité du 27 floréal an VII. Poste aux lettres: nomination du contrôleur du bureau principal de celles de l'armée d'Italie; fixation des heures de dépôt au bureau de Paris des lettres pour l'étranger à midi et pour l'intérieur à deux heures; autorisation au contrôleur du bureau de Bastia d'exercer provisoirement comme inspecteur de celles de la Corse; nomination de contrôleurs des bureaux d'Anvers, Genève et Saint-Quentin. Poste aux chevaux: fixation des distances des relais des neuf départements réunis⁴ et entre ceux de Gravelotte et Metz;

¹ Pièces signées par Barras, Ducos et Moulin.

² La loi sur Caylus est dite répondre à un message du Directoire dont on ne trouve trace ni dans les précédents procès-verbaux, ni dans la série C, où l'affaire n'est citée que pour la résolution des Anciens du 3 fructidor an VII (C 585, dossier 167, et 586, dossier 172). Les lois sur l'hospice de Pontoise, le canton de Cherbourg *extra muros* et les droits de patente font suite aux messages du Directoire des 18 thermidor et 11 fructidor an VII (plus haut) et 18 messidor an VII (*tome IX*).

³ Réponse au message du Directoire du 16 fructidor an VII (plus haut, au 17).

⁴ Éléments non retenus à l'index, de même pour les répartitions de gages qui suivent.

perception d'un quart en plus par le maître de celui de Bruxelles; indemnités pour localités difficiles¹; répartition des gages pour l'an VII de ceux des routes de Paris à Besançon par Troyes, à Bordeaux à partir de Saint-Ay (Loiret) et à Brest, Bordeaux à Bayonne, Lyon à Marseille, Marseille à Bordeaux entre Uchaud et Montpellier, Toulouse à Bayonne et Troyes à Belfort (AF III 636, plaquettes 4556, pièces 3-24 et 4557, pièces 25-32).

Intérieur.

Destitution et jugement, municipalités: Cousance, municipalité, agent et adjoint du chef-lieu interdisant l'emprisonnement de déserteurs autrichiens et d'un individu sans passeport, et destitution et remplacement d'autres membres royalistes, Hardingen, Henneveux, Méolans [-Revel], Licques, Marquise et Samer: membres auteurs de faux actes de mariage de réquisitionnaires et conscrits, Villeréal: agents municipaux de Parranquet refusant d'aider la garde nationale contre un rassemblement de déserteurs et de Saint-Étienne [-de-Villeréal] frère d'un prêtre déporté; agents municipaux: Acigné tolérant un rassemblement le 8 fructidor, jour de la Saint-Louis, et Aujeurres² pour faux sur le rôle des contributions; agents et adjoints: Nébian où aucun réquisitionnaire ou conscrit n'est parti et où la force armée envoyée en garnison chez les fuyards n'a pas pu entrer dans leurs maisons, et Seignalens pour faux certificat de sourd de naissance à un conscrit; agent et ex-agent de Riedseltz pour délits forestiers, et destitution de l'adjoint complice par son silence. Suspension et jugement de l'agent municipal d'Espalion n'ayant pas empêché l'évasion de quatre détenus après la découverte d'une corde dans leur cellule dont les barreaux étaient descellés. Jugement: ex-président de la municipalité de Domme dénoncé par le secrétaire pour avoir inscrit un faux acte de mariage de conscrit sur le registre qu'il avait emprunté; membres de la municipalité de l'Isle [-sur-la-Sorgue] impliqués dans l'assassinat des citoyens Bernard dit Raboile et Pons père et fils en l'an V; ex-agents: Guzargues³, Howardries (Jemappes, auj.: commune de Brunehaut), Puivert et Saint-Just [-d'Ardèche] avec l'ex-président de la municipalité de Bourg-Saint-Andéol pour faux actes de mariage de conscrits et réquisitionnaires⁴, et ex-adjoint de la Buissière (Pas-de-Calais, auj.: Bruay-la-Buissière)⁵ tentant d'enlever un déserteur aux gendarmes. Autorisation de poursuites contre: des membres des municipalités de la Péruse par des citoyens traduits devant le tribunal civil après une délibération municipale présentant sous un faux jour leur demande de rectification du rôle des contributions de l'an V et de Tarascon par le commissaire municipal accusé en séance d'être payé pour protéger les jeux, les personnes sous surveillance et des rassemblements pour renverser la République. Remplacement de membres de la 7^e municipalité de Paris refusant. Organisation de l'octroi de Tours et nomination de Franchinet-Joseph Villette, administrateur municipal, réfugié de Saint-Domingue à Tours depuis sept ans, préposé en chef, présenté par les députés, tableau des candidatures, dont un recommandé par Gohier. Brevet d'invention à Pierre Billion-Durivoire, de Montfort-l'Amaury: procédé pour mailler le chanvre en le faisant macérer quarante-huit heures dans de l'eau additionnée de potasse et de sel marin. Remplacement de Rivière, professeur d'hébreu au Collège de France décédé, par Prosper-Gabriel Audran, candidat du député Baudin, candidats: Cochelin, ancien suppléant du prédécesseur de Rivière Lourdat, Poan-Saint-Simon, présenté par l'assemblée extraordinaire des professeurs du Collège, Sylvestre de Sacy, professeur d'arabe à la Bibliothèque nationale, et Zalkin Hourwitz, polonais habitant Paris, ex-interprète à la Bibliothèque nationale, connu de Valentin Haüy, directeur de l'école des aveugles⁶. Autorisation d'un moulin construit sur la Marne devant Créteil par la veuve Bailly malgré l'opposition de Carrier, en possédant un autre en aval (AF III 636, plaquettes 4557, pièces 33-42 et 50-55, 4559, pièces 135-138 et 4561, pièces 160-163, 170-189, 196-219, 223-226, 231-242 et 248-256).

Justice.

Départements de la rive gauche du Rhin: fixation de leurs dépenses administratives et judiciaires, tableau joint; rapport sur trois cents déserteurs arrivés sur la rive droite demandant à servir de nouveau la République, demande transmise par le commissaire municipal de Krefeld et l'administrateur central Caselli. Renvoi devant le tribunal civil de la Loire de l'affaire de la terre de la cure de Saint-Just-en-Chevalet provenant du prieuré, donnée en abénévis à rente mais vendue en l'an IV par le département. Déclaration du juge de paix de Mervans absent depuis deux mois démissionnaire. Jugement du directeur du jury de Tarascon pour discours tendant au rétablissement de la royauté tenu dans une des salles de la municipalité (AF III 636, plaquettes 4556, pièces 1-2, 4557, pièces 46-47 et 56-57, 4559, pièces 129-131 et 4561, pièces 243-244).

¹ Relais des Maisons-Blanches (Eure, commune de Lyons-la-Forêt), Cressensac (Lot), Longchamps-lez-Millières (Haute-Marne, commune de Perthes) et Saint-Maixent [-l'École] (Deux-Sèvres).

² Aprey sur le registre et la minute du procès-verbal (AF IV 911) par confusion avec le chef-lieu de canton.

³ Le registre et la minute du procès-verbal (AF IV 911) qualifient l'intéressé, Poudéroux, d'*ex-agent de la commune du même nom*.

⁴ Cinq faux actes à Puivert, dont deux pour des citoyens portant le même nom de famille que le prévenu.

⁵ Destitué avec d'autres membres de la municipalité d'Houdain royalistes le 11 vendémiaire (plus haut).

⁶ *Roman d'Amat* date du 15 novembre / 24 brumaire la nomination d'Audran, qu'il rapporte à l'intervention de Baudin des Ardennes, avec lequel cet orientaliste s'était lié avant la Révolution, et situe après la mort de Rivière, sur lequel il ne dit rien. Les prénoms du littérateur Poan-Saint-Simon sont inconnus des usuels. Cochelin et Lourdat n'ont pas été identifiés. Le *Catalogue des imprimés de la Bibliothèque nationale* recense plusieurs imprimés de Zalkin Hourwitz dit Hourwitz entre 1789 et 1811; voir aussi Arch. nat. F¹⁷ 1083, dossier 4: Hourwitz, interprète d'hébreu et de chaldéen à la Bibliothèque nationale.

Police générale.

Émigrés¹, radiation: François-Marie Clément, de Metz, capitaine au 19^e chasseurs à cheval; Charles Lapoulle, du 23^e chasseurs à cheval, mort à l'armée du Nord en 1793, radié malgré une absence en 1792 que son père Claude, huissier à Saint-Mihiel, affirme due à son enlèvement près de Maubert-Fontaine par une bande d'émigrés voulant l'enrôler de force et l'ayant détenu à Ath; François Mutin, de Fixin, soldat à la 140^e demi-brigade mort à l'hôpital militaire de Strasbourg en l'an IV; Égédie-Marie-Louise Rançonnet-Noyan divorcée Joseph Beaupoil-Saint-Aulaire, inscrite comme Rançonnet femme Saint-Aulaire pour des biens à Brantôme, commune où elle n'a jamais habité et ne possède rien. Maintien: d'Allondy-Fonbonne cadet, de Puycelci, officier au régiment de la Guadeloupe usant de fausse réclamation au district de Gaillac, radiation demandée par son frère aîné Charles Fonbonne; François-Pierre-Frédéric Becquet, receveur de l'Enregistrement à Chaumes [-en-Brie] jusqu'en 1793, ne justifiant pas de résidence continue jusqu'en l'an VII, inscrit dans le Calvados et dénoncé comme émigré par le commissaire municipal de Lisieux; Philippe et Victor Béraudière frères, de Melay (Maine-et-Loire), prétendus chouans amnistiables; Charles-François Bodin, prétendu parti de Neufchâtel [-en-Bray] à cause de mauvais traitements de sa mère, déserteur du 1^{er} bataillon de la Charente; Claude-Georges-Jacques-Antoine Darsac, homme de loi à Grenoble, Louis-André Rosier-Linage, inscrit dans l'Isère, et François-Alexis Trouilloud, de Chirens, usant de faux certificats du 3^e bataillon du Pas-de-Calais pour le premier et du 9^e pour les deux autres puis de la 184^e demi-brigade et le deuxième d'employé des équipages des vivres de l'armée des Alpes; Charles-Antoine Desvigne, receveur des domaines de Nivelles (Dyle) et sa femme Jeanne-Louise Destraux, prétendus malades à Francfort [-sur-le-Main]; Joseph Fighiera fils, homme de loi à Nice prétendu parti après avoir *été menacé par des marseillais pour avoir recueilli un capitaine de bataillon du Var blessé par des assassins en août 1793*, radié provisoirement par le district de Menton; Étienne Gaffory, de Corte, prétendu déporté et mort avant son inscription par le district; Honoré Gastaldi, avoué et notaire à Nice, prétendu fédéraliste; François-Joseph Marchal, procureur à la maîtrise des Eaux et Forêts d'Haguenau émigré en l'an II et rentré en l'an III, prétendu ouvrier et laboureur; Jacques-Humbert-Joseph Moreau père, homme de loi à Valenciennes émigré à Mons en 1791 puis à Ath en 1793, prétendu cultivateur puis négociant; Honoré Rippert, secrétaire du génie à Toulon absent depuis le départ des Britanniques, inscrit dans les Bouches-du-Rhône et le Var; Henri-Joseph Stier, sa femme Marie-Louise Peeters et leurs enfants Jean et Rosalie-Eugène, d'Anvers, prétendus partis pour le commerce à Philadelphie (AF III 636, plaquette 4558, pièces 58-122).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 636, plaquette 4561, pièces 164-169, 190-195, 220-222, 227-230 et 245-247. Nomination: du commissaire près le tribunal correctionnel de Sarreguemines et du substitut près les tribunaux de la Nièvre; et commissaires municipaux, *Ariège*, le Mas-d'Azil; Saverdun;- *Dyle*, Bruxelles: remplacement de Foubert, élu député, par Greindts, juge au tribunal civil, ex-substitut de l'agent national de la ville, candidat des députés, parmi les candidats: Barassin, secrétaire de la municipalité, candidat de Mallarmé, commissaire près les tribunaux, Sahuguet, défenseur officieux recommandé par le député Guimberteau, et Clesse et Lefèvre, commissaires municipaux de Grez [-Doiceau] et de Mellery (auj.: commune de Villers-la-Ville)²;- *Gironde*, Lamarque;- *Manche*, canton de Créances siégeant à Geffosses: Desvallées, de Coutances, militaire retiré pour blessure, employé du commissaire central;- *Saône-et-Loire*, Étrigny: Martin, ex-visiteur des forêts nationales.

Séance du 12 brumaire an VIII [dimanche 3 novembre 1799]

(AF* III 17, folios 119 recto-120 verso; AF III 637, plaquette 4562³)

Loi.

[Du 11] sur l'achat par la commune d'Hortès (Haute-Marne, auj.: commune d'Haute-Amance) du presbytère, attribué à la justice de paix mais nécessaire pour les séances de la municipalité et le logement de l'instituteur, en vendant un communal au lieu-dit la Pommeraye⁴ (AF III 636, plaquette 4557, pièces 132-133; AF III 637, plaquette 4562, pièce 8).

Messages des Cinq-Cents.

[Du 9] envoyés respectivement aux ministres des Finances, de la Guerre et de l'Intérieur, sur: la concession par l'ancien gouvernement en 1778 à Guerrier-Lormoy de laisses de mer dont un décret de la Convention du 22 pluviôse

¹ Rapports en majorité sur le papier de grand format des affaires d'émigration. Les feuilles d'exécution sont du 19, signées à la griffe de Fouché et à la main par Joseph Turot, secrétaire général du ministère.

² Si l'intervention du conventionnel Mallarmé, qui avait aussi été commissaire central de la Dyle, se comprend, celle de Jean Guimberteau, député de la Charente à la Législative, à la Convention et aux Cinq-Cents, dont la carrière ne présente aucun élément en rapport avec cette région, est probablement due à des liens personnels avec son candidat.

³ Pièces signées par Barras, Ducos et Moulin. À partir de cette séance, les feuilles d'exécution des arrêtés, datées du 19 et jours suivants, sont signées par les secrétaires généraux ou les chefs de division des ministères.

⁴ À la suite d'un message du Directoire du 29 floréal an VII (*tome IX*).

an III a ordonné la vente¹; la réclamation par Mayer Cerfberr en paiement d'une fourniture de l'an IV; et la demande de secours de la citoyenne Belosse, de Paris, privée de plusieurs pensions (AF III 637, plaquette 4562, pièce 20-28).

Messages aux Cinq-Cents.

Sur les honneurs à rendre aux militaires blessés, rapport du ministre de la Guerre non signé annonçant le rappel des dispositions de la loi du 3^e complémentaire an IV; et sur l'insuffisance des crédits de la marine en l'an VIII² (AF III 637, plaquette 4562, pièces 2-3 et 9-11).

Guerre.

Rapport classé au bureau particulier sur le projet de cartel d'échange de prisonniers de guerre avec l'Autriche³. Arrêtés sur le personnel⁴ (AF III 637, plaquette 4562, pièces 16-19).

Marine et Colonies.

Arrêtés sur le personnel (AF III 637, plaquette 4562, pièces 12-15).

Relations extérieures.

Communication par le ministre de lettres, retirées par lui, des agents diplomatiques Eyriès et Otto; autorisation de traiter avec l'ambassadeur batave sur la répartition des prisonniers de guerre britanniques entre les deux pays; ordre de rédiger une protestation contre la violation du droit des gens commise sur Napper Tandy, à remettre au gouvernement britannique par le commissaire pour l'échange des prisonniers de guerre⁵. Lettres de récréance de Florent-Guiot (AF III 637, plaquette 4562, pièce 1).

Séance du 13 brumaire an VIII [4 novembre 1799]

(AF* III 17, folios 120 verso-122 recto; AF III 637, plaquettes 4563 à 4565⁶)

Lois.

[Du 12] sur une contribution locale de la commune de Saint-Louis-et-Parahou sur les habitants de Saint-Louis⁷; ouvrant des crédits aux ministres de la Guerre et de la Marine et des Colonies sur le produit des ventes de biens nationaux pour les dépenses antérieures à messidor an VII; et annulant l'assemblée primaire mère de Charny (AF III 637, plaquettes 4562, pièces 4-7 et 4563, pièce 11).

Message des Cinq-Cents.

[Du 11] envoyé au ministre des Finances sur la création d'un tribunal de commerce à Montignac⁸ (AF III 637, plaquette 4564, pièces 44-46).

Message aux deux Conseils.

Envoyant le septième rapport du ministre des Finances sur l'emprunt de 100 millions⁹ (AF III 637, plaquette 4563, pièces 21-24).

Autres messages aux Cinq-Cents.

Sur la création d'un octroi à Lodève; et le remplacement des rentes de l'hospice de la Bazoche [-Gouet], chemise du dossier de la commission spéciale des Cinq-Cents créée le 14, délibération de l'administration centrale, état des rentes (AF III 637, plaquettes 4563, pièces 12-18 et 4564, pièces 36-41).

Finances.

Arrêtés d'ordonnancement de fonds aux ministres des Finances sur les exercices de l'an VII et de l'an VIII et de la Guerre sur l'an VIII. Confirmation: de la vente de bois provenant du prieuré de Montempuis (Nièvre, commune de Saint-

¹ Ce décret ordonnait la vente comme biens nationaux par le district d'Abbeville des 13/15^e de la ferme de Châteauneuf et de la totalité des rences de laisses de mer dont Félix Guerrier-Lormoy avait obtenu concession le 3 février 1778.

² Le premier message répond à celui des Cinq-Cents du 4 vendémiaire (plus haut, au 6). Le rapport du ministre de la Marine et des Colonies annoncé par le second n'est pas joint ici.

³ Affaire non représentée ici.

⁴ Dont promotion de général de brigade de l'adjudant général Jacques-Julien Guérin, employé dans le département des Landes à la 11^e division militaire (voir *tome VIII*, 28 pluviôse an VII, affaires non citées au procès-verbal, note).

⁵ Affaires non représentées ici.

⁶ Pièces signées en majorité par Barras, Ducos et Moulin, quelques-unes par Sieyès à la place de Barras. À partir de cette séance, les feuilles d'exécution des arrêtés font de plus en plus souvent défaut.

⁷ Loi faisant suite au message du Directoire du 1^{er} fructidor an VII (plus haut).

⁸ Dordogne.

⁹ Présenté par le registre et la minute du procès-verbal (AF IV 911) comme un message aux Cinq-Cents.

Parize-en-Viry)¹; et de l'adjudication par la municipalité de Tonnerre de coupes des bois séquestrés sur la veuve La Guiche du domaine de Rochefort, s'étendant sur les communes d'Aisy [-sur-Armançon], Cry et Perrigny [-sur-Armançon] dans l'Yonne et d'Asnières [-en-Montagne] et Rougemont dans la Côte-d'Or, malgré l'opposition de la municipalité de Montbard, le domaine, relevant de la maîtrise de Sens, ayant été séquestré sur ordre du département de l'Yonne et les coupes de l'an V et de l'an VI ayant été adjugées par la municipalité de Tonnerre² (AF III 637, plaquettes 4563, pièces 16 et 25-28, et 4534, pièces 29-31).

Intérieur.

Organisation de l'octroi de Rennes et nomination du préposé en chef, parmi les candidats: Dominique Deshayes, caissier des mines de Pontpéan près de Rennes (à Saint-Erblon), l'ex-député Dubignon, de Redon, et Yves Morel-Duplessix, receveur à Loudéac; réduction du droit de passe pour les voitures d'approvisionnement des mines de l'Aude (AF III 637, plaquette 4563, pièces 32-35 et 42-43).

Justice.

Rapport approuvé par le Directoire exceptant des dispositions de l'arrêté du 17 vendémiaire sur Hambourg l'affaire de la prise par les corsaires *le Brave* et *le Lévrier* du navire danois *l'Hercule* en germinal an VI dans le détroit de Gibraltar, chargé de blé pour Jean-Michel Croll et fils, négociants à Lübeck, conduit à Algesiras, jugée au tribunal civil de la Gironde, Lübeck étant dans la ligue de neutralité. Règlement sur les requêtes civiles dans les départements de la rive gauche du Rhin (AF III 637, plaquettes 4563, pièces 19-20 et 4564, pièce 47).

Police générale.

Émigrés³, radiation: François-Louis Dedon aîné, de Toul, chef de brigade commandant les pontonniers de l'armée du Rhin, frère de Laurent-Barnabé, radié le 28 ventôse an V⁴; Michel-Bénigne Gontier-Duclavel, de Vienne, apprenti imprimeur chez Carignan à Avignon avant de s'engager en 1793, commandant le 1^{er} bataillon des Côtes-du-Gard puis inspecteur des subsistances à l'armée d'Italie en l'an VI, retiré à Toulouse en l'an VII, inscrit en l'an III par les réacteurs royaux du Gard, recommandé par les députés Decomberousse, Destrem, Français de Nantes et Porte; Jean-François Pellenc, adjudant général chef de brigade à l'armée des Pyrénées-Orientales puis commandant la place de Mont-Louis⁵ réformé, radié provisoirement dans les Basses-Alpes en l'an II. Maintien: Sébastien Castillon-Rosès, de Beaucaire (Gers), parti en 1791 avec passeport pour les eaux de Bagnères-de-Luchon, rentré en l'an III, usant de faux certificats d'écrou à Paris sous la Terreur et de résidence à Monchy [-Humières]; Gilles Cerfontaine, de Liège, et ses fils Jean-Henri, chanoine à Fosse (auj.: commune de Trois-Ponts) et Théodore, partis avec les Autrichiens, soi-disant retenus par la maladie à Aix-la-Chapelle⁶; Pierre-François Curton de Blamont, architecte employé chez Lepin, ingénieur des salines de Salins [-les-Bains] puis chez Peter, architecte à Neuchâtel en 1795, radié provisoirement par le district de Saint-Hippolyte (Doubs); Joseph Decrumpipen, négociant à Bruxelles parti pour l'Allemagne en 1794, radié provisoirement par le département de la Dyle en l'an V, d'une famille notée sur une liste des bureaux du ministère comme très attachée à l'Empereur; Dethier, extréancier de Liège parti avec les Autrichiens, radiation demandée par son frère Dethier-Grimonster⁷; Jacques Dhilaire, de Sougé (Indre), prétendu fédéraliste à Lyon mais inscrit en 1792; Louis-Marie d'Entraigues-Cabanne, prétendu cultivateur à Uzès parti pour se dérober à des ennemis et *attaqué de paralysie dans les lieux humides où il s'était retiré*, usant de certificats de résidence à Bezouze et Valliguières avec lacunes; Louis-Nicolas Éverat, de Paris⁸; Armand-Louis Le Juge de Bouzonville, de Paris, chevalier de Saint-Louis, établi à Fribourg en 1791; Jean-Pierre Monart, de Mailly [-Maillet], engagé dans l'armée autrichienne en 1776, rentré en 1790 puis émigré en 1791 en Suisse et rentré en l'an V de la Chaux-de-Fonds, expulsé de France; Eugène et Casimir Stockhem, fils d'un attaché du gouvernement du prince-évêque de Liège prétendu malade en Gueldre prussienne; Jean Taux, diacre à Tulle, prétendu déserteur amnistié du 10^e bataillon du Doubs d'après une feuille de route informe du commissaire des guerres de Péronne (Somme), à déporter (AF III 637, plaquette 4565, pièces 49-80).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 637, plaquette 4565, pièces 81-86. Destitution de Lemaire, commissaire près le bureau central de Paris, vu sa conduite administrative dans l'affaire de Ledoux de Glatigny; et d'Augier, commissaire central de Vaucluse, le ministre de la Police générale ayant fait un rapport contre lui pour avoir donné verbalement l'ordre d'arrêter le directeur de l'Enregistrement d'Avignon, ayant depuis cinq ans un employé réquisitionnaire, remplacé par Agricol Moureau⁹, commissaire près les tribunaux.

¹ Annulation d'un arrêté du 15 thermidor an VI (*tome VI*, Finances, voir note).

² Le rapport rappelle l'arrêté du 1^{er} ventôse an VII (*tome VIII*) annulant les agences forestières particulières créés par l'administration centrale de la Côte-d'Or au détriment du ressort des maîtrises d'Avallon, Sens et Chaumont (Haute-Marne).

³ Rapports en partie sur le formulaire imprimé de grand format des arrêtés en matière d'émigration.

⁴ *Tome I*. Bien qu'il n'ait jamais été inscrit sur la liste des émigrés, l'aîné a été radié provisoirement par le district de Toul.

⁵ Nom révolutionnaire: Mont-Libre.

⁶ Le registre et la minute du procès-verbal (AF IV 911) parlent de Jean-Henri Cerfontaine et ses fils.

⁷ Le registre et la minute du procès-verbal (AF IV 911) appellent l'émigré Dethier-Extréancier.

⁸ Annulation de sa radiation le 14 prairial an VI (*tome V*, voir note).

⁹ Voir *tome V*, 17 prairial an VI, affaires non citées au procès-verbal, note.

Séance du 14 brumaire an VIII [5 novembre 1799]

(AF* III 17, folios 122 verso-123 verso; AF III 637, plaquette 4566¹)

Loi.

[Du 13] accordant des pensions à des veuves et orphelins de défenseurs de la Patrie portés sur sept états non joints (AF III 637, plaquettes 4563, pièces 8-10 et 4566, pièce 5).

Message des Cinq-Cents.

[Du 13] envoyé aux ministres de la Guerre et de l'Intérieur sur la demande de l'administration centrale des Hautes-Alpes par lettre jointe à la députation sur papier à en-tête et vignette gravée de recevoir des grains des autres départements (AF III 637, plaquette 4566, pièces 14-18).

Marine et Colonies.

Perception d'un prélèvement sur les prises pour l'entretien des marins civils et militaires prisonniers de guerre². Arrêtés sur le personnel³ (AF III 637, plaquette 4566, pièces 8-13).

Relations extérieures.

Désignation de Descorches pour une mission particulière: nomination de Félix Descorches plénipotentiaire pour les pourparlers de paix avec la Turquie, avec ordre de partir pour l'Égypte sous dix jours, rapport du ministre des Relations extérieures notant que, les turcs ayant indiqué à l'ambassadeur espagnol Bouligny que l'évacuation de l'Égypte était un préalable à toute négociation de paix, le plénipotentiaire français ne devrait pas se rendre à Constantinople, où il risquerait d'être emprisonné, mais en Égypte (AF III 631, plaquette 4503, partie du 14 vendémiaire an VIII, pièces 12-13, classées au dossier du 14 vendémiaire an VIII).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 637, plaquette 4566, pièces 6-7. Minute d'arrêté non signée chargeant l'américain Robert Fulton de construire, sur le plan qui a été approuvé, une machine appelée Nautulus, *espèce de bâtiment de mer qui peut à volonté naviguer au-dessous de l'eau et à sa surface*, en un exemplaire auquel on délivrera des lettres de marque pour la course contre les Britanniques, en vue d'en construire dix en tout si l'expérience est profitable, feuille de travail du ministre de la Marine et des Colonies jointe du 14 avec note signée du ministre Bourdon précisant que le Directoire a demandé *que cet arrêté qui doit rester secret lui soit représenté particulièrement par le citoyen secrétaire général*.

Séance du 16 brumaire an VIII [7 novembre 1799]

(AF* III 17, folios 123 recto-126 verso; AF III 637, plaquettes 4567 à 4569⁴)

Lois.

[Du 14] créant l'octroi de Beauvais; maintenant les ventes de terrains de l'île aux Cygnes de Paris; et transférant le canton de Cabrerets à Lauzès, sauf les communes du Cayré et de la Toulzanie, réunies sous le nom de la Toulzanie et passant à celui de Limogne [-en-Quercy], et en réunissant les communes de Laborie-Geniez et de Liauzec à celles de Sauliac [-sur-Célé] et d'Orniac⁵ (AF III 637, plaquettes 4566, pièces 1-4 et 4567, pièce 3).

¹ Plaquette contenant une feuille néant pour le 15. Les pièces du 14 sont signées par Barras, Ducos et Moulin.

² *Le ministre de la Marine met sous les yeux du Directoire les offres faites collectivement et individuellement par un grand nombre d'armateurs de concourir à l'acquittement des dépenses qui ont eu lieu pour la nourriture et l'entretien des prisonniers de guerre français détenus en Angleterre; il observe que les états-majors et équipages des bâtimens de la République sont également portés à venir au secours de ceux de leurs frères d'armes que le sort de la guerre a fait tomber au pouvoir de l'ennemi....*

³ Promotion de l'enseigne de vaisseau Henri Descorches lieutenant de vaisseau: sans doute Henri-Louis d'Escorches de Sainte-Croix, fils du diplomate Marie-Louis-Henri, capitaine de frégate assassiné à Corfou en 1810, dont *Roman d'Amat*, à la rubrique de son père, écrit que *c'est lui* (le fils) *qui aurait apporté à Bonaparte en Égypte la collection de journaux dont la lecture le détermina à rentrer en France*; et de Louis-Mathurin Favereau, 1^{er} lieutenant à la 6^e demi-brigade d'artillerie de marine (voir *tome V*, index, 26 prairial an VI), aide de camp du général de division Favereau, capitaine à cette demi-brigade; le général de division Favereau n'est pas Jean-Dominique, ex-commandant de place à Blaye, mais certainement Charles-François-Léger, général de brigade inspecteur des troupes de marine en l'an III, promu général de division le 27 messidor an VII (*tome IX*).

⁴ Le message aux deux Conseils sur la prise de Stuttgart est signé par Barras, Ducos et Sieyès, qui est remplacé par Moulin sur les autres pièces du 16.

⁵ Faisant suite à un message du Directoire du 9 brumaire an VI (*tome III*) sur une réclamation contre celle du 10 thermidor an V (*tome II*, au lendemain) exceptant l'île aux Cygnes de la vente des biens nationaux, la loi sur cette île maintient les ventes,

Messages des Cinq-Cents.

[Du 13 et du 14] envoyés au ministre de l'Intérieur sur le transfert du tribunal civil du Pas-de-Calais au palais épiscopal de Saint-Omer; et les secours à apporter aux habitants de Ballée après l'attaque des chouans: malgré *l'honorable et vigoureuse résistance opposée par les habitants... contre une horde de deux à trois mille chouans qui les ont attaqués le 28 vendémiaire avec des canons, portant cinquante à soixante torches allumées pour incendier leurs habitations... quinze maisons ou granges ont été la proie des flammes et trois citoyens blessés, dont un père de cinq enfants réduit à l'indigence* (AF III 637, plaquettes 4567, pièces 4-6 et 4568, pièces 57-59).

Message aux deux Conseils.

La séance est ouverte par la lecture de la correspondance. Une dépêche télégraphique de Strasbourg annonce au Directoire que, le 10 de ce mois, l'armée du Rhin a emporté tous les postes de l'ennemi sur le Necker. 800 hommes ont été faits prisonniers, le nombre de tués et blessés est considérable, une grande quantité d'artillerie de siège, des magasins immenses et la ville de Stutgard sont en notre pouvoir. Le Directoire transmet copie de cette dépêche par un message à l'un et à l'autre Conseil du Corps législatif (AF III 637, plaquette 4567, pièces 9-11, minute de Lagarde).

Autres messages aux Cinq-Cents.

Sur les domaines aliénés; le paiement des pensions; les actes passés pendant le siège de Valenciennes; et l'entretien des édifices publics¹.

Finances.

Refus d'autoriser la citoyenne Garnier-Glatigny à remplacer le déficit de la caisse de son mari en ordonnances de services faits; invitation à la famille du général Duphot, assassiné à Rome, à *suspendre quant à présent ses réclamations*². Fixation des frais de bureau des commissaires et caissiers des monnaies, sauf celle de Paris, pour l'an VII suivant leur activité dans l'année: le maximum de 150 francs pour celles de Bayonne, Bordeaux, Perpignan et Strasbourg, 100 francs pour celles de Lille et Nantes et 75 pour Lyon qui n'a été en activité que pendant deux mois d'été³. Envoi de fonds à l'armée d'Italie en remplacement de toutes réquisitions à l'intérieur. Fixation des arrondissements de recette d'Aubenas et modification de ceux de Joyeuse, Privas et Tournon⁴. Affectation provisoire de la maison nationale du Refuge de Besançon au dépôt des approvisionnements extraordinaires de siège, sauf des parties dont celle occupée par le cercle constitutionnel et celle dite l'église protestante; et des Clarisses de cette ville à la manufacture d'armes du citoyen Jaillet, transférée de Crissey (Jura). Autorisation au ministre de signer le contrat d'échange avec les citoyens Payen contre leur maison réunie au Muséum d'histoire naturelle⁵. Jugement pour délits forestiers: agent et adjoint municipaux de Lannes (Haute-Marne,auj.: commune de Rolampont) et ex-officiers municipaux du Mas-d'Agenais et de Mont-le-Vernois⁶ (AF III 637, plaquettes 4567, pièces 7-8 et 12-29, et 4568, pièces 30-34).

Justice.

Cassation du renvoi par le directeur du jury de Toulouse devant le tribunal ordinaire de Jean-Marie-Anne Verdole, prévenu d'avoir dirigé les rebelles des Basses-Pyrénées, pour *faire constater la situation de son esprit, qui paroît être aliéné*. Projet de message ajourné sur le constat de décès des condamnés à mort⁷. Destitution d'un administrateur central du Mont-Tonnerre (AF III 637, plaquette 4567, pièces 60-63).

Police générale.

mais en réunissant les terrains sur la partie de l'île voisine de la rue de l'Université et en obligeant à garder en activité chantiers de bois qui y fonctionnaient. Celle sur les communes et cantons du Lot fait suite au message du Directoire du 7 nivôse an VII (*tome VII*). La Toulzanie, auj.: commune de Saint-Martin-Labouval.

¹ Ces messages ne sont pas représentés au dossier de la séance et ne semblent pas l'être dans la série C, où ils ne sont pas entre les messages reçus du Directoire jusqu'au 18 brumaire (C 468, dossier 74) et les premiers messages des Consuls à la commission administrative du Conseil à partir du lendemain (C 469, dossier 86).

² Affaires non représentées ici.

³ La monnaie de Marseille, créée le 4 nivôse an VII (*tome VII*) et dont les commissaire national, directeur et caissier venaient d'être nommés le 3^e complémentaire an VII (plus haut), n'est pas non plus concernée par cet arrêté sur les frais de bureau de l'an VII.

⁴ Voir *tome VII*, 7 frimaire an VII: message du Directoire, note.

⁵ Signature d'un contrat complémentaire à celui du 11 germinal an VI (*tome V*) pour apurer leur soulte par des terres à Presles (Seine-et-Oise) en plus de la ferme nationale qui leur est déjà dévolue.

⁶ Une des feuilles d'exécution est signée par Gaudin le 7 frimaire an VIII.

⁷ Affaire non représentée ici. Sur la minute du procès-verbal (AF IV 911), la mention de l'adoption de ce projet de message par le Directoire a été rayée et les mots: *La délibération est ajournée sur cet objet* ajoutés à la suite.

Mandat d'amener contre des prévenus d'embauchage pour les chouans dénoncés par Préjean dit Brise-la-Nation¹. Prêtres: libération de neuf frères lais du département de Jemappes déportés le 14 brumaire an VII, n'exerçant aucune fonction du culte et non assujettis au serment, de six autres prêtres² et de Louis-Augustin Macarel, greffier du tribunal correctionnel de Gien n'étant pas encore en fonction lors de l'instruction de l'affaire de Ponteau³; libération sur le champ du prêtre Coupé, de Villemaréchal, ex-commissaire municipal de Voulx, dont le civisme est prouvé et dont le seul tort était d'exercer ces deux fonctions en même temps⁴. Annulation de l'expulsion de Sargo-Logo⁵. Émigrés⁶, radiation: Jacques Carles, de Libourne, général pensionné, inscrit par le district de Bergerac; Louis-Étienne-Imbert Dumairie, de la Baume-Cornillane, capitaine d'artillerie, et Jean-Pierre Thibaud, d'Éoux, capitaine de gendarmerie à Rodez puis Millau, retirés en 1793 et radiés provisoirement par ceux de Valence et Saint-Gaudens; François-Louis Jenot, de Longwy, surnuméraire à la 36^e compagnie de vétérans à Villers-la-Montagne. Maintien: feu Georges-Joseph Barth, négociant en tabacs et en herbes d'Haguenau, prétendu cultivateur, émigré en l'an II rentré en l'an III; Antoine Carbuccia, déserteur du 4^e bataillon des chasseurs corses en 1792 sous prétexte de menaces de malveillants de son unité, rentré avec les Britanniques, inscrit dans le Golo; Marie-Jeanne Couraud-La Rochechevreux femme Thibault La Rochetulon, noble d'Étricourt-Manancourt, partie avec son mari de leur domaine de la Rochechevreux (Indre, commune de Prissac) pour Chambéry en 1791, prétendue détenue pour fédéralisme à Lyon et Nevers, radiée provisoirement dans l'Indre; François-Honoré et Jean-Baptiste-Marie Flandio frères, de Montpellier, officiers de chasseurs partis pour Lucerne sous la prétendue menace de malveillants; Étienne-Antoine Hyver, de Paris, commis principal au ministère de la Guerre envoyé en mission à l'armée du Nord pour faire passer une colonne en Vendée, ayant désobéi à cet ordre et n'étant pas venu s'expliquer devant le Conseil exécutif provisoire, prétendu enlevé par les Autrichiens, libéré à Rotterdam, passé en Grande-Bretagne et rentré à Ostende en l'an III; Joseph Marain, notaire à Villars-sous-Écot, prétendu cultivateur et fédéraliste rentré en l'an III; Étienne Obriot, d'Érize-la-Brûlée, déserteur du 11^e de cavalerie en l'an II, passé en Suisse, arrêté en l'an V puis en l'an VI sous de faux noms, déporté; Jean-Gaëtan Scalvini, de Saint-Tropez, vénitien d'origine, prétendu cultivateur, officier à Toulon pendant l'occupation ennemie; Gaspard-Joseph-Michel Ullens et sa femme Marie Niele, d'Anvers, prétendus malades à Eckstedt (Allemagne)⁷; Adolphe-Charles-Joseph et Antoine-Joseph-Allard Vauthier frères, de Baillamont (Sambre-et-Meuse, auj.: commune de Chièvre), officiers de l'armée autrichienne (AF III 637, plaquettes 4568, pièces 35-56 et 4569, pièces 64-107).

Séance du 17 brumaire an VIII [8 novembre 1799]

(AF* III 17, folios 126 verso-127 recto; AF III 637, plaquette 4570⁸)

La séance est ouverte par la lecture de la correspondance. Le Directoire s'occupe ensuite de l'examen de diverses affaires et de différents mémoires et projets politiques et militaires.

Lois.

[Du 16] autorisant un échange de terres par l'hospice de Joigny; et des ventes de communaux de Benfeld et Herbsheim⁹ (AF III 637, plaquettes 4567, pièces 1-2 et 4570, partie du 17, pièce 2).

Message des Cinq-Cents.

[Du 14] envoyé aux ministres de la Guerre et de la Police générale sur une adresse d'habitants de Laval (Mayenne) demandant des armes pour résister aux chouans du 24 vendémiaire jointe, environ 120 signataires, dont Baret, chef de bataillon à la 6^e demi-brigade (AF III 637, plaquette 4570, partie du 17, pièces 3-5).

¹ Voir plus haut, 18 vendémiaire. Les noms des prévenus sont récapitulés à la rubrique Préjean de l'index.

² Dont de Madières, vicaire général de l'évêque d'Orléans (voir *tome V*, 22 floréal an VI, Police générale, note) et Alexandre-Constantin-Joseph Nassau, doyen de la cathédrale de Liège déporté le 14 brumaire an VII (mais ne figurant pas sur la liste des prêtres déportés de l'Ourthe de cette date), âgé, infirme, persécuté par le prince-évêque qu'il avait refusé de suivre en Allemagne lors de la révolution de Liège de 1789, libéré sur le champ.

³ Voir *tome III*, 8 frimaire an VI, Police générale, note.

⁴ Ou Coupé (voir *tome III*, 27 et 28 brumaire an VI).

⁵ Voir *tome IX*, 4 prairial an VII, Police générale, note.

⁶ Rapports en partie sur le papier imprimé de grand format des rapports en matière d'émigration.

⁷ *Le prévenu, malade depuis longtemps, était, lors de son départ, peu en état de voyager puisque son médecin depuis dix ans, le citoyen Dolinstangen, d'Anvers, atteste qu'il était dans l'impossibilité de quitter sa chambre, ce qui prouve assés que, puisqu'il ne pouvait pas sortir de sa chambre avant son départ et que cependant il est sorti de France, il aurait pu user des mêmes moyens pour y rentrer.*

⁸ Plaquette contenant, avec nouvelle numérotation, les pièces datées du lendemain décrites plus loin. Le folio 127 recto est le dernier écrit du registre AF* III 17. La signature de Ducos est sur toutes les pièces du 17, soit avec Barras et Moulin, soit avec Gohier et Sieyès.

⁹ Lois faisant suite aux messages du Directoire des 3 nivôse an VI (*tome IV*) et 22 messidor an VII (*tome IX*). Les deux formulaires datés du 17 et non signés d'accusé de réception par le Directoire des deux lois d'une part et du message des Cinq-Cents qui devraient être joints ici aux pièces de la séance sont conservées avec la minute du procès-verbal dans AF IV 911.

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 637, plaquette 4570, partie du 17, pièce 1. Loi du 17 brumaire créant l'octroi de Langres, cachet de cire rouge légendé CORPS LEGISLATIF CONSEIL DES ANCIENS, arrêtés de promulgation et de publication par les Consuls, 22 brumaire an VIII.

AF III 637, plaquette 4570, partie du 17, pièce 6. Feuille de brevets de pensions de la Guerre (64 articles) signée par Barras, Ducos et Moulin.

Billet de petit format conservé dans le registre et écrit par Lagarde: *Me faire le relevé historique des discussions dans lesquelles on a fait insérer des opinions au procès-verbal dans les mois qui ont précédé le 18 fructidor, 17 b^{re} an 8.*

Pièce datée du 18 brumaire an VIII [samedi 9 novembre 1799]

AF III 637, plaquette 4570, partie du 18, pièces 1-2. Extrait authentique du procès-verbal des Anciens du 18 transférant le Corps législatif à Saint-Cloud, suivi de ses arrêtés de promulgation et de publication sur ordre du Directoire signés par Ducos, Moulin et Sieyès¹.

¹ Originaux conservés au Musée de l'Histoire de France sous la cote AE II 1481.